LA PEYRIÈRE

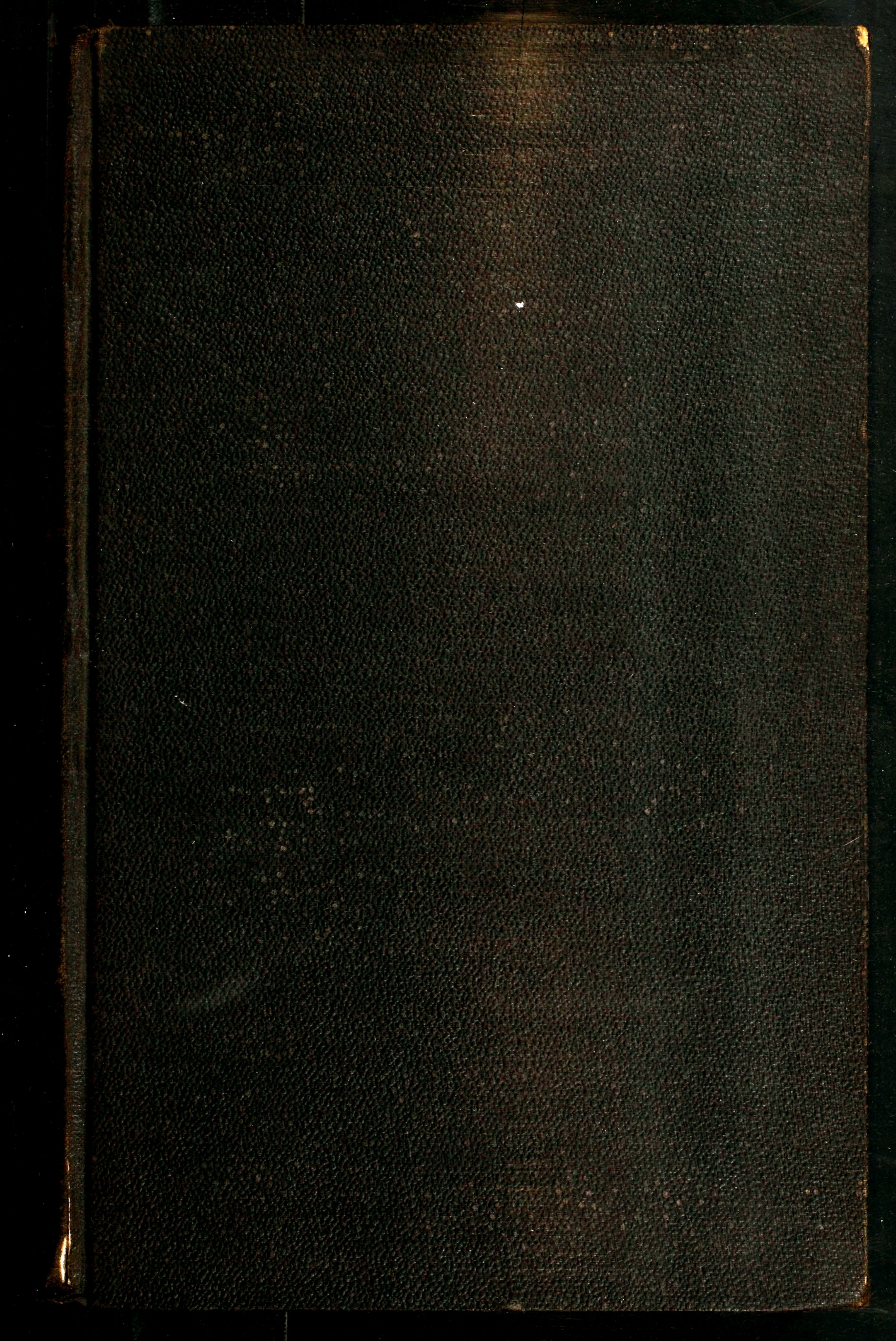
LE CATHOLICISME ET LA FRANCE

1



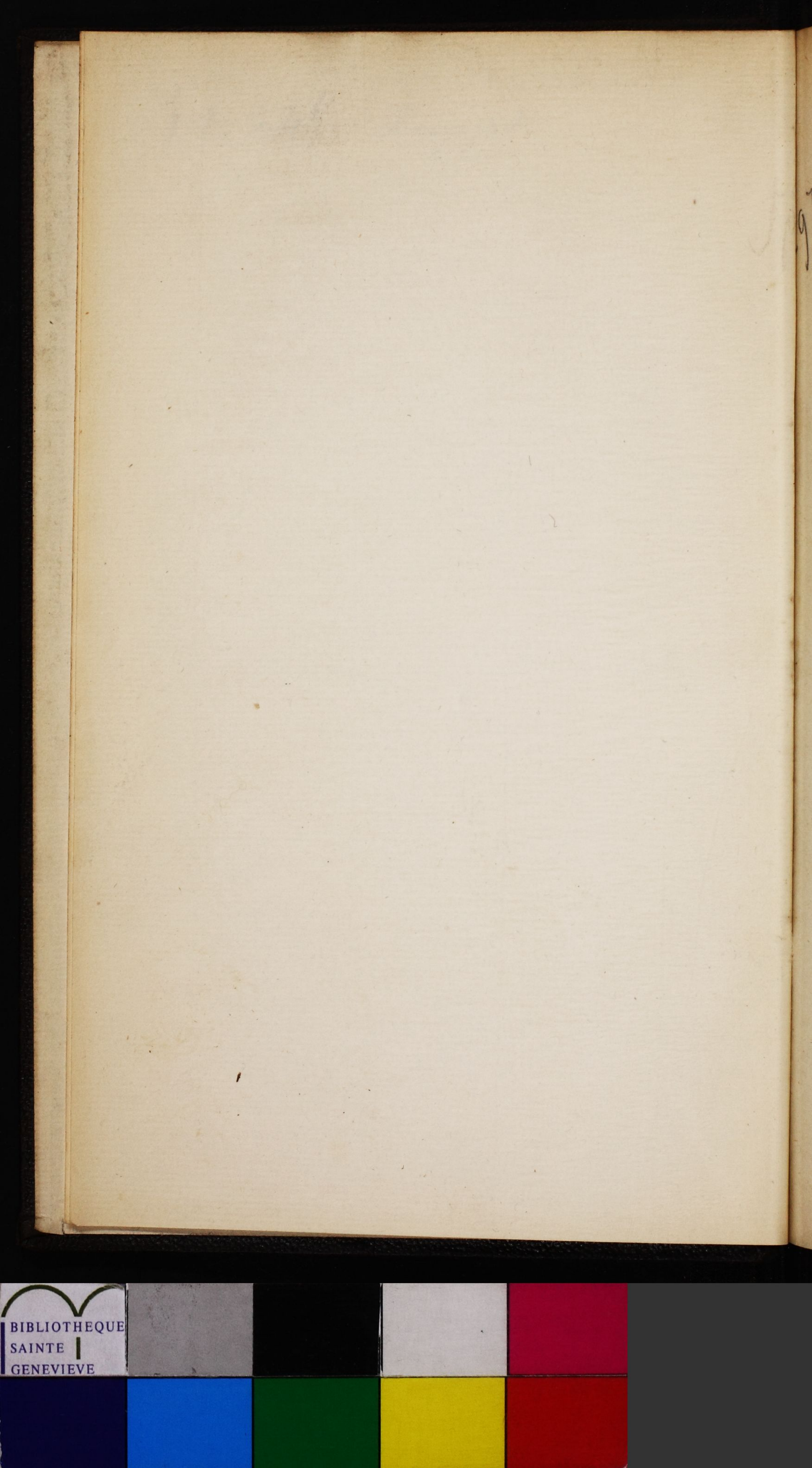
PIERSON





C




BIBLIOTHEQUE
SAINTE
GENEVIEVE

LE

CATHOLICISME

ET LA FRANCE

IMP. J. LANCE, A SAINT-OMER, RUE DES TRIBUNAUX, 4.

LE CATHOLICISME

ET

LA FRANCE

PAR

LE Cte GAZAN DE LA PEYRIÈRE

Avec la collaboration de feu M. le Vte GAZAN DE LA PEYRIÈRE

PREMIÈRE PARTIE

ANCIENNE FRANCE

TOME PREMIER

TROISIÈME ÉDITION



PARIS

38, RUE SAINT-SULPICE, 38

LIBRAIRIE CATHOLIQUE ET CLASSIQUE

PERISSE FRÈRES (NOUVELLE MAISON) | RÉGIS RUFFET BOURGUET-CALAS ET Ce, Sr.

LILLE 2, place Richebé, 2 | TOURNAI 8, Rue du Bourdon-St-Jacques, 8

Le livre de M. le comte Gazan a été honoré de nombreuses approbations ; plusieurs feuilles publiques et, entr'autres, l'*Union,* la *Gazette du Midi,* la *Semaine religieuse* du Berri, la *Revue,* le *Correspondant,* l'*Univers,* en ont rendu compte d'une manière élogieuse.

Parmi les approbations que M. le comte Gazan a reçues sont les suivantes :

Bourges, 1er *décembre* 1864.

J'ai fait examiner l'ouvrage que vous m'avez envoyé en manuscrit et qui a pour titre : *Services que le Catholicisme a rendus à la France.*

Le rapport qui m'a été adressé vous est entièrement favorable ; on a trouvé l'ouvrage très-bien fait, pouvant être très-utile et digne à tous les points de vue d'être publié. Je me félicite d'avoir à vous transmettre un témoignage aussi flatteur ; je vous félicite vous-même d'avoir su, au milieu de vos graves et nombreuses occupations, trouver le temps d'entreprendre et de mener à bonne fin un grand et utile travail. Vous vous êtes proposé un noble but, vous l'avez atteint ; le succès, je le désire et l'espère, couronnera vos efforts.

ARCHEVÊQUE DE BOURGES.

Besançon, 3 juillet 1865.

Votre ouvrage est bon et de nature à faire du bien ; c'est donc un motif pour lequel nous nous y intéressons tous, car il faut réunir nos forces pour contrebalancer le mal... Je n'ai point encore eu de réunion du clergé où je pusse en parler ; je le ferai à la première occasion. Votre ouvrage est certainement très-remarquable.

CARDINAL MATHIEU,
ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

Montauban, 5 juillet 1865.

Après avoir lu quelques pages de votre livre, je me suis senti fortement attiré à lire le tout, et, par suite, j'aime à vous dire que je le tiens pour très-bon, très-curieux, très-intéressant.

ÉVÊQUE DE MONTAUBAN.

Orléans, 17 juillet 1865.

Pardonnez-moi le retard que j'ai mis à vous répondre et à vous dire avec quel plaisir j'ai lu votre ouvrage hors ligne et si honorable pour nous. J'ai admiré surtout le travail de vos innombrables et scientifiques recherches.

LOCATELLI,
CURÉ DE PASSY.

Bordeaux, 8 novembre 1865.

Je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que vous avez fait, en publiant vos recherches sur le clergé catholique,

un bon livre et une bonne œuvre... L'érudition dont vous avez fait preuve, monsieur, est très-digne d'éloges. On lira avec un vif intérêt ce double exposé de tout ce que notre patrie dut, pendant quatorze siècles, au sacerdoce, et des œuvres de l'Église de France depuis la crise révolutionnaire jusques à nos jours.

CARDINAL DONNET,
ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Le Mans, 9 *novembre* 1865.

Vous m'excuserez si j'ai tant tardé à vous adresser mes sincères félicitations pour vos laborieuses et intéressantes recherches sur les services rendus par le clergé.

ÉVÊQUE DU MANS.

Autun, 14 *novembre* 1865.

J'ai parcouru avec un vif intérêt votre livre sur les services que le catholicisme a rendus à la France, et je vous félicite du courage persévérant qu'il vous a fallu pour mener à bonne fin tant de pénibles recherches. Votre travail demeurera comme une mine précieuse où s'empresseront d'aller puiser tous ceux qui s'occuperont de l'histoire de notre France à quelqu'un des nombreux points de vue que vous touchez dans votre ouvrage.

ÉVÊQUE D'AUTUN.

Douai, *le* 16 *novembre* 1865.

Il est impossible d'être plus riche et plus heureux dans le

choix des témoignages qui prouvent si bien votre titre : *Services rendus par le catholicisme à la France.*

DESTOMBE,

DIRECTEUR DU COLLÉGE SAINT-JEAN.

Aix, le 8 *décembre* 1865.

J'étais absent quand m'est arrivé votre ouvrage, et c'est mon excuse pour ne pas vous avoir adressé encore mes félicitations. Les preuves nombreuses que vous donnez montrent l'étendue de vos recherches, l'intérêt que vous avez su répandre s'attache à la lecture, et du reste les lettres d'un grand nombre de mes vénérés collègues prouvent vos succès. Je joins volontiers mes appréciations à la leur.

ARCHEVÊQUE D'AIX.

Cannes, 15 *décembre* 1865.

Illustre à la tête des armées par les glorieux services de votre père, votre nom se recommande encore aux amis de l'Église et de la vérité historique par votre ouvrage sur les services que le catholicisme a rendus à la France. Ce répertoire innombrable, où ce que l'on savait d'une manière générale se trouve consigné en détail par l'indication précise des faits les plus divers et les plus incontestables, est un vrai monument en l'honneur de la religion, et vous, monsieur le vicomte, qui avez élevé ce monument couvert de tant et de si belles inscriptions recueillies dans d'innombrables documents, vous avez mérité, par votre résolution persévérante dans de laborieuses recherches, d'avoir une grande part dans le bien que feront les apologistes désormais attentifs à venir

chercher dans votre livre les titres du catholicisme à la reconnaissance de la France.

ÉVÊQUE DE CÉRAME, *in partibus.*

Alger, 20 *décembre* 1865.

Vous avez fait un bon livre, un livre utile, ce qui n'est pas peu par le temps qui court. Laissez-moi vous féliciter comme prêtre et comme ami. A titre de prêtre, je suis heureux de voir l'Église si savamment et si glorieusement défendue par un de ses enfants : à titre d'ami, je suis fier de la place que vous prenez, comme auteur, dans l'opinion publique et de la gloire dont vous vous honorez. C'est un bel héritage que vous laisserez à votre famille et à ceux qui vous aiment.

PAVY,
VICAIRE-GÉNÉRAL D'ALGER.

Aix, le 22 *décembre* 1865.

Votre livre se recommande par sa science et sa profonde érudition ; il a dû vous coûter beaucoup de travail. Vous avez rendu un grand service au clergé et à l'Église.

SUPÉRIEUR DU PETIT SÉMINAIRE.

Paris, 25 *décembre* 1865.

Mes nombreuses occupations m'ont empêché jusques à ce jour de vous témoigner ma vive gratitude du bonheur que m'a causé la lecture de votre bon et beau livre. J'ai eu une excellente preuve de plus que la patience savante et courageuse du bénédictin se cache quelquefois sous l'habit de

l'homme du monde. Votre ouvrage suppose une immense lecture. On y suit avec une satisfaction profonde la religion catholique passant à travers le monde, comme son fondateur passa par la Judée, en faisant du bien à tous. Votre éditeur, dans ses catalogues envoyés à tous nos colléges, devrait mettre en note que votre ouvrage convient parfaitement pour les distributions de prix.

BAZIN,
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

La *Semaine religieuse* du Berri a dit du livre de M. le comte Gazan dans son numéro du 4 avril 1866 :

Le travail de M. Gazan est complet ; tous les faits innombrables, cités par lui, de l'influence civilisatrice du christianisme sur notre pays, ont leur éloquence et constituent un genre à part de sublime apologie. Ce livre est une mine riche de documents précieux, bons à consulter par toutes les classes de lecteurs. Il convient spécialement aux hommes qui se sont fait de l'Église une idée fausse au point de la croire ennemie des lumières. Nous pensons aussi que ce volume serait fort bien placé entre les mains de la jeunesse, et nous le recommandons comme livre à donner en prix dans tous les établissements d'éducation chrétienne.

Avignon, 1er *juin* 1866.

L'influence du catholicisme a été grande en Europe, et surtout en France, dans les siècles passés. Le livre où vous le dites et prouvez si bien est de nature à l'y accroître dans le siècle présent.

LOUIS,
ARCHEVÊQUE D'AVIGNON.

Alby, 12 *mars* 1867.

Je ne puis qu'applaudir à la pensée que vous avez de donner une deuxième édition de votre ouvrage. C'est un de ces livres qu'on ne saurait trop propager dans l'intérêt de la société et des familles. Je vous réitère avec mes félicitations, etc.

ARCHEVÊQUE D'ALBY.

Le *Correspondant* du 25 mai 1866 a dit :

Une autre apologie de l'Église qui devra tout particulièrement frapper et plaire aujourd'hui que nos goûts sont à l'histoire, à la statistique et à l'économie sociale, c'est le curieux livre que M. le comte de Gazan vient de publier sous le titre de, etc. Bien des fois, avant M. de Gazan, on a proclamé les services rendus par le clergé à la civilisation française, et il était facile de reprendre le tableau et d'y être brillant. Au lieu de le refaire avec les anciennes couleurs un peu usées par le long service qu'elles ont fait, M. de Gazan a préféré les rafraîchir et les augmenter par des recherches nouvelles. Il a recueilli les masses de témoignages que le passé produit en preuve des obligations que notre civilisation a contractées envers l'Église... Le livre de M. de Gazan réserve bien des surprises à ceux qui le liront. Quelques petites erreurs d'appréciation n'ôtent rien à la valeur d'ensemble et à l'originalité de son très-neuf et très-piquant ouvrage.

Le journal l'*Univers*, dans ses numéros des 27 et 30 septembre, 4 et 5 octobre 1872, a rendu compte

de l'ouvrage de M. le comte Gazan. Le numéro du 27 septembre renferme le passage suivant :

Réédifier l'histoire, y faire resplendir avec vérité l'action dominante de l'Église, est entre toutes l'œuvre patriotique et chrétienne. Cette œuvre, M. le vicomte de Gazan l'a entreprise et exécutée dans des proportions dont l'ampleur frappe d'étonnement. Il reste un mot de Gibbon : *Les évêques ont construit la monarchie française comme les abeilles construisent une ruche*. Le livre de M. de Gazan est le développement du mot de Gibbon ; il en déroule les preuves avec éclat, il en accumule les faits justificatifs. Les évêques ont façonné nos institutions comme ils ont façonné notre caractère et nos mœurs. La patrie française doit tout au clergé et aux moines : sa structure politique et sociale, son assiette géographique, la création et la conservation de son unité nationale et territoriale. Elle leur doit ses universités et ses écoles sans nombre, ses bibliothèques, la formation et la culture brillante de sa langue, les commencements naïfs et l'éblouissant essort de sa littérature et de ses arts. Ces architectes qui ont édifié la France moralement et intellectuellement ont été, sans métaphore, les gigantesques constructeurs et les plus infatigables tailleurs de pierre du moyen âge et de la renaissance.

Le clergé ne s'est pas borné à élever ces basiliques et ces cloîtres dont les beautés architecturales écrasent nos vulgaires maçonneries modernes ; il a construit des ponts, des digues, des aqueducs sans nombre, desséché des marais, défriché notre sol, naturalisé en France une multitude de plantes alimentaires et de plantes industrielles rapportées des croisades et des missions lointaines. Lorsqu'on dénombre avec M. de Gazan l'émerveillante série des créations de l'Église, ses grands travaux d'utilité publique, ses fondations d'assistance largement dotées par elle, les innombrables écoles où elle donnait gratuitement l'enseignement de tous les degrés aux étudiants pauvres, les bibliothèques qu'elle formait à

grands frais et ouvrait au public, on comprend à quelles largesses, à quelles magnifiques prodigalités coulaient ces richesses du clergé, sujet de scandale pour les béats de la démocratie.

Naturellement, nous ne pouvons énoncer ici que des généralités, et les généralités ne s'imposent pas à l'esprit avec cette certitude indéniable et topique qui n'appartient qu'aux faits. Les faits remplissent à déborder les pages du livre de M. de Gazan, des faits datés, précis, lumineusement dépouillés. Ils sont innombrables, et l'intérêt de chacun est tel avec cela, la portée en est, à ce point, capitale, que pas un ne pouvait être négligé sans dommage pour la vérité historique et pour la noble cause de l'Église de France. Comment l'auteur s'est-il dégagé de cet amoncellement ? L'abondance de la vérité elle-même est un obstacle pour l'exposition de la vérité, presque un fléau pour l'écrivain, qui se sent débordé par le flot des faits et des preuves.

M. le vicomte de Gazan a vaincu cette difficulité très-réelle, très-grave ; il a triomphé de l'immensité du sujet grâce à un plan de distribution qui divise et subdivise la masse compacte, y répand la clarté et ménage des haltes aux lecteurs. L'auteur a pu ainsi nous rendre en quelque sorte témoins du travail de la grande ruche, nous faire suivre, dans l'infinie multiplicité de ses branches, l'incomparable ouvrage dont l'Église a été l'incomparable ouvrière. Chaque fait occupe peu d'espace, mais se détache sur le fond ; quelques coups de crayon, quelques traits expressifs et brillants suffisent. Cette sobriété, imposée par l'incommensurable étendue des matières, est loin de produire la sécheresse et la décoloration. La grandeur d'effet, le touffu de l'ensemble résultent de la profusion des documents. La notice de chaque fait est réduite à quelques pages, souvent à quelques lignes ; le livre produit une impression de richesse exubérante. Qu'est une feuille sur un chêne ? Rien. Qu'on dépouille le chêne, fût-ce feuille à feuille, que restera-t-il de sa magnificence à ce roi de la végétation ?

M. de Gazan touche avec une surprenante compétence la multitude de sujets qu'embrasse son ouvrage. Il parle en publiciste et en jurisconsulte du travail de l'Eglise sur nos institutions et notre droit privé. Il manie d'une main exercée les matières d'économie politique, de grands travaux d'utilité publique, d'agriculture, de sciences appliquées à la production agricole et industrielle, toutes choses que l'Église de France a marquées de son empreinte, et où se retrouve ce que l'on pourrait appeler son brillant sillage. L'auteur oublie heureusement la nécessité d'être bref, et s'échappe en pages charmantes lorsqu'il arrive aux infinis travaux d'art exécutés au moyen âge dans les monastères. Ces ouvrages de manuscriture ornée, de miniature, d'enluminure, d'orfévrerie, d'émaillerie ; ces peintures murales et ces peintures sur vitraux, exécutées par des moines illustres, sont décrites au vol de la plume avec une verve enthousiaste, avec une sûreté de goût où se révèle le critique expert et tout ensemble amoureux d'art.

On peut comprendre la difficulté du compte-rendu. Le procédé des raccourcis n'est pas praticable; les faits sont exposés avec une concision irréductible. La table seule, qui serait certainement la meilleure analyse du livre, dépasserait l'étendue de plusieurs articles. Nous ne pouvons nous résigner toutefois à rester sur un aperçu général et, dans de prochains articles, nous nous proposons d'aborder au moins certaines parties détachées de l'ouvrage, notamment ce qui concerne l'action de l'Église sur nos institutions, ses créations dans l'enseignement, son travail sur la formation et les épanouissements de la langue française. Nous considérons comme une obligation de contribuer à répandre ce livre, qui fait justice définitivement d'une contre-vérité stupide et apprend au monde de quel côté lui vient la lumière et quels hommes représentent véritablement l'ignorantisme.

Ph. SERRET.

INTRODUCTION

Ce que le catholicisme a accompli en France de grand, de salutaire, de fécond, il l'a accompli dans les diverses parties du monde où il a pénétré.

Partout il a ramassé les débris de l'ancienne société que la corruption avait dévorée, il les a coordonnés, il a recomposé avec eux la société européenne ; partout il a dirigé la civilisation, il a été la base des corps politiques, il a animé la pensée humaine.

Interrogeant l'histoire des principales nations de l'Europe, je vais dire une partie des services les plus importants que le catholicisme leur a rendus.

SERVICES QUE LES PAPES ONT RENDUS A L'EUROPE.

Ils l'ont délivrée :

Au vᵉ siècle, des Huns et des Vandales;

Au VIIIᵉ et IXᵉ, des Lombards;

Au IXᵉ, Xᵉ et XIᵉ, des Sarrasins;

Au XIᵉ et XIIᵉ, des invasions musulmanes;

Au XIIᵉ, des Tartares;

Au XVᵉ, de Mahomet II, maître de Constantinople et méditant la ruine de la chrétienté;

Au XVIᵉ siècle, de la domination mulsumane.

Un danger formidable menace l'Europe chrétienne, en 1571. Les musulmans sont maîtres de la Grèce et de la Hongrie, leurs vaisseaux règnent dans la Méditerranée, leurs corsaires ravagent les côtes de l'Italie, de la France et de l'Espagne, leurs armées se préparent à fondre sur l'Autriche.

Le souverain pontife Pie V parvient à former contre eux une alliance entre l'Italie, l'Espagne et Venise, choisit le valeureux don Juan d'Autriche pour chef des flottes catholiques.

Le 7 octobre, le prince attaque dans le golfe de Lépante l'innombrable armée navale des mulsumans, et remporte sur eux une victoire complète qui leur coûte trente mille hommes tués ou noyés, trois mille quatre cent soixante-huit prisonniers, deux cent vingt-

quatre galères, mille sept cents canons de gros calibre et deux cent cinquante de moindre force.

Au moyen âge, les Papes ont le devoir impérieux d'intervenir dans les affaires civiles de l'Europe, leur autorité est le seul lien de centralisation.

Sans leur résistance au despotisme, à la cupidité, à la dissolution des princes, les lois les plus arbitraires auraient accablé les peuples, la civilisation serait morte sous la servitude.

Un historien protestant, Hurter, a dit à ce sujet : « Le devoir d'un pape, c'est d'être le pasteur des rois, et, par là, le sauveur des peuples. »

Conformément au droit des gens, les papes posent des principes équitables sur les conditions qui doivent régir les guerres privées sur toutes les matières importantes du droit public.

Partout en Europe, sous l'action de la papauté, les législations nationales se sont fondées, le magnifique ensemble de la législation ecclésiastique s'est propagé, la juridiction cléricale a apporté ses bienfaits.

Rome catholique a adouci la condition des serfs, a vaincu l'esclavage ; elle a été constamment une vivante protestation en faveur de la liberté et de l'égalité.

Au commencement du XIII siècle, Honorius plaid la cause des serfs des contrées les plus reculées.

Grégoire Ier admet des esclaves au sacerdoce.

Grégoire III et Zacharie protégent les affranchis.

Grégoire IX, Alexandre III, Alexandre IV favorisent les affranchissements.

Pie II, Alexandre VI, invitent les princes à prendre des mesures contre les marchands d'esclaves.

En 1683, le collége des cardinaux condamne solennellement la commerce des esclaves.

LE CLERGÉ ARRACHE L'ITALIE AU JOUG ALLEMAND, PROTÉGE CONSTAMMENT SON INDÉPENDANCE.

Pendant des siècles, les papes ont été les plus patriotes des Italiens, et, sans eux, l'Italie aurait subi le joug de la domination allemande.

Chaque fois qu'un mouvement vraiment italien s'est manifesté, ils l'ont dirigé.

Grégoire VII, en 1073, se voue à l'affranchissement de l'Italie.

Adrien IV, Alexandre III, Innocent III, Honoré III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV développent activement ce que Grégoire VII a semé.

L'empereur Frédéric Barberousse veut rendre l'Italie son esclave, il a proclamé ses prétentions à l'assemblée de Roncaglia.

Adrien IV défend avec ardeur contre lui l'indépendance italienne.

Vers 1137, commence, entre les maisons de Bavière et de Hohenstauffen, la grande lutte si célèbre sous le nom de Guelfes et de Gibelins, c'est-à-dire d'adversaires et d'amis de la domination allemande. Les Guelfes ont le pape pour chef, les Gibelins reçoivent la protection des empereurs.

Alexandre III reprend les projets d'Adrien IV.

L'Italie a appris combien la discorde est funeste, elle cherche à s'unir, pendant que Barberousse est allé en Allemagne se créer des forces plus considérables.

La ligue lombarde est fondée à Puntido, en 1164, et puissamment constituée sous la direction d'Alexandre III. Aussitôt elle se propage dans toute la Lombardie, de Venise au Piémont ; elle relève Milan, et fonde Alexandrie, en l'honneur d'Alexandre, pour menacer le Montferrat et Pavie, ville impériale.

En 1176, Barberousse, complétement vaincu à Legnano, s'humilie devant le pape, en obtient la paix, en 1177, et reconnaît l'indépendance des villes lombardes.

Innocent III a, comme Alexandre III, son prédécesseur, un seul sentiment, l'amour de la liberté italienne; une seule pensée, celle d'expulser les Allemands du sol italien.

Il force Frédéric II à sanctionner, à Égra, dans une constitution fameuse, les libertés des villes et des vassaux inférieurs.

Grégoire IX aide puissamment l'Italie à se soustraire au despotisme de la maison de Souabe. En 1226, il soutient contre Frédéric II la seconde ligue lombarde.

A peine Innocent IV a-t-il succédé à Grégoire IX, en 1243, qu'il devient l'adversaire de Frédéric II, dont il avait été constamment l'ami, qu'il le déclare indigne de régner, et imprime à la ligue lombarde une plus grande activité.

En 1245, Frédéric appelle une seconde fois les Sarrasins à son secours, met l'Italie à feu et à sang.

La ligue lombarde, le parti des Guelfes, marchent contre lui, à la voix d'Innocent, et détruisent son armée sous les murs de Parme.

Saint François d'Assise et ses disciples, ainsi que ceux de saint Dominique, se dévouent à l'affranchissement de l'Italie, prêchent avec ardeur, dans toutes leurs harangues, la destruction du joug allemand.

Le Tiers-Ordre, vaste association établie par saint François, s'applique surtout à l'action politique dans les communes italiennes. Peu après la mort de ce saint, les affiliés du Tiers-Ordre, femmes même et enfants, descendent sur la place publique, proclament la guerre sainte contre la tyrannie des empereurs.

Le pape Jules II, redoutant les conquêtes et la domination de Louis XII en Italie, crée une coalition

contre lui, la soutient activement, et parvient à expulser les Français de sa patrie.

Il avait conçu la haute pensée de former de ses diverses provinces un corps puissant, dont le souverain pontife serait le chef.

Léon X hérite des vues de Jules II, son prédécesseur, et, comme lui, il ambitionne la gloire d'être le libérateur de l'Italie.

Urbain VIII sent vivement l'abaissement politique auquel elle est condamnée et la nécessité de la délivrer de ses conquérants.

En 1635, il s'allie avec la France pour détruire l'Autriche ; il eût voulu rendre notre intervention inutile, mais son premier devoir était de prévenir la terrible guerre qui allait mettre la Lombardie à feu et à sang.

Sa politique fut à la fois chrétienne et nationale.

La pensée principale de Paul IV est d'arracher l'Italie à la domination espagnole.

LE CLERGÉ A DÉVELOPPÉ LA LIBERTÉ INTÉRIEURE DE L'ITALIE.

Dès le xe siècle, Milan, Pavie, Vérone, et la plupart des autres villes lombardes, commencent à posséder une existence presque complétement libre, sous l'autorité protectrice de leurs évêques.

Saint François d'Assise et ses disciples ont fondé

en Italie les droits du peuple ; ils y ont été les adversaires infatigables des tyrans intérieurs, autant que des Césars.

Le Tiers-Ordre de saint François accomplit, au XIIIe siècle, les premiers essais de fédération italienne, il détruit la féodalité et crée le Tiers-État.

Le féroce Eccellino, que soutient Frédéric II, accable Padoue et Vérone de son implacable despotisme ; Antoine de Padoue l'aborde avec le courage de la sainteté, lui reproche ses spoliations, ses cruautés.

Saint François d'Assise déploie une intrépide fermeté, pour la défense des libertés intérieures, contre Frédéric III et Otto de Brunswick.

Alexandre IV, en 1255, prêche une croisade contre la tyrannie des Romano.

LE CLERGÉ, AU MOYEN-AGE, RÉTABLIT LA PAIX PUBLIQUE EN ITALIE.

Grégoire VIII, au XIIe siècle, réconcilie Pise et Gênes.

En 1132, saint Bernard, abbé de Clairvaux, arrive en Italie au moment où la guerre civile ensanglante Milan, Pavie, Crémone, Plaisance, et la plupart des villes de la Lombardie. A la prière du pape Innocent II, il apparaît au milieu de ces champs de bataille, prêche la paix, et sa parole apaise les passions haineuses

qui agitent ces peuples. A sa voix, les Génois déposent les armes, délivrent les prisonniers, acceptent un traité de paix qu'il leur présente. Pise, cédant à ses prédications, renonce aux représailles, et se prête à toutes les conditions d'une réconciliation sincère.

Au XIIIe siècle, l'Italie est déchirée par les factions, elle est en proie à toutes les calamités que causent les dissensions civiles. Les franciscains et les dominicains en parcourent les diverses provinces, subjuguent la fureur des partis.

Un franciscain rétablit la concorde entre la noblesse et le peuple de Plaisance ; un dominicain réconcilie Pise et les Visconti.

En 1229, la ville d'Ivrée, dans un réveil d'indépendance, chasse de son sein les comtes de Blandrate, ses seigneurs, arme contre eux tous les villages de la contrée. Après plusieurs mois d'une guerre acharnée, la médiation de l'évêque Obert amène une réconciliation. Les Blandrate rentrent dans leur château, au milieu des fêtes, et il est décidé que chaque année des réjouissances publiques rappelleront le souvenir de cette paix.

En 1273, Grégoire X arrive à Florence au moment où le parti guelfe est victorieux, où les Gibelins sont condamnés à l'exil. Il rassemble le peuple, le harangue, et défend, sous peine d'excommunication, qu'on

établisse à l'avenir la moindre différence entre un Guelfe et un Gibelin.

Il prononce ces magnifiques paroles : « *Gibellinus est : at christianus, at civis, at proximus. Et in unum atque inane nomen plus valebit ad odium, quam ista omnia tam clara et tam solida expressa ad charitatem.* » Il est Gibelin, oui ; mais il est chrétien, mais il est citoyen, mais il est votre prochain.... Ce vain nom de Gibelin vaudra-t-il plus pour la haine que tant de raisons claires et solides pour la paix ? »

En 1301, le cardinal d'Acqua-Sparta, légat de Boniface VIII, se rend à Florence, y apaise les dissensions civiles entre les noirs et les blancs.

Vers 1340, deux cent mille âmes se pressent dans la plaine de Vérone autour de Jean de Vicence ; les chefs des maisons rivales d'Este et de Romano y donnent le signal de la paix, et les discordes cessent de désoler la Toscane, la Romagne, la marche Trévisane.

Saint Bernardin de Sienne réconcilie une foule de villes.

Innocent V, pendant cinq mois de règne, met fin aux hostilités entre Lucques et Pise, donne la paix à Florence.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'INDUSTRIE ITALIENNE.

Dès le VIe siècle, le monastère de Mont-Cassin renferme tous les métiers.

Au XIIIe siècle, le Tiers-Ordre de saint François pose en Italie la première base de l'organisation industrielle, il crée des institutions de crédit mutuel, il a une caisse commune, destinée surtout à secourir ceux des affiliés que la misère a atteints, ou à faire des prêts de sommes plus ou moins importantes à ceux qui s'établissent.

Sous l'impulsion que donne le Tiers-Ordre, le capital et la terre passent des mains de l'aristocratie à celles du Tiers-État.

Les religieux Gilbertins fondent en Lombardie l'industrie de la laine.

La confrérie des Servites développe à Florence la fabrication des étoffes de soie, elle invente les draps d'or et d'argent, elle reçoit pour affiliés des hommes et des femmes; le soin de la filature appartient aux femmes, les hommes sont chargés du tissage et de toutes les opérations que la fabrique réclame.

L'Italie a été la première du monde en industrie et en commerce, pendant les siècles où le Saint-Siége a eu sur elle la prééminence. Les manufactures de soie ont été fondées surtout dans la Sicile et la Toscane,

soumises plus directement à l'influence de Rome. Les papes étaient heureux de voir l'abolition du tribut important que l'Europe payait aux peuples d'Orient pour prix des étoffes de soie qu'elle allait acheter chez eux.

Les croisades ont accrû considérablement le commerce de Pise, Gênes, Florence, Venise.

LE CLERGÉ CRÉE ET DÉVELOPPE L'AGRICULTURE EN ITALIE.

En 568, les Lombards envahissent l'Italie, le pape saint Grégoire les christianise, commence leur civilisation. A sa voix, et sous l'enseignement des moines du Mont-Cassin, de Novalese, de Noventala, de Farsi, ils deviennent un peuple agriculteur.

Saint Benoît et ses disciples défrichent le Mont-Cassin et toute la contrée voisine. Saint Benoît fonde en Italie l'indépendance de la propriété foncière.

Au xe siècle, à l'aide des irrigations, les moines commencent à former la richesse agricole de la Lombardie.

Au commencement du xie siècle, les moines de Polironno, près de Mantoue, ont six mille bœufs consacrés constamment au labour.

En 1038, les moines de Valombreuse abordent le défrichement de la vallée des Apennins. Pendant le xie et le xiie siècles, ils fertilisent les vallées voisines, donnent à des milliers de paysans l'aisance avec le

travail, abattent, sous les coups de leur cognée, les pins, chênes, mélèzes, qui vont se façonner en vaisseaux où se changer en mâts pour soutenir les voiles de navires.

Vers la fin du XIIe siècle, et au commencement du XIIIe, les moines créent dans le Milanais les deux grands canaux qu'on voit de nos jours, et dont les eaux dérivent de l'Adda et du Tessin. Ils ont ainsi procuré l'irrigation à cent mille hectares de cailloux et de sable, ils en ont accrû immensément la valeur.

Le dessèchement des marais Pontins, auquel Pie VI se consacre de 1778 à 1785, a permis de cultiver en prairies, en froment, en fèves, en maïs, les quatre cinquièmes de leur surface, soit plus de cent mille hectares, et a donné à leur revenu une augmentation de huit cent mille francs.

LES PAPES ONT ENRICHI ROME DE MONUMENTS, LES PROVINCES ROMAINES DE GRANDS TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE, ONT CRÉÉ A ROME LE FOYER DES SCIENCES ET DES ARTS.

Ils ont arraché Rome de ses ruines.

Au VIIIe siècle, Adrien Ier en relève les murailles, construit des aqueducs pour lui rendre la jouissance de ses eaux Vierge, Sabatine et Claudienne.

Léon IV, au IXe siècle, y répare les désastres des Sarrasins.

Nicolas IX, Jules II, Léon X, Sixte-Quint, Urbain VII, Alexandre VII, Clément XII, Benoit XIV,

Clément XIII, Clément XIV, Pie VI restituent à Rome toutes ses magnificences extérieures.

Ils la remplissent de fontaines superbes, de palais dignes des souverains, ils ouvrent les rues les plus spacieuses, déterrent et relèvent ces obélisques et ces colonnes qui, sous les Césars, avaient été la splendeur de la capitale du monde.

Rome doit :

A Urbain VIII, la fontaine Barcaccia sur la place d'Espagne, et celle de la place Barberine ;

A Innocent X, celle de la place Navone ;

A Clément XI, le grand bassin de la fontaine Saint-Pierre in Montorio ;

A Alexandre VI, celle de Transtevère ;

A Sixte IV, le pont de Sisto ;

A Paul V, des aqueducs ;

A Sixte V, cinq fontaines, dont celle de la place Termini ; le pont de pierre sur le Tibre, à Borghetto ; la restauration des deux fameuses colonnes Antonine et Trajane ; l'érection sur la place Saint-Pierre de l'obélisque en granit rouge qui y était couché ; la construction de l'aqueduc où passe l'eau, dite *felice*, qui alimente la fontaine de la place Termini et vient d'une distance de cinq lieues et quart. Cet aqueduc a vingt-deux milles, ou sept lieues et quart de long ; la hauteur de ses arcades est de soixante-dix palmes sur plusieurs points.

Parmi les places de Rome, deux surtout, la place Navone et celle du Vatican, sont renommées pour leur brillant aspect.

Autour de la place du Vatican se développe un riche portique de quatre cents colonnes, hautes de soixante pieds et reliées entre elles par un entablement surmonté de deux cents statues colossales. Un obélisque égyptien est dressé sur la place et présente une hauteur de cent vingt-quatre pieds. A sa droite et à sa gauche, deux magnifiques fontaines fournissent une eau vive qui arrive en gerbes épaisses, d'une hauteur considérable, dans un bassin en granit oriental de cinquante pieds de circonférence, et retombe, de celui-ci, dans un second de forme octogone et de quatre-vingts pieds.

L'admirable fontaine Bernini domine au milieu de la place Navone; c'est un vaste rocher percé à jour, d'où l'eau jaillit abondamment et tombe dans un grand bassin.

Un obélisque égyptien, couvert d'hyéroglyphes et mesurant quatre-vingts palmes de haut, sans compter sa base et sa flèche, surmonte ce rocher.

Au pied de l'obélisque, reposent quatre statues colossales, représentant les quatre plus grands fleuves du monde : le Gange, le Nil, le Danube, Rio de la Plata.

La munificence des papes exécute à Comachio, près

Rome, de 1631 à 1634, des travaux importants, qui transforment cette lagune en une vaste machine destinée à attirer, retenir, alimenter et récolter les poissons de l'Adriatique.

Pie VI commence le dessèchement des marais Pontins en 1778 et l'achève en 1785. Incroyables sont les difficultés qu'il a dû vaincre pour conduire à la mer, sur un sol sans pente et sans solidité, plusieurs milliards de mètres cubes d'eaux stagnantes dans un récipient de cent trente mille hectares.

Le canal, creusé pour ce dessèchement, est d'une longueur de vingt et un mille cent trente-neuf mètres et a reçu le nom de *Linea-Pia ;* il présente douze mètres de largeur au fond, seize à dix-huit entre les deux arêtes des digues, une profondeur moyenne de deux mètres ; les digues ont six mètres d'épaisseur à leur base, et deux à leur sommet.

Le dessèchement des marais Pontins a coûté la somme de neuf millions.

Pie VI, en l'accomplissant, découvre la voie Appienne qui était ensevelie sous les eaux depuis des siècles, la répare et la rend praticable. Les étrangers accourent aussitôt, de toutes les parties de l'Europe, pour admirer ce magnifique monument de la grandeur romaine. La voie Appienne commençait à la Porte Capène et allait jusques à Capoue, en passant au milieu des marais Pontins.

La basilique de Saint-Pierre, à Rome, est la plus vaste et la plus riche construction des siècles modernes. Commencée en 1450 par Nicolas V, elle n'a été achevée qu'en 1780, sous Pie VI. La majesté et la hardiesse de son architecture sont incomparables.

Le vestibule, splendidement décoré, a soixante pieds de largeur sur quatre cents de longueur.

Le pavillon placé au-dessus du maître-autel est d'airain de Corinthe, métal plus précieux que l'or.

La coupole, due à Michel-Ange, est la merveille de l'architecture. Sa hauteur compte deux cent cinquante-huit pieds ; ses murs en ont vingt-deux d'épaisseur ; sa base est formée par un entablement magnifique, reposant sur quatre piliers, dont chacun présente trois cents pieds de circonférence et cent soixante-six de hauteur. On a placé dans la frise de l'entablement, en caractères de deux mètres de hauteur, et sur un fond en mosaïque d'or, la célèbre inscription : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo ecclesiam meam et tibi dabo claves regni mei.*

Le jaspe, le vert antique, le lapis-lazuli, le porphyre, admirablement travaillés, de massives décorations de bronze doré, d'or, d'argent, d'airain de Corinthe, couvrent l'intérieur de la coupole.

Depuis sa fondation jusques en 1694, la basilique de Saint-Pierre a coûté près de quarante-sept millions d'écus romains, ou deux cent trente-quatre millions de

France. A cette somme, on doit ajouter trois millions d'écus romains pour peintures, pour achat de vases sacrés, d'ornements sacerdotaux, et de plus toutes les dépenses faites depuis 1694.

Les statues en marbre des douze Apôtres, que possède Saint-Jean-de-Latran, figurent parmi les chefs-d'œuvre de l'art.

Deux des colonnes de cette basilique sont de *giallo-antico,* cette pierre des plus rares, et dont les morceaux ont une si grande valeur.

Des richesses de toute sorte resplendissent dans la chapelle du palais Quirinal.

Le Vatican est un dépôt immense de ce que les arts ont produit de plus précieux. On y admire la collection d'antiques formée par Léon X, la salle des inscriptions, la bibliothèque, le musée Clementino, le musée Chiaramonti ou Pio, le cabinet des médailles.

La collection des inscriptions est la plus célèbre que l'on connaisse ; elles ont été recueillies dans les catacombes et les tombeaux des premiers chrétiens.

Le musée Clementino, commencé par Clément XIV, présente ce qui servit à décorer les temples des divinités ou les palais des Empereurs.

Le musée Chiaramonti ou Pio, dû à Pie VI, est destiné aux monuments antiques, comme bustes, bas-reliefs, vases, statues, tombeaux romains, etc.

La bibliothèque renferme plus de trente mille manuscrits et se compose de magnifiques salles où abondent les livres rares et des ouvrages d'art d'une valeur inestimable.

Dans les salles du Vatican, le pavé est en mosaïque, les murailles sont enrichies de sculptures, de bas-reliefs et de fresques des meilleurs peintres, les colonnes sont d'albâtre, de lapis-lazuli, de porphyre, de marbre de Paros.

La papauté a centralisé à Rome tous les principes de la vie intellectuelle de l'humanité.

Nicolas V et Pie II sont les propagateurs actifs des sciences et des lettres.

Nicolas V honore de sa protection tous les savants de son siècle, Hermolas, Barbaro, le Mantouan, Pic de la Mirandole, Ange Politien, le cardinal Bembo, Sadolet, évêque de Carpentras. Il fait traduire en latin Diodore de Sicile, Hérodote, Thucydide, la *Cyropédie* de Xénophon, Polybe, Appien, Strabon, Théophraste, les *Lois* de Platon, l'*Almageste* de Ptolémée. Il fonde la bibliothèque du Vatican, y rassemble cinq mille manuscrits.

Clément V prescrit l'étude des manuscrits grecs.

Eugène IV favorise leur traduction en latin.

Sixte IV augmente la bibliothèque du Vatican d'une foule d'ouvrages rares et précieux.

Le splendide mouvement de la Renaissance naît à

Rome et se répand successivement, sous la puissante impulsion des papes Léon X, Clément VII, Jules II, à Florence, à Bologne, en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne.

Léon X préside à l'impression des chefs-d'œuvre de la littérature grecque et latine.

Il donne à divers savants la mission de recueillir en Allemagne, en Danemark, en Suède, à Venise, des manuscrits littéraires dont il enrichit la bibliothèque du Vatican.

Sixte V, en 1585, fonde la métallothète du Vatican, première collection minéralogique qu'on ait vue en Europe.

Urbain VIII, en 1628, institue le Collége de la Propagande, où toute science humaine est enseignée.

TOUTES LES GRANDES IDÉES NOUS SONT VENUES DE ROME.

Presque constamment la cour de Rome s'est montrée supérieure à son siècle.

Dans le moyen âge et pendant les siècles derniers, jusques à la fin du XVIIIe, le gouvernement des papes a été le meilleur de la chrétienté; il a inauguré, avant les autres États de l'Europe, toutes les innovations utiles.

Dès le XIIIe siècle, il s'est préoccupé de la péréquation

de l'impôt, a dressé le cadastre dans plusieurs communes des provinces romaines. Il a établi des tribunaux de cassation en matière ecclésiastique, civile et criminelle, pendant que la plupart des peuples ne connaissaient que le régime des Parlements, indépendants les uns des autres.

Cette institution des tribunaux de cassation, introduite peu à peu dans les autres pays, a été saluée partout comme une des conquêtes modernes les plus précieuses.

Innocent III, au XI[e] siècle, ouvre à Rome le premier hôpital anatomique, et inaugure ainsi les études pratiques.

En 1491, sous le patronage de Paul II, Bernardino de Feltri, frère mineur de Padoue, crée dans cette ville le premier mont-de-piété en faveur des malheureux que les prêteurs sur gages pressurent.

Peu d'années après, à la voix et avec le secours des papes, un Mont-de-Piété s'élève à Pérouse, Césène, Mantoue, Florence, Bologne, Savone, Naples, Milan.

Sixte V donne sept mille écus sur sa cassette pour l'établissement de celui de Rome, dont saint Charles Borromée a rédigé les statuts.

Le Concile de Trente approuve les monts-de-piété, et décrète qu'ils prêteront moyennant un intérêt minime, « bien qu'il valût mieux, dit Léon X, n'exiger aucune redevance. »

Sixte-Quint, pour prévenir la mendicité, construit à Rome, en 1587, le premier hospice où sont réunis les pauvres des deux sexes.

Les papes créent, dans chaque hospice de Rome, un ouvroir industriel, un vrai conservatoire des arts et métiers, avant que les peuples les plus avancés de l'Europe en possèdent.

En 1703, Clément XI annexe à l'hôpital Saint-Michel une maison de correction pour les jeunes détenus au-dessous de vingt ans. Ils sont soumis au travail en commun, au silence absolu et à l'emprisonnement cellulaire pendant la nuit.

La prison de Saint-Michel fut la première maison pénitentiaire en Europe. Elle avait pour mission de réaliser la réforme morale, et apporta la plus importante amélioration dans le système des prisons.

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ANGLETERRE.

Le clergé aide puissamment le roi Egbert à réunir sous son sceptre les sept royaumes divisés et à créer l'unité politique. Il accomplit l'heureuse transformation de la race anglo-saxonne.

Les Danois, vainqueurs des Saxons, règnent en Angleterre ; le clergé exerce une salutaire influence sur leur roi Canut.

Vers la fin du xe siècle, saint Dunstan est le palladium de l'Angleterre. Le roi Edgar, que ses inspirations dirigent, se consacre à réparer les maux de la patrie.

Edgar, Hereward, et autres thanes, personnification de la résistance à Guillaume le Conquérant, se déterminent à reconnaître son autorité, sur les exhortations de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry.

Le clergé amène la fusion entre la race saxonne et la race normande.

En 1093, sous Guillaume le Roux, fils de Guillaume le Conquérant, saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, lutte avec énergie contre tous les abus, toutes les ruses de la force temporelle.

Le clergé arrache la Grande-Charte, en 1215, au roi Jean-sans-Terre.

Ce prince commettait d'indignes excès de pouvoir, depuis le jour où il avait pris le sceptre en main.

Le 20 novembre 1214, les barons et les membres du haut clergé se réunissent à Saint-Edmonsbury, sous la présidence d'Étienne Langton, archevêque de Cantorbéry, et viennent, l'un après l'autre, prêter sur l'autel le serment de faire remettre en vigueur la charte de Henri Ier.

Le 6 janvier 1215, ils se rendent à Londres et requièrent du roi le renouvellement de cette charte et celui des lois d'Édouard-le-Confesseur.

Jean promet de répondre après les fêtes de Pâques.

Dans l'intervalle, il accorde au clergé la liberté des élections particulières, il sollicite l'appui du pape contre les barons.

Mais ses démarches sont impuissantes pour séduire le clergé et le rallier à sa cause, pour intimider les barons.

Dès que le délai convenu est expiré, le 19 avril 1215, les confédérés se rendent à Stamford, suivis de deux mille chevaliers.

Le 5 mai, la guerre est déclarée. Le 15 juin, le roi s'avoue vaincu, et, le 19, il signe *la Grande-Charte.*

Cet acte fameux, devenu le fondement de la constitution anglaise, assure pleinement les droits et intérêts du clergé, ceux des possesseurs de fiefs, vassaux immédiats ou médiats du roi, ceux de toute la nation.

En 1227, Henri III, parvenu à sa majorité, révoque la Grande Charte et la *Charte des forêts* concédée en 1217 par le roi Henri II.

Le clergé et les barons résistent hautement à cette révocation.

Le 13 mai 1253, les prélats fulminent une sentence d'excommunication contre les violateurs des chartes royales ; à la fin de la cérémonie, pendant qu'ils jettent à terre leurs flambeaux éteints et fumants, ils prononcent ces paroles : « Que tous ceux qui encourront cette sentence soient ainsi éteints et puants en enfer, »

et Henri III ajoute aussitôt : « Je ne violerai aucune de ces choses, aussi vrai que je suis un homme, un chrétien, un chevalier, et un roi couronné et sacré. »

En décembre 1264, Simon, comte de Leicester, président du Conseil du roi, convoque le Parlement et, sur la demande du clergé, appelle à y siéger deux citoyens de Londres, deux de Yorck, deux de Lincoln, deux de chacun des cinq ports, Douvres, Sandwich, Romney, Hastings et Hythe, deux de chacune des principales villes et de chacun des principaux bourgs de l'Angleterre.

Cette apparition complète des députés des villes et des bourgs dans le Parlement a été une innovation des plus heureuses pour le développement des libertés du pays.

L'Angleterre, en détruisant son clergé catholique, a détruit la partie démocratique de son gouvernement.

Fortescue, lord chancelier, a reconnu que, « sous l'influence du catholicisme, chaque habitant de l'Angleterre avait, selon son rang, ce qui peut rendre la vie agréable. »

Qu'on compare cette situation de l'ancienne Angleterre catholique à celle que l'ouvrier anglais a de nos jours ; « le pain et l'eau composent sa nourriture, » a dit le radical Cobbet.

Les ministres anglicans, formant la conférence d'histoire à l'Université de Cambridge, ont jugé solennel-

lement, il y a quelques années, à une majorité de quatre-vingt-huit voix contre soixante, que la suppression des cathédrales, églises, monastères, en Angleterre, sous Henri VIII, « a été un cruel malheur pour le pays. »

La taxe des pauvres, établie pendant le règne d'Élisabeth, fille de Henri VIII, a triplé la dépense des riches. Avant l'abolition du catholicisme en Angleterre, les pauvres y étaient abondamment secourus, pour une somme infiniment moins considérable, et sans qu'on leur infligeât la flétrissure d'une dégradation sociale.

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ESPAGNE.

Au v[e] siècle, les Visigoths réussissent à chasser les Alains, les Suèves de l'Espagne, et en restent les maîtres.

En 585, Récarède, leur roi, renonce à l'arianisme pour le catholicisme.

Presque aussitôt, sous l'action du clergé, l'unité commence entre les Visigoths et les peuples aborigènes de l'Espagne : une seule nation se forme.

A la mort de Récarède, en 601, les évêques acquièrent une autorité politique de plus en plus grande. Ils préparent la salutaire et mémorable révolution qui, vers la fin du vii[e] siècle, appelle les conciles de Tolède

à remplir le rôle d'assemblées nationales, et à diriger les affaires publiques.

La civilisation de l'Espagne est sortie du sein de ses conciles. Ils ont porté la monarchie gothe à son plus haut degré de puissance et de splendeur ; ils en ont dressé la constitution, si sagement combinée, si habilement distribuée dans toutes ses parties, et que Montesquieu proclamait digne d'admiration.

Le *Forum judicum,* ou recueil des lois des Visigoths, a été rédigé par les conciles de Tolède ; il se compose de douze livres, comprend cinq cent quatre-vingt-quinze articles, présente un code de droit politique, de droit civil, de droit criminel, et de plus un système de philosophie, un recueil d'exhortations morales, de conseils ; il connaît les devoirs du gouvernement, les intérêts de la société, incomparablement mieux que toutes les autres législations barbares.

Le clergé s'est appliqué à faire de la royauté un pouvoir social qui puise son droit dans la mission de de protéger l'intérêt commun contre les intérêts privés.

Le *Forum judicum* s'exprime ainsi au sujet de la loi et de la royauté :

« La loi est la messagère de la justice, la maîtresse de la vie.

» Elle doit être claire et publique afin qu'elle ne tende de piége à aucun citoyen ; elle ne doit prescrire que des règles justes et équitables.

» Le roi est dit roi (*rex*) de ce qu'il gouverne justement (*rectè*); s'il agit justement (*rectè*), il possède légitimement le nom de roi; s'il agit avec injustice, il le perd misérablement.

» La puissance royale est tenue, comme la totalité des peuples, au respect des lois. »

Le huitième concile de Tolède, en 653, proclame le caractère absolu de la propriété des particuliers au regard du prince.

A la fin du XIe siècle, la situation de l'Espagne est presque désespérée; des convulsions continuelles présagent au corps social une dissolution prochaine et inévitable. Le clergé sauve la patrie en faisant décréter l'hérédité de la monarchie, et en réunissant le royaume de Léon au comté de Castille, entre les mains de Ferdinand-le-Grand. L'hérédité de la monarchie fit renaître insensiblement les idées de soumission politique, et rendit à la majesté royale la considération qui lui est indispensable.

En Espagne plus qu'ailleurs, le clergé a rempli un rôle important; il a servi de centre à la royauté, à l'aristocratie, au peuple, à toute la société.

Le peuple espagnol lui doit d'avoir participé, avant les autres peuples de l'Europe, aux assemblées nationales.

Les députés des villes siégèrent aux cortès d'Aragon en 1162, à celles de Castille en 1188.

Cette admission du peuple dans les assemblées prépara la régénération de la monarchie ; de ce moment la Castille commença à avoir une place distinguée parmi les nations les plus sages de l'Europe.

L'institution religieuse de la Sainte-Hermandad arrête les pillages, les injustices des hidalgos, rétablit la sécurité publique et privée, veille incessammeut au maintien des lois.

Les chevaliers de Calatrava, de Saint-Jacques et d'Avis, de Saint-Sauveur, de Saint-Jean-de-l'Épée, d'Alcantara, que le clergé a créés, délivrent l'Espagne de la domination des Maures.

Roderic Ximenès, archevêque de Tolède, et profond politique, sauve l'Espagne et l'Europe, en 1212, à la sublime journée de Las-Navas.

Albornos, archevêque de Tolède, grand homme politique, au XIVe siècle, a un crédit illimité auprès d'Alphonse XI, roi de Castille, et rend d'importants services, surtout contre les Maures.

Le cardinal Ximénès, au commencement du XVIe siècle, donne la prospérité à l'Espagne. Dans ses conseils, dans ses actions, il a constamment en vue l'intérêt du peuple. Son zèle pour la justice est sa vertu dominante, il protége les vassaux contre l'arbitraire des grands, ne craint pas de dénoncer au roi les actes coupables des hommes les plus puissants.

Le cardinal de Granvelle remplit habilement les fonc-

tions de chancelier auprès de Charles-Quint ; il les conserve sous Philippe II, et soutient le poids de la monarchie espagnole avec honneur et succès.

Le cardinal Alberoni, premier ministre de Philippe V, réorganise heureusement l'Espagne d'après les idées françaises. Il constitue l'armée, relève et développe la marine, fonde des écoles d'artillerie, des ateliers de construction, des arsenaux, des manufactures d'armes.

L'Espagne doit ses colonies aux jésuites. Avec ses ressources et ses soldats, elle se voyait dans l'impossibilité de soumettre la Californie. En 1697, les jésuites demandent à en faire la conquête, arrivent chez ces peuples sauvages, les instruisent pour les civiliser, les civilisent par le travail.

A la fin du XVII[e] siècle, ils reçoivent de l'Espagne la concession du Paraguay moyennant quelques rétributions ; ils l'organisent, le peuplent de villages en moins de cinquante ans, et le rendent une des plus riches possessions espagnoles.

Ils avaient obtenu du roi, avant leur départ d'Espagne pour Rio de la Plata, la liberté des sauvages qu'ils parviendraient à réunir.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'AGRICULTURE
ET A L'INDUSTRIE ESPAGNOLES

Au XVI[e] siècle, le prêtre Ferrera, à la demande du cardinal Ximénès, rédige un traité d'agriculture des

plus estimés, et destiné à donner au laboureur le moyen d'exercer avec soin et profit l'art de la culture.

La race des béliers espagnols reçoit une grande amélioration par son croisement avec ceux que le cardinal Ximénès fait venir de la côte barbaresque.

Au XVIe siècle, les moines arrachent l'agriculture espagnole à la routine, ils la professent comme les sciences transcendantes, et la portent à un haut degré de prospérité. Ils quintuplent les produits du sol au moyen de savantes irrigations ; ils multiplient la vigne et l'olivier, ils en rendent les fruits meilleurs ; ils introduisent le palmier, le cotonnier et la canne à sucre dans les provinces méridionales.

Les bénédictins ont peuplé de vignes et d'orangers toute la province de Tolède.

Au VIIe siècle, saint Isidore de Séville institue des métiers dans tous les monastères.

Pendant le moyen âge, le couvent des Hyéronimites, à Madrid, renferme plusieurs manufactures célèbres.

En 1719, le cardinal Alberoni, premier ministre, crée à Guadalajara une manufacture de draps, la première que l'Espagne a possédée ; il la place sous la direction de contre-maîtres habiles qu'il a appelés de Hollande.

Quelques années après, cet établissement prospérait au mieux, et ses produits rivalisaient avec ceux du reste de l'Europe.

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ A RENDUS AU PORTUGAL.

Au XVIe siècle, le catholicisme donne le premier rang aux Portugais ; ils sont alors, sous Vasco de Gama, Albuquerque, Alméidas, Pachecho, ce que sont de nos jours les Anglais.

En 1640, les jésuites, avec l'assistance du clergé, et principalement d'Acuna, archevêque de Lisbonne, arrachent le Portugal à la domination de l'Espagne qui l'a asservi et l'accable depuis 1580 ; ils rendent le trône à la maison populaire des ducs de Bragance.

Le Portugal, ayant reconquis son indépendance, se place au rang des puissances et s'y maintient avec honneur.

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ALLEMAGNE.

L'influence chrétienne adoucit la loi des Allemands, celle des Bavarois.

L'évêque saint Engelbert, régent de l'Allemagne pendant l'absence de l'empereur Frédéric, gouverne sagement, se montre ferme contre toutes les tyrannies.

Une note célèbre du pape Innocent III, signée par l'empereur et publiée à Francfort, en 1220, arrache aux seigneurs le droit de main-morte dans toute l'Allemagne.

Au moment où la Hanse se constitue, le clergé

donne à la confédération des villes son consentement spontané.

Il le renouvelle, en 1254, en 1256.

La politique des souverains pontifes, en affaiblissant la puissance impériale, favorise en Allemagne la liberté des villes, l'accroissement et la durée des petits États.

De 1354 à 1367, Baudouin de Luxembourg, évêque de Coblentz, détruit les châteaux situés dans son diocèse et à l'abri desquels les barons et les chevaliers commettaient impunément sur les grands chemins d'incessants pillages, des violences de toute sorte. Il assure ainsi la paix publique et mérite la reconnaissance du peuple.

Il élève des fortifications autour de Coblentz, agrandit Ehrenbreitstein, bâtit le vieux pont sur la Moselle, et celui de Coblentz, si imposant par son étendue et par la solidité de ses arches.

En 1482, la *Wehme,* ou *franc tribunal* de Westphalie, voue à l'exécration la puissante ville de Groningue, et la met hors la loi pour cinq mille florins rhénans.

La raison, le sentiment chrétien se révoltaient devant cette inquisition terrible, mystérieuse, irresponsable.

Pie II, dans sa bulle de 1483, casse la sentence contre Groningue, abolit la Wehme, affranchit coura-

geusement l'Allemagne de l'une des dernières servitudes du paganisme.

LES MOINES ONT CRÉÉ L'AGRICULTURE EN ALLEMAGNE.

Aux VIIIe, IXe et Xe siècles, les colonies de bénédictins semées au milieu des peuples germaniques sont des écoles de civilisation, de défrichement.

Au VIIIe, saint Boniface et ses religieux commencent toutes les cultures dans les quatre évêchés de Bavière.

Au IXe, les moines de Fulda défrichent seize lieues de circonférence, entre la Hesse, la Franconie, la Thuringe; ils ont dix-huit mille métairies en Bavière et en Souabe.

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA PRUSSE.

Vers la fin du XIIIe siècle, l'institut des chevaliers Teutoniques soumet les peuples de la Prusse, et les convertit au christianisme.

Le clergé cherche avec sollicitude à adoucir pour eux le régime de la conquête, à les préserver d'une domination tyrannique.

Le 7 février 1249, à Christbourg, les chevaliers leur garantissent solennellement, dans un traité que

le légat du pape a dressé, leur droit civil, la liberté de mariage et de succession.

LE CLERGÉ A DÉVELOPPÉ L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE EN PRUSSE.

Les chevaliers Teutoniques assurent la navigation dans les mers du Nord.

Vers 1310, ils fondent la ville de Dantzig, y créent le principal entrepôt de la Baltique.

Les monastères suppléent par l'industrie à l'insuffisance de la nature dans certaines provinces de la Prusse, comme dans la nouvelle Marche, dans le Neumarck.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS AU DANEMARCK.

Le catholicisme, en donnant la vie sédentaire et l'instinct de la propriété aux Danois, adoucit leurs mœurs, commence leur civilisation.

Absalon, archevêque de Luden, mort en 1201, est le bienfaiteur du Danemarck qu'il gouverne, comme premier ministre, sous les rois Waldemar Ier et Canut VI. Il fonde Copenhague et Dantzig, affermit le royaume, réprime la piraterie, rédige le code des lois danoises et celui de la Zélande

L'invasion du protestantisme en Danemarck a porté atteinte aux intérêts du peuple. L'équilibre du gouvernement y a été détruit avec la puissance des évêques; celle de la noblesse s'y est accrue à l'excès, le joug de seigneurs hautains s'est appesanti sur les bourgeois et les paysans.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA HOLLANDE.

Saint Villibrod, au commencement du VIIIe siècle, est le père des Bataves; avec douze compagnons, et pendant douze ans d'apostolat, il arrache le pays à l'abîme. Partout où ces hommes de Dieu s'arrêtent, saint Adalbert à Eymont, saint Livin à Deventer, saint Vérefride près de Nimègue, saint Pléchelme à Oldenzaal, partout on voit des villes se former.

En 954, Balderic, duc de Clèves, évêque d'Utrecht, *père et défenseur de la patrie,* établit le célèbre chapitre de Saint-Pléchelme, au milieu du flux et reflux des Normands, et comme une puissante citadelle contre eux.

La Néerlande, au XIIe siècle, doit sa prospérité aux chapitres et abbayes d'Egmont, de Rynsbourg, d'Elton, de Claircamp, d'Heyloo, de Leeuwenhorst.

Les moines ont formé la Hollande de leurs mains, l'ont sauvée des eaux. Sous leur action incessante, la mer recule, les fleuves sont captifs, le sol s'affermit,

se couvre de cités, la population augmente de tous côtés, l'industrie et le commerce fleurissent, l'instruction se répand.

Les moines ont dessiné les polders, créé le magnifique réseau de canaux et de digues, le système prodigieux du Waterstadt.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA SUISSE.

Le grand historien Jean Muller, remontant, dans son *Histoire de la Suisse,* à la fondation de chaque village, reconnaît, malgré son protestantisme, que les moines y ont tout créé.

Au XIe siècle, les seigneurs laïques adoucissent la servitude de leurs serfs, à la sollicitation des monastères.

Les évêques de Genève, de Lausanne et des autres villes de la Suisse, ont eu la souveraineté temporelle, à partir du XIe siècle, jusques à la réformation.

Ils ont gouverné constamment avec justice, avec sagesse ; leurs droits étaient limités par ceux du peuple, dont ils maintenaient scrupuleusement les priviléges. Leur zèle, leur patriotisme, leur savoir, leur fermeté, ont contribué puissamment à la civilisation, à la prospérité, à la liberté de la Suisse.

LES MOINES ONT CRÉÉ ET DÉVELOPPÉ L'AGRICULTURE EN SUISSE

Ils ont mis le sol de la Suisse en culture, ils l'ont fécondé dans ses parties les plus arides et les plus sauvages.

Parmi les défrichements successifs auxquels ils se sont consacrés, je cite :

Au VIIe *siècle :*

Celui de la vallée de Moutiers, dans les bailliages du Jura, celui des coteaux du lac Léman et du lac de Zurich.

Au VIIIe *siècle :*

Celui du pays de Sargans, canton de Saint-Gall ;
Du canton d'Einsielden, du canton de Schaffouse ;
D'une partie du canton de Lucerne ;
Du vallon de Schœnthal, canton de Bâle ;

Au IXe *siècle :*

Celui d'une partie du canton de Neufchâtel, et des bords du lac sur la rive nord ;

Celui des territoires de Vevey, de Montreux et de toute la contrée voisine du lac Léman ;

Celui du territoire de Muri, dans le canton d'Argovie ;

Au xe *siècle :*

Celui du territoire de Pully et de Lutry, canton de Lausanne ;

Au xiie *siècle :*

Celui de la vallée de Joux, dans le canton de Vaud ;

Celui d'une partie du canton de Lucerne ;

Au xive *siècle :*

Celui du canton de Fribourg ;

De partie du canton d'Argovie.

L'île de Meinau, située dans le golfe septentrional du lac de Constance et présentant une colline de trois quarts de lieue de circuit, l'ile de Saint-Pierre, d'une demi-lieue de circuit, dans le lac de Bienne, canton de Berne, doivent, l'une aux chevaliers de Malte, l'autre aux bénédictins, les vignes, les prairies, les vergers, dont elles sont couvertes.

L'abbaye de Saint-Gall a cultivé et peuplé, à elle seule, toutes les contrées voisines.

Les religieux du couvent du Haut-Crest ont défriché les rocs sauvages du Jura, le sol de Vevey.

Les bénédictins ont accompli des travaux gigantesques dans les forêts de la Suisse.

Les moines du Haut-Crest ont planté les riches vignobles des coteaux du Jura, du canton de Vevey,

des rocs de la Vaux près Lausanne, et, près de la Vaux, ceux d'Epesse, de Riez, de Chapotannaz, de Calamin ; ils ont peuplé de vignes et d'arbres fruitiers le territoire de Montreux et celui de Saint-Saphorin, canton de Vaud.

Le fameux vignoble de la Vaux a une contenance de plus de trois lieues, s'étend le long du lac, depuis Vevey jusques aux portes de Lausanne, présente quarante terrasses, placées les unes au-dessus des autres et remplies de vignes. La plupart de ces monts artificiels ont été formés avec des terres apportées de la côte de Savoie, au milieu de rochers stériles et inaccessibles.

Le vignoble de la Vaux est un prodige d'industrie agricole ; ses raisins comptent parmi les meilleurs de l'Europe, sans excepter l'Italie et l'Espagne.

Les évêques de Lausanne ont constamment favorisé et propagé la culture de la vigne dans le district de la Vaux, qui leur a appartenu jusqu'à la réformation.

Les religieux du Haut-Crest avaient institué, à Vevey, la société des vignerons, et y célébraient chaque année, au moment des vendanges, une procession où l'Agriculture figurait avec ses instruments aratoires.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA BOSNIE.

En Bosnie, depuis la fin du XIIIe siècle, les franciscains ont eu le plus haut sentiment de leur mission, comme directeurs de leurs compatriotes dans la voie de la civilisation. Ils les ont soutenus en toute circonstance devant les autorités musulmanes.

LE CLERGÉ A PARTOUT CRÉÉ, FÉCONDÉ LES LETTRES, LES SCIENCES ET LES ARTS.

Au commencement du XIe siècle, le pape Silvestre II popularise les lettres en Italie.

Florence, Bologne, vers le milieu du XIIe siècle, doivent les sciences à Alexandre III.

A peine l'université de Bologne est-elle instituée par ce pape qu'elle compte douze mille étudiants.

A Forli, au XIIIe siècle, saint Antoine de Padoue réveille les fortes études.

Vers 520, Cassiodore, premier ministre du roi Théodoric, se consacre à la vie monastique, et, dans son *Histoire des Goths,* décrit l'établissement et la splendeur de leur monarchie.

Le diacre Paul Warnefrid est l'historien des Lombards ; ses écrits sont des sources précieuses pour le VIIIe siècle.

Les *Annales d'Italie jusques à la fin du* XIIe *siècle,* par Muratori, l'*Histoire des révolutions d'Italie*, par Denina, sont hautement appréciées.

Les villes importantes de l'Italie ont eu, presque chacune, parmi les membres du clergé un historien aussi intéressant que fidèle.

Je cite : l'*Histoire de Venise,* du cardinal Bembo ; l'*Histoire de l'Italie et de Bologne,* du chanoine Alberti ; l'*Histoire de Florence,* du chanoine Ammirati ; l'*Histoire de Fermo,* de l'évêque Bandel.

Le clergé a créé la littérature italienne.

Les franciscains lui donnent la mesure, la profondeur, l'élévation.

Dante a appris dans le couvent dominicain de *Sainte-Marie-Nouvelle*, à Florence, le secret de ses grandes compositions symboliques.

Dès le XIIIe siècle, les républiques italiennes, Bologne et Florence surtout, s'associent, sous l'impulsion des papes, au patronage intellectuel.

Le cardinal Bessarion, vers le milieu du XVe siècle, traduit Aristote, Xénophon.

Le cardinal Bembo, mort en 1547, est le restaurateur du style pur dans la langue italienne, il la fixe par des règles. Il a écrit sur la grammaire, l'histoire, la philologie.

En 1591, paraît une excellente histoire naturelle des Indes, dont le jésuite d'Acosta est l'auteur.

Le père Donato, mort en 1640, publie son célèbre ouvrage : *Roma vetus et recens.*

En 1666, le curé Campani, à Rome, perfectionne le télescope; il en compose un de cent trente-six pieds pour Cassini.

Les Italiens regardent le jésuite Bartoli, mort en 1685, comme un de leurs principaux écrivains.

Le père Bianchi, savant physicien, mort en 1729, travaille à une méridienne pour l'Italie.

En 1754, le chanoine Mazzochi, placé au premier rang des paléographes, explique les tables d'Héraclée.

Léon X a créé des académies à Bologne, Ferrare, Sienne.

Rome est dotée : d'une académie littéraire par saint Charles Borromée ; d'une académie d'histoire par le chanoine Ciampini, en 1671, et d'une académie de physique et de mathématiques par le même, en 1677; de l'académie des *Arcadiens* par le chanoine Crescimbeni, en 1728.

Le cardinal de Médicis, en 1657, fonde à Florence l'Académie *del Cimento* consacrée aux sciences et surtout aux expériences de physique.

Vers 1720, une académie de mathématiques s'ouvre à Milan sous le patronage du chanoine Bianchini.

Au xve siècle, le cardinal Bessarion lègue à Venise sa magnifique bibliothèque.

A Milan, la bibliothèque publique *(Ambrosienne)*, aujourd'hui un des plus riches dépôts des connaissances humaines en Italie, est un don du cardinal Frédéric, neveu et successeur de saint Charles Borromée. On l'a appelée *Ambrosienne* à cause de saint Ambroise, patron de la ville.

La bibliothèque publique de Brescia, la bibliothèque *Laurentienne* à Florence, sont dues, la première au cardinal Quirini, la seconde à Léon X.

En 1710, le cardinal Albani, évêque d'Urbino, y forme une bibliothèque, un musée et un cabinet de médailles.

Vers 629, saint Félix, évêque gaulois, convertit au christianisme Sigebert, roi de l'Est-Anglie, et crée les premières écoles saxonnes.

Aux VIIe et VIIIe siècles, les mnoastères de Cantorbéry, York, Westminster, Armagh, Cloghar, sont renommés pour leurs écoles.

Aux VIe et VIIe, en Irlande, celles des monastères de Bangor, Clonard, Lismore, brillent d'un vif éclat.

Sous le roi Alfred, de 878 à 900, le clergé réveille les sciences en Angleterre, établit des écoles dans toutes les provinces, y accomplit la régénération intellectuelle.

En 1138, le concile de Londres promulgue, dans l'intérêt de l'instruction publique, plusieurs dispositions importantes que le troisième concile de Latran reproduit en 1179.

Sur les seize colléges de Cambridge, le clergé en a fondé cinq, sur les vingt d'Oxford, douze.

Les franciscains ont contribué puissamment à la célébrité de l'université d'Oxford.

L'Angleterre doit : les précieuses bibliothèques de Salisbury, de Cambridge, aux moines de ces deux villes ; — l'université de Saint-André, en Écosse, à l'évêque Verdelaw, en 1412 ; — le collége de Vinchester, en 1404, à Wickmann, évêque de cette ville.

Le moine Gildas, dans son livre intitulé : *De excidio Britanniæ,* révèle toutes les douleurs des Bretons foulés sous l'invasion saxonne.

Béde, mort en 735, a écrit sa grande *Histoire d'Angleterre,* où tous les auteurs anglais ont puisé des matériaux. Son récit commence à la descente de Jules César, et va jusques à l'année 731.

Les vieilles annales irlandaises, si pleines d'intérêt, comme le *Psautier de Tara,* le *Livre Plowt,* les chroniques de *Tigernach, d'Inisfalley, des Quatre-Maîtres,* etc., ont été rédigées par des membres du clergé.

Saint Œlred, abbé de Ridal, en Écosse, mort en 1156, a laissé des travaux historiques hautement appréciés.

Le célèbre Marsham a dit que, sans les moines, les

Anglais *auraient été constamment des enfants* dans la connaissance de l'histoire de leur patrie.

A la fin du IVe siècle, en Espagne, l'évêque goth Ulphilas, traduit la bible et les quatre évangiles en langue méso-gothique, établit des écoles.

Saint Isidore de Séville et saint Ildefonse, au VIIe siècle, les multiplient.

Pendant le moyen âge, chaque paroisse, chaque monastère, a son école où l'enseignement est gratuit.

Sans la chronique de l'évêque Idace, nous manquerions des détails les plus importants sur les Goths et Suèves qui envahirent l'Espagne.

Saint Ildefonse est le continuateur d'Idace.

La chronique de saint Isidore, mort en 636, est indispensable pour l'histoire des Goths, Vandales, Suèves.

L'Espagne est le pays le plus riche en chroniques, en mémoires, en histoire ; ses deux mille couvents enregistraient tous les faits.

Le cardinal d'Aguirre, Traggia, Risco, Florès, et autres membres du clergé, ont répandu la clarté sur l'histoire des divers royaumes d'Espagne.

Le jésuite Mariana publie, le premier, un corps d'histoire d'Espagne.

Au XIIIe siècle, le moine Pegnafort pousse vivement à Murcie l'étude des langues orientales.

Au XVe, le couvent de Saint-Étienne, à Salamanque, est renommé pour son instruction dans les sciences exactes.

Depuis le moyen âge jusques à la fin du XVIIIe siècle, la bibliothèque de chaque couvent a été publique.

L'Espagne devait aux membres de son clergé, mais principalement à ses moines, d'avoir suivi dans les sciences exactes les progrès de l'Europe, comme l'attestent la hardiesse et la perfection de ses travaux hydrauliques.

Vers 1528, dom Ramon Pignatelli, chanoine de Saragosse, commence la construction du canal d'Aragon ; il meurt, quelques années après, avant d'avoir pu le poursuivre à plus de deux lieues au-delà de Saragosse. Homme savant, plein de fermeté et d'ardeur, il avait le projet de mettre la Navarre en communication directe avec la Méditerranée. Le canal d'Aragon est resté inachevé pendant deux siècles.

Sous l'impulsion du cardinal Ximénès, au commencement du XVIe siècle, la Bible polyglotte, cet admirable monument littéraire, est mise au jour. Elle contient, pour l'Ancien Testament, le texte hébreu, la Vulgate, la version grecque des Septante traduite en latin, et la paraphrase chaldaïque avec une version latine. Elle est accompagnée d'un volume où de

précieuses annotations abondent, où les diverses façons de parler hébraïques sont reproduites et savamment commentées.

Ximénès avait consacré plus de cinquante mille écus d'or à l'impression de la Bible polyglotte. Il fonde, en 1499, l'université d'Alcala, attire de toute l'Europe les hommes les plus savants pour y professer, la dote de revenus considérables et d'une riche bibliothèque renfermant une collection rare de manuscrits arabes. Il commençait une édition des œuvres d'Aristote, au moment où il mourut, en 1517.

Vers la fin du XV[e] siècle, le prêtre Antoine de Lebrija restaure, en Espagne, la littérature classique, l'étude des langues anciennes.

Au commencement du XVI[e] siècle, l'université de Siguenca est créée par Lopes de Medina, archidiacre d'Almazan.

Le chanoine Herrera, né à Séville, au commencement du XVI[e] siècle, est le seul poète auquel les Espagnols aient décerné le surnom de *divin*. Il réunissait les connaissances les plus variées, celle des langues, des mathématiques, de la philosophie, de l'histoire.

Son *Ode sur la bataille d'Alquara-Québir*, où le Portugal périt avec son roi, est considérée comme une des plus magnifiques compositions de la langue espagnole.

En 1739, le prêtre Ferrero prend une part importante à la rédaction du dictionnaire espagnol.

L'*Histoire de la littérature espagnole,* que les pères Rodriguez et Mahedono, cordeliers de Grenade, publient en 1773, est une œuvre littéraire de l'éclat le plus grand et d'une incomparable utilité.

Les monastères de Saint-Gall, de Fulde, de Corwey sont, aux VIIe, VIIIe et IXe siècles, un centre civilisateur et intellectuel, Saint-Gall pour le midi de l'Allemagne, Fulde pour le centre, Corwey pour le nord.

Les missionnaires Cyrille et Méthodius, au commencement du IXe siècle, inventent l'alphabet saxon pour les peuples de la Bulgarie, de la Moravie, de la Bohème, créent des écoles au milieu d'eux.

La chronique de Reginon, abbé de Prum, au IXe siècle, est d'une haute importance pour l'histoire de l'Allemagne.

Celle de Godefroi de Viterbe, chapelain des empereurs Conrad III, Frédéric Ier, Henri VI, est pleine d'érudition, de documents intéressants, commence à Adam et finit en 1186. Godefroi a fouillé pendant quarante ans dans les archives de l'Europe pour y recueillir les matériaux de son ouvrage.

On consulte avec fruit :

La chronique de l'évêque Dithmar, au XIe siècle ; —

l'*Histoire ecclésiastique*, par le chanoine Adam de Brême, au XIe siècle ; — les *Annales de Trèves*, par le père Brower ; — la *Chronique de Nuremberg*, par le père Doring, franciscain, mort en 1464 ; — l'*Histoire de Bohême*, par l'évêque Dubraw, mort en 1553.

Ottfried, moine au couvent de Wissembourg, en Alsace, de 842 à 870, est le premier versificateur des Allemands. Son *Harmonie des saints évangiles* est écrite en strophes de quatre vers.

Le dominicain Tauler, de Strasbourg, mort en 1361, est le premier prosateur de l'Allemagne.

La langue allemande doit sa forme didactique aux théologiens qui l'avaient adoptée.

Les *Frères de la vie commune*, créés en 1400, donnent à l'Allemagne le latin classique et le grec. En 1460, ils y ont cent écoles latines. De leur institut, et de celui de Zwol, sortent les restaurateurs de la littérature classique en Allemagne, comme Hégius, Agricole, Érasme.

Le père Balde, mort en 1668, est surnommé l'*Horace* de l'Allemagne.

Le père Scott, célèbre professeur de mathématiques à Magdebourg, communique aux savants, en 1657, dans son livre intitulé : « *Mechanica, hydraulica, pneumatica,* la magnifique découverte d'Otto de Guericke, constructeur de la première machine électrique qui ait donné des étincelles.

En 1664, le père Scott publie sa *Technica curiosa*, où il rend un compte savant des autres découvertes d'Otto, de celle des hémisphères de Magdebourg, de celle du vase de verre qui entraîne plusieurs personnes, du vase de verre qui attire.

On doit aussi au père Scott le récit des *Merveilles d'Angleterre*, ou des expériences de Robert Boyle, qui avait répété celles d'Otto, les avait variées, avait créé de nouvelles machines pneumatiques.

Le père Gordon, professeur de physique à Erfurth, vers 1750, a imprimé de grands progrès à l'électricité. Il augmenta les étincelles de manière qu'un homme ressentait la commotion dans toutes les parties de son corps, et que de petits oiseaux en furent tués.

On admire à Prague, au XVIIe siècle, le musée mathématique du jésuite Stransel.

Toute culture intellectuelle aurait disparu de la Bosnie sans les franciscains.

Chacun de leurs couvents, Fojnica, Sutiska, Kresevo, Varczar, Jaica, Tollica et autres, y ont été des foyers de science depuis le XIVe siècle.

Dès l'avénement du christianisme en Danemarck, vers 820, le clergé y fonde des écoles.

Au XIIe siècle, le moine Saxo Grammaticus rédige la première histoire de ce royaume, à la demande de l'archevêque Absalon. Cet ouvrage, où le caractère national

respire hautement, devrait avoir sa place dans la bibliothèque de tout homme instruit. Il a été imprimé à Paris, en 1514, sous le titre de : *Danorum regum heroumque historia stylo eleganti à Saxone Grammatico.*

A l'invitation du Saint-Siége, au XIIe siècle, les états de Suède placent des écoles primaires auprès de toutes les cathédrales, et créent une université à Skenning. Le couvent de Waldstena a été pour les Suédois, aux XIIe et XIIIe siècles, un foyer de civilisation et de science.

La conservation et la propagation des lettres en Russie sont dues au clergé. Le moine Nestor est le premier historien russe.

A la fin du IXe siècle, la Hongrie naît à la civilisation et à la vie intellectuelle par le zèle des missionnaires.

Aux XIIe et XIIIe siècles, l'astronomie, l'histoire, la poésie, et toutes les autres sciences, brillent d'un vif éclat en Islande, sous la direction du clergé.

En Belgique, dès le VIIe siècle, les monastères de Gand, de Sarcinium, de Lobbes, de Soignies, ont des écoles renommées.

Au IXe, Francon, évêque de Liége, en fonde une dans cette ville, donne une vive impulsion aux lettres et aux sciences.

En 1425, l'université de Louvain se constitue sous le patronage du pape Martin V.

Au XVIe siècle, le cardinal de Granvelle crée en Belgique des établissements d'instruction primaire où les enfants des familles pauvres apprennent gratuitement les principes des lettres.

Le clergé a partout alimenté, développé, protégé l'imprimerie.

En 1465, Adolphe de Nassau, prince-évêque de Mayence, recueille Guttenberg, que ses essais d'imprimerie ont ruiné, lui accorde une pension, l'anoblit, et l'aide pécuniairement à réussir d'une manière complète dans sa grande invention.

Faust et Schœffer, associés de Guttenberg, commencent par imprimer des psautiers et des bibles pour les couvents d'Allemagne, et ceux-ci donnent l'argent nécessaire aux éditions.

Les papes Paul II, Léon X, Sixte IV, sont les actifs protecteurs de l'imprimerie.

En 1467, les moines de Subiaco, près Rome, établissent dans leur couvent la première imprimerie que l'Italie ait possédée ; ils impriment aussitôt, d'après leurs manuscrits, les traités de Cicéron *de Oratore* et *de Officiis,* ses lettres à son frère Quintus, ses épîtres, ses philippiques, ses ouvrages de philosophie.

La première imprimerie créée en Suisse l'est, vers 1470, à Munster, canton de Lucerne, par les soins du chapitre.

Le couvent cistercien de Rougemont, au canton de Vaud, en a une en 1481.

Celle du Vatican est due à Sixte V, en 1585.

Le clergé s'est constamment inspiré d'une vive sollicitude pour les perfectionnements de la médecine.

Au commencement du VIe siècle, Cassiodore en recommande l'étude à ses moines; on le cite pour ses onnaissances anatomiques.

Du VIIe au XIIe siècle, le monastère de Salerne et celui du Mont-Cassin ont une grande célébrité comme écoles de médecine.

Les premières traductions d'Hippocrate et de Galien sont dues aux papes.

Parmi les membres du clergé qui se sont distingués dans la pratique de la médecine, on compte :

L'évêque Némésius, au IVe siècle; Ægidius, bénédictin, né à Athènes, au VIIIe; Constantin et Bertaire, moines du Mont-Cassin, les abbés du monastère de Ravenne et de Pescara, un archevêque de Bénévent, au XIe; le moine Roger Bacon, le dominicain Albert-le-Grand, au XIIIe.

L'évêque Némésius est l'auteur d'un travail important sur *la Circulation du sang et la Digestion.*

L'ouvrage d'Ægidius sur *les Veines,* sur *la Renaissance du pouls*, eut un succès si éclatant, qu'on le

lisait dans les écoles, avec les écrits d'Hippocrate. Il fut imprimé à Paris, en 1528, in-4°.

Le moine Constantin, retiré au Mont-Cassin, consacre ses dernières années à traduire les auteurs arabes qui ont traité de la médecine.

En 1638, les Européens ont commencé à connaître à Lima la vertu du quinquina contre les fièvres, auparavant mortelles. En 1649, le procureur des jésuites d'Amérique arrive à Rome avec un chargement considérable de quinquina qu'il distribue en grande partie à ses confrères pour le répandre en Europe.

Le quinquina prend alors le nom de *Poudre des jésuites;* il continue à le porter aujourd'hui en Angleterre, *The jesuit's powder*.

Le clergé, chez les divers peuples de l'Europe, a produit de savants géographes.

Au XIe siècle, Linna, moine d'Oxford, habile astronome, pénètre en Islande, à l'aide de la boussole, et dresse les cartes des mers septentrionales.

Les plus importantes découvertes accomplies en géographie, aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, sont dues presque toutes à des membres du clergé.

Le père Possevia, au XVIe siècle, nous fait connaître la Russie.

En 1624, le père Andrada, Portugais, découvre le Catay et le Thibet, dont il donne une relation.

A Venise, au XVIIIe siècle, le père Coronelli est célèbre comme constructeur de globes et auteur de cartes géographiques ; il en a dressé près de quatre cents.

La description de la Palestine est publiée par le prêtre allemand Adricomius, en 1580 ; celle de la rivière des Amazones l'est par le père Acuna, au commencement du XVIIe siècle.

La mappemonde de Ranulphe de Hyggeden, bénédictin du monastère de Saint-Werbercq, dans le comté de Chester, au XIIIe siècle, donne à toutes les masses principales leur situation respective, ainsi à l'Asie, à l'Afrique, à l'Europe. Paris et les provinces importantes de France ont une désignation particulière. Les connaissances de Ranulphe sur la Germanie sont démontrées par l'abondance des renseignements qu'il fournit au sujet de chaque province. La carte est coloriée, l'Océan, la Méditerranée et les fleuves y sont peints en vert foncé, de petites lignes vermillonnés séparent les divers pays.

Ranulphe est aussi l'auteur d'un ouvrage historique, intitulé : *Polychronicon,* divisé en sept livres, dont le premier contient la description de toutes les contrées.

Le plus remarquable monument de la science de Venise en géographie, aux XIVe et XVe siècles, est la fameuse mappemonde manuscrite de fra Mauro, qu'on admire aujourd'hui dans le couvent de Saint-Michel de Murano, près Venise. Elle remplit un espace elliptique de quatre cent onze mètres neuf cent trente-sept de

hauteur, sur un mètre neuf cent soixante-cinq de largeur, est couverte presque complètement de dessins à la plume et de miniatures resplendissantes d'or et de couleurs. Des annotations en dialecte vénitien attestent l'immense érudition que Mauro possédait. Ramusio, dans son édition de Marco Polo, cite cette mappemonde comme une merveille de Venise.

En 1458, à la prière d'Alphonse V, roi de Portugal, Mauro dresse un planisphère dont l'usage, disent les auteurs, facilita puissamment les voyages qui ont amené la découverte des deux Indes.

L'imagination est confondue des prodiges que le clergé a accomplis pour les arts.

Il les a partout alimentés et développés.

L'Italie doit au patronage catholique d'avoir été la moderne patrie des arts. La plupart des artistes dont elle s'honore, au XVIe siècle, sont sortis du cloître.

Vers la fin du VIe siècle, au moment où saint Grégoire arrive au souverain pontificat, quelques vestiges de rhythme subsistent à peine, la confusion la plus complète règne dans la tonalité. Ces altérations de la musique demandaient une réforme, saint Grégoire l'accomplit avec autant de zèle que de succès.

Il ajoute quatre tons aux quatre formés par saint Ambroise, évêque de Milan, à la fin du IVe siècle; il ouvre à Rome une école de chant, il compose son *Anti-*

phonaire, ou collection d'anciennes mélodies grecques.

Sa réforme se répandit dans toute l'Europe, et rendit à la musique sacrée des services considérables. L'école de Rome a été, pendant plusieurs siècles, la source la plus pure où l'on est venu puiser les meilleures traditions.

Le pape Vitalien, vers 660, introduit l'orgue dans l'église; partout les couvents l'adoptent et le perfectionnent.

Au xe siècle, l'invention du moine Guy d'Arezzo aide puissamment le progrès de la musique.

Pendant le moyen âge, chaque couvent, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, enseigne gratuitement la musique.

Aux siècles modernes, les célèbres compositeurs de musique sont créés par le clergé.

Dans toute l'Europe le clergé a semé les merveilles de l'architecture, élevé et décoré les basiliques, institué les corporations d'architectes connues sous la dénomination de *Collegia fabrorum.*

Au XIIIe siècle, les franciscains fondent une école d'architecture en Italie.

Au premier rang des monuments religieux les plus célèbres, se placent :

En Italie, les cathédrales de Milan, de Florence, de Pise, de Gênes, de Sienne; l'église du Mont-Cassin,

celle du Dôme à Florence, de Saint-Marc à Venise, de Notre-Dame-de-Lorette;

En Espagne, les cathédrales de Burgos, de Séville, de Tolède;

En Angleterre, celles d'Oxford, de Salisbury, de Lincoln, de Cantorbéry, d'York;

En Belgique, celles de Malines, de Gand, d'Anvers, d'Ypres, l'église de Saint-Pierre à Louvain, celle de Sainte-Gudule à Bruxelles;

En Allemagne, la cathédrale de Freybourg, dans le duché de Bade;

En Autriche, la cathédrale de Vienne;

En Norwége, la cathédrale de Drontheim;

En Suède, celle d'Upsal.

La cathédrale de Milan, un peu moins grande que celle de Saint-Pierre de Rome, est, après cette basilique, la plus magnifique de l'Italie.

Six dômes la recouvrent; celui du milieu a cent trente pieds de hauteur; il est le plus élevé. Les murailles, en dedans et en dehors, sont complétement revêtues de marbre; cent soixante colonnes, pareillement de marbre, portent la voûte. Quatre mille statues, toutes d'un travail parfait, décorent l'intérieur; on admire surtout l'*Adam* et le *saint Barthélemy* de Cibo. Le *saint Barthélemy* est renommé pour l'exactitude anatomique qui a présidé à l'expression des muscles. Dans le chœur de splen-

dides bas-reliefs forment soixante tableaux qui représentent les diverses histoires du Nouveau Testament.

La façade du temple est d'une beauté incomparable. Le pavé surpasse celui de Saint-Pierre en magnificence.

La cathédrale de Milan constitue en Italie le dernier éclat de la période ogivale.

L'immense cathédrale de Florence, l'un des plus riches monuments de l'architecture gothique, est revêtue de marbre de plusieurs couleurs. Toutes espèces d'ornements sont prodigués dans l'intérieur ; des statues le peuplent en foule. Le marbre brille aussi sur les murailles et le pavé du baptistère.

Ce que cette cathédrale présente de plus admirable, ce sont ses deux portes de bronze, placées en 1530, et dont les bas-reliefs reproduisent des sujets tirés de la Bible. Michel-Ange les a proclamées comme des chefs-d'œuvre ; elles sont dues à Laurent Ghiberti.

La cathédrale de Pise est remarquable sous le rapport de l'architecture. Sa chaire toute en marbre, les dorures et les ornements de sa voûte, l'éclat et la variété de son pavé, ses magnifiques peintures et sculptures, l'enrichissent au plus haut degré. Ses trois portes de bronze sont d'un travail achevé.

La cathédrale de Gênes présente de précieuses sculptures et trois nefs à l'aspect imposant.

La cathédrale de Sienne a une façade pompeusement décorée de colonnes et de statues. Son pavé,

d'un prix inestimable, est construit en pièces de marbre blanc et noir, composant une immense mosaïque qui représente plusieurs histoires de l'Ancien Testament avec un art parfait.

L'église du monastère du Mont-Cassin, au royaume de Naples, compte parmi les plus magnifiques du monde; l'or, l'azur, les pierreries, y resplendissent de toutes parts. Le pavé de marbre forme une mosaïque à grand dessin, des colonnes de granit oriental s'élancent du sol vers la voûte ; le retable du maitre-autel est de vert antique, de lapis-lazuli et d'améthyste.

L'église de Saint-Marc, à Venise, est couverte de cinq dômes ; les marbres les plus délicats et les plus rares, l'argent, l'or, les pierres précieuses, les diamants, y sont prodigués. Cinq cents colonnes et une foule de statues de marbre décorent le dehors.

La mosaïque du pavé, composée de petites pièces de jaspe, de porphyre, de serpentine et de marbre, représente plusieurs figures. Trente-six colonnes soutiennent la voûte toute en mosaïque aussi. La contre-table du maître-autel est d'or massif, enrichie de pierres précieuses.

Tout ce que l'architecture, la peinture, la sculpture, peuvent produire de plus majestueux et de plus grand dans l'ensemble, de plus parfait dans l'exécution et les détails, est réuni à Notre-Dame-de-Lorette.

Autour de la *Santa Casa*, et pour la conserver, on a élevé quatre hautes murailles de marbre blanc, décorées de vingt magnifiques statues.

La *Santa Casa*, commencée en 1514, a été achevée en 1570.

La cathédrale de Burgos est un des plus somptueux monuments de l'art gothique en Espagne. Des flèches finement sculptées surmontent les deux tours de sa façade. On ne saurait trop admirer son clocher si élégant, si fouillé, avec ses galeries, ses clochetons, ses violettes.

La cathédrale de Séville est d'un aspect imposant et la plus régulière de toutes celles d'Espagne. Ses quatre-vingt-dix fenêtres, s'ouvrant dans les voûtes, sont ornées de magnifiques vitraux. Son style est des derniers siècles gothiques.

Dans la cathédrale de Tolède, la chapelle de la Sainte Vierge est revêtue de jaspe depuis le sol jusques à la voûte ; des bas-reliefs de marbre, placés au fond du chœur et travaillés avec une délicatesse inouïe, représentent la Transfiguration. Le clocher de cette basilique a une grande beauté et deux cents pieds d'élévation.

La cathédrale d'Oxford, incendiée en 1829 et 1840, était regardée comme un des chefs-d'œuvre du gothique anglais. Dans l'intérieur, l'art avait multiplié ses merveilleuses créations sur la pierre transformée en dentelle.

La cathédrale de Salisbury date du XIIIe siècle; son clocher, tour pyramidale en pierre, haute de quarante pieds, est renommé surtout pour la régularité de ses proportions. La voûte de la salle où se réunit le chapitre présente dans sa construction un prodige de l'art; elle est soutenue par un pilier seul, et des plus déliés.

La cathédrale d'York est aussi brillante que vaste. Ses voûtes, d'une surprenante hardiesse, semblent excéder la puissance de l'homme.

La cathédrale de Lincoln le dispute en splendeur à celles de Salisbury et d'York. Son clocher a une élévation prodigieuse.

La cathédrale de Cantorbéry est immense; la légèreté, l'élégance et la hauteur de sa tour commandent l'admiration. Une mosaïque en porphyre, en marbre, en granit et en vert antique, forme le pavé du sanctuaire. La chapelle du chapitre est toute lambrissée jusques à la voûte inclusivement; on remarque ses vitraux antiques.

La cathédrale de Malines est l'une des plus magnifiques de la Belgique; elle a trois cent soixante-quatre pieds de haut. On l'a achevée seulement aux deux tiers de l'élévation qu'elle devait avoir.

La cathédrale de Gand a un luxe inouï de marbres et d'ornements. Sa chaire, de marbre blanc, présente un curieux monument de sculpture. L'arbre de la science en forme le couronnement, ses rameaux sont chargés

de fruits. Le serpent, cueillant la pomme, se replie autour du tronc. Deux statues en marbre, de saint Jérôme et de la Madeleine, sont placées sous la chaire.

Le clocher de la cathédrale de Gand a de la célébrité.

La tour pyramidale attachée à la cathédrale d'Anvers s'élance dans les airs, sous des formes légères et délicates, jusques à une hauteur de quatre cent trente-cinq pieds. Elle est percée à jour, comme une découpure, et se compose de plusieurs étages qui vont en diminuant de diamètre. Chaque étage est orné d'une galerie.

La nef de la cathédrale d'Ypres est d'une élégance remarquable.

Le jubé et le tabernacle de l'église Saint-Pierre, à Louvain, sont deux véritables chefs-d'œuvre.

Le jubé est formé de trois arcades, les archivoltes en sont fouillées admirablement, d'une incroyable légèreté, et décorées d'une profusion d'arabesques les plus délicats.

Le tabernacle représente une tour de trente-cinq pieds, où l'artiste a réuni toutes les fantaisies architecturales, tourelles, colonnades, pendentifs, niches, arcs-boutants, feuilles, fleurs, statues.

L'église de Sainte-Gudule, à Bruxelles, possède les richesses d'ornement les plus variées. La peinture de ses vitraux brille par un dessin exquis et d'ingénieuses couleurs. Sa chaire en bois est un merveilleux pro-

duit du ciseau. La pompe des sépultures royales se déploie sous ses voûtes.

La cathédrale de Freybourg, dans le duché de Bade, est un des plus magnifiques monuments gothiques de l'Allemagne. Sa flèche, semblable en hauteur à celle de Strasbourg, a été complétement construite de pierres sculptées avec une incomparable finesse de ciseau. Son portail est un chef-d'œuvre.

La cathédrale de Vienne, en Autriche, est chargée, à l'extérieur, d'une foule d'ornements et surtout d'arabesques en pierre. Sa superbe aiguille s'élève à trois cent quarante pieds et supporte, malgré ses formes déliées, un bourdon de trois cent cinquante-quatre quintaux. L'intérieur de la basilique est pavé de marbre, ses murs en sont incrustés. Le maître-autel a une grande magnificence.

Le mausolée de Frédéric et celui du prince Eugène méritent l'admiration.

Les statues et sculptures de la cathédrale de Drontheim, en Norwége, rivalisent avec celles de Saint-Pierre de Rome.

Ce monument, le plus solide, le plus riche, le plus complet, de la presqu'île scandinave, a été construit au XIIIe siècle, est dû à l'archevêque Eystein.

La cathédrale de la ville d'Upsal, en Suède, présente toute la splendeur de l'architecture gothique.

Sa couverture de cuivre poli resplendit comme l'or.

Parmi les membres du clergé qui se sont illustrés dans l'exercice de l'architecture, je cite :

En Portugal, au XIIIe siècle, les pères dominicains saint Consalve, saint Pierre Consalve, saint Laurent ;

En Italie, au XIVe siècle, fra Sisto, fra Cistoro, fra Bevignato, — au XVIIe, le père Guarini, théatin ;

En Angleterre, au XIVe siècle, Guillaume Wickam, évêque de Vinchester ;

En Espagne, au XVIe siècle, Amigo Jaime, curé de Tibiza ; — fray Antonio de Villacastim et fray Antonio ; — Au XVIIIe siècle, l'abbé Juvarra.

Les pères saint Consalve, saint Pierre Consalve, saint Laurent, construisent en Portugal une foule de monuments publics, et principalement des ponts de pierre à Amarante, à Cavez, à Tui.

Florence doit à fra Sisto et à fra Cistoro l'église de *Sainte-Marie-Nouvelle* et celle de *Sainte-Marie del fiore*.

En 1345, fra Bevignato pose la première pierre de la cathédrale de Pérouse.

Guillaume Wickam, évêque de Vinchester, mort en 1404, est le premier architecte anglais auquel l'histoire des arts consacre une mention. Il a dressé les plans de la célèbre cathédrale de Vinchester, du palais

de Windsor, d'un collége à Vinchester, d'un autre à Oxford.

Amigo Jaime, curé de Tibiza, près de Tortose, a été un des architectes les plus renommés du XVIe siècle, et le maître de Pierre Blay, qui a reconstruit à Barcelonne, en 1598, la *Casa de deputacion,* le palais de la députation, aujourd'hui palais de justice.

En 1563, Philippe II fonde l'Escurial, monastère consacré à la sépulture des monarques espagnols et des princes de leur famille.

Juan Batista, de Tolède, et Juan Herrera, architectes célèbres, président à la construction avec le concours intelligent de fray Antonio de Villacastim, religieux du monastère, et de fray Antonio, de Madrid.

A Turin, le père Guarino Guarini élève le palais Carignan, la chapelle du Saint-Suaire dans la cathédrale, et l'église du couvent des théatins.

La chapelle du Saint-Suaire est en marbre noir, présente un travail magnifique et plein de hardiesse.

En 1734, l'abbé Juvarra est chargé de rebâtir à Madrid le palais royal détruit par un incendie. Il donne à son plan des dimensions si vastes et si somptueuses que Philippe V se voit dans l'impossibilité de l'approuver.

Au moyen âge, les monastères cultivent avec ardeur tous les arts du dessin, réveillent la peinture.

Les franciscains, au XIVe siècle, fondent en Italie

une école de peintres, au premier rang desquels est fra Angelico, aux pures et divines inspirations. La France possède un de ses chefs-d'œuvre, le *Couronnement de la Vierge.*

Clément VII, pour récompenser Bandinelli de sa magnifique composition du *Martyre de saint Laurent,* le crée chevalier de Saint-Pierre.

Paul V et Urbain VIII comblent d'honneurs le peintre Lanfranc.

Sixte IV est le protecteur du Pérugin, Jules II l'est de Francia.

Paul III, Léon X, prodiguent aux peintres célèbres des faveurs éclatantes.

Dans toute l'Europe, le clergé a constamment alimenté le talent des grands peintres, et les trésors les plus précieux de la peinture enrichissent les églises et les monastères.

La Flandre a produit, au XVe siècle, l'école si chrétienne, et la première par le coloris, des frères Van Eyck, inventeurs de la peinture à l'huile, de Hemmeling, de Schérect.

Hemmeling sème la Belgique, l'Allemagne, l'Espagne de pages où le sentiment religieux est admirable. Sa *Nativité de Jésus-Christ,* ses miniatures sur le reliquaire de sainte Ursule, sur le bréviaire du cardinal Grimani, ont une haute valeur.

L'école de peinture d'Anvers, aux XVIe et XVIIe siècles, doit sa splendeur au catholicisme.

Les frères Jean et Gentile Bellini, fondateurs de l'école de Venise, au XVe siècle, s'inspirent pieusement des souvenirs du catholicisme.

Francia, mort en 1535, est l'astre rayonnant de l'école chrétienne de Bologne, qu'illustrèrent le Dominiquin et les Carrache.

Raphaël, né en 1483, mort en 1520, multiplie les représentations de la Vierge.

On a de lui : *le Mariage de la Vierge,* une foule de *Sainte Famille, la Vierge au baldaquin, la Vierge à la chaise, la Belle Jardinière, la Vierge* du grand duc, celle du palais Tempi, celle du Carrigioni, celle du palais Colonna. Son *Mariage de la Vierge* fut son début. Ses autres compositions les plus célèbres sont : *l'Incoronazione, le Præsepe, la Déposition de Croix,* le groupe de *la Foi,* de *l'Espérance,* de *la Charité.*

Murillo, le plus illustre peintre de l'Espagne, le créateur de l'école de Séville, affectionnait particulièrement les compositions religieuses; il a peint une foule d'*Annonciations,* d'*Assomptions,* d'*extases de saints.*

En Espagne, plus que dans le reste de l'Europe, l'art des XIVe et XVe siècles s'interdit rigoureusement toute inspiration venant d'ailleurs que de la foi.

Le tableau le plus remarquable des frères Hubert et Jean Van Eyck, *les vieillards et les vierges de l'Apo-*

calypse adorant l'agneau, est à Gand, dans la cathédrale de Saint-Bavon. Il date de 1432, et renferme plus de trois cents figures, de douze à seize pouces de proportion, et dont aucune ne ressemble aux autres.

La plupart des églises, à Anvers, possèdent des tableaux de Rubens.

Dans chacune de celles de Gand sont deux ou trois chefs-d'œuvre des frères Van Eyck ou de Van Dyck.

L'église de Saint-Augustin, à Pérouse, est comme un musée des peintures de Pérugin et de son école, celle de Rome.

Le Corrége a accompli le chef-d'œuvre du coloris et de la grâce en peignant *la Madeleine,* de l'église de Saint-Jérôme, à Parme.

Les tableaux des frères Jean et Gentile Bellini remplissent les églises de Venise. *La Procession de la vraie Croix sur la place Saint-Marc,* et *Saint Marc prêchant à Alexandrie,* sont deux incomparables compositions de Gentile.

Le Corrége, le Parmesan et Lanfranc ont déposé leurs plus riches tableaux dans les diverses églises de Parme.

Le tableau du maître-autel dans l'église de Sainte-Justine, à Padoue, est l'un des chefs-d'œuvre de Paul Véronèse; il représente le martyre de cette sainte.

La cathédrale de Cordoue possède quatre grands et magnifiques tableaux d'Antoine Palomino ; un *saint*

Euloge, de Vincent Carducho, un *saint Étienne,* de Jean Zembrano, un *saint Pélage,* d'Antoine del Castillo, une *sainte Barbe* de Pennaloza, une *Apparition de Martyrs* d'Antoine Torrado, une superbe *Annonciation* de Cordova.

La cathédrale de Séville est décorée d'une foule de Murillo et d'autres tableaux signés par Zurbaran, Herrera, Fernandez, Velasquez, Martinez, Alonzo Cano, Louis de Vargas, Paul de Los Roélas, peintres célèbres de l'école de Séville.

On admire :

A Gênes, dans l'église de l'Annunziata, la fameuse *Cène* du Corrége ; dans l'église Saint-Ambroise, deux tableaux de Rubens, la *Circoncision de Jésus-Christ* et *saint Ignace guérissant des possédés,* une *Assomption* par le Guide, un des plus magnifiques tableaux de l'école italienne ; dans l'église San-Stefano, l'immortel tableau de Raphaël, l'*Apothéose et le martyre de saint Étienne ;*

A Padoue, dans l'église de la Madone della Giarra, un christ ayant à ses pieds la Sainte Vierge soutenue par deux femmes, admirable composition du Guerchin ;

Dans la cathédrale de Vérone, une *Assomption* du Titien ;

Dans la chartreuse de Naples, une *Nativité* du Guide, le petit Christ si fameux, peint par Michel-Ange, les tableaux représentant la *Cène,* et dont l'Espagno-

let, Paul Véronèse et le Carrache sont les auteurs;

Dans le couvent des Comtesses, à Foligno, une *Vierge* de Raphaël :

A Florence, dans l'église de l'Annunziata, le tableau de la *Madone del Sacco* par Andrea del Sarto;

Le monastère des dominicains, à Milan, présente les sublimes fresques de la *Cène*, dues à Léonard de Vinci.

Les peintures de la coupole, dans la cathédrale de Parme, sont considérées comme le chef-d'œuvre du Corrége ; elles représentent l'Assomption de la Vierge au milieu des anges et des saints.

Les murs du réfectoire, dans le couvent de Cassinensi, à Arezzo, sont couverts de fresques, chefs-d'œuvre de Vasari, et qui ont pour sujet le festin d'Assuérus.

On voit dans l'église Saint-Louis-des-Français, à Rome, les deux admirables fresques du Dominiquin sur sainte Cécile.

Les fresques qui décorent les deux piliers de maçonnerie construits aux deux côtés de la grande porte de la cathédrale, à Parme, ont été peintes par le Corrége et Mazzuolo, avec un art si délicat que les sujets qu'elles représentent semblent sculptés en relief.

Martinez et Rovera ont couvert de remarquables

peintures à fresque les murs et les voûtes de la cathédrale de Séville.

Chacun des monastères fondés en Italie par Cassiodore, au VIe siècle, renferme des ateliers de miniatures sur manuscrits.

Pendant le moyen âge, dans toute l'Europe, la miniature sur manuscrits est le domaine exclusif des moines.

Au XVe siècle, cet art accomplit d'immenses progrès au sein des monastères d'Italie. Celui du Mont-Cassin a une école de miniaturistes spécialement consacrée à l'ornementation des livres de l'antiquité.

La ville de Ferrare conserve précieusement les miniatures dont deux de ses moines, les pères Ferrari et Cosme, l'ont enrichie au XVe siècle.

Les pères Matera et Mattei, au XVIe, ont peint les magnifiques livres de chœur que la cathédrale de Sienne possède.

Dans la bibliothèque de Bruxelles, au milieu des plus rares manuscrits enluminés, on voit : 1° un livre de prières, portant la date de 1380, et renfermant une tête de Vierge admirable pour l'expression et pour l'élégance des draperies ; 2° Le missel sur lequel les empereurs d'Allemagne prêtaient serment aux municipalités flamandes ; la splendeur des peintures le rend inestimable.

La peinture sur bois, née en Italie à la fin du XIVe siècle, s'applique immédiatement à des sujets tirés de la Bible.

La gravure sur bois a eu aussi les sujets religieux pour premier aliment. Les deux plus anciennes gravures portent la date de 1418 et de 1423; elles représentent, l'une la Sainte Vierge et l'enfant Jésus, l'autre saint Christophe.

C'est surtout en Italie et en Espagne que les trésors des églises renferment d'incomparables richesses en orfévrerie.

Donatello, Brunelleschi, Ghiberti, Benvenuto Cellini, Maso, Finiguerra, Pinzidimonte, Amerighi, Zenobi, Cemini, di Salvi, Pilli, Caradosso, et autres grands artistes italiens, se sont illustrés en orfévrerie religieuse.

On voit dans la cathédrale de Pistoie un retable d'autel en argent doré, dont quelques parties remontent à 1316, et qui présente une multitude inouïe de bas-reliefs, de statues, travaillés avec une admirable habileté.

La croix de l'église de Lanciano, près de Naples, a un mètre de hauteur, est de bois complétement couvert d'une lame d'argent ciselée, bosselée et dorée. Cette œuvre précieuse d'orfévrerie date de 1360 et représente le crucifiement.

La châsse de saint Dominique, dans l'église de ce

saint à Bologne, est le chef-d'œuvre de la sculpture du moyen âge.

Celle de saint Charles Borromée, à Milan, est de cristal, enrichie d'or, d'argent et de pierres précieuses.

A Lorette, la *Santa Casa* est pleine de richesses, d'*ex voto* d'or et d'argent massif; la couronne de la Vierge et celle de l'enfant Jésus sont toutes deux d'or massif, étincelantes de diamants.

Le grand autel de la cathédrale de Valence, en Espagne, est lambrissé d'argent, éclairé par plusieurs lampes du même métal et des plus finement travaillées.

Le grand ostensoir en vermeil de la cathédrale de Barcelonne, le petit ostensoir et l'encensoir, pareillement en vermeil, sont de célèbres pièces d'orfévrerie.

Le grand ostensoir, reposant sur un siége en vermeil, est décoré de joyaux d'une inestimable valeur, au premier rang desquels je cite : un diamant noir de la dimension du *Sancy* de France, six chapelets en perles fines, une branche de palmier en opales d'Orient, un rubis cabochon ayant la grosseur d'un œuf de pigeon, mille deux cent six diamants, deux mille perles fines, cent quinze opales orientales, cinq saphirs d'Orient et une foule de turquoises.

Le grand ostensoir, le petit et l'encensoir ont été confectionnés sous le règne de Ferdinand et Isabelle.

Dans l'église de Saint-Jacques, à Compostelle, la

statue de ce saint, haute de deux pieds, est en or massif; l'encadrement et le tabernacle de l'autel sont en argent; les reliquaires en vermeil, placés sur des tablettes en argent, sont enrichis de diamants.

La cathédrale de Séville renferme les plus somptueux ornements pour le service divin. Sur le tabernacle en argent de son maître-autel on admire un tableau du même métal; des pièces d'orfévrerie, ciselées avec un art infini, abondent dans toutes ses chapelles.

MEMBRES DU CLERGÉ AUTEURS D'INVENTIONS ET DE DÉCOUVERTES DANS LES SCIENCES ET LES ARTS.

On doit :

A Bède, moine anglais du VIIe siècle, le premier travail méthodique sur la dactylonomie et la chiromancie, ou calcul par les doigts et les mains;

A Vigile, archevêque de Salzbourg, la première affirmation, en 760, de la rondeur de la terre et de l'existence des antipodes;

A Guy, moine d'Arezzo, mort en 1071, les lignes, la gamme, l'harmonie;

Au diacre Gioja, l'aimant et la boussole;

Au dominicain Spina, les lunettes;

A Albert le Grand, dominicain, le zinc et l'arsenic;

Au moine Roger Bacon, des idées claires sur les microscopes et les télescopes, les bateaux à vapeur, les chemins de fer, l'aérostation, la pompe à air;

Au moine Schwartz, les fusils, la poudre à canon;

A Richard Walingfort, abbé de Saint-Alban, en Angleterre, la construction de la première horloge astronomique, en 1326;

A Basile Valentin, religieux du Mont-Cassin, et maître de Paracelse, la première application en médecine des ressources de la chimie;

A Moscopule, moine grec du XVe siècle, la théorie des carrés magiques;

Au père Rheita, capucin, au XVe siècle, la fabrication d'un binocle, sorte de lunette à tube et munie de trois ou quatre verres;

A Luca di Borgo, l'algèbre;

Au cardinal Regio-Montanus, le système métrique;

Au même Regio-Montanus, au cardinal Cusa, à Copernic, le vrai système du monde;

Au bénédictin Ponce, Espagnol, le principe de l'instruction des sourds-muets, en 1570;

Au père Lana, jésuite, mort en 1687, celui de l'instruction des aveugles;

A des membres du clergé, la quadrature, les parties aliquotes, la cycloïde;

Au jésuite Kircher, mort en 1697, la première lanterne magique, la science des hiéroglyphes et la construction du premier miroir ardent par l'assemblage des glaces planes;

Au jésuite Cavalieri, mort en 1647, la diffraction de la lumière et l'invention des infiniment petits;

Au jésuite Grimaldi, au XVIIe siècle, cette proposition adoptée en physique pour énoncer le principe des interférences : « la lumière ajoutée à de la lumière produit des ténèbres. »

Au curé Campani, mort en 1680, l'invention de l'art de tailler les verres;

A un moine italien, au XVIIIe siècle, la découverte de l'art de dérouler les manuscrits d'Herculanum.

Le travail du moine Bède sur la dactylonomie et la chiromancie consiste en cinquante-cinq figures; les trente-six premières expriment les nombres avec les doigts, les dix-neuf autres empruntent leur signification aux diverses positions des mains.

Bède, dans son livre sur la *nature des choses*, a devancé quelques découvertes de la science moderne.

Le moine Guy d'Arezzo, en inventant les notes, a abrégé considérablement la durée des études musicales.

La boussole, créée par le diacre Gioja, a agrandi la sphère des idées, permis à l'homme d'affronter les longues

courses maritimes inconnues des anciens, à Christophe Colomb d'accomplir son grand projet, la découverte du Nouveau-Monde.

Roger Bacon, dans son *Novum organum scientiarum*, ouvre une large voie aux sciences; son *Opus majus* leur imprime une direction féconde. Ses aperçus magnifiques, mais vagues, ont été portés à la certitude par les physiciens modernes.

La poudre à canon, dont l'invention appartient au moine Schwartz, a aboli l'ancien art militaire.

L'horloge que Wallingfort a construite, en 1326, était la merveille des arts, disent les contemporains; elle décore une des principales églises de Londres. Bailly, dans son *Histoire de l'astronomie moderne*, la cite comme la première horloge astronomique dont la date soit certaine.

Le cardinal Cusa pose la première pierre de l'astronomie moderne; il affirme, avant Galilée, que la terre tourne autour du soleil immobile.

En 1475, Copernic, chanoine polonais, découvre la véritable constitution du monde solaire, et l'expose dans son livre intitulé : *De revolutionibus celestium orbium*.

Le soleil est au centre de son système, il tourne sur lui-même, pendant que les planètes, et la terre parmi elles, gravitent autour de lui, accomplissent une révolution sur elles-mêmes, et que leurs satellites circulent autour d'elles.

Le système de Copernic est considéré aujourd'hui comme le seul qui permette d'expliquer d'une manière simple et logique les mouvements des astres du monde solaire.

Le système du monde des anciens, dû à Ptolémée, astronome égyptien au IIe siècle de notre ère, était diamétralement opposé à celui de Copernic. Selon Ptolémée, la terre était le centre immobile et immuable du monde ; le soleil tournait autour d'elle, accompagné dans sa course par la lune et les planètes.

Copernic publia son livre immortel *De revolutionibus* à la prière du cardinal Nicolo et de l'évêque de Culm ; il le dédia au pape Paul III.

En 1570, le bénédictin Ponce découvre, pour trois enfants du connétable de Castille, l'art d'instruire les sourds-muets.

Les hiéroglyphes étaient la langue écrite des anciens Égyptiens ; le père Kircher s'est, le premier, consacré à leur étude.

Avec la science des hiéroglyphes, on a pu ressusciter la vieille Égypte, la Nubie, l'Afrique et la longue carrière de civilisation qu'elles ont parcourue.

Le père Kircher, à l'aide d'un miroir formé de cinq glaces planes, produit une forte chaleur à cent pieds de distance. Ses expériences mettent hors de doute la possibilité de l'incendie de la flotte romaine par Archimède, et ce fait si controversé est désormais acquis à l'histoire.

Le moyen qu'un moine italien a découvert, pour dérouler les manuscrits d'Herculanum, consiste à détacher par fragments les portions du volume, sans changer leur position respective ; si ce travail réussit, il donne l'intelligence du texte, malgré les lacunes qui s'y rencontrent.

En se servant de ce procédé, on est parvenu à rendre à la lumière un traité de Philodémus sur la musique, deux livres d'Épicure, quelques passages d'un poëme héroïque ou épique attribué à Rabirius.

En 1832, on avait déchiffré soixante et dix manuscrits à Herculanum.

Il y a impossibilité de dérouler ceux de Pompéi, le contact de l'air et de l'humidité les réduit en poussière.

LE CATHOLICISME

ET LA FRANCE

CHAPITRE Ier

§ Ier

INTRODUCTION ET PROPAGATION DU CHRISTIANISME DANS LES PROVINCES DE LA GAULE.

Le christianisme a eu une influence assez puissante et assez féconde sur les destinées de la France, pour que nous connaissions les premiers pas qu'il y a accomplis.

D'intrépides et innombrables athlètes ont combattu le combat du Seigneur pour constituer la grande et illustre chrétienté des Gaules; ils ont versé héroïquement leur sang, et servi, en mourant, la société autant que la religion.

Ier SIÈCLE.

Les disciples de Jésus-Christ, réunis au pied de la croix, se sont partagé le monde romain ; le christia-

nisme se met en marche, et la Gaule est, sur le continent, sa première conquête.

L'an 35 de notre ère, Lazare, Marie-Magdeleine et Marthe, ses sœurs, leur servante Marcelle, Maximin, l'un des soixante-douze disciples, Joseph d'Arimathie, décurion, poursuivis par la haine des Juifs de Jérusalem, sont placés sur un navire dépourvu de rames, abandonnés à la merci de la mer et voués à une mort certaine. Mais la Providence veille sur eux, elle les conduit à Marseille, en l'an 36.

Pendant que Joseph d'Arimathie continue sa navigation vers la Bretagne, Lazare et ses compagnons commencent l'organisation chrétienne dans la Gaule.

L'église de Marseille est fondée par saint Lazare, celle d'Aix l'est par saint Maximin ;

Marie-Magdeleine se retire dans le désert de la Beaume, et y meurt après plusieurs années de pénitence ;

Marthe va exercer son apostolat à Tarascon et à Avignon.

Cette version, que je présente sur l'introduction du christianisme en Gaule, paraît la vraie ; les controversistes les plus savants, et, parmi eux, le cardinal Baronius, l'ont adoptée.

En 58, Trophime et Eutrope, accomplissant une mission que saint Paul leur a donnée, arrivent en Provence, pour achever l'organisation que Lazare et ses compagnons avaient commencée. Trophime prêche la foi dans le pays d'Arles, et y abolit les sacrifices païens, y change les Champs-Élysées en cimetière, et construit,

du vivant de la Vierge, une chapelle en son honneur.

Pendant le premier siècle de notre ère, l'église se forme dans les Gaules ; les missionnaires qui y parurent alors sont presque sans date, sans action commune.

IIe SIÈCLE.

Au IIe siècle, le christianisme commence sa vie publique en Gaule.

L'église de Lyon est la première dont nous avons une connaissance certaine.

Saint Pothin, Grec de nation, la fonde vers le milieu du IIe siècle ; il dédie à Marie une chapelle dont on voit les vestiges sous la basilique Saint-Nizier. Ses disciples instituent, quelques années après, l'église de Vienne et celle de Valence.

La chrétienté des Gaules se montre avec quelque splendeur, à partir de 177, date de la première persécution dont elle est atteinte.

Des martyrs succombent en foule à Lyon et à Vienne; parmi eux est saint Pothin, évêque de Lyon, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans et malade.

Les églises de Lyon et de Vienne adressèrent aux églises d'Asie une relation complète sur l'héroïsme inouï des combats que les confesseurs de la foi avaient soutenus. Cette relation, qu'Eusèbe nous a conservée, est un des plus magnifiques monuments de l'histoire ecclésiastique.

IIIe SIÈCLE.

Pendant la première moitié du IIIe siècle, presque

toutes les parties de la Gaule ont eu leurs apôtres; mais les progrès de la foi y ont été peu importants.

En 249, les évêques saint Paul, saint Austremoine, saint Martial, saint Gatien, saint Trophime, saint Saturnin, saint Denis, arrivent de Rome et commencent leur apostolat.

Saint Paul se rend à Narbonne, en devient le premier évêque, fonde l'église d'Avignon et lui donne saint Rufe pour évêque.

Saint Austremoine prêche avec succès à Clermont, en Auvergne.

La paganisme est aboli à Limoges par saint Martial, à Tours par saint Gatien.

Saint Saturnin est le premier apôtre de Toulouse, il y élève une église sur les ruines d'un célèbre temple païen, devenu comme le siége de la superstition.

Saint Denis s'avance jusques à Paris, y construit une église, institue un clergé, forme une population chrétienne. Les païens se saisissent alors de sa personne, de celle du prêtre Rustique et du diacre Éleuthère ; le juge Fescennius prononce contre eux une sentence de mort, ils sont décapités sur la fin du IIIe siècle.

Parmi les coopérateurs de saint Denis dans les villes voisines de Paris, on compte au premier rang :

Saint Taurin, à Évreux ; saint Rieule, à Senlis ; saint Sanctin, à Meaux ; Lucien, à Beauvais ; saint Quentin, à Amiens et dans le Vermandois ; saint Fuscien et saint Victoric, à Thérouanne ; saint Crépin et saint Crépinien, à Soissons.

A dater de la mission des sept évêques dans la Gaule, la prédication du christianisme y est définitive; ses conquêtes, jusques alors languissantes, se propagent au sein de toutes les provinces. Dans un intervalle de quelques années, des hommes de Dieu, pleins de zèle et de courage, fondent les églises de Strasbourg, de Metz, de Saintes, de Sens, de Chartres, du Mans, d'Apt, de Périgueux, de Lodève, d'Alby, de Rouen, du Velay, du Gévaudan.

En 290, l'église des Gaules est dans une position désastreuse. Elle a été frappée, coup sur coup, par la persécution de Dèce, en 250 ; par celle de Valérien, en 259 ; de Chrocus, en 263 ; d'Aurélien, en 274 ; Maximien l'attaque, en 290, avec un redoublement de fureur et l'accable presque complétement.

Pendant les années 290-291, le sang chrétien est répandu à grands flots dans les diverses provinces de la Gaule. Les principaux martyrs sont :

Saint Victor, officier, à Marseille ; les deux frères saint Donatien et saint Rogatien, à Nantes ; l'évêque saint Firmin, Victoric, Fuscien et Gentien, à Amiens ; saint Quentin, citoyen romain et fils d'un sénateur, dans le Vermandois ; les frères saint Crespin et saint Crespinien, à Soissons ; la Vierge] sainte Macre, à Fismes, près de Reims ; saint Lucien, saint Maxien, saint Julien, à Beauvais ; saint Procule et sainte Reine, à Autun ; saint Chéron, à Chartres ; saint Juste, à Louvres, près Paris ; saint Caprais, à Agen ; Florentia, Tibérie et Modeste, près Agde ; Ferréol, tribun militaire, à Vienne ; Julien, un de ses soldats, à Brioude ;

Genès, greffier du tribunal proconsulaire, à Arles; saints Vincent, Oronce et Victor, à Embrun ; saints Alexandre, Longain et Félicien, à Marseille; saint Baudèle, à Nîmes; saint Éléazar, avec huit de ses enfants, à Lyon.

IVe SIÈCLE.

Sur les instances du césar Galérius, Dioclétien a donné à Nicomédie, le 28 février 302, un édit de persécution contre les chrétiens.

Le césar Constance-Chlore, père de Constantin-le-Grand, et gouverneur des Gaules, se refuse à y promulguer l'édit; il est l'ami secret et le protecteur des chrétiens, et plusieurs d'entre eux remplissent à la cour des fonctions importantes.

Depuis l'an 291 qu'il a le commandement des Gaules, la foi y a été prêchée en pleine liberté, a fructifié de toutes parts, et l'Église a réparé les pertes considérables qu'elle avait subies pendant les persécutions de 250, 259, 263, 274, 290.

En 312, au moment où Constantin se convertit, la Gaule compte dans sa population autant de chrétiens que de païens.

Vers l'an 370, de zélés propagateurs de l'Évangile paraissent dans les contrées où le paganisme n'est pas détruit ; ainsi des chrétientés surgissent à Embrun, à Digne, à Bayeux, Angers, Seez, Coutances, Avranches, Nantes, Rennes, Lisieux.

Ve SIÈCLE.

Le mouvement de conquête chrétienne s'arrête en

grande partie au milieu du désordre des grandes invasions, et du moment où elles commencent, en 407.

Vers 470, les Angles et les Saxons, devenus maîtres de la Bretagne, y propagent l'idolâtrie et attaquent le christianisme. Des moines, des prêtres, des évêques prennent la fuite pour se soustraire à la persécution, abordent en foule dans l'Armorique, évangélisent ses diverses provinces, où règne le druidisme.

VIe SIÈCLE.

Au commencement du VIe siècle, après que le flot des invasions s'est retiré, le clergé se répand des villes dans les campagnes, se mêle aux masses et se crée avec elles des rapports plus intimes.

Une quantité immense d'idoles reste alors à abattre dans les Gaules; on y voit des hommes pourvus de dignités consulter chaque jour les augures. Les habitants des campagnes, pagani (et par suite païens), montrent surtout une grande résistance pour abandonner les dieux et les cérémonies de leurs pères.

Saint Léonor, saint Samson, abbé de Dol, saint Magloire, saint Pol, premier évêque de Léon, saint Gildas, abbé de Ruys, saint Malo, premier évêque d'Aleth, sont les apôtres de l'Armorique, y poursuivent le druidisme.

En 560, saint Félix, évêque de Nantes, s'applique activement à détruire, dans son diocèse, le paganisme parmi les populations des campagnes.

Vers les dernières années du VIe siècle, des missionnaires irlandais, sous la direction de Columban,

portent la foi dans les montagnes des Vosges, où le paganisme des Romains est enté sur celui des druides.

Dans toutes les provinces de la Gaule, l'idolâtrie soutient contre le christianisme les plus violents combats.

VIIe SIÈCLE.

Au VIIe siècle, toute la contrée des Vosges, les vallées de la Somme et de Thérouanne, le pays entre la Seine et la Meuse, l'Alsace, le Ponthieu, l'Artois, les Ardennes sont convertis au christianisme.

§ II

HISTORIQUE DE L'INSTITUT MONASTIQUE EN FRANCE. — SES PRINCIPAUX DÉVELOPPEMENTS.

Prononçons, avec les sentiments d'une vive reconnaissance, les noms de nos anciennes abbayes, de ces grandes institutions politiques et religieuses dont la place est si importante dans notre histoire. Elles ont été le ciment de notre société, ses points de ralliement ; par elles surtout, la pensée civilisatrice et démocratique du catholicisme a resplendi et s'est développée. Chaque congrégation monastique a eu, dans son siècle, sa signification sociale.

Les plus anciens monastères des Gaules sont ceux de l'île Barbe, près de Lyon ; du Mont-Condat, ou

mont caché, dans le Jura ; de Ligugé, à huit kilomètres de Poitiers ; de Marmoutiers, à deux kilomètres de Tours; d'Ainay, près Lyon, au confluent du Rhône et de la Saône ; de Conques, en Rouergue.

Ils ont été fondés :

L'île Barbe, vers 240 ;

Condat, depuis Saint-Claude, vers 358, par saint Romain ;

Ligugé et Marmoutiers, en 360 et en 371, par saint Martin;

Ainay et Conques, à peu près au milieu du IVe siècle.

De 400 à 410, saint Honorat et Jean Cassien apportent en Provence la règle des moines égyptiens, et fondent, Cassien, l'abbaye de Saint-Victor, à Marseille, Honorat, celle de Lérins, dans l'île de ce nom, sur la Méditerranée.

L'institut monastique est activement propagé, au Ve siècle, par les disciples de saint Romain, sur les deux revers du Jura ; par ceux de saint Martin, sur les rives de la Loire, de la Seine ; par ceux de saint Honorat et de saint Cassien, sur celles du Rhône, de la Saône ; par l'abbaye de Conques, dans toutes les parties du Rouergue

De 430 à 440, sous le règne de Gradlon, les premiers monastères sont établis dans l'Armorique par saint Jagu, saint Gwenolé, saint Correntin. Les uns suivent la règle de saint Coulm ; les autres, celle de saint Grégoire, de saint Basile.

De 500 à 540, les monastères se multiplient considérablement dans la Neustrie, l'Orléanais, le Maine.

En 542, saint Maur apporte, du Mont-Cassin en Gaule, la règle de saint Benoît.

En 545, il fonde son premier monastère à Granfeuil, près Angers; à sa mort, il en a institué cent vingt.

Saint Benoît crée le lien au moyen duquel les monastères sont unis entre eux; il promulgue l'irrévocabilité du vœu religieux; il consacre au travail manuel l'institut monastique, il le rend social, civilisateur. Il fut un grand législateur; sa règle, code admirable de morale, d'abnégation et de sage discipline, est pleine de vues généreuses, fécondes, sur la morale, l'hygiène, le droit naturel et politique, sur tous les sujets les plus intéressants pour l'humanité.

Elle se divise en soixante-treize chapitres, savoir :

Neuf sur les devoirs moraux des moines;

Treize sur les devoirs religieux;

Vingt-neuf sur la discipline, les fautes, les peines;

Dix sur l'administration intérieure;

Douze sur divers sujets, comme les hôtes, les frères en voyage, etc.

Saint Benoît a donné sa règle en 528, est mort en 542.

L'institut monastique, prenant une marche régulière dans les dernières années du VIe siècle, s'avance du nord au midi pour relever toutes les ruines que les invasions ont faites. Jusqu'à ce moment, il est resté enclavé dans les vallées du Rhône et de la Saône, dans les contrées qui vont des Pyrénées à la Loire, à la Seine, à la Marne.

En 589, saint Colomban, arrivant d'Irlande, se fixe

dans les montagnes des Vosges, au milieu de populations complétement idolâtres et sauvages. Il fonde, en 590, le monastère d'Anegray; en 592, celui de Luxeuil, sur les ruines d'un camp romain; en 596, celui de Fontaines. Son ardent prosélytisme ajoute une importante conquête à celles dont la colonisation monastique s'est déjà enrichie.

Au VIIe siècle, de puissantes colonies monastiques se constituent au nord-ouest de la Gaule, dans la Neustrie, de la rive droite de la Seine au Rhin, sur les côtes de l'Océan, sur la Somme, dans l'Artois, les Ardennes, au milieu des forêts, des landes, des marécages.

Vers la fin du VIIe siècle, plus de trois cents monastères couvrent la Gaule, et le code bénédictin est adopté dans tous ceux où régnait précédemment la règle de saint Basile, ou de saint Grégoire, ou de Cassien, ou de Colomban.

Au commencement du Xe siècle, au moment où saint Odon fonde Cluny, les monastères ont une complète indépendance les uns vis-à-vis des autres. Saint Odon conçoit la grande pensée de réunir à son abbaye les communautés qu'elle créera ou rattachera à sa règle. Il institue le fédéralisme monastique, donne l'unité de constitution, de gouvernement, de discipline, à cette agrégation de monastères dont Cluny est le centre et le chef, avec un pouvoir sans contrôle.

Des chapitres fonctionnaient, il est vrai, auprès de l'abbé, mais ils dépendaient de son arbitrage seul. Il les convoquait irrégulièrement, il avait le droit de considérer leurs décisions comme un pur conseil.

Ce commandement illimité de Cluny provoqua des divisions intestines, amena divers abbés à se soustraire à son influence.

Robert de Molesme, fondateur de Cîteaux, en 1098, et que cette expérience avait instruit, choisit une organisation plus aristocratique, et restreignit la puissance de l'abbé en appelant les chapitres généraux à se réunir annuellement et à décider les affaires importantes.

Parmi les moines, une grande partie ne savait ni lire ni écrire, et de plus manquait de toute aptitude à apprendre. Il y avait donc impossibilité pour eux à devenir religieux de chœur ou pères; ils devaient être consacrés aux fonctions domestiques indispensables dans un monastère.

Cette circonstance avait amené, au IXe siècle, l'institution des frères convers ou *Lais*. Cîteaux la régularisa, leur donna des attributions plus distinctes. Les uns habitaient l'abbaye : c'étaient les tailleurs, les cordonniers, les boulangers; les autres remplissaient les fonctions de bouviers, de bergers, de palefreniers, de forgerons, laitiers, voituriers, vachers, porchers; ils résidaient dans les granges ou métairies disséminées aux alentours de l'abbaye.

Depuis le IIIe siècle jusques à la fin du XIIe, deux mille cent cinquante monastères ont été fondés en France, dont :

Quatre au IIIe siècle — onze au IVe — quarante au Ve — deux cent soixante-deux au VIe — deux cent quatre-vingts au VIIe — cent sept au VIIIe — deux cent cinquante et un au IXe — cent cinquante-sept au Xe

— trois cent vingt-six au XI[e] — sept cent deux au XII[e].

Au XIII[e] siècle, la supériorité des chapitres-généraux sur les abbés se manifeste comme une institution législative ; Innocent III, Grégoire IX, et Nicolas IV surtout, la sanctionnent formellement. Dès ce moment, le pouvoir illimité de l'abbé devient un pouvoir monarchique et à vie, que dirigent les chapitres-généraux, corps aristocratique délibérant.

En 89, la France comptait :

Huit cents abbayes d'hommes, dont six cent trente et une en commende, et deux cent quatre-vingt-une de femmes ;

Six cent quatre-vingt-dix-neuf chapitres, dont vingt-quatre de filles nobles ;

Seize maisons chefs de congrégation : Saint-Antoine, en Dauphiné ; Bourgachard, en Normandie ; la Chancelade, en Périgord; la Grande-Chartreuse, en Dauphiné; Cîteaux, en Bourgogne; Clairvaux, en Champagne; Cluny, en Bourgogne; la Ferté, idem; Feuillans, dans le Comminges; Fontevrault, dans le Saumurois; Sainte-Geneviève, à Paris; Grandmont, diocèse de Limoges; Morimond, en Champagne; Pontigny, idem; Prémontré, en l'Ile-de-France; Saint-Ruf, en Dauphiné.

M. le général Ambert a publié dans le *Moniteur du Soir,* à la date du 20 décembre 1864 et sur l'institut monastique, un important article où il dit : « Les sociétés religieuses furent l'agent le plus actif, le plus fort, le plus intelligent de la rénovation du monde. Les résultats de nos associations sont bien mesquins, si on les compare à ce qu'a fait l'ordre de saint Benoît.....

« Citeaux, Clairvaux, ne méritent elles pas la reconnaissance publique ? témoin de l'envahissement de la barbarie, l'Église seule ose résister ; l'ordre de saint Benoît fut plus puissant que les armées. »

Ces paroles de M. le général Ambert résument, avec autant de force que de vérité, la mission salutaire que l'institut monastique a remplie.

§ III

SERVICES QUE LE CLERGÉ NOUS A RENDUS AU POINT DE VUE MORAL.

Le catholicisme a créé, fécondé en nous le sentiment moral ; la France doit à son clergé la supériorité morale qu'elle a entre les peuples.

Sous les Mérovingiens, au milieu d'une domination anarchique et sauvage, le clergé, en toute circonstance, se présente pour faire régner une autorité morale, supérieure à la force matérielle. Les Francs, pénétrés du mouvement religieux et civilisateur, commencent à dépouiller peu à peu la férocité de leurs mœurs, la violence de leurs penchants.

Le concile de Mâcon, en 582, met vivement en saillie toutes les conséquences fécondes que peut produire le principe moral.

Pendant le règne de Charlemagne, l'Église se con-

sacre à réprimer de plus en plus les passions violentes qui portent le désordre dans la moralité individuelle, à faciliter le développement de la morale publique.

Elle multiplie les conseils, les préceptes moraux dans plusieurs des capitulaires de ce prince, et principalement dans celui de 789, § 56, celui de 794, § 33, celui de 802, § 3, celui de 806, §§ 15 et 16.

Le clergé, avec un courage infatigable, combat les habitudes sauvages de la féodalité, dispute le sol moral aux instincts aveugles de la matière.

La chevalerie, sacerdoce militaire institué, au XI siècle, par le catholicisme, a aidé puissamment à l'amélioration de notre nature morale ; elle a donné une impulsion dominante aux sentiments moraux. Elle a formé un système de moralité dont la base est le dévouement et le désintéressement ; elle a adouci et ennobli les mœurs ; elle a créé l'honneur, sentiment inconnu de l'antiquité, et qui est devenu, dans les siècles modernes, le mobile des plus grandes actions. Le catholicisme a mis cette admirable institution de la chevalerie en mesure d'exercer son influence immense sur la civilisation française, de vaincre la résistance d'un siècle dur et sauvage, de protéger activement les intérêts de la société.

L'Église s'associait à tous les détails de la réception du chevalier, de cet acte si solennel de la vie féodale. Le récipiendaire, après avoir été soumis au jeûne pendant vingt-quatre heures, se rendait, le soir venu, à l'église, y passait la nuit en prières, quelquefois

seul, quelquefois accompagné d'un prêtre ou de parrains qui priaient avec lui.

Le lendemain il se confessait, communiait, assistait à une messe du Saint-Esprit et à un sermon sur les devoirs des chevaliers. Le sermon fini, il s'avançait vers l'autel, l'épée de chevalier suspendue à son cou; le prêtre, la détachant, la bénissait et la lui remettait au cou. Le récipiendaire s'agenouillait alors devant le seigneur qui devait l'armer chevalier, et répondait, sur la demande de celui-ci, qu'il voulait s'acquitter fidèlement des devoirs de chevalier. Aussitôt on lui mettait les éperons, la cotte de mailles, la cuirasse, les brassards, les gantelets, et on lui ceignait l'épée. Enfin le seigneur lui donnait l'accolade, et trois coups du plat de son épée sur l'épaule, en disant : « Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier; sois preux, hardi et loyal. »

Ainsi s'accomplissait la réception d'un chevalier.

La religion a exercé l'influence la plus complète, on le voit, sur le caractère moral de la chevalerie, sur les idées et les sentiments dont le chevalier se pénétrait.

Aux XIIIe et XIVe siècles, le clergé cherche par toutes sortes de moyens à introduire partout plus de douceur, plus de régularité, à perfectionner l'homme individuel. Les conciles provinciaux se succèdent, prêchant la morale à toutes les conditions de la vie.

Parmi ceux qui se sont avancés, avec le plus prudence et de fermeté, dans la voie du développement individuel, qui ont le mieux illuminé la situation par

de vastes aperçus, je citerai celui de Sens, en 1239; de Valence, en 1248; de Béziers, en 1268; d'Angers, en 1269; de Paris, en 1303; de Lodève, en 1321; de Béziers, en 1326; d'Apt et de Périgueux, en 1365.

Les franciscains et dominicains s'appliquent particulièrement, pendant les XIIIe et XIVe siècles, à féconder la vie morale dans le peuple.

Au XVIIe siècle, les jésuites se donnent une mission semblable auprès des classes supérieures. On leur doit l'heureuse révolution qui s'accomplit dans l'éducation de la noblesse française; ils domptent son habitude précoce du désordre.

§ IV

SERVICES QUE LE CLERGÉ NOUS A RENDUS AU POINT DE VUE SOCIAL.

Le clergé a créé notre société moderne, il l'a vivifiée par ses principes ; il a pris l'initiative de toutes les organisations, de toutes les améliorations sociales.

Au IVe siècle, la cessation du progrès social se manifeste dans la Gaule, comme dans les autres parties du monde romain.

Au Ve siècle, les invasions se précipitent sur la Gaule, y sèment le carnage et les ruines, y détruisent

les institutions, tout vestige de lien social. Seul, le catholicisme y reste debout, au moment où croûle le colosse romain. Aussitôt que le flot dévastateur s'est retiré, que Clovis a le pouvoir en main, le clergé se consacre à la reconstruction de la société, et lui donne pour base la réhabilitation de la famille.

Dans la loi romaine, gauloise et franque, l'autorité paternelle et l'autorité conjugale avaient des droits démesurés. L'enfant différait peu du simple serviteur, il vivait sous un joug accablant; la femme subissait, dans la maison de son mari, une condition plus dure que ne l'était celle du fils dans la maison de son père.

Le clergé, prenant aussitôt en main la cause de la femme et du fils de famille, pose en leur faveur le principe de l'individualité morale, domestique, intellectuelle. Pour leur assurer le moyen de la conquérir, il corrige avec une haute sagesse les abus de l'autorité paternelle et conjugale. Il impose la soumission au fils, comme un devoir moral, un acte de sa conscience; il relève la femme de la dégradation morale où elle est plongée; il veut qu'elle reprenne sa dignité et son influence de mère et d'épouse, qu'elle ait vis-à-vis de son mari une position d'égalité.

Dès la fin du v[e] siècle, le clergé s'applique donc avec sollicitude à la réorganisation de la famille; il porte aussi, dans l'intérêt social, ses vives et immédiates préoccupations sur un autre point important.

Il a compris combien les instincts sauvages des Francs, leurs habitudes de violence, leur rudesse de mœurs, sont un péril imminent à toute heure pour

la paix publique. Il attaque de front ces natures indomptées et farouches, dès le concile d'Arles, en 442, et celui d'Angers, en 453. Son ardeur à les combattre sera infatigable pendant des siècles ; il les forcera enfin à se soumettre au joug de la règle et du devoir.

Au VIe siècle, il a l'initiative dans le mouvement de vie et de progrès qui s'accomplit au milieu des campagnes, à l'aide des immenses défrichements du sol.

Sous les mérovingiens, l'Église amortit le désordre des relations sociales, pose la première base d'une société.

A l'avénement de Charlemagne, l'absence de règle et d'autorité publique est complète ; partout règnent la confusion, le hasard et la force. Le clergé aide activement Charlemagne dans la régénération de la société, et, pour que celle-ci puisse se maintenir et se développer en paix, il inspire au peuple l'idée du devoir, il proclame une loi protectrice pour tous, pour les pauvres comme pour les riches, pour les faibles comme pour les forts. Il imprime aussi, sous Charlemagne, un mouvement fécond à la reconstitution de la famille, il se consacre avec soin à régler la condition des personnes, et surtout les rapports des hommes et des femmes

Une prodigieuse irrégularité régnait au milieu de ces rapports. Un homme abandonnait une femme sans scrupule, et presque sans formalité ; il en résultait un grand désordre dans la moralité individuelle et dans la situation des familles. Le clergé insère dans les capitulaires de Charlemagne une foule de dispo-

sitions sur les conditions de mariage, les degrés de parenté, les devoirs des maris vis-à-vis des femmes, le sort des veuves.

Le clergé, pendant le règne de Charlemagne, donne ainsi à la famille plus de régularité et de fixité.

A la mort de ce prince, son royaume est frappé de démembrement ; la dissolution et le désordre ont reparu de toutes parts. L'Église conquiert alors une puissance prépondérante, et, sous son patronage, la société retrouve son salut. La féodalité a achevé d'user les ressorts de la famille, à force d'exagérer le principe politique, base de la famille romaine, et le principe militaire, base de la famille franque. Du IX[e] au XI[e] siècle, l'influence des idées catholiques accomplit, au sein du château féodal, une grande et salutaire révolution dans la constitution de la famille, y donne un développement inconnu à la vie domestique, y élève les femmes à la dignité, aux sentiments fins et délicats.

A partir de la seconde moitié du IX[e] siècle, pendant le X[e] et presque toute la durée du XI[e], les seigneurs, exerçant le droit de guerres privées qu'ils se sont arrogé, ravagent chaque jour les propriétés de leurs voisins, massacrent les serfs, incendient les chaumières. Dans la plupart des provinces la culture a cessé, la famine et la peste achèvent de désoler, de dépeupler le royaume.

Au XI[e] siècle, on comptait en France presque autant de châteaux féodaux qu'on y compte aujourd'hui de communes.

Dès le début de ces guerres privées, le clergé a

compris combien elles sont une hideuse et profonde plaie sociale, il s'applique courageusement à les combattre.

Sous le règne de Hugues Capet, les conciles mixtes de Charroux, en 988, de Narbonne, en 990, de Limoges, en 994, protestent contre elles.

En 995, Guy, évêque du Puy, convoque une grande assemblée d'évêques et de seigneurs, et chacun de ceux-ci, à sa voix, promet d'assurer l'obéissance aux résolutions prises dans ces conciles.

« Sachant, disait l'évêque Guy dans l'acte de convocation, que personne ne verra Dieu sans la paix, nous avertissons les fidèles de se montrer enfants de la paix ; de n'enlever dans toute l'étendue de ces évêchés et de ces comtés, ni chevaux, ni poulains, ni bœufs, ni vaches, ni ânes, ni même les fardeaux dont ils sont chargés, ni brebis.... que personne n'ose sciemment arrêter les marchands et se saisir des objets de leur commerce.... quiconque violera ce réglement sera excommunié, anathématisé, et exclu de l'église jusqu'à ce qu'il ait fait satisfaction... »

Les archevêques Dagobert de Bourges et Thiébaut de Vienne confirment le vote de l'assemblée du Puy.

Plusieurs assemblées réunies à Poitiers, en 1000, défendent de se venger par le pillage ou par l'incendie, avant d'avoir amiablement discuté ses griefs devant l'évêque et le comte.

Pendant l'année 1033, les évêques, redoublant de zèle pour arrêter le fléau des guerres privées, établissent

des conciles en Aquitaine, puis, et successivement, dans la province d'Arles, dans celle de Lyon, dans la Bourgogne, et dans les diverses parties de la France, imposent la *paix de Dieu*, sous peine d'excommunication.

Les abbés, les autres hommes consacrés à la religion, et tout le peuple, assistaient, avec les évêques, à ces conciles; on y portait les reliques des saints les plus vénérés, chacun prenait devant Dieu l'engagement de respecter les décrets des pasteurs de la religion.

La *paix de Dieu* couvrait de sa protection les églises, les clercs, les religieux, les femmes, les enfants, les granges des laboureurs, les instruments aratoires. Le violateur de la paix jurée était soumis à la perte de ses biens ou à des peines corporelles, privé du droit d'asile dans les églises ou leurs dépendances ; on pouvait l'arrêter, même sur l'autel, pour lui infliger le châtiment qu'il avait mérité.

L'Église, se voyant impuissante à détruire le droit de guerre privée, substitue la *trève de Dieu* à la *paix de Dieu* dans le concile de Clermont, en 1095; elle y décrète l'interdiction de se battre, d'attaquer son ennemi, de commettre aucun pillage, de se venger d'une injure, depuis le mercredi soir jusques au lundi matin, pendant l'Avent, depuis la quinquagésime jusques à l'octave de la Pentecôte, les jours et les veilles de fêtes solennelles.

Tout homme âgé de plus de douze ans prêtait le serment de respecter la *trève de Dieu,* et des peines sévères, prononcées par les conciles, frappaient les

violateurs de la paix publique. Voici le texte de ce serment que nous a conservé la chronique du moine Orderic Vital :

Hoc audiatis vos, quod ego à modo in antea hanc constitutionem treviæ Dei sicut hic determinata est, fideliter custodiam, et contra omnes qui hanc jurare contempserint, episcopo vel archidiacono meo, auxilium feram : ita ut si me monuerit ad eundum super hos, nec diffugiam, nec dissimulabo, sed cum armis meis cum ipso proficiscar, et omnibus quibus potero juvabo adversus illos per fidem, sine malo ingenio, secundum meam conscientiam.

Le clergé rendit un immense service en instituant la *paix de Dieu* et la *trève de Dieu ;* il diminua considérablement le mal causé par cette féroce anarchie, par cette fureur des combats, que toute puissance humaine avait cherché en vain à réprimer ; il parvint peu à peu à rendre aux lois leur autorité, à ramener la pacification.

Au XIe siècle, un grand mouvement d'expansion sociale et d'idées sort du sein du clergé. Sous son patronage, les vrais principes d'une société régénérée commencent à se constituer.

La chevalerie, dont j'ai montré, au chapitre précédent, le grand rôle dans l'amélioration de notre nature morale, a prêté aussi l'appui le plus puissant au maintien, au progrès de notre vie sociale. Elle a arraché la société au chaos; elle est devenue le lien social, l'autorité sociale elle-même.

Le cardinal de Champagne et l'évêque Guérin, pre-

miers ministres sous Philippe-Auguste, s'appliquent à introduire quelque régularité et quelque fixité dans les relations de famille abandonnées au hasard.

Avec les croisades, la propriété se déplaçant et se divisant, les fortunes et les conditions changeant, une heureuse innovation permet au roturier de devenir propriétaire. Cette innovation, que le clergé a inspirée, est une des causes de l'amélioration sociale dans les classes bourgeoises.

Les croisades accomplissent la délivrance successive des autres principes constitutifs de la société, en agrandissent les rapports, en servent le perfectionnement.

L'affranchissement des communes, dont l'initiative appartient au clergé, donne une vive impulsion à la centralisation des forces sociales.

Au XIIe siècle, l'Église fournit partout le symbole et le moyen de l'unité ; elle multiplie l'association, pour suppléer à l'absence de la société.

Aux XIIIe et XIVe siècles, le clergé pose, dans ses conciles, toutes les questions d'intérêt social, les soutient et dilucide d'une manière remarquable, développe de grandes vues d'amélioration, s'applique à amener successivement la société à ce degré d'harmonie qui suppose une civilisation avancée,

Le concile de Montpellier, en 1215, renouvelle et confirme, dans son vingt-deuxième canon et dans les onze suivants, tous les règlements promulgués antérieurement pour le maintien de la sécurité publique, de la paix entre seigneur et seigneur et les communes, édicte des peines contre ceux qui la violent.

Vers la fin du XVIe siècle, l'appréciation des capacités et des mérites devient plus intelligente, produit la hiérarchie des rangs et des fortunes ; alors naît véritablement la distinction des classes. Cet important progrès social est dû surtout aux jésuites ; les citations les plus précises pourraient le démontrer.

Richelieu accomplit tout le possible en matière d'amélioration sociale.

§ V

LES INVASIONS DES BARBARES DANS LA GAULE, AU Ve SIÈCLE, SONT LE TRIOMPHE DU CLERGÉ.

Pendant les invasions que la Gaule subit aux IVe et Ve siècles, la vie du clergé est une vie de dévouement et de sacrifice.

Les curiales, les sénateurs, les préfets impériaux sont de vains fantômes, leur voix est sans autorité ; les membres du clergé sont seuls capables d'agir dans l'intérêt du pays. A chaque instant ils déposent les insignes sacerdotaux ; ils montent à cheval pour combattre, pour défendre les villes, pour organiser l'attaque et la retraite. Ils soutiennent le courage défaillant de la population ; ils stipulent pour elle ; ils améliorent sa condition.

A la fin de 406, les Vandales et les Alains, après avoir saccagé la première Germanie, pris et ruiné Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, descendent en Aquitaine,

dans les provinces Lyonnaise et Narbonnaise, et arrivent devant Toulouse. Saint Exupére, évêque de cette ville, la préserve de leur attaque.

En 440, Orléans, une des villes comprises dans le *tractus armoricanus,* est réduite au pouvoir d'Aëtius, général romain. Saint Aignan, son évêque, intervient en sa faveur et lui conserve son autonomie municipale.

En 447, Cocarichus, ce roi si féroce des Alains, marche contre les villes du *tractus armoricanus,* avec une armée considérable. A la prière de saint Germain, évêque d'Auxerre, il consent à s'arrêter, pendant que celui-ci se rend auprès de l'empereur pour traiter de la pacification des villes confédérées. Le saint prélat réussit pleinement dans sa mission et conquiert pour elles le maintien de leur indépendance.

En septembre 451, Attila, après avoir ruiné Sens, arrive en vue d'Auxerre. Les remparts de cette ville sont impuissants pour la protéger. En vain l'évêque Fraterne invoque la pitié du *fléau de Dieu,* Attila lui répond par un arrêt de mort. Le prélat est martyrisé, et pendant trois jours Auxerre subit l'incendie et le carnage.

En 451, Attila, poursuivant sa course dévastatrice, s'avance contre Orléans. Saint Aignan, évêque de cette ville, en fortifie les tours et les murailles de manière à ce qu'elles puissent résister vivement; mais Attila attaque avec fureur et menace d'un assaut. En présence de ce danger, saint Aignan, accompagné de quelques prêtres, se rend au camp d'Attila, implore

en vain sa clémence ; celui-ci impose des conditions inacceptables.

Pendant que le siége recommence, le patrice Aétius accourt, avec son armée, à l'appel de saint Aignan, attaque les Huns, les met en déroute et délivre Orléans.

Troyes doit aussi son salut contre Attila, en 451, à saint Loup, son évêque. Elle est investie, ses habitants sont consternés ; saint Loup se met en prières, puis revêt ses habits pontificaux, et, précédé de la croix, suivi de son clergé, il se présente devant Attila, au milieu de ses armées.

« Qui es-tu ? lui dit-il avec intrépidité.

— Je suis Attila, le fléau de Dieu.

— Nous respectons, reprend le pontife, ce qui nous vient de la part de Dieu ; mais si tu es le fléau avec lequel il nous châtie, souviens-toi de ne pas aller au delà de ce qui t'est permis par la main toute-puissante qui te meut et te gouverne. »

Ces paroles suffisent pour préserver Troyes ; Attila et ses quatre cent mille hommes se retirent aussitôt.

En 472, les Visigoths, maîtres d'une partie de la Gaule, se présentent à l'improviste sous les murs de Clermont, en Auvergne, et en commencent le siége. Saint Sidoine Appollinaire, évêque de cette ville, anime le courage des habitants au point qu'ils se défendent avec désespoir, souffrent la peste, la famine, et forcent les Visigoths à se retirer.

A la prière de quatre évêques, en 473, Euric, roi des Visigoths à Toulouse, accorde la paix aux Gaules.

§ VI

NOS SAINTS ÉVÊQUES DES PREMIERS SIÈCLES SONT DE VÉRITABLES GRANDS HOMMES.

Des vertus chrétiennes portées à la plus haute perfection, d'immenses services rendus, méritent les honneurs de la sainteté à presque tous nos évêques des IVe, V^e^, VIe et VIIe siècles.

Ces héros du catholicisme allient la dignité du caractère à celle du sacerdoce, une inaltérable douceur à une fermeté intrépide. Ils sont de grands hommes et de grands citoyens avant de devenir des confesseurs et des martyrs. Ils accomplissent chaque jour des actions sublimes qu'on admirerait même de nos jours.

Aimés du simple peuple, ils sont craints et respectés des rois et des grands.

Au premier rang, parmi ces immortels évêques, sont :

Au IVe *siècle:*

Saint Hilaire, évêque de Poitiers; saint Martin, de Tours; saint Marcellin, d'Embrun; saint Victrice, de Rouen ; saint Exupère, de Toulouse ; saint Aignan, d'Orléans ; saint Marcel, de Paris.

Au ve *siècle :*

Saint Honorat, d'Arles ; saint Loup, de Troyes ; saint Delphin, de Bordeaux ; saint Germain, d'Auxerre ; saint Rustique, d'Auvergne ; saint Mamert, de Vienne en Dauphiné ; saint Brice, de Tours ; saint Eucher, de Lyon ; saint Sidoine Apollinaire, de Clermont en Auvergne ; saint Patient, de Lyon ; saint Euphone, d'Autun ; saint Remi, de Reims.

Au vi^e^ *siècle :*

Saint Vaast, d'Arras ; saint Césaire, d'Arles ; saint Avite, de Vienne, en Dauphiné ; saint Lô ou saint Laudus, de Coutances ; saint Tugdual, de Tréguier, dans l'Armorique ; saint Viventiol, de Lyon ; saint Paterne, de Vannes ; saint Fortunat, de Poitiers ; saint Innocent, du Mans ; saint Germain, de Paris ; saint Grégoire, de Tours ; saint Prétextat, de Rouen, saint Pallade, de Saintes.

Au viie *siècle :*

Saint Léger, d'Autun ; saint Arnould, de Metz ; saint Romain, de Rouen ; saint Didier, de Cahors ; saint Ouen, de Rouen ; saint Éloi, de Noyon ; saint Amand, de Strasbourg ; saint Landry, de Paris ; saint Ferréol, d'Autun ; saint Aubert, d'Avranches ; saint Ansbert, de Rouen.

Ce chapitre aurait été incomplet si je n'y avais pas cité les plus illustres de ces héros chrétiens qui ont fourni une si large part d'action dans l'immense travail d'où la civilisation de la France est sortie.

CHAPITRE II

§ Ier

LE CATHOLICISME A POSÉ LA BASE DE NOS INSTITUTIONS NATIONALES.

L'histoire du catholicisme se confond avec notre histoire politique ; les phases diverses qu'il a parcourues sont celles qui ont présidé au développement de notre vie politique.

Gibbon, le célèbre historien protestant, a rendu hommage à cette vérité, en disant que « les évêques ont construit la monarchie française, comme les abeilles construisent une ruche. »

Le catholicisme a posé la base de toutes nos institutions nationales ; il vit et respire en elles.

§ II

SERVICES POLITIQUES QUE LE CLERGÉ NOUS A RENDUS AUX IVe ET Ve SIÈCLES.

Dès le IVe siècle, nos évêques servent la patrie comme hommes politiques. Ils ont rang parmi les grands digni-

taires, ils sont consultés dans toutes les affaires, ils inspirent toutes les décisions.

Au ve siècle, leur crédit politique augmente considérablement.

Au milieu des ruines de l'empire, le clergé est le seul pouvoir resté debout et reconnu du peuple; seul il forme une corporation active, se sentant des forces; le prêtre est le seul homme public, seul il représente et défend la société romaine.

§ III

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA DIRECTION POLITIQUE DU ROYAUME SOUS LA RACE MÉROVINGIENNE.

Pendant la première race, le clergé a le plus haut degré d'influence, il participe à tous les actes politiques.

Les premiers ministres, auxquels se donne alors le nom de chanceliers ou référendaires, sont presque constamment des membres de l'épiscopat.

Clovis doit moins à la conquête qu'au christianisme l'affermissement de son pouvoir dans les Gaules.

Dès le commencement du vi^{e} siècle, les évêques, les abbés, les prieurs, prennent place parmi les leudes du roi, comme l'attestent les lois et les historiens.

Clovis, au moment de sa conversion, n'est que le premier soldat d'une petite peuplade, le clergé le rend

souverain d'un vaste royaume. Il amène les Armoriques à désarmer, à l'accepter comme chef militaire; il l'aide à vaincre et à expulser les Allemands, les Visigoths et les Burgondes.

Le commandement militaire était la seule attribution que la royauté possédait chez les Francs. Le clergé a compris combien il importe qu'elle réunisse à ce commandement les priviléges honorifiques dont les césars romains jouissaient; il s'applique, aussitôt que Clovis est arrivé au pouvoir, à ce que la royauté mérovingienne remplisse le vaste cadre de la royauté impériale.

Sous les inspirations de clergé, le roi franc se préoccupe surtout, au milieu d'une société désorganisée, de rétablir l'ordre dans les esprits et d'emprunter à la religion le principe de stabilité.

Le concile de Paris, en 511, décrète toutes les mesures propres à assurer l'autorité.

L'évêque Aurélien est le premier chancelier de Clovis.

Clotaire, au début de son règne, s'adresse aux évêques et aux abbés, sollicite leurs conseils.

De 580 à 591, Gontran, roi de Bourgogne, a successivement pour chanceliers les évêques saint Flave, saint Syagre, saint Vrain. Ce dernier remplit aussi ces fonctions auprès du roi d'Austrasie, Childebert II.

Vers la fin du VIe siècle, Childebert et Gontran recourent aux conciles pour raffermir leur autorité.

De 561 à 613, pendant cette horrible période d'anarchie, l'intervention de l'épiscopat dans les affaires

publiques devient de plus en plus indispensable et salutaire.

Le concile de Paris, en 614, rend un grand service à la sécurité publique, marche résolûment dans la voie des réformes, discute et résout les questions politiques les plus importantes.

« Plusieurs articles d'une remarquable libéralité dans les canons de ce concile, a dit M. Michelet, indiquent la main ecclésiastique. »

En 622, Clotaire II confie le royaume d'Austrasie à son fils Dagobert, et place auprès de lui, comme ministres, Pépin et l'évêque saint Arnoul. Pendant les deux années que ce prince suit leurs conseils, sa domination est aimée.

Les évêques saint Arnoul, saint Géry, saint Didier, saint Faron, saint Romaric, saint Loup, saint Ouen, saint Éloi, conseillers de Clotaire II, inspirent la douceur de son gouvernement.

Ce que le règne de Dagobert Ier produit d'heureux, de profitable aux intérêts du peuple, est dû à l'administration de saint Arnoul, de saint Cunibert, évêque de Cologne, de saint Ouen, qui se succèdent dans la charge de référendaire, et aux conseils de saint Amand, de saint Éloi, de saint Géry, de saint Dadon, frère de saint Ouen.

En 633, Dagobert donne le royaume d'Austrasie à son fils Sigebert, et remet la direction des affaires à l'évêque saint Cunibert.

A la mort de Dagobert, en 638, Clovis II conserve auprès de lui saint Ouen, comme référendaire.

Bathilde est régente pendant la minorité de Clotaire III, de 660 à 670.

Saint Léger, évêque d'Autun et référendaire, saint Géry, saint Éloi, saint Ouen, Sigebrand, évêque de Paris, et quelques autres prélats, forment son conseil de régence. Sous leurs inspirations, elle porte le sceptre avec dignité et fermeté.

Ils savent contenir l'ambition des grands, préservent le royaume des maux auxquels leur rivalité l'exposait.

Les Gaulois, dans plusieurs provinces, étaient assujettis à la capitation, taxe que chacun devait autant de fois qu'il avait d'enfants. Elle pesait sur cinq cent mille chefs de famille, était si accablante que plusieurs avaient été réduits à se vendre eux-mêmes.

Bathilde, à la demande des évêques, ses conseillers, abolit la capitation et porte le premier coup à la servitude.

En 670, saint Léger continue ses fonctions de référendaire auprès de Chilpéric II, fils de Clovis II ; il assure le rétablissement du calme, et, sous son administration, la nation commence à respirer, après les troubles soulevés par Ébroïn, maire du palais.

Saint Ansbert, successeur de saint Ouen à l'évêché de Rouen, en 683, a été précédemment référendaire de Clotaire III.

Chrodegand, moine de Saint-Tron, diocèse de Metz, est référendaire de Charles Martel, de 737 à 742, dirige les affaires avec prudence et sagesse.

A la mort de Charles Martel, en 742, et sur les instances de Pépin, il reste chargé de l'administration du royaume.

Après Dagobert, la race mérovingienne est frappée de décadence, son abaissement augmente chaque jour, il devient irrémédiable ; le maire du palais est le maître, l'aristocratie domine la royauté, la dépouille.

Le clergé, dont l'autorité s'est accrue pendant que le roi et les grands se combattent, voit la patrie prête à périr ; il sacrifie le roi, et sauve la patrie en sauvant la royauté. Il dépose Childéric III, sacre Pépin, en 752 ; la royauté redevient alors un sacerdoce, et l'État se reconstitue.

Au milieu des horreurs, des profanations, des assassinats qu'on voit se succéder sous la première race, le regard se console devant les actes de courage, de patriotisme et de vertu que le clergé accomplit.

§ IV

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA DIRECTION POLITIQUE DU ROYAUME SOUS LA RACE CARLOVINGIENNE.

Sous la deuxième race, comme sous la race mérovingienne, les premiers ministres, ou chanceliers, sont, pour la plupart, des membres du clergé.

L'avénement des carlovingiens a été la consécration d'un pouvoir reconnu par la nation et que de grands services rendus depuis un siècle avaient légitimé.

Pépin contracte une alliance intime avec le clergé,

et, sous son inspiration, gouverne heureusement. Il arrête la dissolution territoriale et politique de l'empire franc, relève la société civile, retire la patrie du désordre où elle est plongée.

Sans le concours actif et constant que les membres du clergé ont prêté à Charlemagne, le règne magnifique de ce prince eût été impossible. Ils ont été les collaborateurs, dévoués autant qu'indispensables, de son grand caractère, de sa vaste intelligence.

Au premier rang, parmi eux, apparaissent successivement Alcuin; Éginhard, chancelier; Angilbert, abbé de Saint-Ricquier; Leidrade, archevêque de Lyon; Théodulfe, évêque d'Orléans; Fulrad, abbé de Saint-Denis; Paul Warnefrid; Pierre de Pise; Clément d'Écosse; Smaragde, abbé de Saint-Mihiel; Adalhard, abbé de Corbie; de Lanfroy et Irminon, abbés de Saint-Germain-des-Prés; Belton, Hérulfe et Albéric, évêques de Langres; Agobard, archevêque de Lyon; Turpin, archevêque de Reims; Halitgaire, évêque de Cambrai; Anségise, abbé de Fontenelle; Benoît et Ernold, abbés d'Aniane; Hincmar, archevêque de Reims; Hilduin, abbé de Saint-Denis; Fridugise, abbé de Saint-Bertin; Amallaire, prêtre de Metz.

Sous Charlemagne, le clergé relève complétement la royauté si abaissée à la fin de la race mérovingienne, il crée l'unité politique, ou concentration du pouvoir aux mains d'un seul.

Le comte Wala, abbé de Corbie, petit-fils de Charles Martel et cousin de Charlemagne, affermit la couronne sur le front de Louis-le-Débonnaire. Judith a

augmenté, par ses prétentions en faveur de son fils, les discordes de la maison impériale, mais elle rencontre un courageux adversaire dans la probité de Wala.

Saint Audry, évêque de Sens, et saint Pascase, abbé de Corbie, sont les conseillers dévoués de Louis-le-Débonnaire.

En 830, des rebelles ont attaqué l'autorité de ce monarque; les prélats sont, pour la plupart, fidèles à sa cause, le défendent avec vigueur, et lui rendent la possession de la couronne dans le concile de Thionville, en 835.

Charles-le-Chauve appelle le clergé au gouvernement de l'État.

Thibaut Ier, évêque de Langres, et saint Adon, archevêque de Vienne, sont parmi les membres de son conseil.

Le concile de Lorris, en 845, proclame ses décrets patriotiques.

Un canon de celui de Mayence, en 847, porte la disposition suivante : « L'excommunication est prononcée contre les personnes qui formeraient des conjurations contre le roi, contre les ministres d'État. »

Le concile de Soissons, en 858, et celui de Compiègne, en 871, excommunient les auteurs de complots contre Charles-le-Chauve, et ramènent le calme.

Louis de Germanie ayant envahi la Neustrie, et une grande partie des seigneurs se ralliant à lui, l'épiscopat reste attaché au roi Charles, et son dévouement sauve la patrie.

Hincmar, archevêque de Reims, est l'homme le plus important du IXe siècle ; il eût sauvé sans doute la monarchie carlovingienne, si ses conseils avaient été constamment suivis.

Au commencement du Xe siècle, les grands vassaux ont rendu leurs fiefs héréditaires ; ils absorbent et dépouillent la royauté, ils s'attribuent tous les droits régaliens ; l'autorité centrale cesse de fonctionner.

Foulques, archevêque de Reims, assassiné en 900, est à ce moment, et depuis plusieurs années, le chancelier et le conseiller le plus sage de Charles-le-Simple. A sa voix, l'épiscopat français soutient le monarque contre Othon et contre les rebelles.

Adalbéron, archevêque de Reims, premier ministre des rois Lothaire et Louis V, est remarquable comme homme politique ; il meurt, en 988, regretté de la France.

Tous les conciles du Xe siècle s'appliquent à relever l'autorité séculière et à fortifier la royauté pour en conjurer la ruine. Le concile de Trosly, en 909, cherche activement un remède aux maux de la patrie. Le concile de Macre, en 935, recommande instamment la soumission au prince.

Les prélats sont les derniers à défendre la royauté contre les grands vassaux.

Le maintien de la monarchie, sous les deux premières races, est dû au clergé seul ; il est un miracle, au milieu des causes si multiples de destruction dont elle était assaillie de toutes parts.

CHAPITRE III

§ Ier

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA DIRECTION POLITIQUE DU ROYAUME DE HUGUES CAPET JUSQUES A L'AVÉNEMENT DE RICHELIEU AU MINISTÈRE.

La pensée de Charlemagne avait été complétement incomprise de ses successeurs ; inhabiles et mous, ils avaient persisté à rester germains, en portant le sceptre de France.

Sous le règne des derniers d'entre eux, la royauté est à la merci de ses grands vassaux, les peuples ont complétement perdu le respect et l'affection pour la famille de Charlemagne, les dissensions civiles sont continuelles, la misère et la dissolution sont partout.

Le jeune roi Louis V étant mort sans postérité, le 21 mai 987, la couronne devait appartenir à Charles, duc de la Basse-Lorraine, son oncle paternel ; mais le sentiment national le repoussait comme ayant abjuré sa patrie pour devenir prince allemand.

Sur l'invitation d'Adalbéron, archevêque de Reims, les barons du royaume se réunissent à Noyon, et le

prélat pose directement la candidature de Hugues Capet, duc de France.

« Charles, dit-il, a ses fauteurs qui le prétendent digne du royaume à cause de son extraction ; mais le royaume ne s'acquiert pas à titre héréditaire, et l'on ne doit élever à la royauté que celui qu'illustrent non-seulement la noblesse matérielle, mais la sagesse de l'esprit, celui que soutiennent la foi et la grandeur d'âme. Peut-on trouver ces qualités dans ce Charles, que la foi ne gouverne pas, qu'une honteuse torpeur énerve, qui a ravalé la dignité de sa personne au point de servir sans honte un roi étranger ? Si vous voulez le malheur de l'État, choisissez donc Charles ; si vous voulez son bien, couronnez l'excellent duc Hugues. Choisissez le duc, illustre par ses actions, par sa puissance, et vous trouverez en lui un protecteur non-seulement de la chose publique, mais de la chose de chacun. »

Ces paroles si fermes de l'archevêque Adalbéron ont un plein succès. Hugues Capet est proclamé d'une voix unanime, et se fait sacrer à Reims le 1er juillet 987.

Le clergé a compris que l'avénement du duc de France est indispensable au salut de la patrie, et peut seul affranchir le peuple gaulois du joug germanique.

Hugues Capet cherche sa force dans les membres du clergé. Avec leur assistance, il arrache la France à l'anarchie, rétablit la paix publique, commence la reconstruction de la nationalité française.

Parmi tous les hommes qui concourent à la consolidation de la dynastie capétienne, Gerbert, depuis

pape sous le nom de Sylvestre II, est celui dont la protection est la plus décisive.

Plusieurs conciles se réunissent pour soutenir l'autorité de Hugues Capet contre les attaques des partisans de Charles, duc de la Basse-Lorraine.

Hugues Capet, en contractant une alliance intime avec le clergé, indique à sa dynastie ses véritables intérêts et ses plus puissants moyens d'action pour l'avenir.

Gerbert, Fulbert, évêque de Chartres, Brunon de Roncy, évêque de Langres, prennent successivement une grande part aux affaires, sous le roi Robert.

Fulbert sert puissamment ce monarque contre le parti que la reine Constance avait formé, après la mort de leur fils aîné Hugues, pour ravir la couronne à Henri, leur deuxième fils, au profit du cadet Robert.

Plusieurs seigneurs et prélats défendent, à l'appel de Fulbert, la cause du droit, et déjouent les projets de Constance.

Gervais, archevêque de Reims, est chancelier de Henri Ier, de 1055 à 1060. Il continue ses fonctions sous Philippe Ier, en 1060 ; il a pour successeur, en 1070, Geffroy, évêque de Paris.

Au XIe siècle, saint Odilon et saint Hugues, abbés de Cluny, remplissent un rôle important en politique.

A la fin de ce siècle, le clergé, fidèle aux anciens principes de la monarchie, force les grands vassaux à reconnaître que leurs fiefs sont des concessions royales, et à se soumettre au recours devant le premier suzerain.

Le concile de Lisieux, en 1106, appuie, avec toute la

vigueur de ses convictions, le droit des souverains à la soumission des sujets.

En 1108, au moment où Louis VI succède à son père, Philippe Ier, la royauté est réduite au dernier degré de faiblesse, et complétement impuissante pour contraindre ses vassaux à s'incliner devant son autorité.

Sous l'action habile et puissante de l'abbé Suger, premier ministre de Louis VI et de Louis VII, la royauté remonte, redevient un pouvoir, se constitue comme arbitre souverain, comme foyer actif d'où se répand la vie. Désormais son progrès se développera de règne en règne; il sera suivi et régulier.

Au milieu de ce morcellement infini de territoire, qu'on appelait la féodalité, Suger crée l'unité politique, il imprime une vive impulsion au mouvement de concentration de l'autorité aux mains d'un seul. Dans sa politique ferme et prudente, il affermit d'autant plus la royauté qu'il lui assure pour base le respect des grands vassaux, les vrais intérêts et la reconnaissance de la nation.

Régent du royaume pendant que Louis VII combat en Palestine, il gouverne avec prévoyance, avec sagesse et force, il apporte dans les finances une grande régularité, et rend ainsi moins désastreux les revers de la France dans cette deuxième croisade.

Il a préparé tous les germes qui se sont développés successivement pour former la splendeur de la monarchie française. A sa mort, en 1152, son influence survécut toute-puissante dans les conseils de la couronne.

Hugues, évêque de Soissons, lui succède comme premier ministre de Louis VII.

Au XIIe siècle, l'alliance que le clergé forme avec la royauté sert puissamment l'unité du pouvoir.

Ce que Philippe-Auguste accomplit d'heureux et de grand, en politique et en administration, est dû à ses conseillers du clergé, et principalement au cardinal Guillaume de Champagne, son oncle, et à Guérin, évêque de Senlis, auxquels il confie successivement la direction du royaume.

Sous leur influence, les lois continuent la conquête de la liberté, la science se propage, le commerce prospère, l'industrie s'anime, la population s'accroît, Paris s'agrandit, les arts revivent, la renaissance est partout.

En 1182, et sous les conseils du cardinal de Champagne, Philippe-Auguste épouse Isabelle de Hainaut, acquiert par ce mariage de la force et du prestige. Isabelle lui apporte en dot la ville d'Amiens et des droits qui lui assurèrent l'Artois, le Valois et le Vermandois.

Le cardinal de Champagne inspire et seconde activement l'octroi des libertés communales.

Il donne au conseil du roi la dénomination de cour du roi, des règles fixes pour ses réunions, des attributions mieux définies, un agrandissement de juridictions. Il est investi de la régence du royaume, avec la reine-mère Adèle de Champagne, pendant que le roi est à la croisade; le sentiment de l'intérêt public inspire chacun des actes de son administration.

A sa mort, Guérin, ancien chevalier hospitalier de

Saint-Jean de Jérusalem, évêque de Senlis, lui succède comme premier ministre et déploie une grande habileté.

Il appelle toute la sollicitude de Philippe-Auguste sur les métiers et corporations de Paris, il contribue surtout à placer le pouvoir royal au-dessus de toutes les rivalités féodales, désormais impuissantes.

En 1194, au combat de Bellefage, les titres de la couronne, qu'on avait l'habitude de transporter à la suite de nos rois, étaient tombés au pouvoir de nos ennemis. Guérin, pour rendre impossible le retour de cette irréparable perte, fit rendre une ordonnance portant que désormais ces titres seraient placés dans un dépôt sûr, et y resteraient immuablement. Il commença ainsi le trésor des chartes.

Philippe-Auguste doit au dévouement du clergé sa victoire de Bouvines, dont les principales conséquences furent sa prépondérance en Europe et la décadence complète du système féodal en France.

De 1223 à 1226, Guérin continue ses fonctions de premier ministre auprès de Louis VIII, successeur de Philippe-Auguste.

Louis VIII en mourant a déféré l'exercice de la régence à Blanche de Castille, sa femme, pendant la minorité de Louis IX, âgé de douze ans.

A peine a-t-elle le pouvoir en main que les grands vassaux, humiliés, affaiblis par la politique ferme et habile de Philippe-Auguste, croient le moment favorable pour ressaisir leur indépendance et leur autorité. Ils se révoltent contre la reine Blanche, en décla-

rant qu'ils veulent confier l'administration du royaume à Philippe Hurepel, comte de Boulogne, oncle du jeune roi. La régente, dirigée par les conseils de Guérin, qu'elle a conservé comme premier ministre, et par ceux du cardinal de Saint-Ange, légat du pape, résiste aux audacieuses prétentions des seigneurs, et les assujettit à son autorité.

Les principaux d'entre eux, Thibaut VI, comte de Champagne, Pierre de Dreux, comte de Bretagne, surnommé Mauclerc, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, prêtèrent à Louis IX le serment d'allégeance en mars 1227, au château de Vendôme.

La splendeur du règne de saint Louis et ses bienfaits sont dus, en grande partie, aux membres du clergé, dont il suit l'avis pour la solution de toutes les questions délicates. Il puise dans ses relations assidues avec eux cette élévation d'esprit qui met l'équité au-dessus du droit, et qui respire à chaque page de ses statuts.

En 1269, à son départ pour la deuxième croisade, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, a la régence du royaume et l'exerce avec force et sagesse.

A l'avénement de Philippe-le-Hardi, il en est le premier ministre. Il rend possible l'intervention de la royauté dans toutes les parties de l'administration. La France, sous sa direction, est heureuse et florissante.

A sa mort, en 1285, Pierre Barbet, archevêque de Reims, lui succède dans les fonctions de premier ministre.

Le concile de Compiègne, en 1304, s'applique à calmer les souffrances du pays chaque jour renaissantes,

et donne les plus grandes preuves d'amour national.

Philippe-le-Bel confie la direction des affaires publiques au cardinal Étienne de Suizi, à l'évêque Pierre de Belleperche. Sous leur inspiration, il admet le peuple à avoir ses représentants dans les états généraux, à participer aux droits politiques. Il développe ainsi et applique d'une manière complète le principe de gouvernement représentatif que saint Louis avait posé, en consultant les bourgeois des grandes villes sur les affaires importantes, en 1256, en 1262.

Pierre Roger, archevêque de Rouen, cardinal, puis pape, en 1342, sous le nom de Clément VI, est le premier ministre de Philippe de Valois.

Le cardinal Pierre de la Forêt, célèbre jurisconsulte, évêque de Paris, lui succède et dirige les affaires jusqu'à la mort de Philippe, en 1350.

Maintenu dans ses fonctions par le roi Jean, il cherche vainement, pendant le règne infortuné de ce prince, à arrêter le cours des désastres.

Il est forcé, sous la régence du dauphin Charles, à abdiquer le pouvoir devant la fureur des factions, en 1357, se retire à Avignon auprès du pape, et y meurt, en 1361.

Politique habile, plein de sollicitude pour les intérêts publics, il remplit son ministère avec succès au milieu des circonstances les plus difficiles. Il compte parmi les plus grands hommes qui ont mis la main au gouvernement de l'État.

Aicelin de Montaigu, évêque et cardinal de Thérouanne, remplace Pierre de la Forêt comme ministre

du roi Jean. Sa sagesse rend de grands services au royaume.

En 1364, au moment où Charles V succède au roi Jean, la France est dépouillée de plusieurs provinces importantes, l'autorité royale est avilie, les campagnes sont dévastées et sans culture, le peuple est ruiné.

En cinq années de paix, le cardinal de Beauvais, premier ministre, rétablit les finances, forme des armées, recouvre les provinces que le traité de Brétigny nous avait arrachées, ramène le repos et l'abondance dans le royaume. Il crée, en 1364, l'organisation politique et administrative.

Au commencement du règne de Charles V, Nicolas Oresme, évêque de Lisieux, est, avec le cardinal de Beauvais, l'âme du conseil privé de ce prince.

En 1378, Jean de la Grange, abbé de Fécamp, cardi nal d'Amiens, est premier ministre de Charles V. Sous sa direction, la France accomplit des progrès considérables, marche dans la voie d'une rénovation complète, devient plus puissante au dehors, plus civilisée au dedans.

A la mort de Charles V, en 1380, le cardinal d'Amiens se retire des affaires.

Au milieu du XIVe siècle, pendant que les Anglais, sous le commandement du prince d'Aquitaine, sont maîtres de la plus grande partie du Rouergue, tous les monastères du pays, et, au premier rang, ceux de Conques, de Bonnecombe, de Bonneval, sont inébranlables à défendre la cause du roi de France. Le fort de Bonnefond, appartenant à l'abbaye de Bonnecombe, tes attaqué ; les moines y mettent le feu, et donnent

l'exemple si admiré de réduire leurs propriétés en cendres, plutôt que de les abandonner au pouvoir de l'ennemi.

En 1374, au moment où l'armée anglaise règne dans la Guyenne, la Saintonge et le Poitou, la grande majorité du clergé de ces provinces reste dévouée à la maison de France, et favorise la fermentation populaire contre la domination de l'Angleterre.

Les fonctions de premier ministre sont remplies, à l'avénement de Charles VI, en 1380, par le sage Armand, abbé de Corbie; pendant la démence de ce monarque, par Jean de Montaigu, évêque de Senlis.

Renaud de Chartres, archevêque de Reims, premier ministre de Charles VII, accomplit de grandes choses, introduit la réforme et le progrès dans l'administration du royaume, dans les finances, l'armée, la justice, la police. Il donne pour la première fois à la France des forces régulières, il pose des principes fixes sur l'assiette des impôts.

Le clergé, avec Jeanne d'Arc, arrrache la couronne salique à l'Angleterre. Il s'applique, au xve siècle, à conserver dans les masses le sentiment national.

A l'avénement de Louis XII, en 1498, Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, est investi des fonctions de premier ministre, et les conserve jusques à sa mort en 1510. Il proclame la suprématie des lois, et veut qu'elles soient respectées en toute circonstance ; il met la régularité la plus sévère dans les finances, accomplit d'importantes réformes dans la législation, décrète de sages réglements, améliore la

condition des citoyens, accroît la prospérité du pays. En 1500, il pourvoit à une répartition égale des impôts, en prescrivant que les discussions sur leur assiette seront jugées en première instance par les élus et contrôleurs, en deuxième instance par la Cour des aides, qu'il rend indépendante des parlements. Il charge la Cour des comptes, en 1501, d'exercer son contrôle sur tout ce qui dépend du domaine et sur les comptes de finance. Les soldats commettaient de fréquents brigandages dans les campagnes ; d'Amboise les astreint à une discipline rigoureuse, et déclare que les officiers seront responsables de leurs désordres ; il assure ainsi le repos des paysans. Il ne démentit pas un seul instant sa réputation d'honneur, de justice, de sagesse, d'habileté, de vertu, de désintéressement. Il fut un grand ministre, un grand citoyen.

Le cardinal Duprat préside, sous François Ier, à l'administration du royaume pendant vingt années, depuis 1515 jusques à sa mort, en 1535. En toute circonstance il diminue les droits rivaux de la puissance souveraine ; il lui donne la force et une prédominance incontestée. Il comprend le salut politique dans l'autorité, et, poursuivant activement l'œuvre de Louis XI, il s'applique à asseoir l'unité du pouvoir sur une base solide. Il met dans les finances une grande régularité en prescrivant, par l'édit de 1524, que toutes les recettes du royaume seront portées à Blois, et qu'un nouveau contrôle plus actif sera établi entre les divers comptables. Il paralyse et amortit les conséquences de la fatale bataille de Pavie ; il dévoile les plans ambitieux de Charles V,

ménage des intelligences avec les mécontents de l'Allemagne, éveille l'intérêt de la liberté italienne. En 1534, il conclut une ligue défensive avec le sultan Soliman. Si la France se voyait en ce moment pressée entre l'Espagne au sud, les Pays-Bas et les pays autrichiens au nord et à l'est, Duprat plaçait de son côté, au moyen de son alliance avec Soliman, les possessions autrichiennes entre la double attaque de la France à l'occident, de la Turquie à l'orient. Cette ligue de la France et de la Turquie réunissait au plus haut degré toutes les convenances politiques.

Avant François Ier la France avait à peine quelques galères dans la Méditerranée ; si les circonstances exigeaient une flotte, elle armait en guerre les vaisseaux des particuliers et en empruntait aux peuples voisins. Duprat a formé, le premier, une marine royale; indépendamment des vaisseaux auxiliaires et étrangers, il équipa sur la Méditerranée un nombre réglé et considérable de galères. Sur l'Océan, il eut une flotte composée de galions plus grands et plus solides que les galères ordinaires ; ils étaient de forme ronde, allaient à voiles et à rames, et pouvaient résister à toutes les tempêtes.

Le cardinal Duprat a créé nos premiers établissements coloniaux. Selon ses instructions, Jacques Cartier, marin de Saint-Malo, se rendit dans l'Amérique septentrionale, découvrit l'île de l'Assomption, et remonta le fleuve Saint-Laurent jusques à Montréal (1534-1535). En 1539, il aborda au Canada, en prit possession au nom de la France, et l'appela *la Nouvelle-France.*

A la mort du cardinal Duprat, en 1535, le cardinal de Tournon lui succède comme premier ministre de François Ier, et s'applique surtout à l'amélioration des finances.

En 1552, le cardinal Charles de Lorraine, premier ministre de Henri II, érige la Chambre des monnaies en cour souveraine, lui confie l'inspection des monnaies, et rend ainsi plus difficile le renouvellement des altérations que le gouvernement s'était permises, même pendant le dernier règne. Le cardinal de Lorraine a puissamment contribué à renverser la puissance de Charles-Quint, à délivrer l'Allemagne de son joug.

Le concile de Reims, en 1564, pose les principes les plus salutaires pour la prospérité de la France.

Jean de Morvilliers, successivement ambassadeur à Venise, conseiller au conseil privé, évêque d'Orléans, garde des sceaux, président du conseil, exerce une haute influence sur les affaires importantes du XVIe siècle.

MINISTÈRE DU CARDINAL DE RICHELIEU.

En 1623, Louis XIII confie les fonctions de premier ministre à Richelieu, évêque de Luçon. La situation intérieure que la France présente en ce moment est des plus douloureuses. Les institutions sont corrompues, l'autorité royale s'est annihilée en abandonnant le gouvernement des provinces aux princes du sang ou aux grands seigneurs, la législation aux parlements, l'administration à la bourgeoisie ; la rébellion et les appels à l'étranger sont proclamés comme un droit de guerre civile.

Richelieu pénètre les causes multiples de cet immense désordre dont la monarchie va devenir infailliblement la victime. Il a accepté la mission de sauver le pays ; il la remplit avec un courage inébranlable, sans qu'aucun sentiment d'affection humaine, aucun intérêt, aucune crainte puissent l'arrêter. Il s'inspire, dans sa force inépuisable, des souffrances du peuple, du principe de l'égalité de tous devant la loi, et de cette pensée que le démembrement de la France sera le résultat probable des discordes civiles. Il veut rétablir la monarchie représentative dans toute son auguste réalité, et, pour y parvenir, il s'arme d'une logique hardie, impitoyable ; il attaque directement les abus, quels que soient le rang et la puissance de leurs défenseurs. Il réunit en faisceau les fractions de l'autorité divisées et affaiblies ; il réduit le parlement à des fonctions judiciaires, il décrète que les prétentions des princes du sang à partager le gouvernement constituent un attentat à la royauté, que la rébellion et l'appel à l'étranger sont des crimes de lèse-majesté.

Louis XI avait détruit le régime de la féodalité en réunissant à sa couronne les derniers grands fiefs ; mais l'esprit féodal, c'est-à-dire la propension à la révolte, avait survécu. Richelieu l'attaque de front et le dompte dans le parti de la ligue et le parti protestant. Il apprend à tous que la loi du souverain doit seule régner en France, il donne à la royauté le moyen d'accomplir son développement régulier.

Le conseil du roi, appelé conseil privé, ou secret, ou grand-conseil, avait, avant le ministère de Richelieu,

des attributions vagues, mal définies ; ses membres, choisis parmi les évêques, les seigneurs, les magistrats, ne formaient pas une classe spéciale de fonctionnaires. Il reçut de Richelieu, par l'ordonnance du 18 janvier 1630, une constitution régulière et la dénomination de conseil d'État, devint un corps distinct, supérieur aux cours souveraines. Le roi en avait la présidence, mais le chancelier dirigeait habituellement les discussions. Le conseil rédigeait les instructions données aux intendants des provinces et les réponses aux dépêches que ceux-ci adressaient. Il réglait le paiement de l'armée, administrait les finances, fixait les impôts, statuait sur le contentieux financier, sur les procès concernant le rachat des rentes, sur les domaines, sur les conflits entre juridictions, sur les procès pour réglements de juges, sur les remontrances des parlements, sur les évocations qui enlevaient les procès aux juges ordinaires pour les attribuer à un tribunal spécial.

Le conseil d'État a conservé jusques à la fin de l'ancienne monarchie l'organisation que l'ordonnance de 1630 lui avait donnée.

Au moment où Richelieu arrive au pouvoir, notre marine, dans sa détresse, se voit à la merci de la première puissance maritime un peu considérable.

Les Anglais, prétendant à la souveraineté des mers, saisissent toutes les circonstances pour humilier notre pavillon. Richelieu se consacre à donner une marine imposante à la France. Il divise l'administration de la marine en *marine de l'Orient,* pour les ports de

l'Océan, et en *marine du Levant,* pour ceux de la Méditerranée. Il fait construire nos premiers bâtiments de guerre, déblayer les ports, rassembler et exercer les escadres ; il fonde des écoles d'hydrographie, institue les classes pour fournir les équipages, pose les bases de toute l'administration relative aux gens de mer, établit la régularité dans la marine militaire, règle la police des navires de commerce, crée des fonderies à Brouage, au Havre, à Marseille, imprime le progrès à l'art des constructions navales,

La marine française, sous la direction de Richelieu, prend un essor rapide, se montre glorieuse et redoutable sur les champs de bataille. En 1621, Louis XIII n'avait pu attaquer les Rochelois révoltés qu'avec quelques navires marchands armés en guerre ; en 1635, nous possédions une marine assez puissante pour vaincre celle de l'Espagne.

La politique extérieure de Richelieu a été aussi admirable que sa politique intérieure. A son avénement au ministère, en 1623, notre position vis-à-vis de l'Europe est pleine de périls. Nos alliances sont rompues, nos frontières sont menacées ou même envahies, l'étranger intervient sans cesse dans nos discordes politiques ou religieuses, les deux branches de la maison d'Autriche sont partout victorieuses. Richelieu nous redonne en Europe une haute prépondérance. A sa mort, en 1640, nos frontières sont assurées, même reculées ; le Danemarck, la Hollande, la Suède, les princes protestants d'Allemagne, plusieurs États d'Italie, l'Angleterre, sont rattachés à nos inté-

rêts ; le Roussillon et la Cerdagne sont arrachés à l'Espagne, notre capitale ennemie ; la Catalogne s'est donnée à Louis XIII ; le Portugal, soutenu par nos armes, a secoué le joug espagnol, s'est constitué en royaume. Notre conquête des Trois-Évêchés et de l'Alsace a détruit ou du moins affaibli considérablement la puissance de la maison d'Autriche, qui, depuis Charles-Quint, menaçait le repos et l'indépendance de la France et de l'Europe.

Voilà les immenses résultats que Richelieu a conquis par son habile et infatigable politique extérieure. Il s'est consacré constamment, comme son testament politique l'atteste (première partie, chapitre premier), au maintien des nationalités indépendantes, à l'affranchissement des nationalités opprimées, au respect des liens naturels que forme la communauté de race et de langue. Ces sentiments ont dicté son intervention dans les affaires de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas. Il a voulu pour la France un agrandissement qui lui donnât ses frontières définitives.

On l'a vivement attaqué au sujet des sentences prononcées, sous son ministère, contre Chalais, Valette, Montmorency, Marillac, Cinq-Mars, de Thou, Urbain Grandier et quelques autres. Chacun de ces hommes fut condamné justement ; on le prouve sans peine aux personnes impartiales.

Chalais avait assassiné ; le premier il reconnut son crime.

Valette avait au moins montré de la faiblesse devant

l'ennemi ; la discipline militaire demandait qu'on fît, en le jugeant, un exemple sévère.

Montmorency avait trahi ; il avait livré sa province à des bandes étrangères et indisciplinées.

Marillac avait dilapidé les deniers publics.

Cinq-Mars avait vendu sa patrie aux Espagnols ; Richelieu, en le déférant aux tribunaux, fit son devoir ; on ne peut l'accuser d'avoir commis un acte de cruauté.

De Thou avait connu la conspiration de Cinq-Mars sans la révéler, c'est un point incontestable. Une loi de Louis XI le punissait, il fut donc frappé légalement. Le fut-il légitimement, justement ? C'est une question importante de morale sociale, et, pour l'apprécier sainement, on doit répondre affirmativement. De Thou sait d'une manière positive que le complot de Cinq-Mars, son ami, va recevoir son exécution, il n'informe pas l'autorité ; il devient, au point de vue moral et social, aussi coupable que Cinq-Mars.

Au sujet du mystérieux procès d'Urbain Grandier, curé de Loudun, condamné sous l'accusation absurde d'avoir ensorcelé des religieuses, on dit que son seul crime avait été de publier un pamphlet contre Richelieu. Il est logiquement permis de croire que l'esprit d'une hostilité aveugle a exagéré la part du cardinal dans cette affaire, qu'il en a même dénaturé le caractère. MM. Bazin et Sismondi sont peu suspects de partialité pour Richelieu ; on verra, dans leur récit, la preuve de son innocence, sinon de la culpabilité de Grandier.

Les services les plus importants que Richelieu nous

a rendus se résument ainsi en deux mots : il a légué à Louis XIV des armées aguerries, une administration améliorée dans toutes ses parties, un pouvoir royal redevenu complétement le maître ; la France agrandie de l'Alsace, de la Lorraine, des passages des Alpes, et victorieuse en Flandre, en Allemagne, en Roussillon, en Catalogne, en Italie.

§ III

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA DIRECTION POLITIQUE DU ROYAUME DEPUIS LA MORT DE RICHELIEU JUSQU'EN 89.

A la mort de Richelieu, Mazarin le remplace dans le conseil. Richelieu avait apprécié sa capacité en plusieurs circonstances importantes, il l'avait initié à sa politique et recommandé à Louis XIII comme l'homme le plus capable de conduire les affaires. Pendant vingt ans Mazarin a présidé aux destinées de la France ; il a conservé, consolidé les résultats si considérables du ministère de Richelieu ; il a prévu ce que serait Louis XIV, lui a enseigné l'art de gouverner, a préparé les splendeurs de son règne ; il a formé Colbert, un de nos plus grands ministres.

Le célèbre traité de Munster, ou de Westphalie, conclu en 1648 et dû à Mazarin, est considéré comme le chef-d'œuvre des transactions politiques modernes,

à cause de l'immensité et de la complication des intérêts qu'il a réglés. Il fut amené par nos victoires de Nordlingen, de Rocroi, de Lens; il reconnut à la France l'Alsace, les trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, et la ville de Pignerol; il resserra la maison d'Autriche dans d'étroites limites. Mazarin déploya une rare souplesse, une circonspection admirable pendant les négociations qui préparèrent le traité de Westphalie.

Il a conquis aussi, au plus haut degré, la reconnaissance de la France, en signant avec l'Espagne, le 7 novembre 1659, une paix dont la conséquence heureuse fut le mariage de Louis XIV et de l'infante Marie-Thérèse. Ce traité célèbre, connu sous le nom de Paix des Pyrénées, et complétant celui de Westphalie, ajouta à nos possessions le Roussillon, la Cerdagne, jusques aux pieds des Pyrénées, l'Artois, une partie de la Flandre, du Luxembourg, du Hainaut, mit fin à la prépondérance de l'Espagne, et assura l'abaissement de la maison d'Autriche. La paix de Westphalie avait commencé la réputation de Mazarin, celle des Pyrénées le couvrit de gloire. Il meurt en 1661; au dedans, il a délivré l'autorité royale de tous les obstacles; au dehors, il a placé la France au premier rang des nations.

Pendant la minorité de Louis XIV, les destinées de la France chancellent, les provinces sont ravagées, tous les fléaux sont déchaînés sur le royaume. Saint Vincent de Paul est membre du conseil de régence; il en devient l'âme par son indépendance, la profonde autorité de ses idées, sa circonspection, sa fermeté.

Fleury, évêque de Fréjus, arrive au pouvoir en 1726, et le conserve jusqu'à sa mort, en 1743; il déploie une haute capacité, un rare désintéressement. En sept ans il parvient à combler le déficit considérable du trésor.

En 1726, la France était le pays le plus misérable de l'Europe; en 1733, elle en est le plus florissant. Fleury a produit ce merveilleux changement. Il a cicatrisé toutes les plaies que les guerres de Louis XIV et les folies du *système* avaient faites à la France. « Comme précepteur du petit-fils de Louis XIV, il fit désirer, a dit Voltaire, qu'on le vît à la tête des affaires. »

Il commence, en 1733, la guerre contre Charles VI; il l'achève avec succès, en 1738, par le traité de Vienne, qui nous donne la Lorraine.

Au XVIIIe siècle, le clergé multiplie dans ses assemblées les preuves de son patriotisme. Profondément mêlé à la politique pendant les années qui précèdent 1789, il montre de l'élévation, du génie, un zèle inaltérable pour la prospérité du royaume. A l'assemblée des notables, réunie au commencement de 1787, il possède seul l'esprit politique ; il le doit à son habitude de l'administration des affaires ecclésiastiques, alors si considérables. Il presse la convocation des états généraux, consigne dans ses cahiers, en 1788, les vraies et salutaires réformes que la France réclame. Il cherche à amener sans commotion les résultats politiques que nous avons acquis depuis 89, à épargner à la patrie les convulsions horribles qui l'ont brisée,

et au milieu desquelles la famille et la propriété ont reçu de si vives atteintes.

Dans la nuit du 4 au 5 août 1789, un décret de l'assemblée nationale déclare que les dîmes ecclésiastiques sont rachetables. A la séance du 10 août, le procès-verbal de cette mémorable nuit ayant été soumis à la révision des députés, Mirabeau demande l'abolition complète et immédiate de la dîme ecclésiastique. L'abbé Sieyès repousse cette proposition. Le 11, Mgr de Juigné, archevêque de Paris, adresse à l'assemblée ces magnifiques paroles : « Au nom de mes confrères et de tous les membres du clergé qui appartiennent à cette assemblée, nous remettons toutes les dîmes ecclésiastiques entre les mains d'une nation juste et généreuse ; que l'évangile soit annoncé, que le culte divin soit célébré avec décence ! » Dans cette même nuit du 4 août, le clergé renonce volontairement à ses priviléges, et se déclare prêt à supporter proportionnellement la charge des impositions pour le dernier semestre de 1789.

L'évêque de Saint-Claude applaudit aux décrets rendus dans la nuit du 4 août, annonce à l'assemblée qu'il rend la plénitude des droits civils aux habitants du Mont-Jura, qu'il renonce à sa haute justice, l'une des plus importantes du royaume. (Séance du 21 et 22 août, *Histoire parlementaire,* t. II, p. 319.)

En novembre 1789, le clergé, s'inspirant d'une magnanime abnégation, abandonne à la patrie son riche patrimoine, sous la seule réserve d'une dotation de rentes indispensable à son existence.

CHAPITRE IV

§ Ier

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ADMINISTRATION DU ROYAUME.

Au commencement du vᵉ siècle, devant les invasions et la dégradation des césars romains, le clergé gaulois est forcé, dans l'intérêt public, de prendre le gouvernement en main, de maintenir et diriger l'administration du royaume. Les évêques se substituent, sous le nom de métropolitains, au vicaire et aux présidents des sept métropoles gauloises.

Clovis et ses Francs sont placés, au point de vue administratif, en présence de grandes difficultés. Dans cette immense machine romaine, chaque rouage est pour eux un mystère, le fonctionnement de son prodigieux artifice leur est inconnu ; ils manquent de la moindre idée sur la situation du pays, sur les anciennes institutions. Le clergé seul a conservé le dépôt de la science administrative. A l'appel de Clovis, il remonte les ressorts de la machine romaine complétement dé-

traqués par les invasions. Il divise le royaume en provinces, en comtés, en centuries; la circonscription administrative du comté se règle sur celle du diocèse. La direction des affaires appartient souverainement, pour le diocèse, à l'évêque, et, pour la province, au concile. Des prêtres, des abbés y siégent avec les évêques.

L'assemblée de Paris, en 614, sous l'impulsion et la direction du clergé, accomplit de grandes réformes dans l'administration. Elle règle la condition des juifs, le choix des fonctionnaires.

Sur les onze cent cinquante et un articles des Capitulaires que le clergé rédige sous Charlemagne, deux cent quatre-vingt-treize se composent de dispositions propres à pourvoir à toutes mesures d'administration, comme nominations de fonctionnaires, instructions sur l'exercice de leurs fonctions, règlements de police. Toutes les matières relatives à l'administration y sont réglées avec prévoyance, et constamment dans une pensée de liberté et de justice.

Charlemagne, en instituant les *Missi dominici*, les choisit pour la plupart parmi les membres du clergé; il leur donne la mission de parcourir, à des intervalles rapprochés, les diverses provinces du royaume, d'y réprimer les désordres, redresser les injustices, recueillir des documents complets et intimes sur la population, sur la nature des terres, sur les produits agricoles, les revenus des propriétaires laïques et ecclésiastiques. Ces renseignements servaient de fondement au système de centralisation que Charlemagne avait su inaugurer.

Sous le règne de Charles-le-Chauve, en 853, douze compagnies de *Missi dominici*, comprenant quarante-trois membres, se partagent l'inspection des quatre-vingt-six districts dont la France est alors composée. Sur ces quarante-trois *Missi*, treize sont désignés comme évêques, cinq comme abbés. Les vingt-cinq autres, auxquels aucune qualification n'est donnée, étaient probablement des laïques. Chaque mission avait un évêque pour président (*Capit. Car. Cat.*, tit. XIV ; — Baluze, t. I, collect. 68.). La distribution des *Missi dominici* nous est connue pour l'année 853 seulement.

Les capitulaires de Mersen, de Cologne, de Chierzy, ayant créé l'hérédité des fiefs, la royauté est anéantie, et la France, durant tout le xe siècle, est en proie au plus horrible chaos. Le clergé seul, dans cette période de calamités, conserve le souvenir et les vestiges de l'ancienne administration. Les évêques et les abbés sont, pour la plupart, de grands feudataires ; ils exercent la souveraineté, les uns dans leurs villes épiscopales, les autres dans les villes où leurs monastères sont situés.

L'archevêque d'Auch est seigneur de la ville d'Auch en partage avec le comte d'Armagnac, a le comte de Fezensac pour vassal.

Les évêques de Conserans, de Bazas et d'Oléron sont seigneurs de leurs villes épiscopales.

L'archevêque de Narbonne possède la moitié de la seigneurie de la ville, est suzerain des vicomtes de Narbonne. L'évêque de Béziers a la moitié de la sei-

gneurie temporelle de Béziers; ceux de Montpellier, d'Uzès et de Lodève ont la seigneurie complète de leur ville, et l'évêque de Lodève compte huit cents petits fiefs dans sa mouvance. L'évêque d'Agde est seigneur de la ville et de la vicomté.

Les évêques du Puy, de Rodez et de Cahors portent le titre de comtes, et l'évêque de Mende est comte de Gévaudan. L'évêque de Périgueux partage la seigneurie de la ville avec les ducs d'Aquitaine. L'évêque de Saintes a le droit de justice sur les trois quarts de la ville, et celui d'Angoulême est suzerain de plusieurs grands fiefs de son diocèse.

L'archevêque de Reims a pour vassaux les comtes de Rethel, les seigneurs de Sedan, les barons de Donzy. L'évêque de Langres a la seigneurie de son diocèse et reçoit l'hommage des comtes de Champagne, des ducs de Bourgogne, des comtes de Dijon.

L'évêque d'Amiens est seigneur de sa ville. L'évêque-comte de Beauvais est vidame de Gerberoy et seigneur de Bresles.

L'évêque de Troyes a six barons pour vassaux, celui de Nevers en a quatre, celui d'Orléans cinq, celui d'Angers trois. L'évêque d'Auxerre est suzerain des seigneurs de Donzy, de Gien, d'Auxerre. L'évêque de Lisieux est comte de la ville, possède sept baronnies avec plusieurs hautes-justices.

Les évêques de Vannes, de Rennes, de Tréguier, de Nantes, sont seigneurs de leurs cités; ceux de Dol et de Saint-Pol-de-Léon sont comtes de Dol et de

Léon ; celui de Quimper-Corentin porte le titre de comte de Cornouailles.

Les abbés de Saint-Gilles, d'Aurillac, de Tournus, d'Uzerche, sont suzerains de leurs villes. L'abbé de Corbie est comte de Corbie ; celui de Saint-Valery a une partie du Vimeu, celui du Bec est baron de Bonneville, celui de Saint-Vandrille, seigneur de Caudebec ; celui de Saint-Riquier, seigneur de Centulle, d'Abbeville, de Dommar et de Montreuil. L'abbé de Saint-Corneille, dans le diocèse de Soissons, a le droit de seigneurie et de justice sur la ville de Compiègne et la rivière de l'Oise. L'abbé de Fécamp et celui de Cherbourg possèdent, chacun, dix baronnies.

Les évêques et abbés investis de la souveraineté, au xe siècle, remplissent avec dévouement, et pour le plus grand intérêt des populations, les devoirs si pénibles qu'elle leur impose, au milieu de l'isolement où ils sont de toute direction centrale.

Sous les cinq ou six premiers rois de la troisième race, leurs premiers ministres, membres du clergé, dressent plusieurs ordonnances où sont abordées, d'une manière neuve et hardie, des matières d'administration publique, comme foires, marchés, monnaies, poids et mesures, liberté du commerce, priviléges de communes.

Pierre de Ferrières, archevêque d'Arles, au xiie siècle, rédige « sur la réformation et le bon état de la Provence » des statuts que le comte Robert approuve, en 1302, et qui deviennent, dans toute la Provence, la base de l'administration.

Sous Philippe-Auguste, d'importantes améliorations, dues au cardinal de Champagne et à l'évêque Guérin, premiers ministres, sont apportées dans l'administration en faveur des bourgeois et des artisans.

Pendant le règne de saint Louis, saint Thomas d'Acquin et Vincent de Beauvais, dominicains, Robert Sorbon, chanoine de Paris, Simon de Brie, garde des sceaux et depuis pape sous le nom de Martin V, Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, Guy Fulcodi, évêque du Puy, Philippe, archevêque d'Aix, et autres membres du clergé, appelés dans le conseil du roi, y ont le rôle le plus influent pour la délibération et la rédaction des ordonnances, étudient toutes les questions de gouvernement et d'administration. Sous l'impulsion du travail prodigieux qu'ils ont accompli l'ensemble de ces questions a commencé à prendre place parmi les connaissances humaines, comme méthode rationnelle, et à former la science de l'économie politique.

Les années comprises entre 1480 et 1569 sont les plus heureuses dont a joui le comté de Rodez. Délivré alors du joug que d'inexorables oppresseurs lui avaient imposé, il vit sous le gouvernement de prélats aussi éclairés que bienfaisants, progresse rapidement en prospérité, est initié à la culture des arts. Ces prélats furent Louis d'Amboise, Jean d'Estaing, Georges d'Armagnac, Jacques de Corneillan, François d'Estaing.

Les évêques de Lisieux, comtes de la ville, ont eu constamment une grande influence dans les conseils de nos rois. Ils conquirent surtout l'affection des habi-

tants, en créant une foule d'institutions de charité, en combattant les actes arbitraires du pouvoir absolu, en défendant les libertés communales contre Louis XIV.

Cette situation heureuse du comté de Rodez et du comté de Lisieux fut aussi, depuis le moyen âge jusques en 1789, le partage des villes où le clergé avait, comme seigneur temporel, l'administration entre ses mains. L'histoire de ces villes l'atteste.

§ II

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ADMINISTRATION MUNICIPALE.

Dès le IVe siècle, dans toutes les cités de la Gaule, les évêques arrêtent les désordres et se concilient l'affection des peuples en acceptant les charges de curiale, de defensor, de duumvir, d'ædilis, que chacun désertait. Ils deviennent ainsi les premiers magistrats de la cité ; ils administrent ses fonds, perçoivent les impôts, inspectent les travaux publics, les poids et mesures ; ils ont la police de la ville et de la banlieue, le choix des divers agents municipaux ; ils protégent la curie contre l'arbitraire de l'État, le peuple contre celui de la curie. Partout, dans les villes et les campagnes, les clercs remplissent les fonctions de curateur. Le prêtre, auquel on donnera ultérieurement le nom de curé,

habite la maison où se réunissaient les assemblées de la curie, et succède au flamine que le peuple de chaque municipe choisissait.

Les membres du clergé, au VIe siècle, commencent à devenir membres de la *curie,* corps des *décurions ;* c'est une des transformations que le régime municipal reçoit alors.

Au VIe et VIIe siècles, l'intervention des habitants de la cité dans leurs affaires devient fréquente. Les assemblées de clercs et de laïques se multiplient sous la présidence de l'évêque, et celui-ci remplit un rôle de plus en plus actif, comme directeur de l'administration municipale.

Le privilége des *immunités ecclésiastiques* est accordé largement par les rois de la première et de la deuxième race. Il investissait l'évêque d'une autorité sans contrôle sur le gouvernement de la cité, il y supprimait tous les droits du fisc. *Ut nullus judex publicus in curtibus vel villis ipsius monasterii nullas exactandas retributiones et quod fiscus noster exinde exigere poterat, nullatenus exactetur nec requiratur.* (*Emunitas sanctorum ;* apud script. rer. gallic. et francic. t. 10, p. 517.)

Le privilége des immunités ecclésiastiques a maintenu le régime municipal au sein des villes anciennes, a amené des commencements de municipalité dans les villes formées peu à peu autour des églises et des abbayes.

A Metz, au XIe siècle et antérieurement, il y a un collége d'échevins et un maître échevin choisis par

l'évêque et le peuple. (*Hist. génér. de Metz* par des bénédictins, 1775, t. III, p. 91.)

Le régime municipal ecclésiastique a été une heureuse et indispensable transition entre le régime municipal romain et l'affranchissement des communes, au XIIe siècle.

Raymond, archevêque d'Arles, en organise la municipalité par une charte de 1142. Sous Philippe III, l'évêque de Paris y conserve les droits de voirie.

A partir du XIIIe siècle, le conseil municipal de Tours se compose des six prudhommes élus, d'un représentant de l'archevêque, des délégués du chapitre de la ville et de ceux de l'abbaye de Saint-Martin.

Dans la Bretagne, jusques à sa réunion à la France, toutes les villes, sauf Nantes et Rennes, tous les bourgs, ont pour municipalité un régime où l'église paroissiale est le centre de l'administration, où le conseil de fabrique remplit les fonctions de conseil communal. Nantes et Rennes avaient seules retenu quelque chose de la municipalité gallo-romaine. Au moment où la Bretagne est réunie à la couronne de France, les formes des municipalités françaises y pénètrent, remplacent ou modifient le type de la municipalité indigène : six conseillers de ville, un syndic, un receveur des contributions, un contrôleur des deniers publics. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie remplissaient indistinctement ces charges municipales.

§ III

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A NOS ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES.

Sous les mérovingiens, les assemblées nationales ont la dénomination de *Champ de Mars,* parce qu'elles se réunissent pendant ce mois ; tous les hommes libres y viennent débattre les grandes affaires du royaume, délibérer *de utilitate ac tutela regni,* comme disent plusieurs chroniqueurs. Elles sont abolies, vers 650, par le tyrannique Ébroïn, maire du palais. En 689, Pépin d'Héristal, maire du palais, rétablit leur session annuelle, prescrit aux primats, évêques, ducs et comtes de toutes les provinces, d'y assister, édicte une amende contre les absents.

Les évêques, sous la première race, sans avoir de droit leur admission au sein des assemblées, prennent place dans les plus importantes. Celles de 511, de 534, de 587, de 614, le prouvent par leur composition ; elles participent de la nature d'un concile.

Pépin-le-Bref, dès son avénement à la royauté, en 742, confirme en faveur des évêques le droit de séance aux assemblées. Il a compris combien leur science et leur sagesse y seront d'un puissant secours. Leur salutaire influence se manifeste immédiatement. Ils ont seuls l'habitude de la parole ; ils dirigent les

délibérations, prennent l'initiative des lois et règlements favorables au progrès de l'intelligence humaine ; ils y font passer plusieurs des grands principes de justice et d'humanité ; ils se consacrent au travail de la réduction. Pépin-le-Bref décide, en 755, que les assemblées nationales seront convoquées désormais pendant le mois de mai.

Charlemagne, avec le concours dévoué du clergé, leur donne de plus en plus une vie active et avantageuse aux affaires publiques. Pendant son règne, on en compte trente-cinq ; les jugements s'y rendent, l'administration s'y règle.

Vingt-cinq sont réunies sous Louis-le-Débonnaire ; des factieux les dominent ; elles deviennent entre leurs mains des instruments contre l'unité du gouvernement.

Charles-le-Chauve en convoque et en préside vingt-cinq. Mais la discorde y règne de plus en plus ; elles sont seulement, pour la plupart, des conférences où le roi, quelques ducs et comtes, débattent leurs intérêts personnels. Le clergé s'applique en vain à leur donner un caractère de généralité, à y faire adopter des mesures et des règles vraiment publiques.

A partir de Charles-le-Chauve, et pendant l'agonie de la race carlovingienne, au xe siècle, les assemblées nationales ont complétement cessé. Le moment est venu où elles vont faire place aux cours féodales, à la réunion des vassaux autour du suzerain.

Sous Philippe-le-Bel, la monarchie féodale est remplacée par la monarchie des trois états et du parlement ;

les états généraux succèdent aux cours féodales, pour régner jusques à Louis XIII.

Le clergé a déployé constamment dans les états généraux l'attitude la plus patriotique. Il en a inspiré les décisions importantes pour le salut et l'avenir de la monarchie, il y a plaidé successivement la cause du peuple contre les grands, et celle du souverain contre les seigneurs factieux.

En 1355, les résolutions des états, votées à la voix du clergé, et sanctionnées aussitôt, contiennent et dépasssent même, sur plusieurs points, les garanties dont se compose le régime moderne de la monarchie constitutionnelle.

En 1359, le roi Jean, prisonnier à Londres et désirant la fin de sa captivité, avait conclu la paix avec Édouard ; il l'avait achetée en s'obligeant à payer quatre millions d'écus d'or pour sa rançon, à restituer toutes les provinces conquises sur l'Angleterre depuis Henri II, et à dispenser le roi d'Angleterre de l'hommage pour ses diverses possessions en France. Les provinces cédées par le roi à l'Angleterre étaient la Normandie, la Guienne, la Saintonge, l'Aunis, l'Agénois, le Quercy, le Bigorre, le Périgord, le Limousin, le Poitou, la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Boulonnais, le comté de Guînes, le Ponthieu, Montreuil-sur-mer et Calais ; elles formaient à peu près la moitié de la France. Les états généraux, inspirés par le clergé, déclarent que le traité de Londres est l'anéantissement de la France, se refusent à le sanctionner, et invitent le régent à continuer la guerre

plutôt que d'accepter la paix à ce prix. « Ils auraient, disent-ils, plus cher à endurer et porter encore le grand meschef et misère où ils étaient, que le noble royaume fût ainsi amoindri et défraudé. »

Le traité de Bretigny, conclu le 8 mai 1360, rendit la liberté au roi Jean. Quelque dures que fussent ses conditions, la malheureuse situation du royaume condamna le régent à les subir. Conformément aux stipulations de ce traité, Édouard reçut trois millions d'écus d'or, renonça à la couronne de France et aux anciennes possessions des Plantagenets au nord de la Loire, moyennant l'abandon, en toute souveraineté, des duchés de Guienne et de Gascogne, de l'Agénois, du Périgord, du Rouergue, du Quercy, du Bigorre; plus la cession du Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis, de l'Angoumois, du Limousin, de Montreuil-sur-mer, de Calais, de Guînes et du Ponthieu.

A la demande de Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, les états généraux de Tours, en 1468, se refusent à séparer de la couronne de France la province de Normandie, promise par Louis XI à son frère.

Dans les états généraux de Tours, en 1483, la harangue que Jean de Rely, chanoine de Paris, prononce devant le roi Charles VIII, est un des plus magnifiques monuments de la liberté nationale. Il y peint la situation complète de la France avec une remarquable énergie.

Aux états généraux du XIVe et du XVe siècle, les évêques et les représentants du clergé prennent la défense du peuple dans toutes les questions de pro-

grès économique, d'administration, de finances, sont presque constamment en communauté de principes avec le tiers-état. Ils ont présenté plus d'une fois des plans de réforme qui devaient attendre des siècles avant de passer dans nos lois.

A la mort de François II, en décembre 1560, Charles IX est en minorité ; le conseil d'État confie le gouvernement à la reine-mère, Catherine de Médicis, et au roi de Navarre. Les états généraux siégent alors à Orléans ; Catherine et l'Hospital, premier ministre, viennent leur demander l'investiture du pouvoir. Parmi les députés de la noblesse, les protestants formaient une fraction considérable, et avaient résolu de porter à la régence le roi de Navarre, qui appartenait à la réforme. Pour se ménager le succès, ils réclamèrent vivement, et sous prétexte de la mort du roi, la dissolution de l'Assemblée ; ils espéraient avoir la majorité dans celle qui lui succéderait. Mais les membres du clergé votèrent le gouvernement de la reine-mère à l'unanimité, avec la fermeté d'une conviction inébranlable. La majorité de la noblesse et du tiers-état se rallia à cette décision patriotique, et le royaume fut sauvé de l'anarchie.

Aux états généraux de 1593, réunis pour choisir un roi, les députés du clergé sont les premiers à repousser l'élection d'un prince étranger. « Jamais la nation, dit l'évêque de Senlis, n'acceptera de donner la couronne à des femmes, et encore moins de subir la domination des étrangers. »

Aux états généraux de 1614, le clergé vote avec le

tiers-état pour le droit commun, pour le dégrèvement des classes pauvres ; dans toutes les questions d'unité administrative et d'économie politique, il se montre dévoué aux sages réformes, au mouvement du progrès.

Sous l'ancienne monarchie, la France se divisait en *pays d'états* et en *pays d'élection*. On appelait *pays d'états* ceux qui avaient conservé le droit de s'administrer eux-mêmes, au moyen d'assemblées représentatives composées du clergé, de la noblesse et du tiers-état. Le roi confiait à des intendants l'administration des *pays d'élection*.

On comptait, parmi les *pays d'états*, la Bourgogne, le Languedoc, la Bretagne, la Provence, la Flandre, l'Artois, le Cambrésis, le Béarn et la Navarre, le Bigorre, le comté de Foix. Les états du Languedoc étaient présidés par l'archevêque de Narbonne ; les vingt-trois évêques de la province y siégeaient. Dans les états de Bourgogne, que l'évêque d'Autun présidait, la chambre du clergé se formait de quatre évêques de la province et de soixante-six autres ecclésiastiques. Les assemblées générales des communautés, ou communes, de la Provence se réunissaient sous la présidence de l'archevêque d'Aix. Aux états de Bretagne, la chambre du clergé comprenait les neuf évêques de la province, les trente-huit abbés, les quatre prieurs, et dix-huit députés des chapitres.

Louis XVI, au début de son règne, institue les assemblées provinciales. Des évêques sont appelés à les présider presque toutes ; ils les dirigent avec une grande habileté ; ils secondent de tout leur pouvoir

les améliorations et le progrès. Parmi eux, au premier rang, sont les archevêques et évêques de Narbonne, de Bourges, Bordeaux, Poitiers, Nancy, Vienne, d'Aix, de Langres, messeigneurs Dillon, de la Vrillière, de Cicé, de Saint-Aulaire, de la Fare, de Pompignan, de Boisgelin, de la Luzerne.

§ IV

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A NOTRE DIPLOMATIE.

En 587, Waroch et Vidimacle, princes bretons, compromettent la paix du royaume franc par leurs incessantes déprédations dans le diocèse de Nantes. Gontran, roi de Bourgogne, et Clotaire, roi de Neustrie, se décident, avant de prendre les armes contre eux, à leur adresser une ambassade. Saint Bertrand, évêque du Mans, et Namas, évêque d'Orléans, en sont les chefs ; ils amènent les princes bretons à une soumission complète, au paiement d'un tribut.

En 635, Judicael, roi des Bretons, insurgé contre Dagobert, a défait, près du Mans, l'armée des Francs; il commet chaque jour des actes d'hostilité et devient un adversaire redoutable. Dagobert comprend, en politique habile, que, s'il a à faire respecter son autorité, il doit aussi ménager la fierté du Breton. Saint Éloi, qu'il députe auprès de lui, accomplit cette mission avec

un plein succès, et rend un grand service à la patrie en concluant la paix.

Parmi les membres du clergé auxquels appartient un rôle important en diplomatie depuis le commencement de la deuxième race, se distinguent au premier rang :

Sous Charles Martel :

Sigefroi et Landfroi, abbés de Saint-Germain, ambassadeurs, l'un en Espagne, l'autre près de Hunold, duc d'Aquitaine ;

Sous Pépin :

Fulrad, abbé de Saint-Denis ; Sigobert et Valdo, religieux de cette abbaye ;

Sous Charlemagne :

Irminon, abbé de Saint-Germain ; Angilbert, abbé de Saint-Riquier ;

Sous Louis-le-Débonnaire :

Pascase Rathbert, abbé de Corbie ; il reçoit diverses missions en Saxe, à Genève ; son habileté et sa prudence les dirigent avec succès ;

Sous Louis VI :

Le cardinal Geoffroy de Vendôme ;

Sous Louis VIII :

Alignan, évêque de Marseille ;

Sous Charles VII :

Boisratier, archevêque de Bourges, ambassadeur en Angleterre ; Guy IV, évêque de Langres, ambassadeur à Rome ;

Sous Louis XI :

D'Estouteville, archevêque de Rouen, cardinal, légat du pape ;

Sous Louis XII :

Gaguin, général des mathurins, ambassadeur en Italie, en Allemagne, en Angleterre ; Boudet, évêque de Langres, ambassadeur en Espagne ;

Sous François Ier :

De Grammont, cardinal et archevêque de Toulouse ; de Morvilliers, doyen de la cathédrale de Bourges, ambassadeur à Venise ; du Bellay, cardinal et archevêque de Bordeaux ; de l'Aubépine, évêque de Limoges ; de Tournon, cardinal, archevêque de Bourges, successivement ambassadeur en Italie, en Angleterre, en Espagne. Il signe à Madrid la paix avec Charles-Quint ; il a, en 1529, la difficile mission d'y négocier la rançon des fils du roi. Partout il porta une probité irréprochable, le cœur le plus droit.

Sous Henri II, François II, Charles IX,

L'évêque Montluc, le cardinal d'Angennes, évêque du Mans, déploient une haute capacité diplomatique.

Sous Henri III,

De Noailles, évêque de Dax, est ambassadeur en Angleterre, à Rome, à Venise, à Constantinople ; Paul de Foix, archevêque de Toulouse, l'est en Écosse, à Venise, en Angleterre.

Henri IV confie les missions les plus importantes au cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen ; à de l'Aubépine, évêque d'Orléans ; au cardinal d'Ossat ; à

Duvair, évêque de Lisieux et garde des sceaux au moment de sa mort, en 1621.

D'Ossat est le premier diplomate de son siècle; homme sage, profond, modéré, d'une pénétration prodigieuse, il allie la politique avec la probité. Il montre à Rome une patriotique fermeté dans l'affaire de l'absolution de Henri IV. L'Espagne dominait alors le Vatican ; elle usa de toutes les ressources de l'intrigue la plus criminelle pour contraindre le pape à refuser l'absolution. D'Ossat sut déjouer la perfidie des difficultés que cette puissance soulevait, et, le 16 décembre 1595, le Souverain Pontife donna l'absolution. Déjà, en juillet 1593, le roi avait été absous, dans l'église de Saint-Denis, par Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, mais par provision, *ad cautelam* seulement; le droit de réhabiliter les relaps n'appartenait qu'aux papes.

Les lettres du cardinal d'Ossat sont considérées comme classiques en diplomatie.

Duvair est ambassadeur de Henri IV à la cour d'Angleterre; il avait à solliciter des secours en hommes et en argent. Sa négociation fut des plus difficiles; il déploya une admirable habileté au milieu de ses discussions. Quelque fût la toute-puissance d'Élisabeth, il maintint devant elle le rang de la France presque complétement abattue. La dignité de son attitude ne se démentit pas un seul instant.

Sous Louis XIII,

Frémyot, archevêque de Bourges, et le cardinal de Bérulle, ont une place distinguée dans notre diplomatie.

De Bérulle amène la paix de Mouçon, entre la France et l'Espagne.

Les représentants les plus dévoués et les plus habiles de notre politique extérieure, sous Louis XIV, sont : D'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz; les cardinaux de Forbin, d'Estrées, de Polignac.

D'Aubusson est ambassadeur à Venise, en 1659, en Espagne, en 1667.

Le cardinal de Forbin, ambassadeur en Pologne, porte Jean Sobieski à la royauté. Il conduit avec sagesse et succès les affaires de France à Rome, auprès d'Innocent XII et de Clément XI.

Le cardinal d'Estrées conclut, en Bavière, le mariage du dauphin avec la princesse électorale. Il soutient à Rome les intérêts de la France pendant les discussions sur la régale. Il suit Philippe V en Espagne, il y dirige par ses conseils les premiers ministres de ce prince.

Le cardinal de Polignac a rempli un rôle important comme ambassadeur de Louis XIV. En 1693, à la mort de Jean Sobieski, il se rend à Varsovie avec la mission de faire élire un prince français comme roi de Pologne. Il réussit, malgré les plus grandes difficultés, à déterminer les suffrages de la diète en faveur du prince de Conti. Il est plénipotentiaire au traité d'Utrecht, en 1712, y déploie une attitude ferme et patriotique, sauve la France menacée d'un démembrement et pacifie l'Europe. Ambassadeur à Rome, de 1721 à 1730, il continue à rendre de précieux services à la France, à dénouer habilement des situations délicates et com-

pliquées. Il avait une grande variété d'aptitudes, des connaissances approfondies, de la dignité autant que de la dextérité dans son rôle de diplomate.

Louis XIV avait compris combien il y avait avantage pour la monarchie française à ramener l'Angleterre au pouvoir des Stuarts, du catholicisme et des institutions anciennes. Les jésuites aidèrent puissamment la diplomatie du grand roi.

Le cardinal de la Rochefoucauld est ambassadeur à Rome, sous Louis XV; il sait à la fois conquérir l'amitié des Italiens et soutenir la splendeur de la France.

§ V

NOUS DEVONS AU CLERGÉ L'UNITÉ MONARCHIQUE.

D'après la loi franque, tous les fils succédaient, avec égalité de droits, aux domaines de leur père, et l'autorité royale subissait, comme les autres propriétés, à la mort du roi, le partage en autant de parties qu'il y avait d'enfants. Cette application de la loi civile à la succession royale régna fatalement pendant la première race, malgré la vive résistance qu'elle rencontrait dans le clergé. Elle détruisit l'unité du territoire et de la monarchie; elle devint la source d'atroces discordes civiles, suscita ces guerres sans fin entre

les frères et les neveux, ces usurpations d'héritages, ces assassinats et crimes de toute sorte dont le VIe et le VIIe siècles présentent le hideux spectacle.

Cinq partages de la monarchie se sont accomplis sous la première race : le premier en 511, à la mort de Clovis ; le deuxième en 561 ; le troisième en 628 ; le quatrième en 660 ; le cinquième en 674.

Le clergé inspire à Pépin-le-Bref une loi portant que la succession royale sera désormais impartageable ; il parvient enfin, sous les carlovingiens, à établir le principe de l'unité monarchique et à la perfectionner par la forme de primogéniture dans l'hérédité royale.

Les six premiers rois de la race capétienne associent leur fils aîné à la royauté ; ils constituent ainsi l'hérédité mâle dans leur famille, préparent le résultat important d'élever le pouvoir royal au-dessus de la suzeraineté.

§ VI

NOUS DEVONS AU CLERGÉ L'UNITÉ NATIONALE ET TERRITORIALE

Le clergé a donné l'homogénéité à la France. Avec sa puissance de cohésion spirituelle, il a constitué notre nationalité sur la base impérissable de l'unité catholique. Il a accompli des prodiges de zèle, de prudente

habileté, de courage, pour créer ainsi, avec des races si diverses, une unité morale et politique.

Dès que les Francs, à l'exemple de leur chef, se sont convertis au christianisme, quelque chose de commun naît aussitôt entre eux et les Gaulois; l'union des deux nationalités commence; la fusion des consciences prépare celle du sang, des lois et des mœurs. En 497, toutes les villes du nord-ouest, jusques à la Loire et au territoire des Armoricains et des Bretons, ouvrent leurs portes à Clovis, et les corps des troupes qui y sont stationnés passent à son service. Les Visigoths et les Burgondes, peuples ariens, partageaient avec les Francs la domination de la Gaule. Les Visigoths possédaient les provinces du Sud, entre les Pyrénées et la Loire; celles de l'Est, entre les Alpes, le Jura, le Rhône et la Saône, appartenaient aux Burgondes. Le clergé aide puissamment Clovis, en 507, à vaincre les royautés ariennes, et leur expulsion est d'un grand secours à l'unité territoriale, en réunissant à la monarchie les vastes et riches pays dont se formait leur domaine.

Le clergé rattache au gouvernement de Clovis toutes les cités de la Gaule, et rend ainsi un important service à l'unité nationale. Il courbe sous une domination commune les volontés de ces républiques municipales, égales en droits, et en forme un corps politique. Il facilite à Clovis les moyens de ranger sous son sceptre les petits peuples de race franque fixés dans le nord, et par leur soumission l'unité nationale accomplit un pas de plus.

Sous Clotaire Ier, le clergé en poursuit avec succès

le développement. A la mort de ce prince, l'unité territoriale des Gaules est presque accomplie ; une seule contrée reste en dehors, c'est la Narbonnaise, où règnent les Visigoths. Le parti de l'unité a son appui principal dans le clergé et les évêques.

Depuis Clovis jusques à l'année 561, l'épiscopat profite de toutes les circonstances pour affirmer l'unité politique des Gaules.

Les évêques admis, sous Clotaire II, à prendre part à la législation franque, s'appliquent aussitôt à détruire insensiblement la différence que la loi a mise entre le Franc et le Romain, et avancent la fusion des vainqueurs et des vaincus.

A la fin de la première race, l'unité nationale est attaquée partout. Les Austrasiens, les Neustriens, les Aquitains, les Bretons, les Germains, populations étrangères les unes aux autres, cherchent sans cesse à se constituer une existence séparée et indépendante.

Pépin-le-Bref et Charlemagne, avec le concours du clergé, donnent au royaume la consistance territoriale, l'unité nationale. Pépin accomplit la soumission définitive de la Gaule par la conquête de la Septimanie, de l'Aquitaine et d'une partie de la Bretagne. Les royaumes de Metz, d'Orléans, de Soissons, de Paris, de Bourgogne, viennent se confondre dans la monarchie de Charlemagne.

Au milieu du grand démembrement qui suit le règne de ce prince, le clergé cherche constamment à soutenir la cause de l'unité.

Sous Louis-le-Débonnaire, de 814 à 840, il com-

mence à former un seul peuple de tous ceux qui, avec des noms divers, se partagent le territoire. Il inspire la charte proclamée solennellement en 817, et qui constitue les États carlovingiens sur le principe d'une puissante unité. Agobard, illustre archevêque de Lyon, est le chef le plus influent du parti unitaire. En 829, au moment où Louis-le-Débonnaire vient de démembrer l'empire au profit de son jeune fils Charles, Agobard lui adresse une lettre éloquente, l'avertit respectueusement, mais avec force, des fautes qu'il commet, des dangers qui le menacent, et le supplie, pour le salut de la nation, de rester fidèle à la charte de 817. Le débile empereur n'eut pas le courage de suivre les conseils d'Agobard, et le parti de l'unité nationale fut vaincu.

Sous les derniers carlovingiens, l'unité territoriale est complétement rompue, notre nationalité semble avoir disparu. Chaque province, chaque duché, chaque comté, se sépare et s'isole ; la France compte cinquante-cinq États. Nos rois sont impuissants à défendre leur dignité, à conserver leur indépendance ; les deux districts de Laon et de Reims restent seuls dans leur domaine direct. Les membres du clergé, avec Hugues Capet et ses successeurs, commencent la reconstitution de notre nationalité, la formation de cette unité compacte, pleine de force et de majesté, qu'on appelle le peuple français.

A partir de l'avénement de Hugues Capet, il ne s'agit plus de Gaulois, de Romains, de Gallo-romains, de Gallo-francs, mais de Français, constituant un peuple

à part, complétement distinct de celui de la Germanie.

Sous Louis VI et Louis VII, Suger contribue au développement de l'unité nationale; il la produit dans les affaires extérieures contre l'étranger. En 1124, Henri V, empereur d'Allemagne, envahit la France par la Lorraine. A la voix de Suger, nos milices nationales se portent d'un seul mouvement sur l'ennemi, en poussant le cri de : Montjoie, Saint-Denis! et Henri V, épouvanté, se décide aussitôt à accomplir une retraite qui ressemble à une fuite. Le patriotique élan de notre armée inspire à Suger ces paroles si vraies : « Tant est grande la puissance de ce royaume, lorsque tous ses membres sont réunis. »

Au milieu du XIIe siècle, le royaume de France est restreint à l'Ile-de-France, à quelques parties de la Picardie et de l'Orléanais. En 1206, il comprend de plus le Vermandois, l'Artois, le Vexin français et le Vexin normand, le Berri, la Normandie, le Maine, l'Anjou, le Poitou, la Touraine et l'Auvergne. Ces accroissements considérables de notre territoire sont dus, pour la plus grande partie, au cardinal de Champagne et à l'évêque Guérin, premiers ministres de Philippe-Auguste.

Vers 1380, sous le ministère d'Armand, abbé de Corbie, la Saintonge, l'Aunis, le Limousin, sont réunis à la France.

Le cardinal Duprat, premier ministre de François Ier, rend un important service à l'unité territoriale, en consommant la réunion de la Bretagne à la France. Pendant près de quatre cents ans, la France avait

été en guerre avec les Anglais, et les avait constamment vus sur son continent. La Bretagne était la province la plus avantageuse pour eux, et la plus indispensable à la France. La réunir à la France, c'était empêcher qu'elle retombât au pouvoir des Anglais, ou d'un souverain qui, en devenant leur allié, aurait pu leur ouvrir les portes de la France.

Richelieu rétablit l'unité territoriale avec le pouvoir monarchique. Sa réorganisation du conseil d'État a contribué puissamment à préparer et à maintenir l'unité complète et inviolable de la France.

En 1621, les calvinistes prennent les armes pour établir une république en huit cercles; Richelieu comprime vigoureusement leur insurrection. En assiégeant la Rochelle et en fermant la porte du royaume aux Anglais, il rend impossible la division du sol de la France.

Le traité de 1738, conclu par le cardinal Fleury avec l'Autriche, assure à la France deux provinces importantes, le duché de Bar et celui de Lorraine; il en stipule l'usufruit en faveur de Stanislas Leczinski qui, en abdiquant la couronne de Pologne, conserve le rang et les honneurs de roi. La Lorraine achève de donner à la France une consistance parfaite; elle en avait été séparée vers le milieu de la deuxième race. Perpétuellement prise, reprise, attaquée depuis mille ans, elle devint calme et florissante du jour où elle redevint française.

§ VII

NOUS DEVONS AU CLERGÉ LA MONARCHIE REPRÉSENTATIVE.

Le catholicisme a été injustement accusé de se montrer favorable au pouvoir absolu, il a fondé notre monarchie représentative, il a présidé à son développement, il en a assuré la durée. Les premières institutions chrétiennes ont servi de modèle au régime représentatif. Il est inscrit dans les chartes monastiques, et les conciles, composés du pape, des évêques et des membres du clergé inférieur, nous en présentent l'image.

Aux états généraux de 1355 et des années suivantes, plusieurs députés du clergé donnent des notions précises sur le régime représentatif.

Fénelon, en signalant à l'héritier de la couronne les fautes de Louis XIV, en l'invitant à des réformes, le pressait de renoncer au pouvoir absolu, de convoquer les états généraux et de les associer au gouvernement de l'État.

En 89, le clergé cherche à créer sans secousse le régime représentatif.

§ VIII

LE CATHOLICISME A INSPIRÉ NOS DOGMES POLITIQUES, NOS MAXIMES DE DROIT PUBLIC.

Les dogmes politiques, base de notre société, et qu'on croit nés avec la révolution de 89, sont l'inspiration fondamentale du catholicisme. La démocratie politique a sa source dans la démocratie religieuse. Les principes, les sciences, les vérités, dont se constitue la civilisation démocratique, se sont abrités et perpétués dans le clergé pour en sortir, à un moment donné, au profit de la société.

La démocratie chrétienne est la seule applicable. Saint Thomas d'Aquin en est le représentant et l'écho. Il a déroulé, dans plusieurs chapitres de sa *Somme*, un système politique dont les conclusions monarchiques et libérales méritent toute l'attention de nos publicistes modernes.

A la fin du XIIIe siècle, les franciscains et les dominicains proclament activement en France la souveraineté du peuple, la vraie, la grande, la féconde.

Aux XVe et XVIe siècles, les membres de notre clergé, mais les moines surtout, s'appliquent à en conserver le sentiment.

La harangue du cardinal du Perron, aux états géné-

raux de 1614, montre combien le clergé est dévoué à la liberté nationale.

L'égalité religieuse a créé l'égalité civile. Le droit canonique a commencé et achevé cette conquête, malgré les résistances de la politique et de l'intérêt.

Agobard, archevêque de Lyon, au IXe siècle, réclame hautement les droits de l'égalité, au milieu des distinctions de la féodalité.

Au XIIe siècle, le clergé, par son institution de la Trève de Dieu, introduit le dogme de l'égalité dans la vie civile. Il donne de puissantes armes pour la défendre en s'associant activement à l'affranchissement des communes.

La danse macabre fut une des inventions dont il se servit le plus, au moyen âge, pour captiver l'imagination des hommes, pour les ramener aux vérités austères du christianisme. Elle devint, entre ses mains, un symbole de l'égalité sociale et civile qu'il prêchait.

Aux XIIIe et XIVe siècles, les disciples de saint François d'Assise et de saint Dominique sont les apôtres les plus actifs du principe de l'égalité.

Richelieu s'en est constamment inspiré dans les actes de son administration.

Le clergé a préparé, amené le triomphe de la liberté civile, ou du droit de vendre, d'aliéner, de tester, de contracter mariage, de succéder, d'aller et de venir. Toutes ces facultés étaient ravies aux serfs. Suger, au XIIe siècle, les leur concède, en prononçant l'abolition de la main-morte.

Le clergé a été le promoteur de toutes nos libertés.

La liberté des propriétés et des personnes, la liberté des opinions, le droit de discuter toutes les questions concernant l'intérêt public, sont des conséquences du principe chrétien.

Le clergé a posé les bases fondamentales de notre vie civile, il nous a donné la liberté dans la famille, la liberté sociale, la liberté dans la cité et dans l'État.

Le catholicisme, en rendant Rome indépendante de Constantinople, a créé le dogme politique de la séparation des deux pouvoirs; il a ainsi consacré les souverainetés politiques et préparé la civilisation moderne.

Les diverses religions de l'antiquité présentaient un caractère national, et leurs intérêts se rattachaient plus ou moins à ceux de la politique.

Le christianisme apparaît indépendant des nationalités et des pouvoirs politiques. Avec lui, deux pouvoirs sont placés à côté l'un de l'autre sans se confondre, l'Église et l'Empire. *Duo quippe sunt,* écrivait le pape Gélase à l'empereur Anastase.

L'Église a proclamé constamment l'union et l'indépendance des deux pouvoirs. Entre autres preuves de cette vérité, je cite les délibérations de plusieurs de nos conciles, une lettre d'Hincmar, archevêque de Reims, au IXe siècle, une de Suger, une d'Arnoul, évêque de Lisieux, à Alexandre III.

Le catholicisme donne le principe électif pour base au principe d'autorité.

Nous devons au catholicisme toutes nos maximes de droit public; les conciles en forment un corps admirable.

Le clergé inspire les idées si claires que nos états généraux, en 1365, ont des droits d'une nation.

Des lettres-patentes de 1407, dues à Jean de Montaigu, évêque de Senlis, premier ministre de Charles VI, et posant un des principes les plus importants de notre droit public, ne reconnaissent au roi le droit de prendre la propriété d'un particulier que pour cause d'utilité publique et moyennant indemnité. « Pour le bien, tuition et défense de notre peuple, est-il dit dans ces lettres, et l'utilité de la chose publique de notre royaume, nous avons droit et nous est loisible, par puissance souveraine et espéciale prérogative royale, de prendre et appliquer à notre domaine les terres, châteaux, ports de mer, et autres lieux étant en frontière de nos ennemis, que nous veons être nécessaire à la générale garde, tuition et défense de nos sujets, et à la sûreté universelle de notre dit royaume, en faisant condigne récompensation à ceux desquels nous prendrions les dits lieux, du loyal prix et juste valeur d'iceux lieux et des autres intérêts et loyaux coustements ; et de ce droit aient joui et usé nos devanciers rois de France, quand nécessité et expédiente utilité de la dite chose publique de nostre dit royaume l'a requis et y survenue. »

C'est aux états généraux de Tours, en 1484, et sous l'action du clergé, que les grands principes du droit public ont été proclamés avec le plus d'autorité.

Postel, prêtre, né en 1510, mort à Paris en 1581, est un des esprits vigoureux qui, au XVIe siècle, ont imprimé un mouvement si fécond à l'intelligence hu-

maine. Il a, le premier, parmi les publicistes, distingué avec méthode, dans toutes les législations, une partie constante, partout identique, et une partie variable, manifestation des mœurs et du caractère national. Il a publié, en 1544, son livre célèbre : *De orbis terræ concordiâ.*

Fénelon, dans ses instructions à son royal élève, donne d'admirables leçons de politique, de droit public; nos philosophes et nos publicistes les consulteraient avec fruit.

La révolution de 89, séparée de ses excès, de ses crimes, et considérée dans l'application de ce que ses principes ont de vrai et de sage, est le résultat d'un développement remarquable de la raison combiné avec les idées et les sentiments que le catholicisme a déposés au sein de la civilisation.

Les grands cris de réforme dont la France a été alors si profondément et si douloureusement remuée avaient été poussés mille fois, et pacifiquement, au sein des conciles.

CHAPITRE V.

§ Ier

LE CLERGÉ EST L'APPUI DU PEUPLE CONTRE LA DURETÉ DES IMPOTS ET LES EXACTIONS — MEMBRES DU CLERGÉ, PREMIERS MINISTRES, AUXQUELS SONT DUS DES ALLÉGEMENTS DE L'IMPOT, ET LA RÉGULARITÉ DE SON ASSIETTE.

En 430, un impôt extraordinaire frappe les habitants d'Auxerre ; saint Germain, leur évêque, voit leur impuissance à le payer ; il se rend à Arles, auprès du préfet de la Gaule, obtient le dégrèvement.

La politique des césars romains avait habilement combiné son système d'impôts, sa création de recenseurs, de répartiteurs, d'inspecteurs chargés d'en poursuivre la rentrée.

Les rois francs maintiennent, avec ce personnel d'innombrables agents, l'impôt foncier et celui de la capitation dans toute leur intégrité. Les populations, accablées sous la dureté du fisc mérovingien, sont à chaque instant prêtes à se soulever ; le clergé seul les protége contre toute taxe exorbitante.

Clotaire Ier, vers 560, pour subvenir au luxe de la cour, a frappé un impôt sur les villes de la Gaule. L'épiscopat réclame aussitôt; mais Injuriosus, évêque de Tours, accourt près du roi, et lui adresse sévèrement ces paroles : « Il est injuste que tu remplisses tes greniers de la récolte des pauvres, que tu devrais nourir. » Clotaire s'incline respectueusement devant cette protestation d'Injuriosus, et exempte la ville de Tours.

A la fin du VIe siècle, le roi a décrété un impôt; saint Irier se rend auprès de lui, le supplie en faveur de ses concitoyens, lui reproche son avarice, le menace de la colère céleste, et le roi rétracte sa décision.

Caribert, un des quatre fils de Clotaire II, prenant possession de Tours, ville comprise dans son royaume, jure solennellement, à la demande de l'évêque Euphronius, qu'il ne créera aucun impôt. Peu de mois après, Guiso, gouverneur de Tours, s'armant d'un capitulaire de Clotaire, impose le tribut aux habitants et les contraint à le payer. Caribert, sur la plainte d'Euphronius, restitue les sommes injustement perçues, et prescrit que les rôles soient mis au feu. *Rex,* dit Grégoire de Tours, *aureos exactos basilicæ remisit, obtestans ut nullus de populo turonico ullum tributum publice redderet.* (Grégor. turon. *Hist. Franc.*, l, IX, t. II, p. 350.)

A la fin de 579, le roi Chilpéric décrète que toutes les provinces de la Neustrie seront soumises à un recensement, et qu'un nouveau règlement y fixera le chiffre et l'assiette de l'impôt foncier. Les officiers

gallo-romains dressent aussitôt un plan qui crée plusieurs classes de terres cultivées et les frappe de contributions de différentes sortes. Un édit royal, adoptant ce plan, en prescrit l'application immédiate. Il aggravait d'une manière démesurée la condition des propriétaires neustriens ; de nouvelles taxes, variées avec art, pesaient sur toutes les cultures et sur les instruments de l'exploitation agricole.

Le référendaire Marcus, chargé du recensement des personnes et des propriétés soumises à l'impôt, arrive à Limoges, en mars 580, et, se présentant devant les magistrats municipaux, leur déclare la nature des taxes imposées par le roi. L'évêque Ferréolus répond que les habitants de la ville avaient été recensés sous Clotaire, qu'ils avaient prêté serment au roi Chilpéric et que celui-ci leur avait promis de les maintenir dans la situation qu'ils avaient pendant le règne de son père. L'assemblée applaudit vivement à ces paroles de l'évêque. Marcus, après avoir répliqué d'une manière hautaine et sommé la ville de s'incliner devant les décrets du roi, ajoute des menaces à ses sommations. La foule, pressée aux portes de la curie, y pénètre immédiatement, en poussant les cris : « Marcus à la mort. » L'évêque Ferréolus contient alors de sa voix les révoltés, prend Marcus par la main, le conduit à l'une des plus prochaines basiliques et l'aide à sortir de Limoges.

Le concile de Paris, en 614, remédie de plusieurs manières à la dureté des impôts. Il frappe le fisc dans la multiplicité de ses inventions, dans sa

hiérarchie insolente d'exacteurs ; il diminue l'avidité de l'amende, des frais de justice et autres innombrables contributions désignées sous le nom de *freda;* il interdit toute création d'impôts pour l'avenir; il prescrit que les successions *ab intestat,* confisquées impitoyablement par les rois, seront dévolues aux parents du défunt, selon la loi; il rend les agents du fisc responsables des exactions qu'ils commettront, et leur arrache l'inviolabilité dont les rois prétendaient les couvrir.

Le concile de 614 condamne ainsi et s'applique à ruiner sans retour le système romain des impôts que la royauté persiste activement, depuis Clovis, à faire prévaloir.

Les agents de Dagobert Ier accablent Bourges d'impôts excessifs; le roi, auquel l'évêque Simplicius reproche sa cruauté, décharge aussitôt la ville.

En 659, le franc Ébroin est choisi par les primats de Neustrie et de Burgondie comme successeur d'Erchinoald dans les fonctions de maire du Palais. Despotique, ambitieux, sans scrupule, il charge le peuple de contributions, mais rencontre partout la plus vive résistance des membres du clergé. Il y répond par des violences de toute sorte, par le meurtre. Les légendes l'accusent d'avoir soudoyé l'assassinat de neuf évêques, et, parmi eux, de Léger, évêque d'Autun, de Sigoberrand, évêque de Paris.

En 733, saint Turiaf, abbé de Dol, en Bretagne, adresse au comte de sévères remontrances sur la multiplicité et la dureté des taxes, le détermine à soulager le peuple.

Pendant les siècles où le Languedoc, sous le nom de Septimanie, a appartenu aux Visigoths, dès qu'une ville souffrait sous le fardeau des impôts, l'évêque partait pour Tolède, résidence des rois, et revenait avec un décret d'exonération.

Le concile de Tours, en 813, prie Charlemagne de remédier aux vexations dont les agents du fisc poursuivent la ville.

Le concile de Tusey, en 855, formule cinq canons contre les exactions.

Le concile de Toulouse, en 1020, interdit d'assujettir illégalement les denrées et les marchandises à des péages.

En 1051, à la demande de l'évêque d'Orléans, Henri Ier prescrit que, pendant les vendanges, ses officiers cesseront de percevoir un droit sur l'introduction du vin dans la ville.

Le concile de Nantes, en 1127, abolit le droit que les seigneurs s'arrogeaient de s'attribuer le mobilier du mari ou de la femme à la mort de l'un d'eux.

Le concile de Paris, en 1201, attache une vive censure aux exactions dont Évrard, gouverneur de Nevers, s'est rendu coupable.

Le concile de Toulouse, en 1233, porte la défense de créer de nouveaux impôts.

Le concile de Béziers, en 1246, et celui d'Albi, en 1255, la renouvellent. Celui de Limoges, en 1301, poursuit les exactions.

Aux états généraux de 1319, sur l'insistance du clergé, Philippe V promet qu'il ne conservera pas à perpétuité la gabelle, ou impôt sur le sel, s'interdit

pour l'avenir les emprunts forcés, abolit le droit de prise et de chevauchée, en vertu duquel les officiers du roi saisissaient souvent, sans payer, les chevaux, charrettes, récoltes, victuailles et vins des bourgeois et des paysans.

L'avidité et la cruauté du duc de Berri, oncle de Charles VI et gouverneur du Languedoc, ont semé la désolation dans le pays. Jean de Selves, religieux bernardin, se rend à Paris, pénètre auprès du roi, et lui adresse les paroles suivantes, avec une fermeté dont chacun est surpris : « J'apporte à vos pieds le cri des peuples du Languedoc; me voici en présence du roi, sous les yeux de son oncle, que j'accuse de tous les maux dont nous sommes accablés. »

Le roi arrive en Languedoc en 1389, prive son oncle du gouvernement, réforme les abus et réduit l'impôt dans la sénéchaussée de Toulouse à un sou tournois par arpent.

Le concile de Bourges, en 1415, demande la réduction des charges et de l'impôt dont le vin est frappé.

Juvénal des Ursins, archevêque de Reims et chancelier de Charles VII, disait au roi dans une remontrance : « On m'a rapporté qu'il y a en votre conseil un qui en votre présence dit, à propos de lever argent du peuple, duquel on alléguait la pauvreté, que le peuple toujours crie et se plaint, et toujours paye; qui fut mal dit en votre présence : car c'est plus parole qui se doit dire en présence d'un tyran inhumain, non ayant pitié et compassion du peuple, que de vous qui êtes roi très-chrétien. Quelque chose

qu'aucuns dient de votre puissance ordinaire, vous ne pouvez pas prendre le mien ; ce qui est mien n'est pas vôtre. Peut bien être qu'en la justice vous êtes souverain, et va le ressort à vous. » (V. *Maximes du droit public français,* publiées à Amsterdam en 1775, t. I[er], p. 85.)

Aux états de 1484, le clergé sollicite vivement une réduction des impôts. Un membre de la noblesse ayant dit que le seul moyen pour contenir les peuples dans le devoir était de les gouverner durement, Masselin, official de Rouen, répond au nom du clergé : « En cherchant à soulager le peuple, nous croyons servir le roi, remplir le devoir de fidèles sujets. »

Aux états de 1488, le clergé renouvelle sa demande pour la diminution des impôts.

En 1605, Henri IV frappe le prix du sel en Bourgogne d'une augmentation de deux écus par minot. L'abbé de Cîteaux, délégué de la province, se présente aux états de Blois, proteste hautement, et l'édit est aussitôt rapporté.

Massillon, évêque de Clermont, voyant dans son diocèse les laboureurs accablés sous le fardeau des taxes arbitraires, va porter leurs plaintes au souverain. Il se rend de Clermont à Paris, malgré l'affaiblissement de son âge, se présente à la cour, et déploie devant les ministres une fermeté dont ils sont surpris. Louis XV accueille ses prières, les taxes sont adoucies, et le peuple de Clermont respire.

Castel, abbé de Saint-Pierre, au XVIII[e] siècle, par-

vient par ses écrits à délivrer la France de la taille arbitraire, dont le fardeau était si écrasant.

En 1365 et 1366, le cardinal de Beauvais, chancelier de Charles V, modère le poids des impôts qui accablent nos provinces ruinées par la guerre. On voit, dans le *Trésor des chartes,* plus de deux cents lettres patentes délivrées durant ces deux années, et concédant des diminutions de *feux* à différentes villes et communautés.

Les subsides étaient imposés par familles ou *feux.*

Le cardinal d'Amboise s'applique à alléger le plus possible le fardeau des impôts. Au commencement du règne de Louis XII, il remet au peuple le droit de *joyeux avénement* et la dixième partie de la *taille,* ou impôt foncier. Il la réduit d'un quart en 1506, d'un tiers en 1510. Il diminue ou supprime une foule d'autres taxes, et n'exige pour toutes contributions que deux millions six cent mille livres à peu près. Sous Louis XI, l'impôt atteignait la somme de quatre millions sept cent mille livres. Les deux millions six cent mille livres de Louis XII équivalaient à soixante-quinze millions deux cent quarante-six mille francs d'aujourd'hui.

En 1559, à l'avénement de François II, successeur de Henri II, le peuple est surchargé d'impôts, la couronne a une dette de quarante-deux millions de livres; le marc contenant alors quinze livres, ces quarante-deux millions de livres formaient la somme de trois cent trente-cinq millions quatre cent soixante-onze mille francs.

Le cardinal de Lorraine, premier ministre de Fran-

çois II, retire le domaine aliéné, supprime une partie des pensions, réduit l'impôt destiné à la solde des troupes, et peut ainsi, dès le mois de mars 1560, accorder une diminution considérable sur la taille.

En 1626, à la demande de Richelieu, l'assemblée des notables pose l'assiette de l'impôt de manière à alléger le plus possible les classes qui produisent et qui souffrent.

Une ordonnance de 1630 porte les dispositions suivantes :

« Aucune levée de deniers ne pourra être faite par le roi, qui n'aurait été délibérée et résolue au conseil d'État. »

« Sa Majesté défend au secrétaire des finances de signer aucuns rôles des taxes qu'ils n'aient été arrêtés en conseil. »

Richelieu, dans cette ordonnance de 1630, donne à la France une première garantie contre l'arbitraire des hommes de finance.

Le cardinal Fleury, dès le commencement de son ministère, en 1726, diminue les impôts; en sept ans, il parvient à combler le déficit considérable du Trésor.

§ II

LE CLERGÉ A CONSTAMMENT PROTÉGÉ LE PEUPLE.

On a soutenu que le clergé avait été le zélateur complaisant des rois et des grands, qu'il avait sanctionné tous leurs actes injustes, qu'il les avait aidés à river les chaînes du peuple. On l'a hautement calomnié en lui attribuant un semblable rôle. Il a constamment attaqué le despotisme, combattu les abus d'autorité; il a proclamé et fait fonctionner les droits protecteurs du peuple.

Au milieu du IVe siècle, le *defensor* de la cité est institué; l'évêque en accepte aussitôt la fonction, et, se plaçant au-dessus de toute magistrature devenue impuissante, il veille spécialement dans l'intérêt du faible et de l'opprimé.

Le défensor est élu pour cinq ans au début, puis pour deux ans, par le suffrage de tous les citoyens. (Leonis et Majoriani *Novella.*) Il dirige la répartition des charges politiques, il est juge-de-paix, avocat des pauvres, protecteur du peuple contre les abus du pouvoir et la cherté des vivres. (Gratiani, Valentiani et Theodosii *Constit. cod. just.*, lib. I, t. IV, l. 4. — Valentiani, Theodosii et Arcadii *Constit. cod. just.* lib. I, tit. LV.)

Les idées chrétiennes agrandissent considérablement la mission sacrée du *defensor*.

Sous la première dynastie surtout, le clergé s'applique à défendre le peuple. En 525, le concile de Mâcon enjoint aux grands, sous peine d'excommunication, de respecter les champs et les chaumières des malheureux.

Le concile de 614, dans la charte qu'il promulgue, redresse les abus dont le peuple souffre depuis un siècle.

« Que tous évêques sachent, dit le concile d'Arles, en 813, que le devoir de défendre le peuple et les pauvres leur est imposé. »

Les capitulaires de 800 et 830, que le clergé inspire, cherchent aussi à mettre le peuple à l'abri de l'injustice.

Le concile réuni à Fismes, en 881, sous la présidence d'Hincmar, archevêque de Reims, s'adresse ainsi dans un de ses canons au roi Louis-le-Bègue : « Faites en sorte que ce pauvre peuple, qu'on a épuisé à force de pillages et d'exactions pour les Normands, puisse enfin respirer. »

Sous le régime de la féodalité, les serfs habitent dans des manses construites au pied du château seigneurial ; une église se dresse au milieu d'elles. Le prêtre chargé de la desservir remplit aussi au château les fonctions de chapelain ; il sert d'appui au malheureux cultivateur contre un maître absolu, dont les passions sont sans frein.

Au xe siècle, les seigneurs se donnent l'amusement féroce de courir sur les paysans comme sur des animaux. Le clergé multiplie alors les croix dans les

champs et sur les chemins publics, pour qu'elles servent d'asile à ces infortunés. Ils sont sauvés dès qu'ils peuvent atteindre la croix.

Le concile de Clermont, en 1025, prescrit que le jeune noble jurera sur le livre des Évangiles, le jour de sa première communion, « de défendre les faibles, de protéger les veuves, les orphelins, les captifs, les voyageurs, les femmes déshéritées et les jeunes filles sans soutien. »

Au moment où la féodalité a pris le caractère de l'anarchie la plus hideuse, où toute sûreté a cessé sur les routes, la chevalerie, que le catholicisme institue, vient porter remède à cette affreuse situation. Seule force publique, elle est la tutrice du peuple.

Tous les conciles du xe et du xie siècles protestent contre les abus de la puissance.

Au xie, l'Église proclame une admirable déclaration des droits du pauvre.

Au xiie, pour mieux leur assurer protection, elle organise partout les confréries de Dieu.

Pendant les croisades, le peuple respire sous la sauvegarde du clergé.

Suger crée dans la royauté un centre commun de force pour la défense du serf contre l'arbitraire du seigneur. Il interdit au prévôt et aux sergents d'Orléans, par une ordonnance de 1137, toute vexation sur les habitants de cette ville.

Massillon, prêchant devant Louis XIV, plaide ainsi la cause du peuple : « Les grands ne jouissent de leur grandeur qu'autant qu'ils la rendent utile aux

autres hommes... Les grands seraient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvait des pauvres et des malheureux..... Si les grands et les ministres des rois, loin d'être les protecteurs du peuple, en sont eux-mêmes les oppresseurs, grand Dieu ! les clameurs du pauvre et de l'opprimé monteront devant vous ; vous maudirez ces races cruelles, vous lancerez vos foudres sur les géants, vous renverserez tout cet édifice d'orgueil, d'injustice et de prospérité, qui s'était élevé sur les débris de tant de malheureux, et leur prospérité sera ensevelie sous ses ruines ! »

§ III

LE CLERGÉ A REMPLI LE ROLE DE CONCILIATEUR ENTRE LA FRANCE ET LES AUTRES PEUPLES.

En 751, à la voix du pape Étienne III, une guerre sanglante cesse entre la France et les Lombards.

En 897, Charles-le-Simple et Othon, empereur d'Allemagne, sont réconciliés par Foulques, archevêque de Reims.

En 911, les Normands continuant de plus en plus à désoler le royaume, Francon, archevêque de Rouen, est chargé par Charles III, le Simple, de négocier la paix avec Rollon, leur chef. Il se rend auprès de lui à Saint-Clair-sur-Epte, petit village près Mantes,

et, lui parlant un langage qu'inspirent la liberté d'un apôtre et l'autorité d'un grand évêque, il le détermine à signer un traité qui lui donne la Neustrie en fief et la main de Gisèle, fille du roi, sous la condition qu'il se fera chrétien avec tous ceux de sa nation.

Le traité de Saint-Clair-sur-Epte, dû à l'habileté politique de Francon, mit fin aux calamités que les invasions normandes infligeaint à la France depuis un siècle.

La guerre est déclarée, en 1119, entre Louis VI, roi de France, et Henri Ier, roi d'Angleterre ; une première bataille est livrée à Brenneville, près de Gisors, et l'armée française est mise en déroute. Louis VI, aidé du secours des communes et du clergé, envahit aussitôt la Normandie. Les hostilités menaçant de s'envenimer de plus en plus, le pape Calixte II intervient entre les deux rois. Il confère à Reims avec Louis VI, puis se rend auprès du roi d'Angleterre à Gisors, et y conclut la paix.

Innocent III, en 1198, s'applique à réconcilier Philippe-Auguste et Richard, roi d'Angleterre, dont il voit avec douleur les incessantes querelles. Il les conjure de conclure la paix ou au moins une trève de cinq ans, et la trève est signée.

En 1198, Philippe-Auguste et Baudouin, comte du Hainaut, vont se déclarer la guerre pour la succession du comte de Flandre. Sur l'intervention de l'évêque d'Arras, Philippe se désiste, au profit de Baudouin, de ses prétentions injustes.

Le concile de Meaux, en 1204, cherche à consolider la paix entre la France et l'Angleterre.

En 1208, à la prière du pape Honorius III, Philippe-Auguste rappelle son fils Louis qui poursuit la guerre sur le sol anglais contre Henri II, enfant, et la paix est signée entre les deux royaumes.

Philippe-le-Bel déclare la guerre à Édouard Ier, roi d'Angleterre, en 1294 ; il se rend maître de la Guienne, en 1295, défait à Furnes, en 1297, l'armée de Guy de Dampierre, comte de Flandre et allié des Anglais. Édouard, que cette victoire de la France a effrayé, prie le pape Boniface VIII de s'interposer entre lui et Philippe-le-Bel. Cette intervention du souverain pontife amène les parties belligérantes à souscrire une trève de deux ans.

Clément VI, en 1340, ému de la misère des peuples, ménage entre la France et l'Angleterre une trève dont la durée est fixée à un an, et qui se prolonge jusques en 1355.

L'évêque de Châlons ramène la paix, en 1350, entre le comte de Poitiers et le comte de Foix, et, en 1360, entre le comte de Foix et le comte d'Armagnac.

Peu après, la guerre se rallume entre ces deux derniers, et accable leurs sujets pendant plusieurs années. Le cardinal de Thérouanne et le cardinal de Vergne cherchent en vain à l'apaiser.

En 1357, le cardinal Talleyrand de Périgord, légat d'Innocent VI, remet à Jean II, roi de France, et à Édouard III, roi d'Angleterre, une lettre du souverain pontife ainsi conçue : « La paix, cette mère univer-

selle des beaux-arts, cette source féconde des vertus, doit plaire à tous les hommes, mais surtout aux princes et aux rois, puisque le repos et le trouble de ceux qui gouvernent emporte nécessairement la tranquillité ou l'agitation des peuples..... Nous cherchons tous les moyens de rappeler une paix si désirable, si longtemps attendue et si souvent traversée. Nous espérons que le Dieu de la paix , celui qui est la pierre angulaire, qui réunit tout, n'abandonnera pas son peuple, et que, touché de nos prières, il nous rétablira dans le calme, qui est le terme de tous nos désirs. »

Cette médiation d'Innocent VI fut stérile, les massacres continuèrent en France.

En 1368, le pape Urbain V se consacre aussi à rétablir la paix entre Édouard III, roi d'Angleterre, et Charles V le Sage, roi de France ; une trêve est conclue et dure jusques en 1377.

En 1538, Paul III suspend les hostilités entre Charles-Quint et François I[er] pour une durée de dix ans.

Au XVII[e] siècle, Grégoire XV négocie la paix entre la France et l'Espagne.

§ IV

LE CLERGÉ S'APPLIQUE A PRÉVENIR OU A CALMER LES GUERRES CIVILES.

Saint Remi cherche en vain à maintenir les fils de Clovis dans les sentiments de concorde et à mettre un frein à leur ambition.

Le quatrième concile de Paris, au VIe siècle, est impuissant à conjurer une lutte fratricide entre Gontran et Chilpéric ; celui de 576 y parvient.

La guerre civile éclate au commencement de 575, entre Sigebert, roi d'Autrasie, et son frère Chilpéric, roi de Neustrie ; saint Germain, évêque de Paris, se présente aussitôt à eux, comme médiateur. Il adresse à Brunehaut, femme de Sigebert, en faveur de la paix, une lettre où il s'inspire de la plus touchante éloquence pour la supplier de pardonner à Chilpéric.

Ce document si plein d'intérêt renferme le passage suivant : « Vaincre son frère est une honteuse victoire ! humilier sa famille, renverser et détruire les possessions de ses parents, ce sont de honteux triomphes..... Au commencement du monde, il y avait deux frères sur la terre ; Caïn, l'un d'eux, accomplit un fratricide, et sa punition fut cent fois plus forte que son crime. »

Brunehaut reste inflexible devant les prières et les menaces du saint évêque.

Le clergé montre dans le concile de Mâcon, en 585, sa vive sollicitude pour prévenir les discordes civiles.

Le concile de Lancelot, en 588, détermine Childebert et Brunehaut à signer la paix.

En 682, le roi Thierri charge saint Ouen, archevêque de Rouen, de la rétablir entre les Francs de Neustrie et ceux d'Autrasie.

Grégoire IV intervient entre Louis-le-Débonnaire et ses fils rebelles, supporte avec patience les injures des deux partis, recourt à tous les moyens pour sauver la famille impériale d'une lutte parricide, pour épargner à la France les calamités de la guerre civile.

En 843, sur les pressantes sollicitations des évêques, le traité de Verdun est conclu entre Lothaire, Louis et Charles, fils de Louis-le-Débonnaire, et amène la fin des plus désastreuses hostilités.

Les grands du royaume, en 855, ont résolu de déposer Charles-le-Chauve, comme seul coupable des désastres que l'invasion des Normands cause en France, et de mettre à sa place Louis de Germanie, son neveu. L'intervention de l'épiscopat parvient à rétablir la paix entre Charles, ses peuples, ses fils et son frère.

En 857, Louis de Germanie conspire contre Charles-le-Chauve et cherche à se rendre seul maître du royaume. Déjà il se croit sûr du succès et distribue à ses complices les abbayes et maisons royales. Mais l'Église sauve l'État ; les évêques restent fidèles

à leur roi, frappent d'excommunication ceux qui se refuseraient à reconnaître son autorité. Charles-le-Chauve, dont leur fermeté a réveillé le courage, parvient, avec leur assistance, à former une armée importante, et marche contre l'usurpateur qui, redoutant d'accepter le combat, rentre promptement dans la Germanie.

Deux conciles se réunissent en 859, l'un à Metz, l'autre à Savonnière (Meuse), pour préparer la réconciliation des princes francs, et la paix est signée à Coblentz, en 860, entre les rois de Neustrie, de Germanie, de Lorraine, de Provence et l'empereur Louis.

En 941, Louis IV est en guerre avec les grands du royaume ; son armée a été mise en déroute, il n'a presque plus en son pouvoir d'autres villes que Reims et Laon ; réduit à cette situation désespérée, il implore le secours du pape Étienne VIII. Un légat du souverain pontife arrive aussitôt en France, invite les seigneurs francs, sous peine d'excommunication, à reconnaître Louis pour leur roi, et la guerre civile s'arrête devant l'intervention de la papauté.

Elle renaît en 948 ; l'autorité royale est alors si affaiblie que la plupart des seigneurs sont plus puissants et plus respectés que le souverain. A la prière de Louis IV, le pape Agapet II, en 949, s'intéresse à la cause de ce prince, prononce l'excommunication contre Hugues-le-Grand, duc de France et chef des factieux. En 950, Hugues, s'inclinant sous le coup qui le frappe, conclut la paix avec le roi, et la papauté a rendu une seconde fois, et pour quelques années, le repos à la France.

En 1141, Louis VII prend les armes contre son vassal Thibaut VII, comte de Blois et de Champagne. Saint Bernard a vainement conjuré le roi de ne pas replonger dans les horreurs de la guerre la France qui respirait à peine après de si cruels désastres.

Au commencement de 1153, malgré une maladie grave dont il est atteint, il consent à se rendre à Metz, réconcilie les habitants de cette ville avec leur seigneur, arrête des flots de sang.

Au XIIIe siècle, pendant les guerres qui divisent les Français et les Bretons, Guillaume Pinchon, évêque de Saint-Brieuc, se précipite au milieu d'eux pour les désarmer.

Vers 1360, Androin de la Roche, abbé de Cluny, pacifie la Bretagne.

Le pape Innocent VI, en 1354, cherche à amener une réconciliation entre Jean II, roi de France, et Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, son gendre. « Quel avantage, disait-il au roi Jean, pourriez-vous retirer d'une vengeance qui vous coûterait si cher ? En frappant un roi à qui vous avez donné la princesse votre fille, c'est sur vous-même en quelque sorte que retomberaient les coups. »

Un soulèvement de Paris, en 1382, force Charles VI et son conseil à fuir de la capitale pour aller séjourner à Meaux. L'intervention de l'évêque de Paris et d'un savant religieux carme apaise peu après la révolte, en décidant le roi à accorder certaines remises d'impôt.

En 1654, la ville de Sarlat est en proie aux dis-

cordes civiles; François de Salignac, son évêque, y ramène une paix complète. Il réunit dans un dîner les hommes les plus hostiles, ceux qui s'étaient voué une haine implacable. Sur la fin du repas, deux des principaux habitants, MM. de Beynac et de Carbonnières, portent des paroles de paix; elles sont accueillies vivement, et procurent à la ville de Sarlat cent années de calme et de prospérité.

René Moreau, curé de Notre-Dame, à Fontenay, est le Vincent de Paul de la contrée, au XVIIe siècle. Il réconcilie les catholiques et les protestants, met fin aux discordes civiles.

§ V

LE CLERGÉ DIT LA VÉRITÉ AUX ROIS SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ.

Constamment il a protesté contre la doctrine que les peuples sont faits pour les rois; il a proclamé que les rois sont institués au contraire pour les peuples.

Saint Remi adresse, dans une lettre mémorable, des conseils à Clovis sur les moyens de rendre son peuple heureux.

Le concile de Paris, en 829, définit les devoirs d'un roi; celui d'Aix-la-Chapelle, en 856, les rappelle sévèrement.

En 1405, pendant que Paris est en proie aux factions, que règne un roi en démence, que l'autorité est aux mains d'une reine adultère, Isabeau de Bavière, et d'un régent sans foi, le duc d'Orléans, le père Legrand, augustin, prêchant devant la reine et le régent, leur impute les maux que la France souffre, et s'adresse ainsi à la reine : « Je préfère votre salut, ô reine, à la crainte que peut me causer votre colère. La seule déesse Vénus règne à votre cour ; le luxe des habillements est une fièvre que vous avez allumée. »

Le roi, dans un de ses moments lucides, apprend le scandale que cette accusation a causé, il veut entendre le hardi prédicateur. Le père Legrand remonte en chaire quelques jours après, et dit au roi avec la plus invincible fermeté :

« Sire, si imposant que soit mon auditoire, je lui dois la vérité. Les préceptes divins sont foulés aux pieds ; ceux-là mêmes qui sont chargés de conduire ce royaume, le conduisent en perdition et en ruine.... Hé ! sire ! remettez un moment en votre mémoire les glorieux gestes de votre redouté père, Charles cinquième de nom, ce roi si sage ! Lui aussi mettait des tailles sur le peuple, mais avec leur produit il construisait des forteresses pour la défense du royaume ; il repoussa les ennemis, il s'empara de leurs villes, il épargna des trésors qui le rendirent le plus puissant des rois de l'Occident ; et maintenant, rien de tout cela ne se fait, bien que le peuple soit grevé de charges plus lourdes ! La solde n'est pas payée aux gens de guerre, et la fortune publique s'en va

honteusement, sans honneur et sans profit pour la France. A quoi songe la noblesse de ce temps-ci ? à vivre dans la débauche, à porter de beaux habits. Sire, cela vous regarde aussi ainsi que monseigneur le duc ; et je vous dirai que c'est comme si vous étiez vêtu de la substance, des larmes et des gémissements de ce malheureux peuple, dont les plaintes, nous le disons avec douleur, montent vers le suprême roi pour accuser tant d'injustice ! »

Aux états généraux de 1488, Jean de Rely, docteur de Sorbonne, choisi pour répondre au nom de l'assemblée au discours du chancelier, adresse au roi Charles VIII, âgé de treize ans, ces paroles pleines d'autorité : « La puissance des rois de la terre et tous les royaumes du monde sont en la main de Dieu ; ils en jouissent, sous sa main, non pas à toujours, mais tant et si peu qu'il lui plaît ; ils rendront compte très-exact de ce qu'ils auront fait. Sire, les flatteurs vous disent que tout va bien, et que le peuple n'a charge qu'il ne porte bien ; et le pauvre peuple, qui meurt de faim et de malaise, en l'amertune de son âme crie à Dieu vengeance. »

Un pareil enseignement, donné à un roi de treize ans, devait l'impressionner profondément.

En 1594, Philippe de Bec, évêque de Nantes, sacre Henri IV et lui parle avec toute l'indépendance sacerdotale sur les devoirs de la royauté catholique. Henri IV le remercie en l'appelant à l'archevêché de Reims.

Pendant que les courtisans se prosternent aux pieds

de Louis XIV, l'austère vérité du catholicisme se produit devant le fastueux monarque.

En 1659, l'évêque d'Autun, député auprès de lui par les états de Bourgogne, a la hardiesse de lui dire « que la province a le droit de mettre des conditions à ses libéralités, et que ses libertés sont depuis longtemps violées. »

On sait combien Bossuet osait parler de haut à ce prince.

Dans sa *Politique tirée de l'Écriture-Sainte*, il donne au Dauphin, dont il est le précepteur, des maximes de politique et des règles de gouvernement, il lui montre le compte redoutable que les rois auront à rendre, même à raison de ce qu'ils auront omis pour la prospérité des peuples.

« La vie du prince doit être sérieuse, dit-il, il n'y a rien parmi les hommes de plus grave que l'office de la royauté... Les rois ne sont pas affranchis des lois... Il y a des lois fondamentales dans les empires, contre lesquelles tout ce qui se fait est nul de droit. »

La *Politique tirée de l'Écriture-Sainte* est le code le plus complet et le plus impérieux des devoirs du prince.

Fénelon répète constamment, sous formes diverses, dans ses écrits politiques et sa correspondance, les maximes suivantes : Tout despotisme est un mauvais gouvernement. — Sans libertés nationales, il n'y a ni ordre, ni justice dans l'État, ni véritable grandeur pour le prince. — Le corps de la nation doit avoir part aux affaires publiques.

Dans son écrit intitulé : *Plans de gouvernement*

concertés avec le duc de Chevreuse pour être proposés au duc de Bourgogne et publiés en 1711, il s'inspire d'un grand dévouement aux intérêts populaires.

Proclamant le principe de l'égalité proportionnelle en matière d'impôt, il dit, page 579 : « Les impôts doivent être mesurés sur la richesse naturelle du pays et du commerce qui y fleurit. — Cessation des gabelles, des grosses fermes, capitations, de la dîme royale. »

Fénelon, dans son *Examen de conscience sur les devoirs de la royauté*, s'est appliqué à dévoiler au duc de Bourgogne, son royal élève, les vices de la constitution, à lui enseigner que le pouvoir des rois doit chercher son appui dans les droits, dans les intérêts, dans l'affection des peuples.

L'*Examen de conscience,* fruit de la correspondance secrète de Fénelon et du duc de Bourgogne, fut imprimé en 1747 seulement; la Harpe l'appelle : « l'abrégé de la sagesse et le catholicisme des princes. »

A l'aspect de la ruine des finances, de l'industrie, de l'agriculture, Fénelon écrit à Louis XIV lui-même; je cite les passages suivants de trois de ses lettres.

« Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont renversé presque toutes les anciennes maximes de l'État pour faire monter jusques au comble votre autorité; on n'a plus parlé ni de l'État, ni des règles, on n'a parlé que du roi et de son bon plaisir. » (Lettre à Louis XIV, *Corresp.*, t. II. p. 334.)

« Cependant vos peuples, que vous deviez aimer comme vos enfants, et qui ont été jusques ici si

passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée ; les villes et les campagnes se dépeuplent ; tous les métiers languissent et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. » (Lettres de Fénelon à Louis XIV, 1692 ou 1693, *Corresp.*, t. II, p. 417.)

« Le peuple même (il faut tout dire) qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous, commence à perdre l'amitié, la confiance et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus ; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire. » (Lettres, etc. t. II, p. 418.)

Fénelon se donnait ainsi la mission « de faire succéder à la monarchie absolue un gouvernement de conseils et d'assemblées qui ne fît rien sans règle et sans contrôle, qui ne se crût pas libre de hasarder la nation sans la consulter. » Il s'exprime ainsi dans une lettre au duc de Chevreuse, insérée au tome II de ses œuvres complètes, p. 391.

Ce sont les enseignements qu'il donnait au duc de Bourgogne.

Massillon, prêchant devant Louis XIV, lui disait :

« Ce n'est pas le souverain, c'est la loi, Sire, qui doit régner sur les peuples ; vous n'en êtes que le

ministre et le premier dépositaire, c'est elle qui doit régler l'usage de l'autorité. »

« C'est pour les peuples tout seuls que le trône est élevé. Ce sont les peuples qui, par l'ordre de Dieu, ont fait les rois ce qu'ils sont. »

« Les grands ne doivent travailler que pour les besoins publics, et loin que les peuples soient faits pour eux, ils ne sont eux-mêmes tout ce qu'ils sont que par les peuples. »

Massillon, dans son magnifique discours pour la bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat, condamne hautement la guerre. Il parle ainsi, avec toute la hardiesse du philosophe chrétien, dans un siècle où se sont accomplies des scènes incessantes de dévastation et de mort, où le Palatinat a été incendié deux fois, en 1674 et 1675, en 1683 et 1693, où les Flandres ont été ensanglantées, où la Hollande a été conquise.

Massillon est l'instituteur des rois; dans son *Petit Carême,* il leur dicte leurs droits et leurs devoirs. Il leur enseigne, entre autres vérités, « qu'ils préparent la perte de leur couronne, s'ils abandonnent à un ministre les rênes de l'administration ; que le peuple est leur seul vrai juge ; que les conquérants, si vantés pendant leur vie, sont flétris après leur mort. »

« Le *Petit Carême,* a dit la Harpe, est l'école des rois ; ils y apprennent à être des hommes. »

En 1774, l'abbé Beauvais, depuis évêque de Senez, prêchant en présence de Louis XV, endormi au sein des flatteries et des plaisirs, ose le réveiller par ces courageuses paroles : « Sire, mon devoir de ministre

de Dieu m'ordonne de vous dire que vos peuples sont malheureux et qu'on vous le laisse ignorer. »

Beauvais est chargé de prononcer, quelques mois après, l'éloge funèbre du roi ; il s'écrie plusieurs fois : « Le silence des peuples est la leçon des rois. »

Le clergé a donc, en toute circonstance, proclamé à haute voix les devoirs impérieux que la royauté doit remplir.

CHAPITRE VI.

NOS ANCIENNES MISSIONS ÉTRANGÈRES

§ Ier

CRÉATION A PARIS DU SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES. — INSTITUTS RELIGIEUX CONSACRÉS AUX MISSIONS. — CONTRÉES DIVERSES QUE CHAQUE MISSION COMPRENAIT.

La congrégation de la Propagande, que Grégoire XV et Urbain VIII instituent en 1622, s'applique aussitôt à organiser l'œuvre des missions étrangères, dont les travaux marchaient isolément, et lui imprime un vaste mouvement.

La France s'y associe peu d'années après. Le père Bernard de Sainte-Thérèse fonde à Paris, en 1663, le séminaire des missions étrangères, destiné à former des ouvriers apostoliques. Dès ce moment, nos membres du clergé, se dévouant avec une ardeur admirable, volent dans les contrées les plus lointaines,

y affrontent d'incessants dangers, endurent mille persécutions, une mort atroce.

Au séminaire des Missions étrangères, on s'appliquait à l'étude des sciences les plus variées, depuis l'astronomie et la médecine jusques à la menuiserie et la serrurerie, pour aller les répandre parmi les peuplades sauvages et leur donner ainsi l'amour de la civilisation.

La congrégation du Saint-Esprit est créée, en 1703, pour desservir les missions de l'Inde, de la Chine, de l'Acadie, du Canada, de Gorée, du Sénégal, du fleuve Saint-Louis, de la Guyane.

Les corps religieux se consacraient aussi, pour la plupart, aux missions étrangères. Dans la compagnie de Jésus, les pères les plus savants en astronomie, en géographie, en mathématiques, en mécanique, étaient choisis pour les missions ; l'Amérique était réservée aux naturalistes ; ceux qui se destinaient aux missions du Levant devaient connaître la médecine, le grec, le cophte, l'arabe, le turc.

La France, par ses missionnaires, a plus contribué qu'aucune autre nation à civiliser le Levant, les Indes, les deux Amériques.

Partout nos missions étrangères ont concouru puissamment à la splendeur de la France, au succès de notre politique extérieure, au progrès de nos sciences, de nos arts, de notre commerce. Raynal, Buffon, Montesquieu, rendent le plus solennel hommage aux missionnaires.

Il y avait quatre sortes de missions : celles de Levant, de l'Amérique, de l'Inde, de la Chine.

Celles du Levant comprenaient l'Archipel, Constantinople, la Syrie, l'Arménie, la Crimée, l'Éthiopie, la Perse, l'Égypte.

Celles d'Amérique commençaient à la baie d'Hudson et remontaient, par le Canada, la Louisiane, la Californie, les Antilles et la Guyane, jusques aux fameuses *réductions* du Paraguay.

L'Indoustan, la presqu'île en-deçà et au-delà du Gange, Manille et les Nouvelles-Philippines, formaient les missions de l'Inde.

Celles de Tong-King, de la Cochinchine, du Japon, étaient réunies à celles de la Chine.

On comptait de plus quelques églises dans l'Islande et chez les nègres de l'Afrique.

Chaque mission avait un caractère propre et un mode particulier de souffrance.

Le séminaire des missions étrangères et la congrégation du Saint-Esprit furent supprimés en 1792.

§ II

SERVICES QUE LES MISSIONS ÉTRANGÈRES NOUS ONT RENDUS POUR LA CRÉATION ET LA PROSPÉRITÉ DE NOS COLONIES.

Notre colonie de Cayenne est fondée, en 1633, par des marchands de Rouen auxquels le gouvernement a concédé le privilége du *commerce et de la navigation*

des pays de la Guyane. Mais la famine et l'hostilité des sauvages compromettent presque chaque jour, pendant les premières années, l'existence de notre établissement.

En 1653, les Hollandais prennent possession de Cayenne, que la retraite des Français a abandonnée entre leurs mains

Louis XIV ayant autorisé, en 1663, une nouvelle association à commercer dans la Guyane sous la dénomination de *Compagnie de la France équinoxiale,* Lefebvre de la Barre, directeur de cette compagnie, reçoit du roi le gouvernement de la Guyane française, arrive devant Cayenne en 1664 ; il est appuyé d'une flotte puissante, et peu après le général hollandais consent à capituler.

Une cérémonie religieuse vint consacrer le retour des Français à Cayenne. Une grande croix fut plantée sur le rivage, en présence des aumôniers de la flotte, et portait cette inscription : « Cette croix a été rétablie en ces lieux le 19 may de l'année 1664, le vingt-deuxième du règne de Louis XIV, Dieudonné, roy de France et de Navarre. » Depuis 1664, la Guyane, sauf quelques courtes interruptions, a constamment appartenu à la France.

Lefebvre de la Barre, dès le début de son administration, appela les pères de la compagnie de Jésus comme missionnaires dans la colonie renaissante ; le père Morellet et le frère coadjuteur Jean de la Vergne y arrivèrent les premiers en 1666.

Les Anglais, sous la conduite de l'amiral Harmant,

se rendent maîtres de Cayenne le 22 septembre 1667. Le chevalier de Lezy, gouverneur intérimaire, a vainement cherché à leur résister ; surpris à l'improviste, manquant d'armes et de munitions, il est forcé, après un premier combat, de se retirer à Surinam avec ses soldats.

Le père Morellet, suivi de quelques Français, se réfugie dans une tribu indienne. Informé, au commencement d'octobre, que les Anglais viennent d'évacuer l'île, il rallie aussitôt tous les colons dispersés au milieu des forêts, et, s'aidant de leur concours, il contribue puissamment, en l'absence des autorités régulières, à la restauration de la colonie.

Le père Jean Grillet est, en 1668, le premier supérieur de la résidence et de la mission de Cayenne. A partir de cette année, les jésuites pénètrent dans l'intérieur de la Guyane, y instruisent et convertissent les Indiens, arrêtent leurs incessantes attaques contre nos possessions et les mettent en relation avec nous. Ils ont ainsi donné le repos à notre colonie, posé la base de son commerce et de sa prospérité.

Au commencement de 1674, les pères Grillet et Béchamel partent de Cayenne pour aller à la découverte de nouvelles peuplades. Accompagnés d'un nègre et de plusieurs Indiens, sans autres provisions qu'un peu de pain et de cassave, ils remontent l'Oyack, parviennent à plus de quatre-vingts lieues des côtes, en dépassant les sources de l'Oyapock, et reviennent par l'Approuage, après avoir visité de nombreuses nations et nous avoir assuré leur alliance. Ce voyage des deux

missionnaires dura cinq mois, et fut fécond en résultats ; il imprima surtout un grand développement au commerce des habitants de Cayenne avec les Indiens.

Les pères de la Mousse et de Creuilly sont les premiers, vers le XVIIe siècle, à réduire en méthode la langue indienne, et à rendre son étude possible pour les Européens, en publiant une grammaire et un dictionnaire.

En 1714, le père Lombard fonde une mission sur les bords de la rivière Kourou ; deux ans après, il y a réuni plus de six cents Indiens, appartenant à plusieurs sortes de nations toutes différentes, et principalement à celles des Galibis, des Coussaris, des Maraones, des Arouas. Le père Lombard réside pendant vingt-trois années dans la mission de Kourou.

Celle de Saint-Paul, sur l'Oyapock, doit son établissement, vers 1725, et son rapide accroissement au zèle du père Arnaud d'Ayma ; elle est habitée par les Pirioux et les Canares.

En 1730, les pères Bessou et d'Huberland posent les fondements de celle de Notre-Dame de Sainte-Foi, au confluent des deux rivières d'Oyapock et de Camopi, à trente lieues à peu près de la mer.

De 1733 à 1735, pendant que le père Fourré se consacre à la conversion des Palicours, que le père d'Ausillac rassemble, près de la rivière d'Ouanari, les Tocoyènes, les Maourioux, et quelques autres natres nations du voisinage, la m'ission de Saint-Joseph s'élève à Sinnamari sous la direction du père Mathieu Caranave. En 1738, elle compte déjà près de cinq cents Indiens.

En 1741, depuis la rivière d'Oyapock, voisine du territoire portugais, jusques à celle de Sinnamari, qui se rapproche davantage des possessions hollandaises, c'est-à-dire d'une extrémité de la Guyane française à l'autre, la compagnie de Jésus avait couvert le sol de colonies florissantes. Elle avait réussi, par des prodiges inouïs de zèle, de patience et d'habileté, à rendre les Indiens sédentaires, à vaincre la paresse de leur nature, à les changer en colons aussi laborieux qu'intelligents. Dans chaque mission, le père missionnaire était à la fois curé, médecin, chirurgien, juge, arbitre des différends ; il habitait une hutte misérable, et vivait complétement de la vie de ses néophytes, au milieu des plus dures privations.

Les Indiéns rassemblés dans les *missions* rendaient d'importants services à la colonie. Ils transportaient la correspondance du gouvernement et des particuliers avec la colonie hollandaise de Surinam et la colonie portugaise de Para ; Ils couraient après les déserteurs, les arrêtaient, désarmaient et ramenaient aux mains des autorités françaises ; ils charraient chaque année des masses de viandes salées à Cayenne, et souvent, à l'aide de ce secours, y conjuraient les rigueurs de la disette ; ils fabriquaient seuls les hamacs, les canots, les instruments destinés à la préparation de la cassave, si indispensable pour l'alimentation de la colonie.

Les jésuites avaient la direction du collége de Cayenne ; un frère coadjuteur faisait l'école aux enfants, un des pères donnait des leçons de latin et de mathématiques.

En 1762, la France, expulsant les jésuites de son

sein, les arrache aussi de ses colonies. Les Indiens de la Guyane, privés du secours de leurs missionnaires et soumis aux vexations des colons français, abandonnent aussitôt le territoire des diverses *missions ;* ceux de Sinnamari et de Kourou se retirent dans la colonie hollandaise de Surinam, ceux de Saint-Paul d'Oyapock, de Notre-Dame de Sainte-Foi, de Camopi, de Saint-Joseph et des autres villages, se dispersent dans les vastes forêts du continent.

Un mémoire présenté au roi par l'administration de Cayenne, vers 1765, renfermait le passage suivant : « Il est nécessaire pour le bien du service public et pour celui des habitants, de faire revenir les Indiens dans les missions, quoique cela ne soit possible sans grandes dépenses. »

Le 19 février 1766, M. de Fiedmont, gouverneur de la Guyane, adressait au ministre de la marine un rapport où il disaît « J'ai eu l'honneur d'informer M. le duc de Choiseul de la nécessité d'envoyer des prêtres dans cette colonie. Je lui ai représenté les maux infinis qui résultent de la disette où nous en sommes.

» Quatre missions d'Indiens, établies à grands frais, sont aujourd'hui presque totalement détruites par le défaut de missionnaires..... Depuis qu'il n'y a plus de missionnaires ambulants pour instruire les nègres, l'on voit s'établir parmi eux l'insubordination et plusieurs autres vices, et j'ai entendu plus d'une fois les maîtres se plaindre à ce sujet. »

M. Malouet, intendant à Cayenne, administrateur

habile, mais peu suspect de zèle pour la religion, écrivait vers 1767 : « J'ai observé que les abus et les désordres croissent en raison de l'affaiblissement des principes religieux. Les colonies où les esclaves en sont absolument privés sont précisément celles où la férocité des maîtres, et le désespoir, le brigandage des noirs sont portés au plus haut point. » (Mémoires de Malouet, t. II, p. 234.)

Dans les derniers mois de 1775, les prêtres du séminaire du Saint-Esprit se chargent du spirituel de la colonie, et remplissent leurs fonctions avec dévouement jusques à la révolution française.

A peine la France a-t-elle institué des colonies à la Martinique, à la Guadeloupe, à Saint-Christophe, à Saint-Domingue, que nos religieux y accourent, s'y fixent et aident puissamment à la constitution et au développement de chacune d'elles. Ils accomplissent à leurs frais la plupart des grands travaux que sollicite l'intérêt public, et surtout ceux d'hydraulique.

En 1625, M. de Nambuc, accompagné de quelques Français, prend possession de l'île Saint-Christophe.

Il débarque à la Martinique, en 1635, force les sauvages à lui céder une partie de cette île magnifique, y pose les fondements de notre établissement.

En 1635, une colonie française arrive et se fixe à l'île de la Guadeloupe, sous la direction de MM. de l'Olive et du Plessis.

Nos missionnaires maintenaient dans nos colonies la subordination, l'attachement à la métropole, la douceur et l'humanité des maîtres vis-à-vis des esclaves,

la soumission et la fidélité de ceux-ci à leurs maîtres. Administrateurs et colons, tous avaient une confiance illimitée, et chaque jour plus inébranlable, dans l'ascendant du clergé sur la population des colonies, dans le secours de cet ascendant pour assurer la paix publique, pour prévenir le désordre, ou pour y remédier s'il avait été impossible de le prévenir.

L'intendant de l'une de nos colonies disait dans un rapport : « Six bons prêtres feront ici plus d'effet que quatre cents hommes de troupe. »

Je puise dans les annales de Cayenne deux admirables exemples de cette vérité que proclamait le rapport officiel.

En 1751, une bande de soixante-dix nègres marrons vivait depuis plusieurs années dans les forêts qui avoisinent Cayenne. Le gouverneur ayant résolu de mettre un détachement de soldats à leur poursuite, le père Fauque, jésuite, demande à aller lui-même auprès des rebelles, pour leur parler le langage de la douceur et de la persuasion. Sa proposition est acceptée, il part, court pendant quatre mois après eux, en ramène cinquante soumis et repentants.

En 1787, sous l'administration de M. d'Orvilliers, des nègres avaient déserté en masse, et s'étaient retranchés sur une montagne. Un détachement marche pour les forcer à se rendre; ils ont l'adresse de lui arracher ses vivres, l'expédition est manquée, la colonie est dans la consternation. Un missionnaire se décide alors à se rendre seul auprès d'eux, pour chercher à vaincre leur résistance. Il arrive dans leur camp,

y passe plusieurs jours, et tous rentrent avec lui à Cayenne, se remettent aux mains de leurs maîtres.

§ III.

NOUS DEVONS NOTRE REPRISE DU SÉNÉGAL, AU XVIIIe SIÈCLE, A DEUX PRÊTRES DE NOS MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Nous devons à MM. Bertout et Deglicourt, missionnaires de la congrégation du Saint-Esprit, notre reprise du Sénégal, en 1779, sur les Anglais qui nous l'avaient arraché depuis 1759.

MM. Bertout et Deglicourt, se rendant de France à Cayenne, en 1776, naufragent sur la côte occidentale de l'Afrique, deviennent prisonniers des Maures, et sont vendus par eux dans les comptoirs du Sénégal. Ils s'y créent des relations avec quelques membres influents de la population indigène, leur révèlent leur qualité de Français, et reconnaissent que toute cette population désire vivement se voir replacée sous la domination de son ancienne métropole.

De retour à Paris, en 1778, ils rendent compte à M. de Sartines, ministre de la marine, lui donnent les renseignements les plus complets sur l'île Saint-Louis. En ce moment la guerre commençait entre l'Angleterre et la France ; notre escadre se met en route, les deux missionnaires consentent à la prière du mi-

nistre, à suivre l'expédition, et, le 30 janvier 1779, nous reprenons de vive force le Sénégal.

Un traité de paix, conclu en 1783, reconnut nos droits a la posssession de cette colonie.

§ IV.

NOS PRÊTRES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES SOUTIENNENT HÉROIQUEMENT L'ASCENDANT DE NOTRE POLITIQUE DANS L'AMÉRIQUE ET DANS L'INDE.

Nos missionnaires nous avaient ouvert toutes les contrées de l'Amérique, ils nous y avaient concilié la reconnaissance des peuples. L'amour que les sauvages continuent, de nos jours, à porter à la France, au souvenir de nos anciens missionnaires, est si vif que le nom de Français suffit pour passer en sûreté au milieu de leurs plus inaccessibles forêts, pour recevoir partout l'hospitalité.

Les premiers missionnaires français dans le Canada, partie de l'Amérique septentrionale, ont été les pères le Caron, Vieil, Poulain, Sagard, de la roche, récollets, et les pères jésuites de Noue, de Brebœuf. Ils y arrivèrent vers 1628, s'établirent à deux milles de Québec, sur un terrain qui leur avait été concédé par le duc de Ventadour sous la dénomination de *seigneurie de Notre-Dame-des-Anges,* et fondèrent presque

aussitôt la mission des Hurons et celle des Algonquins.

En 1634, les pères de Brebœuf, Jogues, Bressany, remontent le Saint-Laurent dans les canots et sous la conduite des Hurons, pour créer des relations avec les sauvages. La tribu des Iroquois, nos infatigables adversaires, tenait alors la campagne. Le père Bressany, ayant eu le malheur de tomber entre leurs mains, subit des supplices de toute sorte.

« Un soir, dit-il dans sa relation, ils m'enlevaient un ongle, le lendemain la première phalange du doigt, le jour suivant la seconde ; aux mains seules, ils m'ont appliqué le fer et le feu plus de dix-huit fois, et j'étais obligé de chanter pendant ce supplice. Je n'aurais jamais cru que l'homme eût la vie aussi dure. (1) »

Après quatre mois d'horribles souffrances, le père Bressany est rendu à la liberté, sa rançon a été négociée avec les Hollandais de la Nouvelle-Amsterdam. Ramené en France, il rembourse le prix de sa rançon, et retourne au Canada.

En 1645, il préside à la conclusion d'une paix solennelle entre les Français et les Iroquois. Il accompagne à Québec, en 1648, un grand convoi de Hurons qu'il a décidés à reprendre des relations de commerce avec la colonie.

Plus la cruauté raffinée des sauvages réservait

(1) Cette relation du père Bressany est en langue italienne et à la date de 1653 ; elle a été publiée en français à Montréal en 1852, avec un savant commentaire du père Martin, jésuite.

d'atroces supplices à nos missionnaires, plus ceux-ci déployaient d'invincible ardeur pour servir la cause de la patrie.

Le père Bressany parle ainsi dans un autre passage de ses mémoires : « Nous serons pris, massacrés, brûlés ; passe ! le lit ne fait pas toujours la belle mort. Pour venir ici, il faut sentir de près la fumée des cabanes iroquoises, et peut-être être brûlé à petit feu. Mais, quoi qu'il puisse nous arriver, je sais bien que le cœur de ceux que Dieu y aura appelés trouvera son paradis, et que leur ardeur ne sera arrêtée ni par les eaux, ni par les flammes. »

Les Iroquois massacrent les pères Daniel et Garnier en 1648, brûlent les pères Brebœuf et Lallemand en 1649. Le supplice du père Brebœuf s'accomplit avec les plus horribles détails. On applique sur toutes les parties de son corps des torches enflammées, on lui brûle les gencives, on lui coupe la lèvre inférieure et l'extrémité du nez, on lui fait un collier de haches ardentes, on lui coupe des lambeaux de chair qu'on dévore sous ses yeux, en lui disant que la chair des Français est excellente.

Vers 1670, une armée d'Anglais et d'Iroquois vient attaquer à l'improviste le village des Nourantfouak, appartenant aux Abnakis, nos alliés. Avant même que ceux-ci puissent songer à se défendre, une vive décharge de mousqueterie a criblé toutes leurs cabanes. Le père Racle, jésuite, en résidence au village, est averti par les clameurs du péril qui menace ses néophytes ; il sort de sa maison, se présente aux

ennemis. Il est atteint aussitôt d'une grêle de balles et tombe foudroyé ; sept Abnakis sont tués à ses côtés. Les Anglais pillent et incendient le village ; le feu qu'ils mettent à l'église est précédé de l'indigne profanation des vases sacrés et de l'hostie consacrée.

Les Abnakis, que la mort de leur pasteur a consternés, prennent la fuite ; mais le lendemain, en présence de la retraite précipitée des Anglais, ils peuvent rentrer dans leur village. Leur premier soin est de recueillir le corps du missionnaire, ils voient avec horreur les mutilations qu'il a subies ; sa chevelure est arrachée, son crâne a été brisé à coups de hache, tous ses membres sont fracassés.

Le père Racle fut ainsi massacré à l'âge de soixante-sept ans, après en avoir passé trente-sept dans sa mission. Les Anglais avaient conçu contre lui la haine la plus ardente et mis sa tête à prix ; ils savaient combien son influence toute-puissante sur les Abnakis formait obstacle à l'accomplissement du dessein qu'ils avaient d'envahir le territoire de cette tribu.

De 1756 à 1763, les jésuites nous conservent le Canada contre les attaques incessantes des Anglais et Iroquois unis. Pour assurer le succès de nos armes, ils supportent, avec un héroïsme inébranlable, les privations, les fatigues, les dangers et la mort. A chaque instant, ils préviennent de puissantes coalitions d'Indiens contre nous ; ils vont s'exposer à la fureur des Iroquois pour faire avorter les projets des Anglais ; ils nous ménagent des alliances, ils fixent dans notre amitié des peuples inconstants en politique.

Les chefs de l'armée anglaise au Canada peignaient les jésuites, dans toutes leurs dépêches, comme leurs plus dangereux adversaires, comme nos plus fermes soutiens.

Au XVIIIe siècle, la congrégation du Saint-Esprit, rivalisant d'ardeur avec les jésuites, sert aussi, au Canada, à procurer à la France l'affection des nations indigènes.

A la Louisiane et en Acadie, autant que dans le Canada, nos missionnaires ont activement soutenu notre domination.

Un historien américain a dit au sujet de nos anciens missionnaires du Canada, de la Louisiane, de l'Acadie : « Comme dans une armée de braves de nouveaux guerriers sont toujours prêts à remplacer ceux qui tombent, ainsi parmi eux l'héroïsme n'a jamais fait défaut, et jamais ils n'ont refusé de concourir à une entreprise qui pouvait tourner à l'avantage de la religion, à la gloire de la France. »

L'Inde aussi, au XVIIe et au XVIIIe siècles, a vu le dévouement de nos missionnaires à notre politique ; elle a admiré l'intrépidité et le patriotisme de plusieurs d'entre eux, et surtout du carme Berthelot, du préfet apostolique Piquet.

Berthelot, marin distingué, après avoir souvent assuré par son courage et son habileté la victoire contre les Anglais, souffre le martyre à Achem, en 1629, pour son Dieu et pour sa patrie.

En 1742, Piquet, avec onze hommes dont ses paroles et son exemple stimulent l'ardeur, résiste à une masse d'Anglais et sauve une peuplade de leurs attaques

acharnées. Duquesne disait de lui : « C'est un grand missionnaire et un grand citoyen, il vaut dix régiments. »

§ V

NOS PRÊTRES DES MISSIONS ÉTRANGÈRES, AU XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES, NOUS PROCURENT DES ALLIANCES AVEC LA CHINE, AVEC SIAM, AVEC LA PLUS GRANDE PARTIE DE L'ORIENT.

Dans le Levant, ils avaient servi si puissamment l'ascendant de notre politique, que la Convention se vit forcée, au moment où, en 1792, elle supprimait les congrégations religieuses, de maintenir et de protéger la mission d'Orient. Elle la reconnaissait indispensable aux intérêts de la France.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, huit jésuites français arrivent en Chine : les pères Lefaure, Grelon, Forget, Augeri, Gobé et les trois frères Motel. Ils commencent ces missions devenues si célèbres qui donnèrent à la France, dans l'extrême Orient, une suprématie dont Colbert se servit pour le développement de nos intérêts politiques et commerciaux.

Nos missionnaires jésuites fondent à Siam, vers 1660, un séminaire où de jeunes Siamois viennent s'instruire en foule.

Sous la féconde impulsion de la mission française, le roi de Siam professe les sentiments les plus respectueux pour la France, signe, avec notre compagnie des Indes-Orientales, des contrats qui assurent à notre commerce des avantages considérables. En 1684, ses ambassadeurs viennent présenter à Louis XIV ses compliments de condoléance sur la mort de la reine.

Vers 1784, Gya-Long, roi de Cochinchine, est dépossédé par des rebelles. A la demande de monseigneur Pigneaux, évêque d'Adran, et vicaire apostolique en Cochinchine, la France y expédie, pour soutenir la cause de Gya-Long, quatre frégates, seize cents hommes et de l'artillerie. Le roi reconquiert sa couronne, et, plein de reconnaissance, cède à la France, en 1787, l'île de Poulo-Condor, et celle de Hei-An, en Tourane, port le plus important de Cochinchine.

Monseigneur Pigneaux avait conduit, en diplomate habile et sage, les négociations qui amenèrent cette cession. Il a le premier entrevu les avantages considérables que la France pourrait retirer de ses relations avec la Cochinchine.

Un magnifique tombeau a été élevé en son honneur par l'empereur Gya-Long, en 1799, et sa mémoire est si vénérée dans le royaume d'Annam que les Français y sont appelés les *enfants du grand maître,* titre dont ce prélat avait été revêtu à la cour de Gya-Long. (1)

(1) Le 3 août 1861, une commission française a pris possession de ce tombeau, et Napoléon III a prescrit qu'il serait entretenu à perpétuité aux frais de l'État.

Nos premières relations politiques et commerciales avec l'Abyssinie datent de 1708, année où le père Amé, missionnaire jésuite, fut accrédité auprès d'Oustas, souverain du Amhara, un des principaux royaumes de ce pays.

CHAPITRE VII.

NOTRE ANCIEN CLERGÉ, MALGRÉ SA DISPENSE DE PAYER L'IMPOT, CONTRIBUE CONSTAMMENT AUX CHARGES PUBLIQUES.

L'ancien clergé français s'est imposé sans hésitation les sacrifices d'argent les plus considérables, chaque fois que l'honneur, l'intérêt et la sûreté de la patrie les ont réclamés. Malgré son exemption de payer la taille, ou impôt foncier, et toute autre taxe, pour ses biens nobles ou fiefs, il a contribué constamment aux charges publiques dans une proportion plus forte que le tiers. A chacune de ses assemblées générales, qui se réunissaient de cinq ans en cinq ans, il accordait un secours extraordinaire sous le nom de *don gratuit*.

On a exploité contre le clergé, avec le plus vif acharnement, son exemption de la taille; on l'a dénoncée comme injuste au premier chef. Plusieurs considérations la légitimaient d'une manière complète. Il en est une, parmi elles, que je vais indiquer, et que je recommande à l'appréciation des hommes impartiaux.

Jusques en 89, le clergé a dû suffire, avec sa fortune, à l'existence de ses membres, à la dignité du culte, aux réparations incessantes des églises, au traitement des malades ; il a dû assurer des secours aux pauvres, aux veuves, aux orphelins, aux infortunés de toute sorte.

Ces diverses charges qu'il supportait, et dont, à défaut, l'État aurait eu le fardeau, motivaient à elles seules son exemption de la taille. Les hommes dégagés de préventions le reconnaîtront incontestablement.

A la fin du XIIIe siècle seulement, nos rois commencent à percevoir un impôt. Depuis ce moment, pendant chaque règne, et presque à chaque année, le clergé a aidé volontairement l'État de sommes plus considérables que celles qu'il aurait eu à verser s'il avait été assujetti à la taille ; le recueil des *ordonnances de nos rois*, le *trésor des chartres*, les procès-verbaux des assemblées du clergé et d'autres documents historiques renferment en foule les preuves de cette vérité ; qu'on me permette d'en présenter quelques-unes.

En 1294, la guerre vient d'être déclarée entre la France et Edouard Ier, roi d'Angleterre. Philippe-le-Bel ayant recours aux libéralités du clergé, le concile d'Aurillac lui accorde un décime sur tous les bénéfices pendant deux ans.

Ce prince, par ses lettres patentes du 10 octobre 1305, impose un subside sur les propriétés ecclésiastiques et laïques ; le clergé donne une subvention du cinquième de ses revenus (*Trésor des chartres*).

A la demande de Philippe VI, il lui remet le tiers de sa vaisselle d'argent.

Une ordonnance du 12 mars 1355, pour les impositions du royaume, porte en son article cinq : « Item accordé est par le clergé et par les personnes d'église de notre pays, qu'ils feront semblables aides de leur revenu selon le veillant d'icelles ; et les revenus de leurs bénéfices seront pris et estimés selon le taux du dixième ; et se ils ont rentes ou revenus du patrimoine ou autre que d'église, l'en regarde et estimera la juste valeur, aussi et comme les autres personnes. »

Sous les rois Jean et Charles VI, le clergé contribue, comme le tiers, à tous les subsides votés.

Le 2 août 1398, Charles VI donne deux lettres patentes : par la première, « avec le consentement de son conseil, des prélats et autres gens d'église, » il assujettit les prélats et ecclésiastiques au paiement de l'*imposition expliquée ;* sa seconde lettre patente porte que « le consentement donné par le clergé de France de payer pendant trois ans l'aide qui se lève, ne pourra porter préjudice aux franchises et libertés du clergé (ordonnances du Louvre, titre VIII, page 289).

Conformément aux décisions de l'assemblée du clergé de France, les prélats et autres ecclésiastiques paient, sur le revenu de leurs bénéfices, un demi-dixième en 1407, le second demi-dixième en 1408, un dixième en 1416.

Le clergé continue, pendant toute la durée du xve siècle à peu près, à verser annuellement le dixième de ses revenus.

Sous Charles VII, l'abbaye de Saint-Denis se détermine, dans un admirable élan de patriotisme, à faire fondre la vaisselle de son réfectoire pour suffire au paiement de l'armée. Déjà, pendant la régence de Suger, ses revenus ont suppléé au vide des coffres du roi.

En 1484, les états généraux accordent à Charles VIII, pour son *joyeux avénement,* deux millions huit cent mille livres; cette somme est répartie proportionnellement sur la noblesse, le clergé et le tiers-état. *(Trésor des chartres.)*

En 1510, le clergé fournit un subside de trois cent mille écus.

En 1516, avec le consentement de Léon X, François Ier lève sur le clergé un décime destiné à la continuation de la guerre contre les Turcs. Cette taxe devait être payée durant une année seulement; elle fut réitérée plusieurs fois sous la dénomination de *don gratuit et charitatif, équipollent à décime,* et devint annuelle, comme le rapporte d'Héricourt en ses *Lois ecclésiastiques,* chapitre V, page 249.

En 1527, François Ier, cherchant les moyens de subvenir aux dépenses de la guerre contre Charles-Quint, convoque une assemblée de notables qui lui montre le plus complet dévouement; le clergé lui donne treize cent mille livres, la noblesse et le tiers-état se déclarent prêts à voter tous les subsides qu'il demandera.

En 1528, le clergé paie la rançon de François Ier; les monastères de Bourgogne, et surtout l'abbaye de

Cîteaux, voulant contribuer le plus possible à la somme fixée pour cette rançon, aliènent une partie de leurs domaines.

Henri II a conçu le projet de chasser définitivement les Anglais de la France, mais il ne peut le mettre à exécution que s'il a trois millions d'écus en or. Le clergé lui présente un million comme don gratuit, donne de plus un dixième sur les deux autres millions que versent la noblesse et le tiers.

En 1552, il satisfait à l'impôt de vingt-cinq livres qu'on vient de créer sur chaque clocher et sur l'argenterie des églises ; il s'impose, en outre, de trois millions.

En 1558, dans l'assemblée des notables que Henri II a convoquée pour lui demander un subside destiné à poursuivre la guerre, le clergé paie, en sus des décimes, un million d'écus d'or.

De 1561 à 1567, sa contribution annuelle est de un million six cent mille livres; il solde de plus une somme de quinze millions pour compte de l'État. (D'Héricourt, *Lois ecclésiastiques,* chapitre V, page 249).

Henri III a augmenté sans cesse les mesures fiscales; à sa mort, en 1588, la dette est portée à deux cents millions, de quarante-trois où elle arrivait sous François Ier.

De 1573 à 1588, le clergé paie près de soixante millions, et le million correspondait alors à trois millions huit cent neuf mille sept cent dix francs de notre monnaie.

En 1665, le clergé donne quatre millions.

Une déclaration royale, à la date de 1710, établit un impôt du dixième sur le revenu de toutes les propriétés du royaume, afin de pourvoir aux dépenses de la guerre et au paiement des rentes. Le clergé verse huit millions à forfait.

En 1762, nous soutenons depuis plusieurs années une guerre ruineuse contre l'Angleterre ; l'assemblée générale du clergé vote un million pour la construction, à ses frais, du vaisseau le *Saint-Esprit*. Aussitôt, dans toutes les provinces, les chapitres et les abbayes, rivalisant de patriotisme, versent des sommes importantes.

Le 9 mai 1762, l'archevêque de Narbonne adresse à Louis XV, au nom du clergé du royaume, les paroles suivantes : « Sire, toujours disposés à partager les pains sacrés avec les guerriers d'Israël, les ministres de l'Église ne feront jamais entendre ni plaintes ni regrets, que lorsqu'une impuissance absolue mettra des bornes insurmontables aux effets de leur amour, de leur zèle. »

En 1780, le clergé porte ses dons à une somme dont ses annales ne présentent pas d'exemple.

En 1782, il continue à fournir des subsides considérables pour aider aux frais de la guerre et pour en réparer les maux.

De 1783 à 1788, il donne soixante-quatre millions; s'il avait été soumis à l'impôt pour toutes ses propriétés, il aurait versé cinq millions par an. En réalité il avait donc donné trente-six millions de plus que s'il

avait payé l'impôt. M. Necker, dans son *Compte-rendu*, porte la somme annuelle de cinq millions comme la part contributive du clergé à l'impôt territorial.

Sur la demande de Louis XVI, en 1787, le clergé déclare sans hésitation qu'il consent à supporter désormais l'impôt pour toutes ses propriétés, mais à la condition qu'il en accomplira de ses mains le prélèvement et le versement dans les caisses royales. L'assemblée des notables appuya cette prétention du clergé comme des plus légitimes. (*Histoire du gouvernement français*, page 54. — Weber, *Mémoires*, tome I, page 158.)

Aux états généraux de 1789, le clergé inscrit dans ses cahiers sa renonciation à ses priviléges pécuniaires. Il la réitère, le 10 mai 1789, sur la motion de l'archevêque de Bordeaux.

Le 29 du même mois, il prend un arrêté portant qu'il est prêt à payer l'impôt dans la proportion de ses revenus, comme les autres citoyens.

A deux reprises, en juin 1789, il propose une somme de quatre cents millions à hypothéquer sur ses propriétés, pour le service de la patrie. Cette somme comblait le déficit, assurait l'avenir de la France. Mais il y avait des hommes intéressés à voir le désordre surgir ; ils firent rejeter sans délibération la proposition instante du clergé.

CHAPITRE VIII

§ Ier

NOTRE ANCIEN CLERGÉ A ÉTÉ LE STIMULANT DE L'INTELLIGENCE.

Le clergé, dans l'ancienne France, a été le stimulant de l'intelligence, a conservé, disséminé les connaissances classiques, a secondé toute science, a marché constamment le premier dans la voie de l'instruction publique.

Le sujet que j'aborde demanderait des développements infinis, si je m'attachais à le dérouler dans chacun de ses détails ; j'en rechercherai seulement les points culminants.

§ II

PERFECTIONNEMENTS SUCCESSIFS QUE LE CLERGÉ INTRODUIT DANS L'ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

Presque toutes les écoles gallo-romaines sont détruites ou fermées, pendant le ve siècle, au milieu des désastres de l'invasion barbare; elles sont remplacées par celles que les évêques ont formées, au commencement de ce siècle, dans les églises de leurs cathédrales.

Vers 470, le système d'enseignement est réglé, pour les écoles épiscopales, d'après l'encyclopédie que l'Africain Marcianus Capella a publiée à Rome, quelques années avant, et qui se divise en deux cours, le *trivium* et le *quadrivium*. Le *trivium* comprend la *grammaire*, la *dialectique* et la *rhétorique ;* le *quadrivium* traite de la *géométrie*, de l'*astrologie*, de l'*arithmétique* et de la *musique*.

Sur la fin du vi^e siècle, paraissent les écoles que l'institut bénédictin ouvre dans ses monastères. Elles surpassent celles des cathédrales et des paroisses pour l'étendue des études et la supériorité de méthode, elles servent de modèle.

Au milieu des désordres que Charles-Martel a apportés dans la discipline ecclésiastique, les écoles

épiscopales et abbatiales sont fermées. Aussi, à l'avénement de Charlemagne, un dépérissement complet frappe-t-il les études. Alcuin, son ministre, renouvelle l'enseignement public. Sa vaste intelligence en domine toutes les parties, comme le prouvent le fameux capitulaire de 789, et plusieurs autres dont il est l'auteur.

Les écoles de chapitre, qu'il institue dans chaque ville épiscopale, perfectionnent l'instruction classique des jeunes laïques qui ont achevé leur cours de *quadrivium;* elles frayent le chemin à l'enseignement supérieur, et sont les précurseurs des colléges.

Les écoles monastiques, qui acquirent une grande célébrité, comme celles de Ferrière en Gatinais, d'Aniane en Languedoc, de Saint-Wandrille en Normandie, datent, pour la plupart, de la fin du VIII[e] siècle.

Théodulfe, évêque d'Orléans sous Charlemagne, prend des soins particuliers pour le rétablissement des études dans son diocèse : il fonde quatre écoles principales, savoir : deux au sein de sa ville épiscopale, l'une à Sainte-Croix, l'autre à Saint-Aignan ; une troisième à Saint-Lizard de Meun ; une quatrième à Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire.

A partir de Charles-le-Chauve, les études déclinent à Paris et dans toute la Gaule.

La décadence est de courte durée à Paris. En 901, le moine Remi y ouvre une école publique et indépendante, donne, avec un succès prodigieux, des leçons de grammaire, de dialectique, de musique et d'arts libéraux.

Au commencement du XIIe siècle, pendant que tout s'anime dans le monde intellectuel, que les idées s'agrandissent, que les diverses branches des connaissances humaines progressent activement, une innovation importante pour l'enseignement s'accomplit à Paris ; la science y sort des monastères, se produit au grand jour. Diverses écoles particulières sont créées où les plus savants distribuent leurs leçons. Les étudiants se pressent en foule, à l'abbaye Saint-Victor, autour de Guillaume de Champeaux ; sur la montagne Sainte-Geneviève, autour d'Abailard, de Joscelin, d'Albéric de Reims, de Robert de Melun ; sur le Petit-Pont, autour d'Adam ; près de Notre-Dame et dans la rue du Fouarre, autour de Pierre Lombard, le fameux Maître des Sentences, autour de Gilbert de Porée, de Gauthier, de Guillaume de Conches, de Richard, de Levesque, de Hugues le Physicien.

Les écoles particulières se multiplient dans les provinces comme à Paris, pendant le cours du XIIe siècle.

Sur la fin du règne de Louis VI, les professeurs, à Paris, ajoutent à leurs leçons orales des dictées sur toutes les parties de l'enseignement. A ce moment se forme l'industrie des copistes ou libraires.

Vers les dernières années du XIIe siècle, le concours des étudiants augmentant de jour en jour à Paris, les professeurs et élèves des diverses écoles libres s'associent entre eux, sous l'impulsion de Pierre Lombard, et créent une corporation. Le pape Innocent III l'autorise, en 1180, à porter le nom d'Université, et à

vivre d'une vie à part, avec ses lois, ses coutumes, ses priviléges.

L'Université de Paris ajouta à l'étude de la théologie et de la logique celle des arts, de la jurisprudence et de la médecine, qui complétèrent ce qu'on appela les quatre facultés ; elle rendit la science accessible à tous, donna à l'enseignement un centre, un corps de professeurs et d'élèves.

En 1200, une ordonnance de Philippe-Auguste, due à la sollicitude de l'évêque Guérin, premier ministre, reconnaît aux élèves plusieurs immunités.

Une constitution d'Innocent III, de 1203 *(Quia in causis Greg. IX procuratoribus)*, leur permet de se choisir un syndic.

En 1215, Robert de Courçon, légat du pape, promulgue les premiers statuts de l'Université, la constitue définitivement. Les écoliers sont partagés en provinces ou nations, un recteur est nommé, des grades scientifiques et des degrés académiques sont institués, et leur collation seule attribue désormais le droit d'ouvrir une école.

En 1366, le cardinal de Beauvais, premier ministre, secondé par les cardinaux de Montaigu et de Blandiac, légats du pape, réforme l'Université. Il fixe la durée des études en théologie, en médecine et en droit, édicte plusieurs règlements pour la faculté des arts.

Au XIIIe et XIVe siècles, le personnel enseignant appartient complétement au corps de l'Église.

Le célèbre moine Nicolas Clémengis, mort en 1444,

enseigne le premier, au collége de Navarre, à Paris, la rhétorique de Cicéron. L'Université de Paris adopte cette innovation importante, en 1458.

Le cardinal d'Estouteville, légat du pape, refond avec une haute sagesse, en 1452, les constitutions universitaires, s'applique à consacrer la pureté de l'éducation, la solidité de l'enseignement. Il prescrit que les nations choisiront chaque année quatre maîtres qui, sous le nom de censeurs, visiteront les colléges et internats, pour en réformer l'administration, l'enseignement, la discipline. Il impose aux professeurs le devoir de préparer leurs leçons avec soin, il assujettit les maîtres de pension à des inspections périodiques, il régularise les études, les rend plus sérieuses. Cette réforme, due au cardinal d'Estouteville, fut, dans son principe et dans ses conséquences, la plus importante de celles que l'Université avait reçues.

Le clergé, en instituant, au XIII[e], XIV[e], XV[e] et XVI[e] siècles, les universités dans les provinces, y développe et perfectionne les études, y crée le foyer d'une immense activité intellectuelle.

L'université de Toulouse est fondée en 1229, — celle de Montpellier en 1284, — d'Orléans en 1305, — de Grenoble en 1339, — d'Angers en 1364, — d'Orange en 1365, — de Dole en 1422, — de Poitiers en 1431, — de Caen en 1436, — de Valence en 1454, — de Nantes en 1460, — de Bourges en 1465, — de Bordeaux en 1472, — de Reims en 1548, — de Douai en 1572, — de Pont-à-Mousson en 1573.

Le cardinal de Tournon, ministre sous François Ier, aide activement au progrès de l'instruction publique, en fondant plusieurs colléges.

Gérard d'Hamericourt, évêque de Saint-Omer, de 1553 à 1570, s'applique avec ardeur à favoriser l'instruction classique, à la répandre parmi les masses.

A peine les jésuites ont-ils ouvert à Paris, en 1564, leur collége de Clermont, le premier dont ils ont en France la direction, qu'ils dotent l'enseignement de fécondes améliorations. Ils attaquent la routine, ils donnent à leur méthode la brièveté, la clarté et une largeur intelligente; ils emploient avec un grand succès les moyens d'émulation.

Le régime de plein exercice est dans toute sa force; ils renouvellent, pour le vivifier, les cours publics au sein de leurs colléges. Peu après ils renoncent à ces cours, organisent leur puissant enseignement à huis-clos.

La clôture restait imparfaite dans les colléges de l'Université et présentait de grands inconvénients. On voyait sans cesse, auprès des écoliers, des précepteurs complaisants, des domestiques intéressés à la dissipation, à la corruption de leurs jeunes maîtres. Les jésuites avaient compris toute la gravité du mal; la réclusion se présenta à eux comme le remède indispensable. De hautes murailles se dressèrent donc autour de leurs colléges; les communications de leurs élèves avec le dehors furent peu fréquentes, sévèrement réglées, et sur chacun d'eux pesa d'une manière inexorable le joug de l'étude, de la discipline, de la soumission.

Pendant le XVIe siècle, la corruption avait pénétré dans toutes les classes de la société, mais surtout dans la noblesse. Les jésuites pensèrent avec raison que la France manquerait de moralité, de sécurité, de grandeur, tant que la vie du gentilhomme n'aurait pas subi une réforme complète.

L'éducation de la noblesse fut une de leurs principales préoccupations. Ils accomplirent en elle une heureuse révolution, déracinèrent l'inclination de l'adolescence à toutes les violences, à tous les vices.

En 1588, ils délibèrent, sous la présidence de leur général, le père Acquaviva, leur règlement d'études ; ils y admettent des connaissances que les universités négligeaient : ainsi, ils donnent des soins spéciaux au grec, ils enseignent les langues vivantes. « Ils surent mettre à profit, a dit Hallam, historien protestant, toutes les ressources que leur offraient la nature humaine ou les idées dominantes. »

Le cardinal d'Amboise institue à Paris des cours publics de lettres grecques et latines.

En 1598, Bernard de Beaune, archevêque de Bourges, promulgue les sages règlements qu'il a rédigés pour la réforme de l'Université de Paris, à la demande de Henri IV, et avec le concours de Molé, de de Thou, de Harlay. Il y comprend les améliorations que les jésuites ont introduites dans leurs colléges, et surtout leur enseignement à huis-clos. Il soumet à une discipline sévère les boursiers, les pensionnaires des colléges, les externes même ; il prescrit au recteur de visiter, au moins une fois chaque année, les colléges

grands et petits. Cette réforme de 1598 rend la splendeur à l'instruction nationale, frappée depuis trente ans d'une décadence presque complète.

En 1603, Henri IV crée le collége de la Flèche et confie aux jésuites le soin de le diriger. A peine ceux-ci s'y sont-ils installés, en 1604, qu'ils comptent douze cents élèves. En 1626, ils ont deux cent quatre-vingt-dix pensionnaires et dix-huit cents externes.

Le cardinal de Bérulle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire, en 1611, dresse des statuts remarquables pour le guider dans la voie de l'instruction publique.

Au commencement du XVIIe siècle, les jésuites professent dans leurs colléges les premiers cours d'histoire. Ils agrandissent ainsi le domaine des études, et posent la base de l'enseignement historique, si favorable à la culture du jugement.

Le collége de Juilly est établi, en 1639, par le père de Condren, supérieur général des oratoriens ; il reçoit de Louis XIII le titre d'académie royale, et cultive, dès son début, avec prédilection et succès, les sciences physiques et métaphysiques, l'histoire, la géographie.

La physique et les mathématiques y ont des chaires spéciales qu'illustrent les Prestet, Duhamel, Lelong, Privat de Molières, savants des plus distingués, et dont les noms remplissent les mémoires de l'Académie des sciences. Toutes les parties de l'histoire sont enseignées à Juilly d'après les meilleurs précis du père Berthaud, et les cahiers dictés à Vendôme par le père Lecointe.

Les oratoriens ont, des premiers, adopté et professé la méthode de Descartes.

Jusqu'en 1789, le collége de Juilly a été une des principales maisons d'éducation de la France.

Le père de Condren remplit une grande place dans l'histoire de la pédagogie française; il est le plus célèbre réformateur de notre enseignement public au XVIIe siècle. Comprenant l'infécondité des anciens systèmes que l'Université persistait à suivre, il se sépare d'eux courageusement; il veut que les pères de l'Oratoire donnent toutes leurs leçons en français, il imprime à leur enseignement une direction large, pratique, une méthode simple, didactique.

Richelieu, en 1641, rédige un plan d'études où il recommande « que les élèves soient informés des notions générales de l'histoire universelle. »

A la fin du XVIIe siècle, le jésuite Jouvency assure un grand progrès à l'instruction, en publiant son livre intitulé : *Méthode pour apprendre et pour enseigner*. Les préceptes intelligents que l'expérience la plus consommée peut dicter, s'y rencontrent en foule.

En 1686, le docte abbé Fleury donne son *Traité du choix et de la méthode des études,* où il aborde, avec des aperçus pleins de finesse et de prudence, la généralité et la spécialité des études, où il démontre l'avantage de la variété dans les matières de l'instruction.

L'abbé Rollin, pendant les dernières années du XVIIe siècle et les premières du XVIIIe, contribue le plus puissamment au succès des leçons universitaires.

Son *Traité des études,* fruit d'une consciencieuse expérience dans l'accomplissement des devoirs du professorat, continue de nos jours à gouverner l'éducation.

Au XVIII[e] siècle, les jésuites de Louis-le-Grand, à Paris, les abbés Dangeau, Deshoulières, Bonefons, Lhomond, et autres membres du clergé, posent réellement les bases de l'enseignement supérieur.

En 1766, la congrégation de Saint-Maur présente au gouvernement un programme scolaire où se révèle un sentiment prononcé des résultats heureux que l'alliance du pouvoir civil et du pouvoir religieux peut assurer à l'éducation.

L'assemblée générale du clergé, en 1780, recherche attentivement les moyens de donner à l'instruction secondaire une organisation régulière et uniforme; mais elle est arrêtée par les événements ultérieurs dans la réalisation de son plan.

§ III

LE CLERGÉ A PRESQUE EXCLUSIVEMENT FONDÉ NOS COLLÈGES A PARIS ET DANS NOS PROVINCES.

A partir du XIII[e] siècle, sont fondés successivement à Paris :

Celui de Calvi, par Robert Sorbon, chanoine, en 1252;

Celui des Bernardins, par Lexington, abbé de Clairvaux, en 1256 ;

Celui des Bons-Enfants, par un chanoine, en 1257 ;

Du Trésorier, par de Soane, trésorier de l'église de Rouen, en 1267 ;

De Cluny, par de Vergy, abbé de Cluny, en 1268 ;

D'Harcourt, aujourd'hui Saint-Louis, par le chanoine Raoul d'Harcourt, vers la fin du XIII[e] siècle ;

De Lemoine, par le cardinal de ce nom, en 1302 ;

De Montaigu, par le cardinal de ce nom, en 1309 ;

De Bayeux, par de Bouvet, évêque de cette ville, en 1309 ;

De Presles, par le chanoine de ce nom, en 1313 ;

De Narbonne, par de Forges, archevêque de cette ville, en 1316 ;

De Cornouailles, par Galeran, clerc de Bretagne, en 1317 ;

De Duplessis, par Geoffroy Duplessis, protonotaire apostolique, en 1322 ;

De Tréguier et Léon, par Koetmohan, grand-chancelier de l'église de Tréguier, en 1325 ;

Des Écossais, par David, évêque de Murray, en Écosse, en 1325 ;

D'Arras, par Candrelier, abbé de Saint-Vaast, en 1327 ;

De Marmoutiers, par Duplessis, abbé de Marmoutiers, en 1328 ;

De Tours, par de Bourgueil, archevêque de cette ville, en 1335 ;

De Lisieux, par Guy d'Harcourt, évêque de cette ville, en 1336;

D'Autun, par Bertrand, évêque de cette ville, en 1341 ;

De Mignon, par Mignon, archidiacre de Chartres, en 1343 ;

De Cambrai, par Guy d'Aussone, évêque de cette ville, en 1346 ;

De Justice, par Jean de Justice, chanoine de Paris, en 1350 ;

De Tournay, par le cardinal Pierre de la Forêt, en 1350 ;

De Saint-Gervais, en 1370, par maître Gervais, médecin du roi et chanoine de Paris ;

De Dormans, par le cardinal de ce nom, en 1370 ;

De Dainville, par l'archidiacre de ce nom, en 1380 ;

De Fortet, par le chanoine de ce nom, en 1391 ;

De Saint-Michel, par le cardinal de ce nom, en 1402 ;

De Séez, par Langlois, évêque de cette ville, en 1404 ;

De Reims, par de Roye, archevêque de cette ville, en 1412 ;

De Sainte-Barbe, par Hébert, docteur en Sorbonne, en 1430 ;

Du Mans, par de Luxembourg, évêque de cette ville, en 1419 ;

De Clermont, depuis Louis-le-Grand, par Duprat, évêque de Clermont, en 1560 ;

Des Quatre-Nations, par le cardinal Mazarin, vers 1670.

Chacun de ces colléges, dont Paris avait été ainsi doté par le clergé, était destiné à recevoir exclusivement les écoliers d'une province particulière, et surtout les écoliers pauvres ou boursiers.

Nos diverses provinces ont été, comme Paris, redevables au clergé de la plupart de leurs colléges.

Qu'on me pardonne la monotone série de noms que je vais continuer à dérouler.

Le clergé a créé :

A Toulouse, en 1215, les colléges de Bourbonne, de Saint-Girons, de Verdale, de Montlezun, de Saint-Exupère, du Temple, des Innocents — en 1330, celui de Saint-Raymond — en 1343, celui de Narbonne — en 1359, celui de Saint-Martial — en 1370, celui de Maguelonne — en 1375, celui de Périgord — en 1382, celui de Pampelune — en 1416, celui de Mirepoix — en 1457, celui de Foix — en 1514, celui de Secondat — en 1551, celui de l'Esquille, appelé depuis collége de Toulouse ;

En 1214, celui de Soissons ;

A Rouen, en 1245, celui de l'Albane, et, en 1358, celui des Bons Enfants ;

A Avignon, vers 1400, celui de Saint-Nicolas — en 1424, celui de Saint-Nicolas-le-Grand — en 1476, celui du Roure — en 1483, celui de Saint-Michel — en 1495, celui de Senanques — en 1780, celui de Luxembourg;

En 1351, à Dôle, celui de Saint-Jérôme;

Au XIVe siècle, celui de Milhau et de Saint-Antonin, dans le Rouergue;

En 1562, celui de Rodez;

A Auxerre, en 1300, celui des Bons-Enfants, et, en 1580, celui de la Ville;

A Poitiers, en 1408, celui de Puygarreau;

Celui de Saint-Omer, au XVIe siècle;

Celui du Mans, en 1526;

Celui de Dijon, à Dijon, en 1531;

Celui de Saint-Pierre, à Lille, en 1550;

Celui de Beauvais, en 1545;

Celui de Tournon, au XVIe siècle;

A Bourges, en 1554, le collége Chevalier;

Celui de Sarlat, vers la fin du XVIe siècle;

Celui de Bar-le-Duc, en 1581;

Celui de Billom, Auvergne, au XVIe siècle;

A Bordeaux, celui de Saint-Raphaël, vers 1440;

Celui de Beaumanoir, au Mans, en 1621;

Celui de Grenoble, en 1675;

Celui de Roanne, vers la fin du XVIIe siècle;

Celui de Dammartin, en 1734;

Celui de Dol, en Bretagne, en 1738;

Celui de Belley, en 1742;

Celui de Saint-Louis, à Metz, en 1754.

Je m'arrête dans cette citation des colléges que nos provinces devaient à la munificence du clergé; j'en ajouterais plus du double, si je poursuivais mes recherches.

Le clergé, en créant les colléges dans nos provinces, a mis partout, à la portée de la jeunesse, une instruction qu'elle se voyait auparavant forcée d'aller chercher d'ailleurs, et avec des dépenses si grandes que peu de familles pouvaient les supporter.

§ IV

LE CLERGÉ DONNE GRATUITEMENT L'INSTRUCTION CLASSIQUE A UNE FOULE D'ENFANTS PAUVRES.

Depuis le VIe siècle jusqu'au moment où des colléges fonctionnent à Paris et dans les provinces, les écoles des monastères ou des cathédrales donnent gra-

tuitement aux enfants pauvres l'enseignement classique, conformément à ce précepte d'un concile : *Ab iis vero qui sunt in re tenui et augusta, nil omnino accipiatur.*

Les preuves de cette vérité abondent dans les capitulaires des évêques, les décisions des conciles, les décrétales des papes. Je cite principalement un capitulaire de Théodulfe, évêque d'Orléans, au VIIIe siècle, les décrétales de Grégoire IX, tit. V. liv. v, *de Magistris et ne aliquid exigatur pro licentia docendi*, les décrets des conciles de Latran de 1179 et 1215.

Le capitulaire de Théodulfe renferme quarante-six articles, l'un d'eux porte la disposition suivante : « Que les prêtres tiennent des écoles dans les bourgs et les campagnes, et si quelqu'un des fidèles veut leur confier ses petits enfants pour leur faire étudier les lettres, qu'ils ne refusent point de les recevoir et de les instruire, mais qu'au contraire ils les enseignent avec une parfaite charité, et qu'en instruisant les enfants ils n'exigent pour cela aucun prix, et ne reçoivent rien. » (Theod. capit. §§ 19, 20.)

Un développement de plus en plus grand se produit, à partir de l'institution des collèges, dans la distribution gratuite de l'enseignement classique ; il est dû surtout aux fondations de bourses que le clergé multiplie en faveur de chacun d'eux.

Incessante a été la sollicitude du clergé pour agrandir le plus possible, indépendamment des fondations de bourses, le domaine de l'instruction gratuite.

Le concile de Trente institue une école de grammaire auprès de chaque église dotée d'une prébende,

et prescrit aux évêques d'y admettre les enfants pauvres sans rétribution. (Concil. Trident. sess. 23, cap. 18, *de reform.)*

Les premiers colléges des jésuites sont gratuits.

Vers la fin du XVIe siècle, l'abbé Tourlaville, grand vicaire de Coutances, crée, au collége de cette ville, une dotation pour le traitement de cinq professeurs chargés d'instruire gratuitement.

L'abbé Gillot, docteur en théologie, principal du collége Plessis à Paris, de 1696 à 1711, consacre trois cent mille francs pour faire donner l'instruction à plus de six cents pauvres étudiants.

L'abbé Thomas Durieux, l'un de ses élèves, s'inspire de son exemple, affecte toute sa fortune à cette destination.

En 1719, le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, proviseur du collége de Navarre, rend l'externat absolument gratuit dans l'université de Paris.

A Rennes, en 1760, l'abbé de Kergus fonde le collége dit *Hôtel des Gentilshommes,* pour l'éducation de trente pauvres gentilshommes de la province, et sur le modèle de l'école royale militaire.

Le clergé accordait à vingt-sept colléges, séminaires, ou établissements divers d'instruction publique, une dotation annuelle de deux cent soixante-cinq mille sept cents livres prises sur les revenus de seize abbayes et seize prieurés. J'indique, dans le tableau suivant, ces abbayes et prieurés avec la somme que recevait chacun de ces établissements d'instruction.

ABBAYES	PRIEURÉS	DIOCÉSES	SOMMES ANNUELLES	ÉTABLISSEMENTS AUXQUELS ELLES SONT AFFECTÉES
	Saint-P. de R.	Gap.		Collége de Grenoble.
Bellefontaine.		Besançon.	1,500 livres.	Séminaire de Besançon.
	Marmande.	Agen.		Collége d'Agen.
Tenailles.		Saintes.	3,600.	Collége de Saintes.
Mant. en V.		Poitiers.	5,000.	Séminaire de Poitiers.
	Saint-Nic. D. D.	La Rochelle.		Collége de Fontenay-le-Comte.
Saint-M. de l'H.		Luçon.	30,000.	Collége des Quatre-Nations.
	Saint-Nic. E. G.	Luçon.	»	Séminaire de Luçon.
	Saint-Den. D. R.	Bourges.	4,000.	Séminaire de Saint-Sulpice.
	Vaubenoît.	Autun.	5,000.	Séminaire d'Autun.
Saint-Magloire.		Paris.	18,000.	Séminaire de l'Oratoire.
	Beaulieu.	Chartres.	3,600.	Séminaire de Chartres.
Juilly.		Meaux.	4,000.	Collége de Juilly.
La Trinité de V.		Blois.	14,000.	Collége de Vendôme.
Saint-Jean de L.		Laon.	11,000.	École militaire de Paris.
	Saint-M. d'Œ.	Boulogne.	»	Collége de Douai.
	Grammont.	Rouen.	»	Collége de Rouen.
	Deux-Amans.	id.	»	id.
	Pinel.	Toulouse.	3,000.	Séminaire Saint-Charles.
Saint-Julien.		Tours.	7,000.	Collége de Tours.
	Saint-Jean de G.	id.	»	id.
Belle-Branche.		Le Mans.	7,000.	Collége de la Flèche.
Asnières-Bell.		Angers.	14,000.	id.
Saint-Jean de M.		id.	6,000.	id.
	Saint-Jacques.	id.	2,000.	id.
	Saint-Eloi.	id.	»	Séminaire d'Angers.
	Saint-Cyr.	Rennes.	»	Séminaire de Rennes.
Daoulas.		Quimper.	12,000.	Séminaire de Marine.
	Saint-Donat.	Vienne	6,000.	Collége de Tournon.
Saint-Denis.		Paris.	100,000.	École militaire de Saint-Cyr.

Des fondations particulières, dues, pour la plupart, aux libéralités du clergé, procuraient par voie de remises, ou de récompenses pécuniaires accordées en prix, le bienfait de l'éducation gratuite à sept mille cent quatre-vingt-dix-neuf enfants pauvres ou peu fortunés.

A côté des villes où l'enseignement classique était gratuit, même l'enseignement supérieur, il y en avait d'autres où les écoliers payaient une rétribution, mais celle-ci était des plus modiques. Ainsi à Autun, en 1685, elle était fixée à quinze sols par mois pour ceux qui apprenaient les mathématiques et le latin.

Le clergé avait constitué dans son sein une administration spéciale, appelée les *économats*, et destinée à perfectionner l'éducation des sujets pauvres dont on avait constaté l'aptitude. La dotation de ces *économats* était riche ; elle se composait d'une somme annuelle de quatre cent quarante-trois mille deux cents livres qui leur avaient été attribuées sur le revenu des abbayes d'Aubrac, de Buzay, de Change, de Saint-Michel en T., de Saint-Riquier, de Tenailles, de Cheminon, de Montmajour, de Relecq, de Saint-André en G., de Saint-André le B., de Saint-Germain-des-Prés, de Notre-Dame de Gra., de Saint-Urbain, de Tourmes, de Saint-Etienne en V., de Lieu-Dieu en J., de Maubec, de Saint-Jacques les P., de Bolbonne, de Bégard.

Au XVIIe et XVIIIe siècles, les jésuites, les oratoriens, les doctrinaires, les bénédictins, bernardins, barnabites, grandmontins, minimes, lazaristes, donnent gratuitement l'instruction classique à une foule d'élèves sans fortune.

§ V.

LE CLERGÉ INSTITUE PRESQUE EXCLUSIVEMENT LES BOURSES DANS LES COLLÉGES.

Dix sont fondées, en 1328, au collége de Montaigu, à Paris, par Albert Aicelin, évêque de Clermont ;

Dix le sont, en 1343, au collége de Narbonne, à Paris, par Clément VI, pape français ;

Cinq, en 1380, au collége de Cornouailles, à Paris, par le chanoine Jean de Cuistry ;

Six, en 1387, au collége de Montaigu, à Paris, par le cardinal Pierre Aicelin ;

Deux, en 1518, au collége Fortet, par Warin, abbé de Brennes ;

Six, au collége Sainte-Barbe, à Paris, en 1526, par Dugast, curé de Saint-Hilaire ;

Dix, au collége de Besançon, par le cardinal de Granvelle ;

Huit, au XVIIIe siècle, à l'université de Pont-à-Mousson, par Mgr Pierre du Châtelet, évêque de cette ville ;

Deux, en 1701, au collége de Cornouailles, à Paris, par Valot, abbé d'Épernay ;

Deux, en 1719, au collége Fortet, à Paris, par Grémiot, docteur en théologie ;

Dix, en 1718, dans un des colléges de Paris, par l'abbé Berthe;

Trois, en 1737, au collége de Séez, à Paris, par Mgr Alleman, évêque de Séez ; il leur affecte une somme de quarante mille francs.

Le budget du clergé pour l'année 1787 comprend, sous le titre général de : « colléges et universités » une somme de quatre cent vingt-cinq mille livres destinées spécialement aux boursiers. (Matthieu de la Cour, *Collection des comptes-rendus*.)

Les cinq cent soixante-deux colléges que la France possédait, au XVIIIe siècle, étaient dotés de cent vingt-cinq bourses affectées aux jeunes aspirants au sacerdoce, et de deux mille sept cent vingt-quatre sans destination spéciale.

§ VI

PLUSIEURS DE NOS HOMMES CÉLÈBRES DOIVENT AU CLERGÉ LEUR ÉDUCATION GRATUITE.

Le clergé a élevé gratuitement plusieurs de nos hommes célèbres. Parmi eux sont :

Au IXe siècle, Paschase Rathbert; au Xe, Gerbert; au XIe, Anselme; au XIIe, Pierre Lombard, le Maître des Sentences, Maurice de Sully, évêque de Paris; au XIVe, Gerson; au XVe, Amyot, évêque d'Auxerre ; au

XVIIe, l'abbé Rollin, Vauban, resté orphelin et sans fortune ; au XVIIIe, Parent, le célèbre orientaliste Galand, Baillet, Godescar, les deux frères Haüy, Michel Adanson, qui a imprimé un si grand progrès aux sciences naturelles.

§ VII

SERVICES QUE NOS CORPS RELIGIEUX RENDENT, AU XVIIIe SIÈCLE, A L'INSTRUCTION CLASSIQUE.

Nos religieux ont, au XVIIIe siècle, avec la direction de presque tous nos colléges, le rôle le plus important, l'initiative la plus féconde dans l'instruction publique.

Les congrégations enseignantes s'étaient multipliées activement depuis le XVIe siècle ; les principales étaient : les jésuites, les oratoriens, les doctrinaires, les bénédictins, les bernardins, les minimes, les barnabites, les chanoines de Sainte-Geneviève, les basiliens, les prémontrés, les chanoines de Notre-Sauveur, les dominicains, les carmes, les franciscains, les augustins, les bénédictins de Saint-Maur, les antonins, les clercs des Écoles-Pieuses, les théatins.

Toutes ces congrégations ont mérité la reconnaissance de la patrie, ont produit en foule des hommes

distingués, ont porté au plus haut degré de perfection la science d'instruire la jeunesse. Elles rivalisaient entre elles pour propager le plus possible les études classiques, pour avoir les méthodes les plus parfaites, pour former les meilleurs sujets. Elles avaient couvert la France de colléges, émules brillants de ceux de l'Université.

Au premier rang parmi elles se plaçaient les jésuites; ils avaient compris l'éducation de la manière la plus complète.

Au moment de la révolution, les oratoriens avaient les colléges de Troyes, de Nantes, de Condom, de Montbrison et de Saint-Charles, à Lyon ;

Les barnabites avaient ceux de Bazas, de Dax, de Mont-de-Marsan et de Lescar ;

Les lazaristes, les séminaires de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Tréguier, de Léon, de Bordeaux et d'Agen ;

Les doctrinaires, les séminaires de Tarbes, de Nérac ;

Les sulpiciens, le séminaire de Lyon ;

Ces séminaires étaient de vrais colléges.

§ VIII

NOS CORPS RELIGIEUX, AU XVIIIe SIÈCLE, DIRIGENT LES ÉCOLES MILITAIRES.

Chacune des treize écoles militaires, que Louis XIV et ses successeurs ont instituées pour l'éducation gratuite des enfants nobles, est dirigée, en 89 et depuis sa création, par les corps religieux.

Celles de Pontlevoy, de Sorrèze, d'Auxerre, de Beaumont en Auge, de Tiron, de Rebais, de Metz, sont aux mains des bénédictins ; celles d'Effiat, de Tournon, de Vendôme, aux mains des oratoriens ; les doctrinaires ont celle de la Flèche, les minimes celle de Brienne, les chanoines de Sainte-Geneviève celle de Nanterre, les chanoines réguliers de Saint-Sauveur celle de Pont-à-Mouson.

Celle de Nanterre avait été fondée, en 1769, pour les jeunes gens qui se destinaient au génie ; celle de Metz avait été ouverte, en 1785, aux élèves et aspirants du corps de l'artillerie.

§ IX

DES MEMBRES DU CLERGÉ PROFESSENT AVEC DISTINCTION, AU XVIIIe SIÈCLE, DES COURS PUBLICS ET GRATUITS.

Les auditeurs se pressent :

A Grenoble, vers le milieu du XVIIIe siècle, et pendant dix ou douze années, autour du père Morlon, cordelier, professeur de droit civil ;

Autour du père Ducrau, professeur d'histoire naturelle et de physique ;

Autour du père Révol, dominicain, professeur de géométrie et d'astronomie ;

A Reims, en 1748, autour du père Ferry, minime, professeur de mathématiques ;

A Toulouse, de 1740 à 1750, autour de dom Pont, professeur de grec et d'hébreu ;

A Paris, de 1735 à 1770, autour de l'abbé Nollet, professeur de physique. Il a ouvert, le premier en France, des cours publics de cette science. Le programme de ses leçons servit de modèle à des cours semblables qui furent établis dans les principales villes de France.

Les frères de Saint-Jean de Dieu donnent gratui-

tement des leçons de physique et de chimie, dans les quarante villes où ils ont fondé un hôpital.

Après avoir montré quelques-uns des immenses services que les corps religieux ont rendus, aux XVIIe et XVIIIe siècles, à l'éducation de la jeunesse, je conclus en rappelant que leur suppression nous a fait rétrograder en matière d'enseignement secondaire, que le niveau des études a baissé depuis 89, et que nous avons aujourd'hui moins d'étudiants qu'au XVIIIe siècle.

§ X

LE CLERGÉ CRÉE L'ÉMULATION DANS LES COLLÉGES EN Y FONDANT LES DISTRIBUTIONS DE PRIX.

En 1747 a commencé, pour les colléges réunis de Paris, une distribution solennelle des prix, à la suite de compositions auxquelles ils avaient tous concouru. Jusqu'alors, et depuis le XVe siècle, presque chacun d'eux avait annuellement sa distribution particulière dans son intérieur.

Le chanoine Legendre a créé la distribution solennelle, en lui appliquant le revenu d'une somme qu'il léguait à la ville de Paris.

Mais, à cause de l'insuffisance de ce revenu, les

classes de rhétorique, de deuxième et de troisième purent seules prendre part aux prix; il fut même impossible d'en constituer un de version pour la rhétorique, et un de vers pour la troisième.

En 1758, l'abbé Coffin, chanoine de Notre-Dame, professeur de l'Université, couvre l'insuffisance du legs Legendre, assure à la rhétorique le prix de version, à la troisième celui de vers, fonde celui de thème et celui de version au profit de la quatrième, de la cinquième et de la sixième.

Guérard, curé de Beauvais, donne cent soixante livres de rente au collége de cette ville pour distribution annuelle de prix.

Frémin, recteur de l'université de Reims, les y institue, en 1737.

Ortel, curé de la Dalbade, à Toulouse, lègue sa fortune à la ville, sous la condition qu'elle fondera des prix d'éloquence au collége de l'Esquille.

CHAPITRE IX

§ Ier

DEPUIS LE VIe SIÈCLE JUSQU'À LA FIN DU XVIIIe, LES RELIGIEUSES ONT ÉLEVÉ LES FILLES DES FAMILLES RICHES.

Dès le règne de Constantin, le christianisme s'applique à réhabiliter la femme, à la relever de la dégradation morale où la société païenne l'avait plongée, à faire consacrer en sa faveur, par la promulgation de diverses lois, l'exercice de quelques droits légitimes.

Au VIe siècle, commence dans la Gaule l'éducation des femmes, leur initiation à la vie intellectuelle. Depuis ce moment, et pendant toute la durée du moyen âge, les monastères de femmes reçoivent les jeunes filles appartenant aux familles riches, et leur donnent le bienfait de l'instruction.

Parmi ces monastères, les plus célèbres comme écoles sont : aux VIe et VIIe siècles, ceux de Poitiers, d'Arles, de Chelles, de Maubeuge ;

Puis et successivement, de siècle en siècle, ceux de Sainte-Odile, en Alsace ; de Remiremont, dans les Vosges ; d'Argenteuil, près de Paris ; du Ronceray, à Angers ; du Paraclet ; de Fontevrault ; de Royaumont, de Panthemond ; de Saint-Amand, à Rouen ; de la Trinité, à Caen.

Au XVIe siècle, quelques congrégations de femmes se forment pour diriger les pensionnats de jeunes filles.

Elles se multiplient au XVIIe siècle, mais surtout au XVIIIe, et enseignent exclusivement la jeunesse de leur sexe. Le premier rang parmi elles appartient aux ursulines, aux dames de Saint-Charles, aux religieuses de la Congrégation, aux dames de la Foi, aux visitandines, aux chanoinesses de la Madeleine, aux religieuses du Saint-Esprit, aux dames de la Doctrine-Chrétienne, aux dames de Sainte-Marie, aux filles de la Propagation, de Sainte-Claire, aux bénédictines, augustines, mathurines, aux chanoinesses du Saint-Sépulcre, aux dames du Calvaire.

§ II.

LE CLERGÉ DONNE GRATUITEMENT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE AUX GARÇONS APPARTENANT AUX FAMILLES PAUVRES.

Un des premiers soins du christianisme est de se consacrer à l'instruction morale des classes du peuple, que le paganisme avait complètement délaissées.

Aux IVe et Ve siècles, dans les villes et au milieu des campagnes, partout où réside un prêtre ou un diacre, l'Église, donnant l'exemple salutaire de la confraternité, fonde des écoles dites des catéchumènes, y admet pauvres et riches, libres et esclaves, païens et chrétiens.

Le concile de Vaison, en 549, recommande à toute la sollicitude du clergé l'instruction des habitants des campagnes. Les écoles de catéchumènes ont pris alors la dénomination de parocchiales.

Vers la fin du VIIe siècle, chacun des trois cents monastères qui couvrent la Gaule a dans son sein, depuis le moment de sa fondation, une école ouverte aux enfants du dehors, à ceux de condition servile comme à ceux de race libre. « Entre l'âme des uns et des autres, dit la règle, il n'y a aucune différence devant Dieu. »

Le dépérissement se manifeste surtout, à l'avénement de Charlemagne, dans les écoles parocchiales ; Alcuin s'applique activement à les relever. Il en décrète une pour chaque paroisse, dans les villes et les campagnes, et prescrit d'y enseigner gratuitement les psaumes, le chant, le calcul, la grammaire, aux enfants et adultes, aux cultivateurs, colons, serfs et autres.

Théodulfe, évêque d'Orléans, Leidrade, archevêque de Lyon, Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, multiplient, à l'exemple d'Alcuin, les écoles dans les campagnes, les villages et les bourgs. (Sirmond, *Concil-Galliæ*, t. II, p. 215.)

Un concile de Tours les prescrit pour chaque paroisse, vers le milieu du IXe siècle.

Adson, abbé de Luxeuil, les organise, en 960, dans les Vosges, dans le pays Messin, dans la Lorraine.

Au XIe siècle, Guillaume, abbé de Saint-Bénigne, à Dijon, leur donne une vive impulsion dans les quarante monastères placés sous son autorité.

Le concile de Latran, en 1179, recommande que chaque paroisse confie la sienne à un homme vigilant. La coutume de Cluny nous montre, au XIIe siècle, que les enfants des pauvres et des serfs y sont élevés avec autant de soin que les enfants des rois.

La chronique de Guibert, abbé de Nogent, atteste, au XIIe siècle, que dans chaque ville et dans chaque bourg est une école où les personnes même de la condition la plus inférieure peuvent se faire instruire.

Le concile de Lyon, en 1245, consacre son attention aux écoles du peuple, les multiplie considérablement.

Le troisième concile de Latran, donnant une constitution régulière à l'enseignement du peuple, décide que chaque cathédrale ouvrira une école et y recevra gratuitement les enfants des familles pauvres. (Cap. 1, *De magistris et ne aliquid*, cap. 4.)

A partir du XIIIe siècle, se forment des congrégations d'hommes destinées à instruire gratuitement, dans les villes et les campagnes, les enfants du peuple ; parmi les principales sont :

Au XIIIe siècle, le tiers-ordre de Saint-François ;

Au commencement du xve, les chanoines de Notre-Sauveur ;

Sur la fin du xvie, les théatins, les doctrinaires ;

Au xviie, les clercs des Écoles-Pieuses,

Les frères des Écoles-Chrétiennes,

Les prêtres de Saint-Charles,

Les lazaristes.

Les doctrinaires, fondés en 1592 par César de Bus, ont été, de 1640 à 1789, à peu près les seuls instituteurs communaux dans plusieurs provinces.

Les clercs des Écoles-Pieuses enseignaient au petit peuple à lire, à écrire, à calculer, à tenir les livres chez les marchands et dans les bureaux.

L'abbé de la Salle, chanoine de Reims, est le fondateur de l'admirable institution des frères des Écoles-Chrétiennes ; il a imaginé le mode simultané d'enseignement, l'a introduit dans les écoles, a posé ainsi la base de l'enseignement primaire en France.

Il ouvre à Reims ses deux premières écoles en 1679 et 1680 ; il en établit successivement une à Rhétel, à Guise et à Laon en 1681 ; plusieurs à Paris en 1698 ; une à Chartres et à Troyes en 1702 ; une à Rouen et au bourg de Darnetal en 1704 ; une à Marseille, à Mende, à Alais, à Grenoble, à Saint-Denis, à Versailles, à Moulins, de 1705 à 1710.

Traçant le plan des écoles normales, il institue à Reims, en 1684, un séminaire de maîtres d'écoles pour les campagnes ; il en forme un second à Paris, en 1703, sur la paroisse Saint-Hippolyte, au faubourg Saint-Marcel.

En 1698, à Paris, il crée une école où les frères re-

çoivent le dimanche les ouvriers dont la première jeunesse a manqué d'instruction ; il donne ainsi naissance aux écoles d'adultes.

L'abbé de la Salle, modèle du grand homme modeste, voua sa vie à l'amélioration des classes pauvres.

La défense de recevoir des enfants ou des parents la moindre rétribution, sous quelque prétexte que ce soit, revient à chaque instant dans les statuts de la congrégation, art. 1, 2, 17, 27. L'art. 25 précise même qu'on donnera gratuitement l'encre aux élèves.

M. de Bonald, dans sa *Théorie de l'ordre social,* a dit, liv. Ier, chap. XXV : « L'Institut des frères des Écoles-Chrétiennes est un chef-d'œuvre de sagesse et de connaissance des hommes... La Salle est un héros aux yeux de la saine politique. »

Le *Journal des Connaissances utiles,* publié, en 1832, par le célèbre académicien M. Droz, renferme le passage suivant :

« Une foule de personnes ignorent que les frères des Écoles-Chrétiennes sont les disciples d'un des hommes les plus remarquables que l'Europe ait vu naître... L'utilité du but de l'abbé de la Salle, l'enchaînement de ses idées, la persévérance de son dévouement, tout concourt à le rendre un des plus dignes modèles à présenter à l'humanité. Il reconnut qu'un des plus grands services à rendre à la société serait d'améliorer les mœurs des classes pauvres. Il jugea que, pour y parvenir, il fallait rassembler les enfants dans des écoles, et les préparer, par l'instruction, à devenir des chrétiens, des ouvriers, des pères de famille. Alors il se donne ce problème à ré-

soudre : par quels procédés nouveaux serait-il possible d'instruire un grand nombre d'enfants à la fois ? Ses méditations assidues et la force de son génie lui firent inventer l'enseignement simultané, qui sera, dans tous les temps, une des plus utiles, et par conséquent une des plus belles découvertes de l'esprit humain. »

M. Lemontey, auteur peu suspect de tendances pour le catholicisme, a rendu ainsi hommage à de la Salle dans son *Histoire de la Régence et de la minorité de Louis XV :*

« La Salle, frappé de l'abandon où reste l'enfance des pauvres, et de tous les maux qui en sont la conséquence, imagina de rendre à la société ces jeunes sauvages, en ouvrant des écoles gratuites où ils reçussent les premiers éléments de l'instruction civile et religieuse. » (Tome II, chap. xx, page 287, Paris, 1832.)

L'abbé de la Salle est une des gloires de la France.

Un concile provincial, en 1583, a promulgué la prescription que la loi de 1833 sur l'instruction primaire a reproduite dans son article fondamental ainsi conçu : « Toute commune est tenue, soit par elle-même, soit en se réunissant à une ou plusieurs communes voisines, d'entretenir au moins une école primaire élémentaire.

Au XVIIe et au XVIIIe siècle, la direction de l'instruction primaire est confiée aux prélats, et presque toutes les écoles pour les garçons appartenant aux familles du peuple sont entre les mains du clergé, principalement dans les bourgs et hameaux.

§ III.

LES CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES DE FEMMES DONNENT GRATUITEMENT L'INSTRUCTION ÉLÉMENTAIRE AUX PETITES FILLES DU PEUPLE.

Dès le VIe siècle, et pendant toute la durée du moyen-âge, la plupart des monastères de femmes donnent l'instruction élémentaire et gratuite aux jeunes filles du peuple.

A partir du XVIe siècle, des congrégations de sœurs se fondent en foule pour la diriger ; elles l'améliorent, en agrandissent le domaine.

Au XVIIIe siècle, les écoles gratuites des villes et des campagnes sont desservies principalement par les filles de la Charité, de la Providence, de la Croix, de l'Enfant Jésus, de Notre-Dame de Miséricorde, de Saint-Joseph, de la Conception, de Sainte-Élisabeth, de Sainte-Marthe, de la Présentation, de Saint-Michel, par les dames de la Trinité, de l'Adoration perpétuelle, du Calvaire, de Saint-Thomas de Villeneuve, par les sœurs de Sainte-Agnès, les filles de la Propagation, de la Mère de Dieu, les Sœurs-Grises, les Hospitalières de Notre-Dame, les filles de Saint-François, les religieuses de l'Union chrétienne.

Indépendamment des congrégations vouées spécialement à l'instruction gratuite des filles du peuple, chaque

couvent, dont les religieuses dirigeaient un pensionnat, avait une classe gratuite pour les filles pauvres.

§ IV.

DÉVOUEMENT DU CLERGÉ, AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, POUR LA PROPAGATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Il fonde à ses frais la plupart des écoles pour les enfants des deux sexes.

Au commencement du xviie siècle, Louis II de Salignac, évêque de Sarlat, y établit les clarisses, les religieuses de Notre-Dame, et les charge d'instruire les filles du peuple.

L'abbé Rolland forme à Reims, vers 1680, la congrégation des *Sœurs de l'Enfant Jésus* pour l'éducation des filles pauvres.

Les évêques de Saint-Dié, de Pamiers, d'Aleth, de Mirepoix, pendant les premières années du xviiie siècle, ouvrent des écoles pour les garçons et les filles dans chacune des villes de leurs diocèses.

Une école est créée :

A Condom, en 1722, par l'évêque Milon; une l'est à Saint-Maxent, en 1725, par le doyen Capperon; une à Alençon, en 1727, par le curé Bellard ; une à Saint-Lô, en 1737, par le curé Goney ; une à Saint-Brieuc,

en 1747, par le chanoine Quersasion ; une à Palaiseau, en 1748, par le prieur Lambert.

Plusieurs sont dues, en 1750, dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, à l'évêque de Choiseul ; Metz en reçoit deux, en 1751, de la libéralité de son évêque Boizey.

Le chanoine Godinot, à Reims, vers 1755, consacre une somme de vingt-sept mille livres à l'institution d'écoles pour enfants des deux sexes.

En 1760, le chapitre de Rouen en ouvre, dans chaque quartier de la ville, une pour les garçons et une pour les filles.

Les pères Barré et Bouchot, l'abbé Gaultier, sont les trois hommes qui, en France, au XVIIIe siècle, ont propagé avec le plus de zèle les idées sur l'instruction primaire. Les pères Barré et Bouchot en sont les apôtres, le premier à Paris et à Lyon, vers le milieu du XVIIIe siècle ; le second, de 1770 à 1789, dans le Blaisois, l'Orléanais, la Touraine.

L'abbé Gaultier accomplit, vers 1785, dans l'instruction primaire une réforme importante qui est accueillie partout avec la plus vive admiration. Sa méthode est l'enseignement mutuel ; il se sert des enfants eux-mêmes pour en instruire d'autres. Il choisit dans chaque classe l'élève le plus habile, l'installe comme président, et la leçon est parfaitement donnée et prise. Puis un autre élève arrive à la présidence, puis un autre, et ainsi de suite.

L'abbé Gaultier, de 1783 à sa mort, en 1818, a

appliqué toute l'activité de sa haute intelligence au développement de l'instruction primaire ; il a publié constamment des livres d'éducation où il déroule de mieux en mieux les avantages de sa méthode.

CHAPITRE X.

§ Ier.

LES MOINES SE VOUENT A LA TRANSCRIPTION DES MANUSCRITS.

Les moines, en se dévouant à la transcription des manuscrits, nous ont transmis les livres et les langues de l'antiquité, ont rétabli la base littéraire des traditions latine et grecque.

Au VIe siècle, presque tous les monastères s'appliquent à la copie des manuscrits. La règle de Saint-Benoît recommande à chaque religieux d'avoir le poinçon et les tablettes, *graphium et tabulæ,* pour l'accomplissement de ce travail important.

Aux VIIe et VIIIe siècles, les moines sont incapables de le continuer avec exactitude. Leur ignorance est profonde ; à chaque instant ils commettent des fautes grossières contre l'orthographe et la grammaire, ils compromettent le sens des auteurs. Les textes sont devenus méconnaissables dans tous les manuscrits,

une foule de passages sont confondus ou mutilés, le désordre règne au milieu des feuillets.

Alcuin, sous Charlemagne, rappelle les copistes aux principes. Il se procure, avec les plus grandes difficultés, des livres dont la texte est sûr et correct ; il prescrit, dans le capitulaire de 789 et dans celui de 803, de veiller scrupuleusement sur la fidélité des transcriptions, de les confier aux moines les plus intelligents.

A son exemple, l'ardeur pour la reproduction des anciens manuscrits se propage aussitôt dans les divers monastères, et principalement dans ceux de Reims, de Fontenelle, de Corbie. Les auteurs sacrés et profanes sont rendus à leur véritable rédaction, l'usage du petit caractère romain est repris à la place du caractère corrompu dont on se servait depuis deux siècles.

Les ouvrages se distribuaient au commencement du carême ; les copistes travaillaient en silence dans une salle appelée *scriptorium,* où l'abbé, le prieur, le sous-prieur, le bibliothécaire, avaient seuls le droit de pénétrer.

La philologie des manuscrits est précieuse au IXe siècle. Alcuin, Hincmar, archevêque de Reims, Loup, abbé de Ferrières, et autres membres du clergé copient eux-mêmes et recherchent la meilleure leçon des textes. Ils déploient, dans ce métier d'éditeurs alors si rude, un grand soin, une sagacité remarquable de critique. Nous leur devons une vive reconnaissance de nous avoir conservé les manuscrits dans leur intégrité et de nous les avoir transmis.

Parmi ceux que Loup de Ferrières corrige, sont l'*Orateur* de Cicéron, les *Institutions* de Quintilien, les commentaires de Donat sur Térence, un Tite-Live, un Pline, un Suétone, un Quinte-Curce. Alcuin revoit et copie de sa main les comédies de Térence.

La transcription est presque complétement abandonnée, au xe siècle, pendant les invasions normandes.

Au commencement du xie, les moines la reprennent partout avec une infatigable ardeur. Ceux de Jumiéges, de Fleury-sur-Loire, de Dijon, de Saint-Hubert, de Moyen-Moutier, de Saint-Évroul, sont surtout renommés.

Gerbert recherche les classiques en Italie, en Espagne, en Allemagne.

Au xiie siècle, sous l'impulsion de Citeaux, de Clairvaux, des Chartreux, la transcription est rendue à son activité primitive, et les manuscrits se multiplient dans des proportions considérables.

Les chartreux, dès leur fondation, se vouent de prédilection à la copie ; ils ont fourni les manuscrits les plus précieux et les plus corrects.

Le monastère de Sainte-Colombe de Sens s'adonne surtout, au xiie siècle, à la copie des ouvrages historiques.

Au xive et xve siècle, la transcription se distingue par la richesse et le fini de l'exécution ; elle le doit surtout aux monastères de la Normandie.

§ II

LE CLERGÉ FONDE LES BIBLIOTHÈQUES.

Les premiers moines, après avoir recueilli et copié les meilleurs ouvrages de la littérature grecque et romaine, avaient un devoir plus important à remplir, celui de mettre les manuscrits en dépôt dans les monastères, et de créer ainsi des bibliothèques. Sans elles, la copie eût été peu avantageuse aux sciences, et les modèles de l'antiquité grecque et romaine auraient été perdus complétement pour nous.

Les invasions du ve siècle ont ruiné les bibliothèques ; dès le vi^e^, les moines s'appliquent à en former.

Selon la règle de saint Benoît, que saint Maur promulgue dans la Gaule, en 545, chaque monastère doit avoir sa bibliothèque. Elle est confiée à un des religieux les plus instruits ; il est prescrit d'en renouveler les exemplaires avec soin.

Au vi^e^ siècle, l'abbaye de Mici a une importante collection d'historiens.

Les hommes de guerre, que Charles-Martel a investis des bénéfices ecclésiastiques, envahissent et dépouillent les monastères, détruisent les bibliothèques.

Alcuin, ministre de Charlemagne, impose à chaque monastère le devoir d'en réorganiser une.

Au IXe siècle, Loup augmente considérablement celle de Ferrières, dont il est abbé.

Aux IXe et Xe siècles, sous le coup des ravages que causent les invasions sarrazines, hongroises et normandes, au milieu des discordes civiles, des incendies dont les monastères et les églises sont atteints, une grande partie des ouvrages anciens est anéantie. Ainsi s'explique la rareté des manuscrits antérieurs au IXe siècle.

Au Xe, la bibliothèque de l'abbaye de Fleury et celle que Gerbert forme à Reims, sont riches en manuscrits. Gerbert dépose dans celle de Reims les œuvres complètes d'Aristote qu'il a rapportées d'Espagne.

Au XIe siècle, chaque monastère, fondé ou réformé, en possède une composée avec soin. On distingue, parmi les plus renommées, celle de l'abbaye du Bec et celle de Saint-Étienne, à Caen ; l'une et l'autre sont dues à Lanfranc, et comprennent près de cent soixante volumes, chiffre considérable en ce siècle.

En 1145, Adon, abbé de Saint-Père en Vallée, à Chartres, publie un règlement détaillé pour la conservation et le renouvellement des bibliothèques dans les monastères soumis à son autorité. Son exemple est suivi, en 1146, par Macaire, abbé de Fleury, et, dans les années suivantes, par Robert, abbé de Vendôme, Hugues, abbé de Corbie, et la plupart des chefs de communauté.

Saint Bernard forme, dans tous ses monastères, des bibliothèques abondamment pourvues.

Au XIIe siècle, on cite avec admiration celles de Saint-Médard de Soissons, de Saint-Martin de Tours, des moines de Sainte-Catherine et du Val-des-Écoliers.

Des bibliothèques monastiques sont sortis, pour la plus grande partie, ces manuscrits que l'imprimerie publia en tout genre de littérature.

§ III

NOUS DEVONS AUX MEMBRES DU CLERGÉ LA FONDATION DE LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, SOUS CHARLES V, ET SES DÉVELOPPEMENTS SUCCESSIFS.

Charlemagne, le premier, sur les conseils d'Alcuin et d'Eginhard, rassemble quelques manuscrits ; à sa mort, ils sont vendus au profit du peuple, ainsi qu'il l'avait prescrit.

Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve ont aussi quelques manuscrits. Hilduin, abbé de Saint-Denis, et Ebbon, archevêque de Reims, sont les bibliothécaires de Charles-le-Chauve.

Saint Louis ayant appris en Égypte qu'un soudan faisait rassembler, copier, traduire les livres des anciens philosophes, s'applique, dès son retour à Paris, à y fonder une bibliothèque, et la rend assez considérable.

A sa mort, il la lègue à quatre communautés religieuses. Il avait choisi pour bibliothécaire le savant dominicain Vincent de Beauvais.

Le roi Jean avait réuni de huit à dix volumes ; il possédait la traduction de la *Moralité des échecs,* un *Dialogue sur les substances,* la traduction de *trois décades* de Tite-Live, des fragments d'une version de la Bible, un volume des *Guerres de la Terre-Sainte,* et trois ou quatre livres de dévotion.

Charles V, sur les conseils de Nicolas de Gonesse et de Hesdin, maîtres en théologie, augmente la collection de son père et la porte à 910 volumes. Il les avait renfermés dans trois chambres de l'une des tours du Louvre, et, prenant les mesures les plus attentives pour leur conservation, il avait fait placer aux fenêtres de cette tour des barreaux de fer et un treillage de fil de laiton. Les trois chambres présentaient un grand luxe de décoration ; les lambris des murs et ceux de la voûte étaient de bois d'Irlande, avaient reçu de riches sculptures.

Charles V avait formé un véritable trésor en réunissant ces 910 volumes dans un siècle où, avant la découverte de l'imprimerie, les manuscrits des auteurs anciens étaient d'une rareté si grande. Pour donner un exemple de cette rareté, je rappelle que la belle-fille de Foulques-Nerra, comte d'Anjou, acheta un livre d'Homélies, en 1308, au prix de deux cents moutons, de cinq quartiers de froment, autant de seigle et de millet, plus cinquante peaux de martre.

On peut dire que Charles V a réellement fondé la Bibliothèque royale.

Conformément à un inventaire portant la date de 1373 et conservé à la Bibliothèque royale, ses volumes consistaient en livres d'église, de prières, de miracles, en vies de saints, et surtout en traités d'astrologie, de géomancie et de chiromancie. Ils furent dispersés pendant le règne désastreux de Charles VI.

La Bibliothèque s'augmente peu à peu depuis l'imprimerie.

Le cardinal d'Amboise, ministre de Louis XII, compose au château de Blois la bibliothèque la plus considérable qu'on connaisse alors, avec les manuscrits qu'il a chargé Gaguin, général des mathurins, et nos ambassadeurs de recueillir en Europe. A sa mort, cette bibliothèque se composait de mille huit cent quatre-vingt-dix volumes à peu près, dont cent imprimés, et trente-huit ou trente-neuf manuscrits grecs apportés de Naples par le célèbre Lascaris.

En 1544, François Ier transfère la librairie royale du château de Blois au palais de Fontainebleau.

Parmi les membres du clergé auxquels il donne mission d'aller à la recherche de livres dans les contrées orientales, Pierre Gilles et Guillaume Postel sont particulièrement cités. Ils visitent l'Italie, la Grèce, l'Orient, et rapportent à la bibliothèque du roi quarante livres orientaux et près de quatre cents manuscrits. Pierre Gilles fut garde de la librairie de Fontainebleau.

Jean de Pins, évêque de Lavaur, et Guillaume Pelliciers, évêque de Montpellier, successivement ambassadeurs de François Ier à Venise, ont aussi enrichi la Bibliothèque royale d'acquisitions importantes. Selon un catalogue dressé en 1544, deux cent soixante livres grecs en furent le résultat.

Pierre Duchâtel, évêque de Tulle et grand-aumônier de France, est maître de la librairie du roi sous François Ier et Henri II ; son administration est des plus avantageuses pour la Bibliothèque.

En 1556, sous l'inspiration de Raoul Spifame, Henri II prescrit que les libraires fourniront à chaque bibliothèque royale un exemplaire en velin et relié de tous les ouvrages qu'ils publieront par privilége.

Pierre Chatelain, évêque d'Orléans, grand-aumônier de Henri II, et bibliothécaire, imprime un développement important à la Bibliothèque. On doit à ses soins les plus riches reliures de ce siècle.

Sous Henri III, Amyot, évêque d'Auxerre et bibliothécaire, forme une bibliothèque consacrée aux ouvrages latins et grecs.

Richelieu enrichit la Bibliothèque de livres turcs, arabes, persans, hébreux ; il la porte à seize mille sept cent quarante-six volumes.

Pendant le règne de Louis XIII, Philippe Hurault, évêque de Chartres, donne à la Bibliothèque cent dix-huit volumes, dont cent manuscrits grecs.

De 1656 à 1684, l'abbé Colbert, frère du ministre, l'abbé Gallois, directeur du *Journal des savants*, l'abbé

de Varès, sont appelés successivement à la charge de gardes de la librairie.

L'abbé de Varès rend un grand service à la Bibliothèque en décidant que le catalogue en sera commencé.

En 1672, le prêtre Jean-Michel Wansleb, savant orientaliste, est chargé par Colbert d'une mission scientifique en Égypte ; il en rapporte six cent trente manuscrits hébreux, syriaques, coptes, arabes, turcs, persans, achetés à prix d'or, et dont la bibliothèque du roi s'enrichit. Wansleb est mort, en 1679, vicaire à Bourron, près Fontainebleau (1).

En 1685, dom Mabillon acquiert en Italie, pour compte de la Bibliothèque royale, plus de quatre mille volumes imprimés ou manuscrits.

En 1691, l'abbé de Louvois, fils du ministre, est installé comme *maître de la librairie ;* son administration présente de précieux avantages aux savants. Il recueille, dans plusieurs voyages, près de trente mille livres rares. Il achète, en 1701, une relation de voyage en langue russe ; c'est le premier volume en cette langue que la Bibliothèque a possédé.

En 1700, elle reçoit en don : 1° de l'abbé de Ligny plusieurs manuscrits précieux ; 2° du jésuite Fontenay, arrivant de Chine, douze gros volumes, les uns chinois, les autres tartares ; 3° de Louvois, archevêque de Reims, cinq cents manuscrits hébreux, grecs, latins et français.

(1) La tombe de Wansleb a été découverte, en 1868, dans l'église de Bourron, et a reçu une restauration complète, dont Napoléon III a pris tous les frais à sa charge.

En 1717, l'abbé Bignon, président de l'Académie des inscriptions, de l'Académie des sciences et de l'Académie française, succède à l'abbé Louvois dans la charge de bibliothécaire. Son premier soin est de dresser un inventaire complet de toutes les richesses du dépôt royal ; ce récolement achevé, il divise, en quatre départements, les imprimés, les manuscrits, les titres et généalogies, les estampes et planches gravées.

En 1724, en vertu de lettres patentes, il transfère à l'hôtel de Nevers la Bibliothèque, placée rue Vivienne, dans une maison complétement insuffisante et délabrée.

De 1728 à 1730, l'abbé Sevin, remplissant une mission qu'il a reçue de l'abbé Bignon, parcourt les diverses contrées du Levant pour y recueillir des livres ; il revient en France avec six cents volumes, imprimés ou manuscrits, en grec moderne, en syriaque, arménien, persan, arabe et turc.

L'abbé Bignon déployait une activité infatigable pour le service de la Bibliothèque. Il avait à Londres, à Saint-Pétersbourg, Berlin, Munich, Amsterdam, Leipsick, Dantzick, Bâle, Florence, Francfort, Soleure, etc., des correspondants chargés d'acquérir à tout prix et de lui adresser des livres, des catalogues, des copies de manuscrits.

Parmi les achats importants qu'il a accomplis pour compte de la Bibliothèque, figurent, au premier rang, celui :

1° De la bibliothèque de Philibert de Lamarre, conseiller au parlement de Dijon, en 1718 ;

2° Du riche cabinet d'Étienne Baluze, le savant bibliothécaire de Colbert, en 1719;

3° Du cabinet de musique du chanoine Brossart, en 1725;

4° De six cents volumes manuscrits appartenant au président de Mesmes, en 1731;

5° Des manuscrits de la collection Colbert, en 1732.

Le chanoine Brossard avait réuni tous les ouvrages imprimés ou manuscrits sur la musique.

Les manuscrits du président de Mesmes renferment des traités de paix et d'alliance, des documents historiques sur toute matière, des textes précieux d'auteurs sacrés et profanes, en grec ou en latin.

La valeur des manuscrits de la collection Colbert est incalculable pour l'histoire, pour les littératures des peuples anciens ou étrangers, pour les sciences même. Une médaille fut frappée en souvenir de l'importante et si heureuse acquisition de la bibliothèque Colbert.

La Bibliothèque royale a dû à l'abbé Bignon une augmentation de cinquante mille volumes, imprimés ou manuscrits.

§ IV

BIBLIOTHÈQUES CÉLÈBRES QUE LE CLERGÉ POSSÈDE AU XVIIIe SIÈCLE.

A Paris, on comptait au premier rang la bibliothèque des chanoines de Sainte-Geneviève, celle de

Saint-Germain des Prés, de la Sorbonne, de l'Oratoire, de Saint-Victor, des Petits-Pères, du collége de Navarre.

On admirait :

Dans celle de Sainte-Geneviève, quatre-vingt mille volumes, trois mille manuscrits, de grandes richesses archéologiques :

Dans celle de Saint-Germain des Prés, cent mille volumes à peu près, et surtout une collection renommée de manuscrits grecs, latins, hébreux et d'autres langues orientales ;

Dans celle de la Sorbonne, soixante mille volumes, cinq mille manuscrits, huit cents bibles, une foule de livres précieux ;

Dans celle de Saint-Victor, la réunion complète des ouvrages concernant la géographie ;

Dans celle de l'Oratoire, quatre-vingt mille volumes, vingt mille manuscrits, et, parmi eux, celui des sublimes *Pensées* de Pascal, écrit de sa main ;

Dans celle des Petits-Pères, quarante mille volumes ;

Dans celle du collége de Navarre, d'anciens et rares manuscrits.

Les monastères de province présentaient aussi des bibliothèques remarquables.

A Grenoble, les chartreux possédaient des écrits recherchés sur l'agriculture et l'architecture; les cordeliers y avaient créé une riche bibliothèque de jurisprudence.

Les jésuites avaient à Lyon, dans leur collége de la Trinité, quarante mille volumes, des modèles importants en tout genre de littérature, des manuscrits curieux,

des livres rares imprimés au XVe et XVIe siècles, les magnifiques éditions du Louvre, et, parmi celles-ci, le corps complet de l'histoire bysantine.

La bibliothèque de Cluny renfermait plus de dix-huit cents volumes de manuscrits.

A Avignon, celles des bénédictins, des célestins, des minimes, avaient une grande réputation.

Dom Calmet, abbé de Senones (Vosges), mort en 1755, y avait formé la bibliothèque la plus riche de la province.

A la suppression des couvents, en 1790, leurs bibliothèques servirent à former la plupart de celles que nos villes ont actuellement.

Les plus célèbres manuscrits de la Bibliothèque impériale proviennent de l'abbaye de Corbie.

§ V

LE CLERGÉ OUVRE SES BIBLIOTHÈQUES AU PUBLIC.

Guy de Roye, archevêque de Reims, y commence, en 1391, la bibliothèque de Notre-Dame, et la rend publique.

En 1457, Jollivet, abbé de Saint-Michel, fonde à l'université de Caen une bibliothèque où le public est admis.

On doit à Amyot, évêque d'Auxerre, la permission accordée aux savants de profiter des richesses que renfermait la bibliothèque du roi.

A partir du XVII[e] siècle, le clergé séculier et régulier, à Paris et dans les provinces, ouvre successivement presque toutes ses bibliothèques au public.

Les jésuites ont l'initiative de cette mesure si précieuse pour la science.

Un livre rare et curieux, publié à Paris, en 1692, sous le titre de *Livre commode,* nous apprend que le public y était reçu dans les bibliothèques :

De l'archevêque de Paris,
De l'abbé de la Chambre,
De la Sorbonne,
Des chanoines réguliers de Sainte-Geniève-du-Mont,
Des jésuites de Louis-le-Grand,
De l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,
Du chapitre de Notre-Dame,
Des augustins déchaussés,
Des célestins,
Des cordeliers,
Des augustins réformés,
Des cordeliers du Grand-Couvent,
Des chanoines réguliers de Sainte-Croix de la Bretonnerie,
Des jacobins réformés,
Du prieuré de Saint-Martin-des-Champs,
Des minimes de la place Royale,
De l'abbaye de Saint-Victor.

Mazarin, plusieurs années avant sa mort, avait

rendu publique, à Paris, la bibliothèque qu'il avait formée avec un si grand soin, où il avait rassemblé quarante mille volumes, et qu'il a léguée au collége des Quatre-Nations.

En province, dès le XVIIIe siècle, les jésuites rendent publique la bibliothèque de chacun de leurs colléges.

Le public est aussi admis, au XVIIIe siècle, dans la bibliothèque des cordeliers et des chartreux, à Grenoble; dans celle de l'abbaye de Saint-Jacques, à Provins; dans celle des cordeliers et des doctrinaires, à Toulouse; dans celle des oratoriens et de l'abbaye de Saint-Vincent, à Besançon; dans celle du chapitre, à Lille.

Ces bibliothèques des couvents, ainsi ouvertes au public, étaient presque la seule ressource littéraire que possédaient les petites villes de province aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dans les grandes villes, à Paris même, les hommes de lettres reconnaissaient chaque jour combien il était avantageux pour eux de jouir des bibliothèques monastiques.

§ VI

LE CLERGÉ, AU XVIIIe SIÈCLE, FONDE DANS LES VILLES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES.

Celle de Béziers est créée, en 1637, par les jésuites;

Celle de Nantes l'est par du Bourgneuf, évêque de cette ville, au XVIIe siècle;

Celle de Clermont, par Massillon, au XVIIIe siècle;

Celle de Provins, par l'abbé d'Aligre, au XVIIIe;

Celle de Toulouse, par d'Hélyot, religieux Picpus, mort en 1716.

Le cardinal de Brienne, archevêque de Toulouse, et son clergé donnent une somme importante pour son agrandissement.

En 1745, Inguimbert, évêque de Carpentras, achète la magnifique bibliothèque du célèbre Peyresc, l'augmente considérablement et la donne à la ville. Elle se composait de vingt-deux mille volumes, de deux cents manuscrits, présentait une riche collection d'estampes, d'antiquités, six mille médailles en or, en argent, en bronze. Inguimbert dote de plus la ville de Carpentras d'une somme de soixante mille francs, et en affecte les revenus à l'accroissement de la bibliothèque, au traitement du conservateur.

Le cardinal de Fleury contribue, pour une somme importante, à la fondation de la bibliothèque de Caen.

Celle d'Évreux est due, en 1780, au curé Rever.

§ VII

LA CRÉATION DES ACADÉMIES DE PROVINCE EST DUE AU CLERGÉ

Elle commence, vers la fin du XVIIe siècle, sous l'impulsion des jésuites.

Vers 1680, celle de Béziers est fondée par eux ;

Celle de Nîmes l'est, en 1682, par Fléchier ;

Celle de Soissons, en 1795, par le cardinal d'Estrées ;

Celle de Caen, par Huet, évêque d'Avranches, en 1705 ;

Celle d'Avranches, en 1714, par monseigneur Brulard ;

Celle de Rouen, en 1744, par l'abbé Legendre, chanoine de Paris ;

Celle de Besançon, en 1754, par l'abbé de Serent ;

Celle de Lyon, par le cardinal d'Estrées.

Les autres académies que la France possédait, en 1789, avaient été activement aidées par le clergé dans leur constitution.

Je cite les plus importantes, en donnant pour chacune d'elles la date de leur création :

A Toulouse, celle des *Sciences* et *Lettres*, 1694, celle des *Sciences, Inscriptions* et *Lettres*, 1746 ;

A Bordeaux, celle des *Sciences* et *Lettres*, 1713 ;

A Lyon, celle des *Lettres*, 1724, celle des *Lettres* et *Sciences*, en 1751 ;

A Dijon, celle des *Lettres*, 1725, celle des *Sciences* et *Lettres*, 1740 ;

A Marseille, celle des *Belles-Lettres*, 1726 ;

A Montauban, celle des *Lettres*, 1730 ;

A la Rochelle, celle des *Belles-Lettres*, 1732 ;

A Amiens, celle des *Lettres*, 1746 ;

A Clermont-Ferrand, celle des *Lettres*, 1747 ;

A Auxerre, celle des *Sciences* et *Lettres*, 1749 ; — à Nancy, celle des *Lettres*, 1750 ; — à Cherbourg, celle des *Lettres*, 1755 ; — à Rennes, celle des *Lettres*, 1757 ; — à Metz, celle de la *Société royale des*

Sciences, 1760 ; — à Besançon, celle des *Sciences, Arts, Belles-Lettres,* 1762 ; — à Agen, celles des *Lettres,* 1776 ; — au Mans, celle des *Lettres,* 1777 ; — à Grenoble, celle des *Lettres,* 1780 ; — à Bourg, celle des *Lettres,* 1783.

Les académies de province répandirent la lumière, la vie, le goût des lettres ; leurs travaux, dont les corps religieux furent l'âme, embrassaient toutes les questions qui pouvaient, dans le domaine des sciences et des arts, se rattacher à la prospérité publique.

§ VIII

LE CLERGÉ FONDE DES PRIX DANS LES ACADÉMIES.

L'académie de la Conception, à Rouen, est dotée, en 1613, de deux prix de chant royal par le chanoine Laroque ;

En 1614, du premier prix de l'épigramme ou allégorie latine, par le chanoine de Bretteville ;

En 1615, du prix du sonnet, par le chanoine de Pigay, aumônier du roi ;

En 1624, du prix de l'ode latine, par monseigneur de Harlay, archevêque de Rouen ;

En 1627, du prix de l'ode française, par le chanoine Hallé, aumônier du roi.

Le prix de poésie, à l'Académie française, est fondé, en 1699, par monseigneur de Clermont-Tonnerre, évêque de Noyon;

Celui d'éloquence, à l'Académie des sciences et des belles-lettres de Montauban, l'est, en 1750, par l'abbé Latour, doyen du chapitre.

Vers 1740, l'abbé Legendre, chanoine de Paris, lègue à Rouen, sa patrie, une rente de douze cents francs pour l'institution des Jeux Floraux.

CHAPITRE XI.

§ Ier.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA FORMATION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Notre langue, au caractère mobile et changeant, doit aux membres du clergé, en grande partie, d'avoir pu enfin arriver à la fixité, d'avoir conquis cette pureté, cette précision, cette clarté qui la distinguent à un si haut degré.

La langue latine, introduite par la conquête romaine dans les Gaules, y est aussitôt celle de l'administration et des hautes classes de la société gauloise. Mais dès ce moment commence à se former, au sein du peuple, un idiome bâtard, appelé *roman rustique* ou simplement *roman,* et produit des dialectes indigènes mélangés avec la langue romaine. (*Rusticus* dans le sens de rude, d'incorrect.)

Pendant les grandes invasions des IVe et Ve siècles, il subit des modifications en se mêlant aux idiomes

teutoniques. Sous la dynastie carlovingienne, au milieu des rapports constants que la France d'outre-Rhin et la Gaule ont entre elles, ces modifications continuent.

En 813, le concile de Tours prescrit aux évêques de traduire leurs homélies dans la langue du peuple ou *romane.*

Le premier acte public ou celle-ci apparaît, est le fameux serment que Louis-le-Germanique et Charles-le-Chauve se prêtent mutuellement à Strasbourg, en 842, pour consacrer leur alliance défensive contre leur frère Lothaire. Ce serment, dont le moine Nithard nous a conservé le texte, est ainsi conçu :

Pro Deo amur, et pro christian poblo, et nostro commun salvament, dist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvareio cist meon fradre Karlo et in adjudha, et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dist, in o quid il mi altre si fazet. Et ab ludher nut plaid nunquam prendrai qui meon vol cist meon fradre Karlo in damno sit. Ce qui signifie en français moderne : « Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien, et pour notre commun salut, dès ce jour en avant, en tant que Dieu me donne savoir et pouvoir, je sauverai Charles, ce frère à moi, et l'aiderai en toute chose, comme un homme doit par justice sauver son frère ; et pourvu qu'il ne fasse pas autrement pour moi, je ne prendrai jamais avec Lothaire aucun arrangement qui, par ma volonté, devienne nuisible à mon frère Charles. »

On voit dans ce serment de Strasbourg le nominatif

à la place de l'ablatif, l'alliance des divers genres, de nouveaux substantifs créés par le barbarisme, quelques mots latins, d'autres provençaux, espagnols; ce sont les éléments dont se constitue l'essai informe de la création de notre langue.

Vers le milieu du xe siècle, la langue romane, devenue pour la nation la langue commune, se développe surtout dans les monastères de la Normandie.

Deux courts spécimens du langage de ce siècle nous ont été conservés, *le Chant d'Eulalie,* petite composition formée de vingt-huit vers, et *le Fragment de Valenciennes,* passage d'un sermon qu'on a découvert sur la garde d'un manuscrit, et qu'on a décollé et lu avec une grande difficulté.

Au xie siècle, la langue romane commence à se manifester d'une manière frappante, cesse d'être un patois barbare; la phrase a un peu de variété, d'ampleur, de souplesse.

Au xiie siècle, elle accomplit chaque jour un progrès sensible vers sa formation définitive, elle pénètre dans le domaine scientifique.

Une foule de poëtes s'en servent, les écrits abondent, et sont principalement des Vies de Saints. Les traductions d'ouvrages de toute sorte, sacrés ou profanes, auxquelles le clergé se consacre, sont aussi une heureuse et importante innovation; elles aident le plus au développement du progrès. La traduction du *Livre des Rois* est le premier monument de cette innovation. L'Écriture sainte se commente aussi en langue romane; le

moine Pierre Camestor édite la bible historiale, avec explications et gloses en roman.

Au XII[e] siècle, dans les écoles de Paris et dans plusieurs monastères de province, des professeurs de grammaire enseignent la langue romane, mais superficiellement et comme accessoire à l'étude des lettres latines.

Maurice de Sully, évêque de Paris,-et prédicateur célèbre au XII[e] siècle, a prononcé le premier ses sermons en langue romane; ils sont conservés en manuscrits dans les bibliothèques de Paris, et ont une grande importance comme monuments littéraires.

Deux pièces des plus intéressantes aussi pour l'histoire de notre langue sont une lettre de saint Bernard à son ami Raymond du Châtel, et le recueil des instructions qu'il adressait, en roman ou en français, aux frères *lais* de Clairvaux. Dans sa lettre à Raymond, on voit le fond de la langue se constituer, le français apparaître.

C'est aussi en langue vulgaire que saint Bernard prêcha la croisade en France et en Allemagne; des interprètes l'accompagnaient en Allemagne et traduisaient immédiatement ses discours. Malheureusement aucun de ceux-ci ne nous est parvenu.

A l'aide des sermons de Maurice de Sully, des traductions et des écrits de toute sorte dus au clergé, au XII[e] siècle, la langue romane ou vulgaire se dépouille peu à peu de ce qu'elle avait pris d'excessif dans le latin; elle se polit, s'avance incessamment vers la langue française qu'elle doit créer.

A peine les franciscains et les dominicains sont-ils fondés, au commencement du XIIIe siècle, qu'ils l'intronisent dans la chaire.

Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Germain, à Auxerre, rédigé en 1266, nous en présente les premiers écrits et les progrès successifs.

Au XIVe siècle, elle se produit, jeune et chancelante, dans les écrits historiques. Les chroniques de Saint-Denis en sont un monument précieux ; traduites du latin au XIVe siècle, elles aident à la former.

Nicolas Oresme, évêque de Lisieux au XVe siècle, traducteur d'Aristote et de la Bible en français, crée et introduit dans le style une foule de mots. En voici quelques-uns : « Actif, action, adultère, aristocratie, barbare, contemplation, continent, contingent, définition, genre, induction, légal. »

Froissard perfectionne notre prose par son coloris frais, vif, par ses récits variés, par sa phrase souple et sonore. Il a le talent de peindre, saisit admirablement la physionomie de ses personnages et des événement, excelle à disposer sans confusion mille et un détails dans un cadre charmant et à leur donner constamment un attrait piquant.

Après avoir dit, au chapitre CCCXX de sa chronique, « comment ceux de Calais se voulurent rendre au roi d'Angleterre, sauves leurs vies, et comment le dit roi voulut avoir six des plus nobles bourgeois de la ville pour en faire sa volonté, » il raconte, dans le chapitre suivant, « comment les six bourgeois se partirent de Calais, tous nuds en leurs chemises, la hart au col et

les clefs de la ville en leurs mains; et comment la reine d'Angleterre leur sauva les vies. » Ce chapitre est ce qu'il y a de plus magnifique et de plus senti. Les batailles de Crécy et de Poitiers, la mort d'Étienne Marcel, sont des récits qu'on n'a pas surpassés. Froissard décrit aussi de la manière la plus intéressante « la noble fête qui fut faite à Paris à l'entrée et venue de la reine Isabel de France, femme du roi Charles-le-Bien-Aimé. »

Dans sa charmante petite légendeintitulée : *Orton, ou le Messager secret du sire de Corasse,* il montre toute sa richesse d'imagination.

Le cardinal de Tournon, premier ministre de François Ier, travaille à la popularité et à l'universalité de la langue française, en prescrivant par l'ordonnance de Villers-Cotterets, en 1539, qu'elle sera substituée au latin pour l'administration de la justice.

« Doresnavant tous arrests, dit cette ordonnance, seront prononcez, enregistrez et délivrez aux parties en langage maternel, français et non autrement. » Antérieurement, le Parlement et même des justices seigneuriales avaient, en quelques circonstances, prononcé des jugements en français; mais la plupart des tribunaux conservaient la forme latine, en 1539, et c'est dans ceux-ci précisément que le cardinal de Tournon la détruisit.

Ronsard, abbé de Bellosane, Joachim du Bellay, chanoine de Paris, combattent avec ardeur le vieux français, vers le milieu du XVIe siècle. Aidés du concours de Baïf et de quelques autres, ils fondent une académie,

où ils s'appliquent à donner à notre langue l'accent, les mètres, la quantité, à la rehausser d'ornements, de figures.

Du Bellay a publié, sous le titre de : *Illustration de la langue* une dissertation aussi docte que sensée. Il exhorte les prosateurs à recueillir les fragments de vieilles chroniques françaises pour en *construire le corps d'une magnifique histoire* à la Tite-Live ou à la Thucydide ; il convie les poëtes aux genres élevés, au *long poëme français,* à l'ode conçue à l'antique, à la satire comprise moralement, à l'épigramme, au sonnet d'invention italienne et récemment introduit en France, à l'églogue d'après Théocrite et Virgile. Au sujet du *long poëme français,* il dit au poëte : « Choisis-moi dans notre histoire quelqu'un de ces beaux vieux romans français, comme un *Lancelot, Tristan* ou autre, et fais-en renaître au monde une admirable *Iliade* ou une laborieuse *Énéide.* » Il voudrait voir adopter les *dix-neuf sortes* de vers d'Horace, les « coulants et mignards *hendecasyllabes.* »

Il appelle le style et l'élocution : « Cette partie, certes la plus difficile, et sans laquelle toutes autres choses restent comme inutiles et semblables à un glaive encore couvert de sa gaine. » Le chapitre V de la première partie, intitulé : « Que les traductions ne sont suffisantes pour donner perfection à la langue française, » est vraiment magnifique ; du Bellay y déploie un langage élevé, soutenu et brillant d'images. Il pense que quelques vieux mots seraient utilement repris et enchâssés dans la diction ; il en indique quelques-uns qui fortifieraient ou honoreraient le vers ou la prose. Fénelon, un demi-siècle après, a donné de semblables

conseils dans sa *Lettre à l'Académie française,* où il se plaint de l'appauvrissement que notre langue a subi depuis cent ans, et où il propose ce remède.

Du Bellay recommande l'usage de l'adjectif, pris avec le sens d'adverbe, et de l'adjectif *substantivé,* comme le *liquide* des eaux, le *vide* de l'air, l'*épais* des forêts. Il est pour les hardiesses d'alliances, pour les périphrases poétiques, pour les épithètes ; mais on ne doit employer celles-ci, ajoute-t-il, que *significatives, expressives, selon le cours de la pensée, avec une justesse propre.* Il donne le précepte de se servir à propos de l'infinitif pris substantivement : l'*aller,* le *chanter,* le *vivre,* le *mourrir.*

Joachim du Bellay est au premier rang parmi ceux qui ont le plus contribué à l'avancement de notre langue. Il est mort en 1560.

La prose se développe et se perfectionne successivement sous la plume de Seyssel, évêque de Marseille, d'Amyot, évêque d'Auxerre, de Coeffetteau, évêque de Marseille, de l'abbé Desportes, de Duvair, évêque de Lisieux.

Le XVIe siècle est fécond en traductions, elles sont l'exercice le plus salutaire pour la langue naissante. Seyssel, Coeffetteau et Duvair ont une place distinguée parmi les traducteurs.

Les travaux appliqués à l'étude de notre langue ont été individuels jusqu'au commencement du XVIIe siècle. Ils deviennent alors collectifs, lui impriment une impulsion générale et durable. Saint François de Sales, aussi grand écrivain que grand saint, les inspire et dirige ; il crée à Annecy, en 1607, sous le nom d'*aca-*

démie Florimontane, la première société d'hommes de lettres ayant pour soin principal de cultiver la langue française. Il dresse les statuts de l'association, la charge d'épurer la langue, d'en rédiger la grammaire et le dictionnaire.

L'Académie française reçoit du cardinal de Richelieu, son fondateur, la mission de veiller sur les destinées de la langue. Elle en varie les tours, augmente les richesses, régularise la forme ; elle fixe les principes de son unité ; elle détruit l'arbitraire du néologisme individuel, la souveraineté locale de chaque dialecte de province.

Richelieu se consacre personnellement à la culture et au perfectionnement de la langue.

Les jésuites sont les premiers, en 1679, à l'enseigner dans leurs colléges.

De grands services lui sont rendus, aux XVIIe et XVIIIe siècles, par Bossuet, Fénelon, Port-Royal, les oratoriens, par Bourdaloue, Fléchier, l'abbé Fleury, Massillon, les abbés Saint-Réal, Regnier, Armand, Girard, d'Olivet.

§ II

PRÊTRES DONT LES ÉCRITS SONT DES MODÈLES DE STYLE AUX XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

Seyssel, évêque de Marseille, mort en 1520, a le

mérite d'avoir le premier écrit avec précision et clarté; il a contribué puissamment à enrichir notre langue de ces deux qualités si précieuses. Il a traduit plusieurs auteurs grecs, publié divers documents sur l'histoire de France. Avant lui, la diction est embarrassée, lourde et traînante, une phrase remplit toute une page. Seyssel délivre de ces entraves la narration et le raisonnement.

Amyot, mort en 1593, a répandu dans la prose la grâce et l'aménité. Sa traduction des *Vies des grands hommes de Plutarque*, qu'il publie en 1559, est le plus important monument de la langue au XVIe siècle, celui dont l'influence a été la plus féconde.

Amyot a été étudié comme un modèle au XVIIe siècle, il a enrichi notre langue d'une foule de beautés; il a emprunté aux chefs-d'œuvre des anciens ces tours, ces mouvements, ces alliances heureuses qui rajeunissent les expressions.

Au sujet de sa traduction de Plutarque, Montaigne a dit : « Je donne avecque raison, ce me semble, la palme à Jacques Amyot sur tous les écrivains françois, non-seulement pour la naïveté et pureté de langage, en quoi il surpasse touts autres.... nous autres ignorants estions perdus, si ce livre ne nous eust relevés du bourbier; sa merci, nous osons à cette heure et parler et écrire; c'est notre bréviaire. » (*Essais*, liv. III, chap. IV.)

Vaugelas, le célèbre grammairien, apprécie de la manière suivante les services qu'Amyot a rendus à notre langue : « Quelle obligation ne lui a-t-elle point, n'y ayant jamais eu personne qui en ait mieux su le génie et le caractère que lui, ni ait usé de mots ni de phrases

si naturellement françoises.... et encore aujourd'hui nous n'avons guère de façons de parler nobles et magnifiques qu'il ne nous ait laissées. » (Préface des *Remarques sur la langue francaise.)*

Bernardin de Saint-Pierre nomme Amyot « un des écrivains les plus durables de notre langue. »

L'abbé Desportes, mort en 1606, renommé pour ses poésies françaises, a contribué puissamment aux progrès et à la pureté de notre langue. Connaissant parfaitement l'italien, il lui a emprunté, a introduit dans le français le style fleuri, les grandes figures, les descriptions vives.

Coeffeteau, évêque de Marseille, mort en 1621, est proclamé par Vaugelas comme un des pères de notre langue.

Duvair, évêque de Lizieux, garde des sceaux depuis 1615 jusques en 1621, année de sa mort, a sa place parmi les fondateurs de notre langue. L'un des premiers, il s'est appliqué à la discipliner ; il l'a forcée à se prêter à l'exposition suivie des vérités philosophiques. Son *Traité de l'Orateur* signale vivement les vices dont elle est menacée. L'harmonie, l'abondance, la force, l'ampleur, règnent dans tous ses ouvrages. Il a donné, avant Balzac, des modèles de style oratoire ; ses traductions sont vantées par les contemporains. Le savant Huet, évêque d'Avranches, admire en elles l'élévation et la dignité du langage.

Saint François de Sales unit à l'onction inimitable de son style la candeur d'Amyot, la piquante originalité de Montaigne; il est poétique et pittoresque,

abondant et coloré. Il a, le premier, démontré que la langue française surpasse toutes les autres langues par sa richesse, sa précision et ses charmes. L'Académie française a placé ses écrits parmi les modèles dont les passages feraient autorité dans son dictionnaire.

La première partie du discours de Bossuet sur l'histoire universelle est admirable par la narration, la deuxième l'est par la sublimité du style. Ses dialogues sur l'éloquence sont écrits avec une grâce incomparable.

Fénelon a une connaissance parfaite de notre langue. Montesquieu a appelé le *Télémaque* « le livre divin du siècle. »

Bourdaloue est plus clair, plus précis que Voltaire.

Fléchier, au XVIIe siècle, est placé comme un modèle aux mains de la jeunesse, pour sa phrase châtiée, coulante, arrondie.

Fleury, prieur d'Argenteuil, sous-précepteur des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, mort en 1723, se développe, avec une grande supériorité dans ses discours préliminaires à son *Histoire ecclésiastique*. On y admire la pureté, la force, l'élégance du style.

Le *Traité des études* de l'abbé Rollin, mort en 1741, se distingue comme un modèle de raison, de goût et de style. « Ce livre, a dit M. Villemain, est un des mieux écrits dans notre langue, après les livres de génie » *(Littér. franç. au* XVIIIe *s.* X^e leçon.) Le *Traité des études* attaque et détruit l'édifice des anciennes rhétoriques.

Massillon a conquis une place distinguée parmi nos meilleurs écrivains. La plupart de ses sermons sont écrits avec une perfection qu'il est difficile d'atteindre, et nos littérateurs les plus distingués se sont nourris de leur lecture. Il a un pinceau d'une immense flexibilité, porte au plus haut degré la science de l'harmonie, en varie les formes avec un succès inouï. Il a l'énergique précision de Tacite, de Salluste.

Son discours de réception à l'Académie française fit sensation; ses *Conférences* sont un chef-d'œuvre; son *Petit-Carême* présente un style fleuri et soigné, il est un des plus riches ornements de notre langue.

§ III.

MEMBRES DU CLERGÉ QUI ONT POSÉ, DÉVELOPPÉ LES RÈGLES DE NOTREL ANGUE.

Le dictionnaire français-latin, composé, en 1420, par Firmin le Ver, prieur des chartreux à Abbeville, est des plus importants pour les origines de notre langue; il présente la description de trente mille mots à peu près. (1)

(1) La bibliothèque du marquis le Ver, vendue à Paris publiquement, en novembre 1866, comprenait un exemplaire de ce dictionnaire.

L'abbé Régnier Desmarais, un de nos meilleurs écrivains, membre de l'Académie française, successeur de Mézeray dans les fonctions de secrétaire perpétuel, publie, en 1676, une grammaire française où il donne le fond de ce qu'on a dit de mieux sur notre langue. Ses travaux divers sur la grammaire ont reçu l'approbation de Fontenelle.

Au XVII[e] siècle, le jésuite Bouhours analyse la plus grande partie des mots en les comparant, et marque avec soin les nuances de leurs acceptions particulières.

Le dictionnaire de Trévoux, dont les jésuites commencent la publication en 1704, reproduit et complète ceux de Richelet et de l'abbé Furetière, parus, le premier en 1680, le second en 1690; il rend un grand service à la langue. Il est rempli d'utiles enseignements, des plus judicieuses remarques ; on continue de nos jours à le consulter avec avantage. Des éditions successives l'ont porté de trois volumes à huit.

L'abbé Girard, de l'Académie française, mort en 1748, s'est illustré comme auteur des *Synonymes françaises* et d'un *Traité des tropes.*

Il prouve dans ses *Synonymes* que presque tous les mots qu'on regarde comme parfaitement synonymes, diffèrent réellement dans leur signification. Il saisit et développe admirablement ces différences imperceptibles. Son ouvrage est plein de précision, de clarté, de méthode autant que de finesse et de goût. Voltaire l'avait sans cesse sous les yeux et a dit de lui : « un livre très-utile; il subsistera autant que la langue et servira même à la faire subsister. »

Le *Traité des tropes* est un chef-d'œuvre de logique et de justesse. Girard y explique les caractères constitutifs du style figuré, et les différents sens que peut recevoir le même mot. Il indique, sur l'usage et l'abus des tropes, des exemples frappants, les donne pour appuis à ses appréciations et aux règles qu'il pose. On a aussi de lui une grammaire en deux volumes, intitulée : *Principes de la langue française.* Elle parut en 1747, et présente les vrais principes.

L'abbé d'Olivet, membre de l'Académie française, mort en 1768, est l'auteur d'une prosodie française où il se montre grammairien habile, où il développe avec sagacité le génie et la prononciation de notre langue.

§ IV

MEMBRES DU CLERGÉ DONT LES ÉCRITS, AUX XVII[e] ET XVIII[e] SIÈCLES, ONT FÉCONDÉ LES PRINCIPES DE NOTRE LITTÉRATURE.

Bossu, chanoine de Sainte-Geneviève, mort en 1680, publie avec un grand succès, un *Traité sur le poëme épique.* Boileau, dans ses *Réflexions sur Longin,* le considère comme un des livres de poétique les plus complets que notre langue possède.

Le traité de Hue', évêque d'Avranches, sur l'origine des romans; les réflexions du père Rapin, jésuite, sur l'éloquence et la poésie; le traité de l'abbé Saint-Réal sur la valeur, sont d'admirables chefs-d'œuvre de goût.

Fénelon avait réfléchi profondément sur l'art oratoire et sur l'éloquence de la chaire. Ses *Dialogues sur l'éloquence* sont notre meilleur traité de l'art oratoire, celui où abondent le plus les idées neuves, saines, ingénieuses, où règnent l'impartialité la plus sévère et la plus hardie dans les jugements.

Sa *Lettre à l'Académie française* sur l'éloquence renferme la même doctrine avec des développements nouveaux; elle est, parmi les ouvrages classiques, un des plus propres à former le goût par la sagesse des principes, le choix des exemples, et l'application heureuse de toutes les règles qui y sont posées.

Vers 1710, paraît le traité du jésuite Mourgues sur la poésie française; il est le plus remarquable qu'on ait composé jusques alors.

Celui de l'abbé Joannet le surpasse quelques années après.

Dom Rivet, bénédictin de Saint-Maur, publie, de 1733 à 1749, en collaboration de plusieurs de ses confrères, les neuf premiers volumes de l'*Histoire littéraire* de la France. Il y indique les ouvrages littéraires les plus importants de chaque siècle, les diverses éditions qu'ils ont eues; il en fixe le mérite, il apprécie le jugement des critiques.

L'*Essai sur le beau,* du père André, jésuite, mort

en 1764, est connu chez tous les peuples ; la plupart de nos auteurs didactiques y ont puisé les préceptes qu'ils donnent en littérature. Le père André démontre avec discernement et méthode qu'on doit se consacrer à l'imitation de la nature. Il définit toutes les sortes de *Beau*, le *beau* dans les ouvrages d'esprit, le *beau* dans les mœurs. L'*Essai sur le beau* fut imprimé en 1741, réimprimé en 1759, en 1763.

L'abbé Dubos, de l'Académie française, mort en 1742, donne dans ses réflexions sur la poésie les préceptes les plus justes.

L'abbé Le Batteux, de l'Académie française et de celle des belles-lettres, a, dans son ouvrage des *Beaux-Arts réduits à un même principe*, appliqué à tous les beaux-arts le principe de l'imitation de la nature que le père André avait posé dans son *Essai sur le beau*.

Le Batteux a publié aussi un *Cours de belles-lettres* qui fut vivement applaudi, et où il *développa son premier ouvrage*.

§ V

L'ÉVÊQUE DUVAIR A CRÉÉ LA LANGUE DE L'ÉLOQUENCE POLITIQUE. — NOUS DEVONS LE POËME ÉPIQUE A FÉNELON.

Duvair, évêque de Lisieux, mort en 1621, parle le

premier cette langue sévère et entraînante que nos orateurs politiques ont consacrée à la défense des intérêts publics, du droit, de la liberté. Il s'élève à une grande hauteur dans les discours qu'il prononce au Parlement et aux états de la Ligue.

Avant Fénelon, la France se voyait réduite à admirer les richesses du poëme épique dans la littérature ancienne ou étrangère. Fénelon nous donne le *Télémaque,* chef-d'œuvre digne de rivaliser avec l'*Iliade* et l'*Énéide.* Le sujet de ces deux poëmes est moins heureusement choisi que celui du *Télémaque.* Dans le poëme français, autant que dans l'*Iliade* et l'*Énéide,* l'unité d'action est respectée, le plan est habilement coordonné, les épisodes et le dénouement sont conduits avec art. A chaque page du *Télémaque* on retrouve l'inspiration d'Homère, de Sophocle, de Platon, de Xénophon, de Virgile.

§ VI

LE CLERGÉ A AIDÉ PUISSAMMENT A LA FORMATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA POÉSIE FRANÇAISE.

Au XIIe siècle, pendant que la langue romane marche vers sa formation, paraît une multitude prodigieuse de *romans* ou récits en vers, de contes ou fabliaux, et d'autres pièces de poésie. Des membres

du clergé en sont principalement les auteurs ; ils se servent de la langue romane, malgré son imperfection, pour donner une forme pittoresque à leurs sentiments, pour peindre leurs pensées avec vigueur. Les membres du clergé les plus distingués dans la poésie française, au XIIe siècle, sont : Pierre Abeilard, Maître Vacce, Pierre de Saint-Clest, Jean le Nivelois, Lambert le Cour, Alexandre de Paris, Hélinand, moine de Froidmont.

Alexandre de Paris a inventé le vers de douze syllabes et l'a adopté pour sa traduction d'un poëme intitulé : *L'Alexandriade;* d'où est venue la dénomination d'*alexandrins* donnée à ces sortes de vers.

Hélinand, vers la fin du XIIe siècle, compose sur la *Mort* des vers qu'on lisait avec admiration dans les assemblées publiques. *(Hist. littér. de la France,* t. XI, page 174.)

Un moine de Cluny, au commencement du XIIIe siècle, est l'auteur d'une satire ingénieuse et célèbre qu'il appelle *la Bible,* parce qu'il prétend n'y dire que des vérités. Cette poésie commençait ainsi :

Dou siècle puant et horrible
M'estuet commencer uue bible
Per poindre et per aiguillonner,
Et per bons exemples donner :
Ce n'est pas bible losengère,
Mais fine, et voire, et droiturière :
Mirouer est à toutes gens.

Un prieur de Sainte-Geneviève, en 1362, publie un ouvrage sur l'*Art de composer des rondels et des bal-*

lades. C'est le premier essai d'une poétique française.

Depuis Villon jusqu'aux premières productions de Marot, de 1464 à 1515, au milieu du mauvais goût dont la poésie française est atteinte, quelques auteurs conservent le naturel et la simplicité. Parmi eux on cite surtout le moine Alexis, que la Fontaine a honoré d'une imitation, et Coquillard, grand-chantre de l'église de Reims, mort en 1510.

Une imagination colorée, la vivacité du dialogue, la verve du style, le sens et la finesse animent la poésie de Coquillard. Ses œuvres principales sont : *le Plaidoyer d'entre la Simple et la Rusée, — l'Enquête entre la Simple et la Rusée, — le Sacre de Charles VIII, — les Droits nouveaux.* — Cette dernière pièce est une piquante satire des mœurs du siècle. Les poésies de Coquillard ont paru en 1532, ont eu, en 1714, les honneurs d'une seconde édition.

Marot, sous François Ier, a redonné l'essor à la poésie.

Bernard André, religieux augustin de Toulouse, est, au XVIe siècle, un des poëtes les plus fameux. Pendant qu'il voyage en Angleterre, Henri VIII l'accueille à sa cour et l'y fixe. Une couronne de roses et de myrte est déposée sur son front, au milieu des acclamations publiques.

Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, contemporain et rival de Marot, a introduit le madrigal italien dans notre langue, en a fixé le caractère. Au premier rang de ses ouvrages, on compte : *le Séjour d'honneur,* où il traite des devoirs de l'homme, — sa

traduction en vers des *Héroïdes* et de l'*Art d'aimer*, d'Ovide, — de quelques livres de l'*Odyssée*, — de l'*Énéide*, — sa traduction, en prose et en vers, de six comédies de Térence, — son *Vergier d'honneur*, en prose et en vers; il y décrit l'expédition de Charles VIII en Italie, — des poésies sur divers sujets.

Le tour naturel de ses épigrammes les rend souvent supérieures à celles de Marot. Ses autres poésies se distinguent par leur douceur de style, leur délicatesse de pensées, leur facilité de versification. Il donna à la langue une précision jusques alors inconnue et fut surnommé l'*Ovide français*.

Le chanoine Joachim du Bellay a eu une influence heureuse sur le perfectionnement de la poésie française ; il a imprimé le mouvement à la réforme qui devait détrôner l'école de Marot et ses médiocrités. Les vers de du Bellay ont de la douceur et de l'harmonie.

Son ouvrage intitulé l'*Olive*, et composé à l'imitation de Pétrarque, renferme cent quinze sonnets, et quelques vers charmants, comme ceux-ci :

De ton printemps les fleurettes seichées
Seront un jour de leur tige arrachées,
Non la vertu, l'esprit et la raison.
(Sonnet XXVI.)

Il publie à Rome, vers 1550, son *Livre des antiquités de Rome, contenant une générale description de sa grandeur, et comme une déploration de sa ruine:* Les quarante-sept sonnets dont ce livre se forme sont écrits avec correction, avec force. Sa satire contre

l'ambition, l'avarice, la dissimulation, l'hypocrisie, l'ingratitude, brille par la vigueur, le sens, la vérité. Son *Poëte courtisan* est une raillerie de la cour et des flatteurs. Nous avons aussi de du Bellay divers poëmes, des odes et une pièce adressée de Rome à ses amis de France, sous le titre de : *Regrets*. Son ode à Macrin sur la *mort de sa Gelonis* est enrichie de magnifiques strophes.

Ronsard, abbé de Bellosane, a, dans son style, une barbarie ridicule, mais sa verve surprend; ses traits d'esprit, revêtus d'expressions moins extravagantes, feraient honneur aux meilleurs poëtes. Un ton noble, élevé, une douce mélancolie animent plusieurs de ses pièces. Son *Hymne à l'éternité* a de la rapidité et de la force, malgré une certaine rudesse attachée à son allure. Son élégie *contre les bûcherons de la forêt de Gastine* est un modèle de coloris, de pathétique. Son *Ode à Cassandre* présente des strophes où le mètre et la cadence sont des mieux choisis, où le vers se déploie avec harmonie. La première strophe que je cite en est une preuve :

Mignonne, allons voir si la rose,
Qui ce matin avoit descloze
Sa robe de pourpre au soleil,
A point perdu, ceste vesprée,
Les plis de sa robe pourprée,
Et son teint au vostre pareil.

Ronsard est aussi l'auteur des *Idylles gothiques*, de la *Franciade*, poëme dur et sec.

L'abbé Desportes, mort en 1606, continue la tra-

dition de Ronsard ; il tombe souvent dans la fadeur, mais souvent aussi son vers est plein de délicatesse et de douceur. Sa pièce intitulée *Adieux,* diatribe inspirée par la colère, est un des morceaux les plus achevés que le XVIe siècle ait produits ; elle présente, sous le rapport des idées et du style, une allure toute moderne. Sa traduction des psaumes en vers français a du mérite dans plusieurs passages. La première édition de ses œuvres est de 1573 ; il avait de vastes connaissances, une grande facilité de discours.

Bertaut, évêque de Séez, a la grâce de Desportes, qu'il imite et surpasse. Ses poésies continuent à se lire aujourd'hui avec intérêt ; on se plaît à la cadence de ses stances, ses pensées pénètrent le cœur. Nous lui devons une foule de vers charmants comme ceux-ci :

> Félicité passée,
> Pour ne plus revenir,
> Tourment de ma pensée,
> Que n'ai-je, en te perdant, perdu le souvenir !

Les sentiments nobles abondent dans son *Panégyrique* de saint Louis ; magnifiques sont les vers où il représente les abus que ce prince avait à réformer. Il s'élève aux accents d'une mâle éloquence pour apostropher les rois qui accablent leurs sujets d'impôts injustes. Il a composé aussi la paraphrase des psaumes, des sonnets, des pièces pour les fêtes de la cour. Il est mort en 1611.

Mathurin Régnier, chanoine à Chartres, est un grand poëte, le créateur de la satire régulière en France ;

il imite les anciens et les rajeunit, il donne à ses portraits une vie véritable. Sa satire neuvième étincelle de poésie, il y défend la cause des anciens contre....

.... Ces rêveurs dont la muse insolente,
Censurant les plus vieux, arrogamment se vante
De réformer les vers.

Boileau, dans sa réflexion cinquième sur Longin, a dit de Régnier : « Le célèbre Régnier est le poëte français qui, du consentement de tout le monde, a le mieux connu, avant Molière, les mœurs et le caractère des hommes. »

Le jésuite de la Rue, au XVII[e] siècle, déroule sa verve d'une manière distinguée dans ses tragédies françaises. Parmi elles est *Sylla*, que Corneille honorait de son approbation.

CHAPITRE XII.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A NOTRE HISTOIRE.

Au VIe siècle commencent les chroniques des monastères; elles sont des matériaux informes, sans valeur littéraire, mais précieux pour l'histoire.

Grégoire, évêque de Tours, a élevé un monument durable dans son *Histoire ecclésiastique des Francs;* il la conduit de 377 à 591. Historien véridique, impartial, éclairé, il a un grand mouvement de dialogue, il met avec art les personnages en scène, donne les détails les plus complets sur les races, les classes, les conditions diverses, sur la vie politique, la vie civile et la vie de famille. Sa narration a du mérite, est constamment vive et animée. Si l'on cherche quelques renseignements pour l'histoire de nos rois mérovingiens, c'est à sa chronique qu'on doit recourir.

Gregorius Florentius nostræ historiæ velut fundus est, a dit le savant Adrien de Valois dans la préface du

livre qu'il a publié, en 1646, sous le titre de : *Gestes des anciens Francs*.

Le moine Frédégaire a continué l'histoire de Grégoire de Tours jusques à l'année 641. Sa chronique a de la valeur, elle est presque la seule sur la première moitié du VIIe siècle.

Du VIIe au VIIIe, règne une disette presque absolue de documents historiques.

A partir du VIIIe, chaque abbaye dresse son histoire particulière, sous le nom d'annales, d'archives, de pouillé, de cartulaire, de registre capitulaire.

Éginhard se consacre à la vie religieuse, à la mort de Charlemagne, dont il a été le secrétaire, et nous laisse une chronique, de 741 à 829, et une vie de ce monarque. Ce dernier ouvrage est le morceau d'histoire le plus remarquable du VIIe au VIIIe siècle, et le seul où l'on rencontre un vrai mérite littéraire, une intelligence supérieure et cultivée, une intention politique.

Éginhard, après avoir démontré que l'impuissance des mérovingiens rendait l'avénement des carlovingiens indispensable, résume le règne de Pépin, puis se consacre à celui de Charlemagne. Il raconte les conquêtes de ce prince, déroule les actes divers de son administration, aborde enfin sa vie domestique.

Du VIIIe siècle datent les chroniques de Saint-Denis; elles sont notre première histoire générale, notre monument historique le plus important. Dès ce moment, toutes les pièces légales intéressant la monarchie y sont déposées.

Au IXe siècle, les chroniques se multiplient, leur style

s'améliore. Nithard, moine de Saint-Riquier, nous donne, dans son *Histoire des dissensions des fils de Louis-le-Débonnaire,* la composition la plus parfaite du IXe siècle.

Les matériaux historiques manquent complétement pour le Xe.

Au XIe, l'histoire prend du développement. Les moines Raoul Glaber, Guillaume de la Pouille, Geoffroy de Malaterre, commencent, dans leurs chroniques, à dépouiller la critique de son aridité.

Au XIIe siècle, l'histoire devient la principale et la plus intéressante source de notre littérature. Les froides et sèches nomenclatures des siècles précédents se colorent et s'animent peu à peu. Parmi les productions historiques du XIIe siècle, se distinguent, au premier rang : l'*Histoire ecclésiastique générale,* dont l'auteur est le moine Ordéric Vital; la vie de Louis VI due à Suger; les chroniques de Guillaume le Breton, de Rigord, d'Yves, évêque de Chartres, de Sigebert de Gemblours, de Verdun, de Guillaume de Nangis.

Ces monuments du XIIe siècle, dépourvus de mérite au point de vue de l'art et de la science historique, renferment des renseignements importants.

Sous les yeux de Suger, les chroniques de Saint-Denis sont revisées, le plan de leur rédaction est perfectionné. Elles prennent alors le nom de *Grandes chroniques de France,* de la consistance, de la renommée.

Au XIIIe siècle, les chroniques et annales continuent à former le fond de l'histoire. Les historiens les plus remarquables sont : Guibert, abbé de Nogent; Guillaume, archevêque de Tyr; Jacques de Vitry, cardinal

d'Ostie, et les moines Mathieu Pàris, Raoul Glaber, Hugues de Poitiers, auteur de la *Chronique de Vézelay*.

A partir du règne de saint Louis, les chroniques de Saint-Denis sont rédigées en français.

Froissard, chanoine de Chimay, est l'admirable chroniqueur du XIVe siècle; son récit est plein de vivacité et de l'abondance la plus aisée. Il a amassé avec persévérance des matériaux considérables, il les possède et dispose dans toute leur richesse. Sa chronique est un miroir fidèle où se reproduit complétement le mouvement extérieur du XIVe siècle.

Seul il a déroulé, dans le récit le plus saisissant, les circonstances et les détails qui donnent à la Jacquerie son véritable caractère et permettent de s'en présenter une vive image. Il a peint ces paysans amaigris par les privations et les souffrances, à peine vêtus et nu-pieds, s'armant de leurs couteaux et du soc de leurs charrues, hurlant des chants sinistres au milieu des campagnes, incendiant les châteaux, y massacrant hommes, femmes et enfants.

La Jacquerie, à peine née dans le Beauvoisis, rayonne dans tous les sens, se propage dans l'Amiénois, le Vermandois, le diocèse de Noyon, la seigneurie de Coucy, le Laonnais, le Soissonnais, le Valois, la Brie, le Gâtinais.

Les paysans soulevés s'appliquaient à eux-mêmes les sobriquets de mépris que la noblesse donnait au peuple. La chronique de Nangis dit à ce sujet : *Tunc temporis nobiles, derisiones de rusticis et simplicibus facientes, vocabant eos Jacques-Bonhomme. (Chronique*

de Nangis, t. II, p. 230.) Plus de cent mille hommes prirent part à l'insurrection.

Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, en 1473, a écrit un livre intitulé : *Histoire de Charles VI et des choses mémorables advenues pendant quarante-deux ans de règne.* Ce livre est un des monuments les plus curieux de nos annales. Juvénal a apprécié, avec l'impartialité d'un homme probe et sincère, les divers événements qui se sont accomplis sous ses yeux.

Le moine de Saint-Denis écrit la chronique latine du règne de Charles VI ; il est judicieux et pénétrant.

Sous Charles VII, les chroniques de Saint-Denis sont coordonnées par Chartier, évêque de Paris ; elles finissent à Charles VIII.

Thomas Bazin, évêque de Lisieux, un des plus sages et habiles conseillers de Charles VII, a écrit en latin, sur le règne de ce prince et sur celui de Louis XI, une chronique où les renseignements importants abondent.

Jamais les anciens chroniqueurs ne se donnent la mission, on le sait, de qualifier les faits qu'ils racontent, de dispenser l'éloge ou le blâme, selon les circonstances, entre les personnages qu'ils introduisent sur la scène. Bazin ne comprend pas ainsi son rôle d'historien ; sa préface porte la déclaration suivante :

« Ayant formé le dessein de transmettre à la postérité une narration véridique des événements qui se sont passés sous mes yeux, je prétends faire de l'histoire une leçon de morale, distinguer en matière de gouvernement les bonnes et mauvaises pratiques, condamner celles-ci, recommander celles-là, apprendre

à vénérer les bons princes, à détester les mauvais. (*Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI,* par Thomas Bazin, publiée par M. Quicherat, 1857.)

Thomas Bazin a fidèlement rempli sa promesse ; sa chronique doit avoir une place dans toutes les bibliothèques historiques.

§ II

LES CHRONIQUES DES MONASTÈRES, LEURS ANNALES, REGISTRES CAPITULAIRES, CARTULAIRES, SONT INDISPENSABLES POUR LA CONNAISSANCE DE NOTRE HISTOIRE.

La chronique, les annales et le cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer, sont rangés, d'après l'avis du savant Varn Kœnig, parmi les sources les plus importantes de l'histoire pour les premiers siècles du moyen âge. Une notice complète de cette abbaye serait un des fragments les plus importants de l'histoire de Saint-Omer.

Les annales de Saint-Bertin et de Metz renferment principalement l'histoire de 741 à 903. Celle de 811 à 843 est dans les chroniques des moines Thégan, Nithard et Ermold.

Les chroniques des monastères de Condat, de Bèze et de Saint-Bénigne de Dijon, fournissent des docu-

ments précieux pour l'histoire de la Franche-Comté.

Le plus ancien monument de l'histoire de l'Angoumois est la petite chronique d'Angoulême ; elle est estimée pour sa chronologie, ab anno DCCCXIV.

La chronique d'Adhémar, moine de Saint-Cybar d'Angoulême, mort vers 1030, est d'un grand secours pour l'histoire de la France ; mais elle est indispensable pour celle de l'Angoumois.

Une autre chronique d'une grande autorité pour l'histoire de l'Angoumois, au XIe et XIIe siècles, est l'histoire *Episcoporum et Comitum Engolismensium*, dont l'auteur est un chanoine d'Angoulême.

On puise abondamment :

Pour l'histoire de l'Aquitaine, dans la chronique de Geoffroy, prieur de Vigeois, et dans celle de Saint-Maxent, dite de Maillezais ;

Pour l'histoire de la Bretagne, dans les cartulaires des abbayes de Quimper, de Quimperlé, de Landeveneck, de Redon, etc. ; dans les archives de Buzay, de Blanche-Couronne ;

Pour l'histoire de la société carlovingienne et féodale, au centre de la France, dans le cartulaire de l'abbaye de Beaulieu ;

Pour l'histoire de Normandie, dans le pouillé d'Odo Rigaud et celui de Sainte-Marie d'Eu ;

Pour l'histoire du Rouergue, dans le cartulaire de l'abbaye de Conques ;

Pour l'histoire de la Franche-Comté, dans les cartulaires de Luxeuil et de Condat ;

Pour l'htoisire du Velay, dans les chartes et inven-

taires de la célèbre abbaye de la Chaise-Dieu, les archives des chapitres de Saint-Mayol et de Saint-Vosy, celles des chartreuses de Brives et de Bonnefoy. des abbayes de Monastier, de Saint-Paulien, de Vorey, de Craponne, de Pradelles, d'Yssengeaux, de Brioude.

Des titres importants pour les intérêts de l'État ont été recherchés plusieurs fois dans les papiers de la chartreuse de Durbon, Hautes-Alpes.

Les archives de l'abbaye de Nesle, récemment découvertes, et composées de sept à huit mille pièces, ont un grand intérêt historique.

Le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon présente les documents les plus importants pour l'histoire du Mâconnais, de la Bresse châlonnaise, du Lyonnais, de la Franche-Comté.

L'histoire d'Alsace (Haut-Rhin) est en grande partie dans les fonds des abbayes de Murbach, Marbach, Lucelle, Unterlenden, Sainte-Catherine de Colmar, Mossevaux, Munster, Pairis, etc.

Il est impossible de se figurer les ressources immenses que les cartulaires, registres capitulaires, archives, annales, pouillés des abbayes peuvent fournir à notre histoire.

Ils contiennent des renseignements de toute sorte, des commentaires naturels sur l'histoire de nos anciennes provinces, de leurs institutions, de leurs mœurs. Ils ont rendu de grands services à la science paléographique et à la géographie du moyen âge.

§ III

RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX ET IMPORTANTS QUE RENFERMENT NOS ANCIENNES CHRONIQUES.

Grégoire de Tours nous a conservé ce que nous savons sur le règne de nos premiers rois.

Frédégaire seul nous donne, dans son cinquième livre, une connaissance complète de notre histoire depuis 591 jusques à 642.

L'avénement de Childéric III produisit si peu de changement, que les histoires contemporaines le passent sous silence. Sans quelques chartes concernant des abbayes, sans les préfaces de quelques conciles où sont indiquées les années du règne de ce prince, on aurait ignoré complétement son existence.

Le Polypticon d'Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés sous Charlemagne, contient des documents précieux sur l'administration.

Éginhard a rendu sa chronique intéressante par des détails astronomiques. Seul, dans sa *Vie de Charlemagne,* il présente le récit authentique de la bataille de Roncevaux.

La chronique de Verdun nous initie au fonctionnement du système des impôts sous Charlemagne; elle nous montre le mieux leur assiette : elle nous apprend

qu'ils consistaient surtout dans une multitude de douanes et de péages.

Les moines Thégan et Nithard tracent, au IXe siècle, le tableau le plus instructif de la société. La chronique de Nithard nous donne des renseignements précieux sur la *tactique des armées françaises* aux VIe, VIIe et VIIIe siècles, sur les armes dont elles se servaient, sur leur mainère de combattre.

La chronique d'Abbon renferme sur le long *Siége de Paris par les Normands,* la description la mieux suivie et la plus circonstanciée. Les moindres incidents y sont reproduits.

Nous avons dans la chronique d'Albéric, moine des Trois-Fontaines, le curieux récit de la dernière incursion normande, en 888.

Le manuscrit de la grande Bible donnée par les chanoines de Tours, en 869, à Charles-le-Chauve, indique les progrès que les constructions maritimes avaient faits au IXe siècle.

Si la chronique du chanoine Flodoard, au Xe siècle, nous avait manqué, les règne de Charles-le-Simple, de Louis d'Outre-mer, de Lothaire, seraient presque inconnus.

La chronique de l'archevêque Adalbéron, au Xe siècle, et celle de Raoul Glaber, au XIe, peignent au mieux toutes les variétés du costume.

La chronique de Richer, moine de Saint-Rémi, au XIe siècle, est importante pour l'intelligence de la révolution qui porta Hugues Capet sur le trône.

Le moine Odon, au XIe siècle, déroule d'une manière

complète les traditions scandinaves. Dans la célèbre *Histoire des Croisades,* que le cardinal d'Ostie nous a laissée, au XIIe siècle, se voit le second passage connu où il est fait mention de l'aiguille aimantée.

Le poëme latin de Guillaume-le-Breton met sous nos yeux la bataille de Bouvines, en donne la fameuse description qu'on a reproduite partout.

Les renseignements les plus authentiques et les plus développés sur la formation des communes, au XIIe siècle, sont fournis par les chroniques de Guillaume de Jumiéges, de Guibert, abbé de Nogent, et surtout par celle du monastère de Vézelay.

Celle-ci, due à Robert de Poitiers, religieux de ce monastère, renferme une période de trois années, de 1152 à 1155. On en possède un seul exemplaire. Il est impossible d'écrire l'histoire de la révolution communale sans consulter cette chronique.

Un passage remarquable et peu connu de la chronique de Guillaume de Nangis (1321) nous apprend que Philippe V voulut établir en France l'unité de monnaie et de mesure. *Incepit rex ordinare,* est-il dit dans ce passage, *ut in toto regno suo non esset nisi unica mensura vini et bladi et omnium vendibilium et emptibilium ; proposuit etiam idem rex ut in toto regno suo omnes monetæ ad unicam redigerentur.*

Le moine de Saint-Denis, dernier continuateur de Nangis, a écrit en latin un livre des plus importants sur la révolution de Paris et de la France, au milieu du XIVe siècle, sur la tentative d'Étienne Marcel pour donner la suprématie politique à la bourgeoisie.

§ IV

LES LETTRES DES MEMBRES INFLUENTS DU CLERGÉ SONT, A CHAQUE SIÈCLE, DES MONUMENTS PRÉCIEUX DE NOTRE HISTOIRE.

Les lettres que des membres influents du clergé ont écrites, à chaque siècle, à de hauts personnages, sont aussi des monuments précieux de notre histoire. Elles mettent dans un grand jour les faits politiques les plus importants.

Celles qui nous restent de saint Sidoine-Apollinaire, évêque de Clermont, de 472 à 489, forment neuf livres, nous font connaître l'état de la Gaule méridionale sous les Visigoths, et sont le monument le plus curieux et le plus authentique des mœurs du v[e] siècle.

On interroge avec fruit :

Pour l'histoire du vi[e] siècle, celles de Didier, évêque de Châlons; d'Avit, évêque de Vienne; de Fortunat, évêque de Poitiers;

Pour l'histoire du viii[e] siècle, le recueil des soixante-deux que nous possédons d'Éginhard, celles d'Alcuin, du pape Étienne, d'Adrien I[er], de Léon III;

Pour l'histoire du ix[e] siècle, les cent trente-quatre de Loup, abbé de Ferrières; celles d'Agobard, archevêque de Lyon; celle d'Hincmar, archevêque de Reims,

sur les formes prescrites pour la convocation et la délibération des assemblées sous Charlemagne.

La correspondance de Loup est avec Charles-le-Chauve, Lothaire, Éginhard et autres personnages illustres de son siècle. Maître Papirius Masson, avocat à la cour du Parlement de Paris, la fit imprimer à Paris, en 1588, chez Orry, libraire, sous le titre de : *Lupi, apud Ferrariam, monasterium Senonum, in Gallia, clarissimi abbatis epistolæ.* Le recueil contient cinquante-sept lettres de Loup, dont deux adressées à Éginhard, huit à Charles, trois à Lothaire, etc.

Les deux à Éginhard sont des plus intéressantes comme étude morale et littéraire, elles caractérisent complétement l'état social au moyen âge. Celle qui porte le numéro cinq renferme un passage rempli de curieux détails sur le soin qu'on apportait dans les monastères à la peinture des manuscrits.

Cette collection des lettres de Loup est un trésor historique.

La lettre d'Hincmar est de 882 ; elle peint, de la manière la plus complète, le véritable caractère des assemblées, de leur intervention politique, et le rôle important qu'elles ont rempli pendant le règne de Charlemagne. Hincmar l'a écrite à la demande de quelques grands du royaume qui avaient eu recours à ses conseils pour le gouvernement de Carloman, un des fils de Louis-le-Bègue. Il y copie, comme il le déclare, un traité *de Ordine palatii,* alors perdu, et rédigé avant 826 par le célèbre Adalhard, abbé de

Corbie, et l'un des principaux conseillers de Charlemagne. (1)

Un grand intérêt historique s'attache aux lettres que nous ont laissées :

Au xe siècle, Abbon, moine de Fleury ;

Au xie, Gerbert, Fulbert, évêque de Chartres ;

Au xiie, Hildebert, archevêque de Tours, saint Bernard, abbé de Clairvaux, saint Yves, évêque de Chartres, Suger, Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, Abailard. Nous en avons de saint Yves deux cent quatre-vingt-neuf, de saint Bernard quatre cent trente-neuf.

Saint Yves donne des détails intéressants sur les anciennes maisons de Vendôme, de Blois, de Crespy, de Meulan, sur les comtes de Flandre et ceux de Rennes.

Les lettres de saint Bernard sont adressées à des princes, à des ministres, à des cardinaux, à des papes, elles montrent l'immense action du célèbre docteur sur le gouvernement des royaumes et les affaires de l'Église. Simples avec noblesse, elles sont pleines de pensées autant que de sentiment ; on les considère comme le plus riche produit du genre épistolaire du moyen âge. Celle qu'il a écrite à son ami Raymond Duchâtel est le meilleur document que nous possédons sur l'économie domestique au xiie siècle.

(1) Le président Henrion de Pansey, dans son *Histoire des Assemblées nationales,* a donné une analyse de la lettre de Hincmar.

§ V

LES VIES DES SAINTS ONT UNE GRANDE VALEUR HISTORIQUE

Les hagiographies ou vies des saints ont aussi une grande valeur historique. Elles sont des histoires politiques; elles renferment sur les hommes et les choses des renseignements qu'on chercherait vainement dans les annales proprement dites. MM. Mignet et Ozanam, en publiant, chacun de leur côté, une histoire de la conversion des Germains, se sont aidés puissamment des vies de saints. Gibbon, Montesquieu, Mackintosh, reconnaissent hautement les avantages historiques qu'elles présentent.

Leur rédaction commence au ve siècle.

Dans la Vie de saint Martin, composée alors par Sulpice Sévère, prêtre de Lyon, se rencontrent des renseignements précieux au point de vue de l'archéologie, de la géographie, des mœurs et croyances nationales.

La Vie de saint Remi est une page importante de l'histoire de France.

Les relations de l'épiscopat gaulois avec Clovis et ses Francs, en 493, sont attentivement décrites dans

la Vie de saint Vedastus. (*Apud scriptores rerum Galliæ et Franciæ,* tome III, page 372.)

L'hagiographie a son âge d'or aux VIe et VIIe siècles.

La Vie de saint Quintianus, évêque de Rodez, celles de saint Eptadius, de saint Eusicius, de saint Germerius, évêque de Toulouse (*Apud script. rer.* etc.) donnent d'intéressants détails sur l'invasion de Clovis, en 507, dans le territoire des Goths et de leur roi Alaric, maîtres de la Gaule méridionale, de Toulouse et d'autres cités.

La Vie de sainte Clotilde éclaire aussi plusieurs parties du règne de Clovis.

Une Vie de sainte Geneviève, écrite seize ans après sa mort, est considérée comme un des monuments principaux de notre histoire; nous lui devons le peu de documents que nous possédons sur le règne de Childéric.

La Vie de saint Austremoine et de saint Fidolien peint de la manière la plus fidèle l'invasion de Théodoric, en 532, dans le pays des Bituriges et des Arvernes (Arvenia, Auvergne). (*Act. sancti Austremonii apud script.* etc., tome III, page 407. *Vita s. Fridolii,* ibidem.)

On consulte avec fruit :

Pour la période de 511 à 561, la Vie de sainte Radegonde, de saint Sigismond ;

Pour la période de 561 à 614, la Vie de saint Désiré, de saint Colomban, de saint Gall.

Notre histoire, au VIIe siècle, est presque complétement dans les Vies de saint Éloi, saint Ouen, saint

Wandrille, saint Colomban, saint Bertin, saint Léger, sainte Bathilde, saint Filibert, saint Bonnet, saint Wilfrid et quelques autres saints.

Sans la Vie de saint Wilfrid, nous ignorerions l'existence de Dagobert II, son exil en Irlande, son retour en France, où il prend possession de la couronne d'Austrasie. Il fut assassiné dans la forêt de Voyre, près de Stenay, par un sicaire d'Ébroïn, maire de Neustrie; mais les circonstances de sa mort seraient restées inconnues, si l'Église, dans son Martyrologe, ne lui avait conservé ce souvenir :

Eadem die, passio sancti Dagoberti, regis Francorum, qui quâdam die pergens venatum in saltu Vaurensi, in loco qui dicitur Scortias... à filiolo suo, nomine Joanne, Kalendas januarii, martyrisatus est. (Martyr. mon. s. Laurentii.)

Les archéologues ont un grand intérêt à lire, dans la Vie de saint Filibert, la description de l'abbaye de Jumiéges, et celle du monastère de Manlieu, dans la vie de saint Bonnet.

Les Vies de saint Colomban, saint Valbert, saint Delle, saint Ermenfroy, saint Agile, saint Claude, saint Oyan, saint Prothade, saint Donat, sont des matériaux qu'on peut réunir et féconder pour l'histoire de la Franche-Comté, aux VIe et VIIe siècles.

Le moine anonyme auteur de la Vie de sainte Salaberge, abbesse, nous donne les détails les plus complets sur les moyens dont la politique des seigneurs austrasiens se servit pour exterminer Brunehaut et sa race.

La Vie de saint Pardulphe contient le récit des dévas-

tations que Pépin et Carloman, fils de Charles-Martel, sèment, en 742, sur le territoire de Bourges, jusques au château de Loches. (*Apud script.* etc., tome III, page 654.)

L'intérieur d'une école monastique, à la fin du VIIIe siècle, est peint dans la Vie de saint Aicadre, Ascadrus (*Scrip. rer.* tome IV.) On y voit le développement des études triviales, quadriviales, la mention des connaissances spéciales que les fils de famille recevaient, au sortir du *quadrivium,* pour compléter leur instruction.

Les Vies de saint Wulframne, de saint Lambert, de saint Boniface, saint Bertaire, saint Libuin, saint Benoît d'Aniane, répandent la clarté sur notre histoire pendant le VIIIe siècle.

Le *Liber miraculorum sancti Germani, episcopi parisiensis,* présente un tableau des ravages que les Normands commettent au IXe siècle.

Au XIIe, les Vies de saints paraissent en foule ; les plus remarquables sont celles de saint Mayeul, de saint Bruno, saint Bernard, abbé de Tiron, saint Bernard, abbé de Clairvaux, saint Hugues, évêque de Grenoble. Elles sont autant de monuments historiques en l'absence desquels plusieurs circonstances importantes de l'histoire nous seraient inconnues.

§ VI

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Le père Gaguin, général des mathurius, mort en 1502, a, le premier, dans les siècles modernes, débrouillé les antiquités nationales, et rédigé un abrégé de notre histoire intitulé : *Compendium supra Francorum gestis à Pharamundo usque ad annum 1499.*

Il a traduit du latin en français, sous le titre de : *Miroir historial de France,* les différentes chroniques conservées à Saint-Denis. Son livre est exempt des anachronismes de mœurs et de coutumes que la version française du XIII[e] siècle présentait. La première édition a été publiée en 1499, la dernière en 1527.

Gaguin est un homme de sens et d'une grande conscience.

Seyssel, évêque de Marseille, a fourni des matériaux importants pour notre histoire en publiant, en 1508, *la Victoire de Louis XII contre les Vénitiens ;* — en 1519, *la Grande Monarchie de France,* et *la Loi salique, première Loi des Français.*

Paul Émile, né à Vérone, chanoine de Paris, dresse un extrait des grandes chroniques de Saint-Denis, et compose, avec un discernement plein de finesse, un

résumé de l'histoire de France, remarquable par la clarté et l'élégance du récit.

En 1630, se constitue la congrégation de Saint-Maur, que la science de ses religieux rend aussitôt célèbre en Europe. Ils se consacrent à la collection des historiens de France, au recueil de toutes les chartes du royaume. On leur doit les trois quarts des matériaux à l'aide desquels le monument de notre histoire a été construit.

Le *Spicilége* de dom d'Achery, de la congrégation de Saint-Maur, mort en 1685, est une collection précieuse, en treize volumes. On y rencontre en foule des histoires, des chroniques, des vies de saints et des chartes auparavant inconnues. Le mot *Spicilége* est une métaphore prise du grec ; elle signifie *moisson d'épis*.

Le père Lelong, oratorien, mort en 1721, a rassemblé dans sa *Bibliothèque historique* tous les ouvrages écrits sur notre histoire. Il a rendu un immense service aux historiens, en indiquant les sources où ils peuvent puiser.

L'abbé Legrand, mort en 1733, consacre trente années à former un recueil de toutes les pièces concernant le règne de Louis XI, et rédige, sur ces matériaux, les annales les plus instructives.

Son ouvrage est à la Bibliothèque impériale et se compose de trente-un volumes in-folio, dont trois d'histoire, quatre de pièces, lettres, actes, etc. en original, et vingt-quatre de copies de pièces.

Le père Daniel, jésuite, a enseigné la vraie mé-

thode de l'histoire ; sa critique est des plus judicieuses ; on aime sa constante modération. Dans son ouvrage intitulé : *De la Milice française,* il met un grand soin à dérouler, pour chaque règne, jusques à Louis XIV, les divers éléments dont nos armées se composaient.

La meilleure histoire du règne de Louis XIII est celle que nous a laissée le jésuite Griffet, impartial autant qu'instruit. Il a été aussi le digne continuateur de l'*Histoire de France* du père Daniel.

Dom Bouquet, de la congrégation de Saint-Maur, et ses continuateurs, ont créé, dans leur grande *Collection des historiens de France,* un superbe recueil où se déploie toute la science de notre histoire.

Le père Vely, jésuite, mort en 1759, a conquis par son *Histoire de France* un rang distingué parmi nos historiens. Les huit volumes qu'il a pu donner seulement s'arrêtent à la fin de la deuxième race, et présentent un cours d'instruction complet. Il développe avec précision les révolutions de nos mœurs, les vraies sources et les divers fondements de notre droit public, de notre jurisprudence, la marche des sciences et des arts.

Anquetil, chanoine de Sainte-Geneviève, publie, en 1759, son *Esprit de la Ligue ;*

En 1796, l'*Intrigue de cabinet sous Henri IV et Louis XIII ;*

En 1798, *Motifs des traités de paix et de guerre, sous Louis XIV, Louis XV, Louis XVI ;*

En 1800, une *Histoire de France.*

L'*Esprit de la Ligue* est son meilleur ouvrage ; il

eut un grand succès et le méritait complétement.

Le *Cours d'histoire,* que donne l'abbé de Condillac, est un des plus riches en pensées.

L'abbé Millot sait faire un art agréable du métier d'abréviateur.

§ VII

NOUS DEVONS AU CLERGÉ, AUX XVIe, XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, LES HISTOIRES PARTICULIÈRES DE NOS PROVINCES

Au XVIe siècle, le chanoine de Saxi publie, le premier, une histoire d'Arles, pleine de recherches curieuses.

Au XVIIe siècle, Duport et Porchier, prêtres, de Bovis, religieux mathurin, en rédigent chacun une autre.

Au commencement du XVIIe siècle, du Moulin, prêtre, est auteur d'une histoire de la Normandie sous ses ducs.

De 1620 à 1650, le père Moustier, récollet, rassemble les chartes relatives à la Normandie ; son principal ouvrage est la *Neustria Pia.*

De Marca, archevêque de Toulouse, donne, vers la fin du XVIe siècle, une histoire du Béarn, où sont renfermés de précieux documents sur l'origine des

rois de Navarre, des ducs de Gascogne, des comtes de Toulouse.

Nous devons, au XVIIe siècle :

L'histoire de Rouen au père Farin ;

Celle de Lyon aux pères jésuites Colonia et Ménétrier ;

Au XVIIIe siècle :

Celle d'Auxerre à l'abbé Vielle ; celle de Nantes à l'abbé Travers ; d'Auvergne à l'abbé Cottigier ; de Provence à l'abbé Bouche ; d'Alsace au père Laquille ; d'Orléans au père Guyon, oratorien ; de Normandie au père Duplessis ; de Bourgogne à l'abbé de Courtépée ; celle de la ville et du diocèse de Paris à l'abbé Lebœuf ; de la Rochelle et du pays d'Aunis au père Arcère, oratorien ; celle de Reims au père Anquetil, chanoine de Sainte-Geneviève ; de Reims aussi à l'abbé Bergier ; celle de Rochefort au père de Blois ; de Sancerre à l'abbé Poupar ; du Rouergue à l'abbé Bosc ; celle de la ville et du district de Corbeil à l'abbé Guiot, ancien bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor ; celle de la Franche-Comté aux PP. Tiburce, Prudent, Dunaud ; celle de Bayeux à l'abbé Béziers.

Le rôle le plus important, dans le rédaction de l'histoire de nos provinces, appartient aux membres de la congrégation de Saint-Maur.

Les pères Grappim, Berthol, Coudret, Jourdain, dressent l'histoire de la Franche-Comté.

Le père Lenoir réunit plus de cent trente mille titres pour celle de la Normandie.

Le père Houzeau prépare celle de l'Anjou et de la Touraine.

Le père Grenier consacre à celle de la Picardie une grande partie de sa vie.

Le père Fonteneau recueille cinq mille chartes analysées et destinées à former une histoire de l'Aquitaine. C'est une des plus précieuses collections que la France possède.

L'histoire de la Lorraine par le père Calmet, mort en 1755, est la meilleure de toutes celles qui avaient été imprimées ; il l'accompagne de pièces à l'appui, de cartes géographiques, de plans de villes (1).

En 1730, paraît le premier volume de l'histoire du Languedoc, due aux pères Vaissette et de Vic. En 1734, à la mort de de Vic, Vaissette reste seul chargé de l'ouvrage, et achève, en 1740, le quatrième et dernier volume. Ses notes savantes sont autant de dissertations pleines d'intérêt sur divers points importants de l'histoire du Languedoc.

Le père Félibien commence l'histoire de Paris ; à sa mort, en 1719, le père Lobineau la continue.

L'histoire de Bretagne a pour interprètes les pères Maurice, Taillandier, Lobineau, du Paz, Pelletier.

Celle de Bourgogne a les siens dans les pères Plancher et Merle.

Le père Contans est historien de Reims, le père Précieux l'est du Berri.

(1) En janvier 1865, la statue du père Calmet a été inaugurée à Commercy.

En 1780, la congrégation de Saint-Maur avait publié trente-quatre mille copies de pièces inconnues, pour la plupart, à nos historiographes, et sept mille notices d'autres qu'on a recherchées en vain jusqu'à ce jour.

Aux deux derniers siècles, plus de trois cent soixante bénédictins ont été auteurs d'ouvrages assez importants pour que l'Institut de France ait considéré leur continuation comme indispensable.

§ VIII

NOUS DEVONS AU CLERGÉ EN GRANDE PARTIE LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE ÉTRANGÈRE, AUX XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.

La *Marca hispanica*, in-folio, de de Marca, archevêque de Toulouse, au commencement du XVIIe siècle, est une description savante de la Catalogne, du Roussillon et des frontières. La partie historique et géographique y est développée avec une grande fidélité.

L'abbé de Saint-Réal, mort en 1692, nous a laissé : une *Histoire de la Conjuration des Espagnols contre Venise, en 1618;* la *Conjuration des Gracques,* et une *Histoire de don Carlos.* Son *Histoire de la Conjuration de Venise* présente un style comparable à celui de Salluste; on y admire le sens profond des réflexions,

le coloris vigoureux dans les portraits. Sa *Conjuration des Gracques*, son *Histoire de don Carlos*, sont des romans ingénieux, où le style a le prestige le plus séducteur.

Le père d'Orléans, jésuite, a, au XVII[e] siècle, une des premières places parmi les historiens. Il se distingue surtout par un discernement exquis et soutenu. Son *Histoire des Révolutions d'Angleterre* a une réputation méritée. Il y décrit d'une manière complète la chute de Charles I[er], la restauration de Charles II. Son *Histoire des Révolutions d'Espagne* a de l'élégance, de la rapidité, de l'abondance.

Le père Brumoy, jésuite, a achevé cette histoire, ainsi que la *Conjuration de Rienzi*, du père du Cerceau.

Nous devons à l'abbé de Vertot, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1735, l'histoire des révolutions de Portugal, celle des révolutions de Suède, celle des révolutions romaines, et une histoire de Malte.

Dans son *Histoire de la Révolution de Portugal*, on admire le mouvement du style et la manière dramatique dont il présente son récit. Son *Histoire des Révolutions de Suède* eut le plus grand succès. On en fit cinq éditions dans une année, elle fut traduite dans toutes les langues. Son *Histoire des Révolutions de la République romaine* est son chef-d'œuvre ; elle a un style noble, élégant, une narration rapide, pleine de chaleur.

L'abbé de Vertot a réhabilité le drame de l'histoire.

Peu d'historiens ont possédé mieux que lui l'art d'attacher, de captiver, d'intéresser.

Le père Bougeant, jésuite, publie une excellente histoire du traité de Westphalie ; la lecture en est indispensable à un diplomate.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, nos prêtres des Missions étrangères nous donnent une connaissance complète du Levant, de l'Amérique, de la Chine, de l'Asie et des autres contrées de l'Orient.

Vers 1610, une relation du père Yver sur l'Amérique paraît avec succès.

Le père jésuite Duhalde publie, en 1735, sa description historique, géographique et physique de la Chine et de la Tartarie chinoise, en quatre volumes in-folio. Cette description est la meilleure qu'on ait possédée au XVIIIe siècle, et dans aucune langue ; elle fut traduite en anglais, en 1739. Le père Duhalde est aussi l'auteur d'une histoire remarquable du Paraguay.

Nous avons, du moine Bazin, l'histoire de Kouli-Khan ; — du père Leblanc, l'histoire de Siam ; — du père jésuite Laffiteau, les *Mœurs des sauvages américains ;* — du père Parisot, des écrits célèbres sur les Indes ; — de l'abbé Arvieux, l'histoire du Levant ; — du jésuite Catrou, l'histoire du Mogol ; — du jésuite Ducerceau, celle de Perse ; — du jésuite Charlevoix, celles du Japon, du Paraguay ; — du jésuite Lecomte, des travaux renommés sur la Chine et le Japon ; — du père Feuillée, minime, l'histoire des Canaries ; — du père Sicard, le grand ouvrage intitulé : *l'Égypte ancienne et moderne,* et que le monde

savant accueillit avec les plus vifs applaudissements, au milieu du XVIIIe siècle.

§ IX

LE CLERGÉ A ÉCRIT LE PREMIER L'HISTOIRE DE NOS COLONIES

Nous devons :

Au père Bouton, jésuite, la *Relation de l'establissement des Français, depuis l'an 1635, en l'isle de la Martinique,* in-8°, imprimé à Paris en 1640 ;

Au père Maurille de Saint-Michel, religieux carme, le *Voyage des îles Camercanes (Antilles),* imprimé au Mans en 1653 ;

Au père Pellaprat, jésuite, une *Relation sur les missions des pères de la Compagnie de Jésus dans les îles et dans la terre ferme de l'Amérique méridionale,* publiée à Paris en 1655 ;

A Antoine Biet, curé de Sainte-Geneviève de Senlis, et chargé du gouvernement spirituel de la colonie de Cayenne en 1662, le *Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne,* in 4°, Paris, 1664 ;

Aux pères Grillet et Béchamel, jésuites, deux volumes in-12, imprimés à Paris en 1681 sous le titre de : *Voyage que les pères Jean Grillet et François*

Béchamel, de la Compagnie de Jésus, ont fait dans la Guyane, en 1674;

Au père Dutertre, jésuite, l'histoire des Antilles;

Au père Sagard, récollet, celle du Canada ;

Au père Labat, dominicain, celle de la Martinique et de la Guadeloupe ;

Au père Charlevoix, jésuite, celle de Saint-Domingue, de la Nouvelle-France.

Les pères Grillet et Béchamel accomplirent leur voyage vers le sud-ouest de l'île de Cayenne, jusques à cent soixante-dix lieues dans les terres ; ils avaient porté avec eux des instruments pour dresser une carte exacte de leur route, du cours des rivières, des pays qu'ils parcouraient.

Leur relation a enrichi la science géographique; Samson, Guillaume de l'Isle et d'Anville les ont pris pour guides dans les cartes qu'ils ont publiées de la Guyane. Celle de d'Anville, imprimée en 1729, indique la marche des deux missionnaires et les points principaux de leur voyage. A l'une des extrémités de cette carte, on lit : « L'intérieur de la Guyane est inconnu, et on n'en a encore rien appris que par le voyage des PP. Grillet et Béchamel, jésuites, qui pénétrèrent jusques aux Acoques, en 1674. »

Un écrivain moderne, M. Ternaux-Compans, dans sa *Notice historique sur la Guyane,* déclare que « depuis l'expédition des PP. Grillet et Béchamel, aucun Européen n'a poussé ses explorations aussi avant dans l'intérieur. »

La relation de ces pères a été réimprimée à Am-

sterdam en 1716, traduite et publiée en anglais, à Londres, 1698, et en allemand, à Vienne, 1729.

L'histoire des Antilles, par le père Dutertre, est ce que nous possédons aujourd'hui de plus complet sur cette contrée. Cet ouvrage renferme toutes sortes de sciences.

CHAPITRE XIII

§ Ier

SERVICES QUE LA CHAIRE CATHOLIQUE NOUS A RENDUS AU POINT DE VUE LITTÉRAIRE

L'éloquence religieuse, en France, commence au XVIIe siècle. La splendeur dont elle a brillé, au siècle de Louis XIV, a contribué surtout à faire de ce siècle le plus illustre de l'histoire et des lettres françaises.

Jean de Lingendes, évêque de Sarlat, et conseiller d'État, mort en 1660, entrevoit, un des premiers, la véritable éloquence religieuse. Il lui a rendu de grands services; la chaleur et la noblesse dominent dans la plupart de ses sermons, et principalement dans son oraison funèbre de Louis XIII et celle d'Amédée, duc de Savoie.

Mascaron, oratorien, dont le premier sermon est de 1663, marque, dans l'éloquence de la chaire, le passage du siècle de Louis XIII à celui de Louis XIV. Il y a encore en lui de la rudesse, des faux

brillants, des antithèses puériles du siècle de Louis XIII, mais il y a déjà de l'harmonie, de la magnificence du style de Louis XIV. Il a prononcé avec un grand succès, en 1666, l'oraison funèbre de la reine Anne d'Autriche; en 1670, celle de Henriette d'Angleterre et du duc de Beaufort; en 1672, celle du chancelier Pierre Séguier; en 1675, celle de Turenne. On considère cette dernière comme son chef-d'œuvre.

Son débit fut séduisant. Il prêcha à la cour pendant douze stations de carême; il y parut pour la dernière fois en 1694, à l'âge de soixante ans, y recueillit les mêmes applaudissements que dans les jours les plus brillants de sa jeunesse. Louis XIV en fut si charmé qu'il lui dit : « Il n'y a que votre éloquence qui ne vieillit pas. »

Bossuet prêche à Paris, de 1657 à 1667, des sermons et des panégyriques; sans cesse, pendant ces dix années, son nom grandit, son génie s'élève. Il ouvre, en 1669, par l'éloge de la reine d'Angleterre, la série de ses oraisons funèbres, de ces discours immortels, dont le dernier, en 1687, est consacré au prince de Condé. Ses autres oraisons funèbres sont celles : de Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, fille de Charles Ier, prononcée en 1670; — du duc de Beaufort, en 1670; — de Turenne, en 1675; — de la reine Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, en 1683; — d'Anne de Gonzague, princesse Palatine, en 1685; — du chancelier le Tellier, au commencement de 1686.

L'oraison funèbre de la reine d'Angleterre abonde en passages d'une incomparable éloquence, est un monument historique des plus imposants. Tout le sujet est exposé dans le texte de ce majestueux exorde : *Et nunc, reges, intelligite, erudimini, qui judicatis terram.* Et maintenant entendez, rois de la terre, instruisez-vous, arbitres du monde.

L'oraison funèbre de Turenne est considérée comme le chef-d'œuvre de Bossuet.

Les pensées fortes et profondes, les mouvements sublimes brillent dans celle de la duchesse d'Orléans.

Bossuet a mêlé une foule de beautés à son simple récit des vertus privées, de la vie innocente et pure de Marie-Thérèse. Après avoir brillamment rappelé les conférences qui précédèrent le traité des Pyrénées et placèrent cette princesse sur le trône de France, il nous montre son lit de mort à côté des fêtes de son mariage.

Le discours sur la princesse Palatine renferme des passages vivement admirés, comme la peinture de la cour, la description des troubles de la Fronde. Bossuet y a déployé toute la force et la fécondité de son génie.

L'oraison funèbre du chancelier le Tellier est le tableau fidèle d'un siècle remarquable par des mouvements considérables et de grandes vicissitudes.

Ce que l'histoire a de plus imposant, l'éloquence de plus noble, est réuni dans l'oraison funèbre du prince de Condé. La chaleur du récit, l'éclat des images, animent la peinture de l'impétuosité du génie

militaire de ce héros. La célèbre péroraison présente le spectacle le plus magnifique que le culte catholique puisse donner en ses jours de deuil.

Bossuet a des rivaux comme sermonnaire; mais, dans ses oraisons funèbres, il a porté l'éloquence religieuse à une hauteur inconnue avant et après lui. L'abondance et la force des preuves, la profondeur des pensées, les mouvements et la variété du style, de grandes richesses pour la morale et le dogme, brillent au milieu de ses sermons. Mme de Sévigné a dit d'eux : « M. Bossuet se bat à outrance avec son auditoire; tous ses sermons sont des combats à mort. »

Bossuet est mort en 1704.

Bourdaloue paraît dans la chaire en 1670 ; il en est le réformateur, il purge la parole sainte du mauvais goût, du mélange ridicule du sacré et du profane qui la déshonoraient. Il crée et constitue parmi nous l'art de l'éloquence chrétienne. On admire dans ses sermons le style mâle, nerveux, rempli de traits hardis, de figures vraies et frappantes, la science de dialectique, les ingénieuses divisions, l'exactitude des développements. Pour instruire et convaincre, il a des beautés qui appartiennent à lui seul; il s'adresse à l'esprit, l'entraîne et le domine. Sa voix est pleine, résonnante, harmonieuse; il a la dignité, la force. Comme sermonnaire, il est placé au moins aux côtés de Bossuet. « Bourdaloue, a écrit Voltaire, est un des premiers qui étale dans la chaire une raison toujours éloquente; ce fut une lumière nouvelle. » Son

Avent, son *Carême,* et particulièrement ses sermons sur les mystères, sont d'une incomparable supériorité de vues.

Son sermon sur la *Médisance* dépeint ce vice avec une rare justesse ; celui qu'il donne sur l'*Impureté* est un des plus riches pour la science morale. Celui qui a pour sujet la *Pensée de la mort* atteint à la perfection complète dans le genre pur du sermon. Sa fameuse *Passion* est le chef-d'œuvre de l'éloquence religieuse.

Dans ses oraisons funèbres, il démontre trop méthodiquement la grandeur de son héros. Il ne donne pas assez de coloris à ses expressions, d'éclat à ses idées. Son génie austère est dépourvu de sensibilité et d'imagination.

Bourdaloue est mort en 1704, après avoir prêché pendant trente-quatre ans.

Fléchier se distingue surtout par la noblesse de ses pensées, l'harmonie de l'élocution ; il a une connaissance approfondie des hommes. Ses oraisons funèbres mirent le comble à sa réputation. Celle de Turenne est la plus célèbre.

Le père de la Rue, jésuite, a sa place parmi les premiers prédicateurs du XVIIIe siècle ; il avait le meilleur débit ; l'ingénieuse distribution, le rapport parfait entre toutes les parties, le style véhément et arrondi brillent dans ses discours. On a de lui l'oraison funèbre de Henri de Bourbon, père du grand Condé ; — de Bossuet, en 1704 ; — du premier maréchal de Noailles, en 1709 ; — du grand Dauphin, en 1711 ;

— du duc de Bourgogne, en 1712 ; — du maréchal de Boufflers, l'héroïque défenseur de Lille ; — du maréchal de Luxembourg, fameux par les victoires de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque et de Nervinde.

L'éloge funèbre du maréchal de Boufflers est considéré comme le chef-d'œuvre du père de la Rue. Après avoir parlé des honneurs prodigués au maréchal, l'orateur ajoute ces magnifiques paroles : « Oublions ces titres vains qui ne servent qu'à orner la surface d'un tombeau. Ce n'est ni le marbre, ni l'airain qui nous font révérer les grands : ces monuments superbes ne font qu'attirer sur leurs cendres l'envie attachée autrefois à leurs personnes, à moins que la vertu ne consacre leur mémoire, et n'éternise, pour ainsi dire, cette fausse immortalité qu'on cherche vainement dans des colonnes et des statues. »

Le père de la Rue, en prononçant l'oraison funèbre du duc de Bourgogne, avait à déplorer trois morts ; il voyait le corps de ce prince, celui de la jeune Adelaïde de Savoie, sa femme, et celui de leur enfant, déposés dans un même cercueil. Le texte de son discours produisit la plus profonde impression sur l'auditoire ; il exprimait le douloureux spectacle du père, de la mère, de l'enfant, frappés du même coup, et se formait de ce passage du prophète Jérémie : *Quare facitis malum grande contra animas vestras, ut intereat ex vobis vir, et mulier, et parvulus de medio Judæ.* Pourquoi vous attirez-vous par vos péchés un tel malheur, que de voir enlever par la mort, du milieu de vous, l'époux, l'épouse et l'en-

faut. (Jérémie, XLIV, 7.) Le père de la Rue tire de ce sujet une foule de beautés ; il peint admirablement les principes austères, l'âme sensible du duc de Bourgogne, les vertus aimables de la jeune duchesse, adorée de la cour ; il la montre « sentant et le trône, et la vie, et le monde qui lui échappaient, et répondant à ceux qui l'appelaient princesse : *Oui, princesse aujourd'hui, demain rien, et dans deux jours oubliée.* » Il est impossible de lire sans attendrissement plusieurs passages, et la fin surtout, de l'oraison funèbre du duc de Bourgogne.

Le père de la Rue, dans son sermon sur les *Calamités publiques,* s'est aussi élevé à de grands mouvements d'éloquence. De tous les prédicateurs du XVIII[e] siècle, il est celui qui s'est le plus approché de la marche de Bossuet. Il prêcha souvent devant Louis XIV. Il est mort en 1725, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Massillon a la fécondité, la douceur, l'abondance, le pathétique, une imagination vive et sage, un coloris vrai ; ses développements sont pleins de richesse; il s'attache à l'ame, la pénètre, la captive, l'attendrit. Ses dix sermons, connus sous le nom de *Petit Carême,* sont considérés comme son chef-d'œuvre, et comme celui de l'art oratoire. Il y enseigne au jeune roi Louis XV la morale la plus pure, la religion la plus douce, le respect de ses devoirs d'homme et de prince.

Dans son sermon sur le petit nombre des élus, il donne une effrayante énergie à sa peinture du pécheur

mourant, et son expression devient admirable de calme et de pureté au moment où il montre la mort du juste. Devant cette peinture du pécheur mourant, ses auditeurs furent frappés de saisissement ; chacun d'eux se leva à moitié par un mouvement involontaire. Son homélie sur l'enfant prodigue respire une éloquence animée ; dans la péroraison, il porte le pathétique au plus haut degré.

Le discours qu'il prononce pour la bénédiction des drapeaux du régiment de Catinat est un modèle de style et le monument le plus riche que la langue française ait produit au siècle des grands orateurs. « Seigneur, dit-il dans sa magnifique péroraison, pacifiez les empires et les royaumes, apaisez les esprits des princes et des peuples ; laissez-vous toucher au pitoyable spectacle que les guerres offrent à vos yeux. Que les cris et les plaintes des peuples montent jusques à vous ; que la désolation des villes et des provinces aille attendrir votre clémence ; que le péril et la perte de tant d'âmes désarment votre bras depuis si longtemps levé sur nous ; ce sont nos iniquités, chrétiens, souffrez que je vous le dise en finissant, qui ont attiré sur nous ces fléaux du ciel. »

Massillon est chargé, en 1709, de l'oraison funèbre du prince de Conti ; en 1710, de celle du Dauphin ; en 1715, de celle de Louis XIV. Il avait pris pour texte de celle-ci ces paroles de Salomon : « Voilà que je suis devenu grand ». Après les avoir prononcées, il se recueille ; puis ses regards se fixent sur l'assemblée en deuil ; il les ramène enfin sur le

mausolée élevé au milieu de l'église, reste silencieux pendant quelques instants et s'écrie : « Dieu seul est grand, mes frères. » Ce mot restera à jamais. Massillon a prodigué, dans l'oraison funèbre de Louis XIV, toute la richesse de l'élocution et la magnificence des images.

Il est mort en 1742 ; il a eu en main, pendant trente années, le sceptre de l'éloquence religieuse, il en a agrandi le domaine.

Le père Brydaine, missionnaire, au milieu du XVIIIe siècle, est doué d'une vive imagination ; ses improvisations sont des plus pathétiques. Il a des beautés originales et inconnues, des métaphores hardies, des apologues ingénieux. Il unit des comparaisons frappantes et populaires à des conceptions sublimes, il foudroie, il atteint aux plus grands effets de l'éloquence.

Chacun connaît le fameux exorde du sermon qu'il prêcha à Saint-Sulpice ; sa sublime parabole de la mort de Jésus-Christ, son passage sur l'éternité avec ce texte : *Annos æternos in mente habui.* La tradition a conservé le souvenir de la terreur qu'il produisit dans son auditoire en prononçant ces paroles : « Prenez-y donc garde, l'éternité marque déjà sur votre front l'instant fatal où elle va commencer pour vous. Eh ! savez-vous ce que c'est que l'éternité ? C'est une pendule dont le balancier dit et redit sans cesse ces deux mots seulement dans le silence des tombeaux : *Toujours ! jamais !* et pendant ces effroyables révolutions, un réprouvé s'écrie : Quelle heure est-il ? et la voix d'un autre misérable lui répond : L'éternité. »

Le père Brydaine a constamment improvisé ses sermons; nous n'avons de lui que des fragments recueillis par un ou deux critiques.

Le père de Neuville, jésuite, mort en 1774, unit dans ses sermons la profondeur des pensées, la force du raisonnement, la noblesse et la pureté du langage à la chaleur de l'improvisation, à la vivacité du sentiment, à l'énergie de l'expression. Son oraison funèbre du cardinal de Fleury fut vivement applaudie.

L'abbé de Boismond, mort en 1786, est renommé pour l'éclat et l'élégance de ses pensées, pour sa brillante imagination. Il prêcha à Dijon, en 1782, dans une assemblée de dames de charité, un magnifique sermon suivi d'une quête qui produisit la somme de cent cinquante mille francs. Le discours qu'il prononça à Paris, en 1782, pour l'établissement d'un hôpital militaire et ecclésiastique, est un monument de haute éloquence; la vérité et le pathétique y abondent.

L'abbé Poule, mort en 1787, a une rare vivacité de tours et de formes. Ses deux sermons les plus remarquables sont ceux qu'il prêcha, sous le titre d'*Exhortations de charité,* en faveur des prisonniers et des enfants trouvés.

Beauvais, évêque de Sénez, est sage dans ses compositions, correct et simple dans son style; souvent il atteint presque à la douceur de Massillon, à la hauteur de Bossuet.

Dans son oraison funèbre de Louis XV, on admire plusieurs morceaux, et, entre autres, l'exorde si fa-

meux où est cette phrase imposante : « Le silence des peuples est la leçon des rois. » Ses oraisons funèbres du maréchal du Muy, de Charles de Broglie, évêque de Noyon, et du curé de Saint-André-des-Arts, eurent aussi le plus grand succès.

L'abbé Maury, né en 1746, est orateur nerveux, plein de chaleur, et sublime quelquefois, mais il manque d'onction. Son panégyrique de saint Louis et celui de saint Augustin sont deux morceaux du mérite le plus remarquable; on y voit à un haut degré le mouvement, la force, la couleur et l'harmonie du style.

§ II

MEMBRES DU CLERGÉ DISTINGUÉS, AUX DIVERS SIÈCLES, DANS LA PHILOLOGIE ET LA LEXICOLOGIE LATINES

Au VIe siècle, la langue latine commence à se corrompre, les solécismes et les barbarismes s'y introduisent.

Au VIIe siècle meurt la littérature latine.

Éginhard, secrétaire de Charlemagne et moine à l'abbaye de Fontenelle après la mort de ce prince, est surnommé le Salluste du moyen âge. Il est peu inférieur, par la latinité et le style, aux écrivains du IVe siècle qu'il surpasse par le talent.

Vers la fin du VIIIe siècle, Smaragde, abbé de Saint-Mihiel, compose une grammaire que l'érudition moderne a classée parmi les monuments les plus précieux de la philologie latine.

Au IXe siècle, la fermeté et l'élégance du style distinguent les œuvres d'Hincmar, archevêque de Reims, et de Loup, abbé de Ferrières.

Au XIe siècle, Lanfranc, abbé du Bec, Anselme, moine de cette abbaye et depuis archevêque de Cantorbéry, Fulbert, évêque de Chartres, sont les régénérateurs de la langue latine; ils la délivrent de cette enveloppe grossière dont elle est souillée depuis des siècles.

Dans les lettres que Fulbert nous a laissées, le style est châtié, le tour et la délicatesse sont dignes des meilleurs siècles.

En 1471, paraît la première rhétorique classique; Fischet, docteur de Sorbonne, en est l'auteur; elle a une grande réputation.

Le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, est un de ceux qui savent le mieux, au XVIe siècle, faire revivre les lettres latines.

Les jésuites Pomey, Joubert, Lebrun, au XVIIe, contribuent puissamment, par leur dictionnaire français-latin, à faciliter l'étude du latin.

Le père Châtil'on, jésuite, publie aussi avec succès, en 1652, un *Gradus ad Parnassum*.

Le père Cossart, jésuite, mort en 1674, se distingue comme orateur latin; ses discours prouvent sa riche éloquence et sa belle latinité.

Au premier rang, parmi les meilleures traductions

de Justin et de Valère Maxime, sont celles qu'a données le père Cantel, jésuite, vers la fin du XVIIe siècle; elles sont comprises dans la collection *ad usum Delphini.*

Dom Lancelot, bénédictin, mort en 1695, a la connaissance la plus approfondie du latin. On lui doit l'excellent ouvrage intitulé : *Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine.*

Danet, abbé de Saint-Nicolas de Verdun, mort en 1709, compose deux dictionnaires, français-latin et latin-français, dont le mérite est vivement applaudi.

La latinité du jésuite Jouvency, professeur de rhétorique à Paris, mort en 1719, est pure, élégante, facile, et comparable, en plusieurs passages, à celle des anciens. Ses *Harangues,* son *Traité de l'art d'apprendre et d'enseigner,* son *Appendix de diis et heroibus poeticis,* sont devenus classiques. Ses notes sur Horace, sur Perse et Juvénal, sont des modèles de clarté, de précision.

Le jésuite Sanadon traduit savamment, en 1728, les œuvres d'Horace.

Le père Porée, jésuite, successeur du père Jouvency dans la chaire de rhétorique, s'immortalise par ses discours latins. Il a, dans sa latinité, moins d'élégance et de pureté que le père Jouvency, mais il a plus d'élévation et de fécondité; son style est plus vif, plus nourri de pensées.

Le père Vanière, jésuite, mort en 1739, développe le goût de la belle latinité par son *Dictionnaire poétique* et par son grand *Dictionnaire latin,* important ouvrage, qu'il commence en collaboration du père

Lombard, et que celui-ci achève en six volumes.

L'abbé Gedoyn, membre de l'Académie française et de celle des inscriptions et belles-lettres, mort en 1744, publie une traduction renommée de Quintilien. Sans être l'esclave de son original, il en présente le vrai sens, son esprit éclairé l'enrichit. Sa traduction de Pausanias est fidèle, élégante, ornée de notes que leur érudition rend précieuses.

L'abbé Desfontaines, mort en 1745, est un critique distingué. Un de ses principaux ouvrages est sa traduction en prose de Virgile.

L'abbé Montgault, de l'Académie française, mort en 1746, conquiert un succès éclatant par sa traduction de l'histoire d'Hérodien, et des lettres de Cicéron à Atticus.

L'abbé le Batteux accompagne des plus intéressantes remarques sa traduction des trois poétiques.

Le père la Bletterie, oratorien, mort en 1772, a traduit avec un grand mérite plusieurs ouvrages de l'empereur Julien, et la plus grande partie des *Annales* de Tacite. Sa traduction des *Mœurs des Germains* et celle de la *Vie d'Agricola* sont surtout estimées.

Les fables latines du jésuite Desbillons, mort en 1789, nous reproduisent la latinité fine, simple, élégante et pure de Phèdre.

A la fin du XVIII[e] siècle, l'abbé Lhomond publie, pour l'étude du latin, une méthode générale essentiellement pratique et qui remonte aux premiers grammairiens.

§ III

MEMBRES DU CLERGÉ DISTINGUÉS, AUX DIVERS SIÈCLES, DANS LA POÉSIE LATINE

Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, de 472 à 489, est un des meilleurs poëtes latins. Il nous reste vingt-quatre pièces de ses poésies ; sa verve y est admirable.

Saint Avitus, évêque de Vienne, et saint Fortunat, évêque de Poitiers, ont le premier rang dans la littérature poétique du VIe siècle.

Nous avons de saint Avitus six poëmes en vers hexamètres. Le premier, sur la *Création,* est en trois cent vingt-cinq vers ; le deuxième, sur le *Péché originel,* en quatre cent vingt-trois; le troisième, sur l'*Expulsion du Paradis,* en quatre cent trente-cinq ; le quatrième, sur le *Déluge,* en six cent trente-huit ; le cinquième ; sur le *Passage de la Mer rouge,* en sept cent dix-neuf; le sixième, sur le *Mérite de la virginité,* en six cent soixante-six.

Dans le poëme sur la *Création,* on admire hautement la description du Paradis et celle des débordements du Nil. L'ensemble des trois premiers poëmes présente une analogie frappante avec le *Paradis perdu* de Milton. Des hommes compétents ont déclaré

sans hésitation que l'œuvre de saint Avitus, comparée de près au poëme anglais, soutenait le parallèle autant pour la force des conceptions que pour la pompe des descriptions et la richesse de la poésie.

Les autres poëmes de saint Avitus, le *Déluge,* le *Passage de la Mer rouge* et le *Mérite de la virginité,* sont inférieurs aux trois premiers; ils présentent cependant des fragments remarquables.

Il nous reste de saint Fortunat, évêque de Poitiers, mort au commencement du VIIe siècle, deux cent quarante-neuf pièces de vers en toutes sortes de mètres. Sur ces deux cent quarante-neuf, quinze ont été composées en l'honneur de certaines églises, trente forment des épitaphes, vingt-sept sont adressées à Grégoire de Tours, vingt-sept à sainte Radegonde, ou à la sœur Agnès, abbesse du monastère de Poitiers; les cent quarante-huit autres sont des hymnes sacrés, dont la poésie est magnifique, et de petits poëmes, laïques et religieux, où abondent l'expression vive et ingénieuse, l'imagination, le mouvement. Parmi ces hymnes est le : *Vexilla regis prodeunt.*

Au VIIIe siècle, Théodulfe, évêque d'Orléans, les moines Ermoldus, Raban Maur, ont de la réputation comme poëtes.

Abbon, moine de Saint-Germain-des-Prés, est auteur d'un poëme remarquable, en six cents vers, sur le siége de Paris, en 886.[1]

Le moine Heiric, au Xe siècle, est cité pour l'élégance de sa poésie.

Les vers de Guy, évêque d'Amiens, d'Odon, évêque

de Cambrai, sont les plus appréciés au XI[e] siècle. Guy célèbre la conquête de l'Angleterre par Guillaume; Odon imite l'épopée antique, et chante le héros de la guerre de Troie.

Au XII[e] siècle, un grand succès est acquis au poëme de Marbode, évêque de Rennes, sur les *Pierres précieuses;* aux poésies d'Hildebert, évêque du Mans; de Nigellus; de Bernard, moine de Cluny; de Pierre et Guillaume de Blois; d'Évrard, moine normand; de Léonius, moine de Paris. Évrard met les distiques de Caton en vers de six pieds, à rimes mêlées.

Au XVII[e] siècle, Nicolas Bourbon, chanoine de Langres, membre de l'Académie française, les jésuites Sautel et Rapin, Santeuil, chanoine de Saint-Victor, sont d'illustres poëtes latins.

Bourbon, mort en 1644, a écrit admirablement en langue latine. Il a déployé, en matière de critique surtout, un esprit aussi fin que judicieux.

Le père Sautel est, parmi les modernes, celui dont la versification se rapproche le plus de celle d'Ovide. Son talent se manifeste surtout dans ses *Jeux poétiques*.

L'œuvre principale du père Rapin est le *Poëme des jardins;* l'élégance et la pureté du langage, l'agrément des descriptions, le rendent digne du siècle d'Auguste.

Le chanoine Santeuil a composé des poésies profanes et sacrées. Les profanes se forment d'inscriptions, d'épigrammes et d'autres pièces; les poésies sacrées sont des hymnes, et chacune de celles-ci est un chef-d'œuvre. On admire dans Santeuil ce que le latin a

de plus mélodieux, l'élévation des sentiments, la hardiesse et la beauté de l'imagination, la vivacité des pensées, la force et la correction du style. Plusieurs de ses hymnes ont été mises en vers français.

Le père Commire, jésuite, mort en 1702, est l'auteur de charmants poëmes latins. Son mérite principal est d'enrichir les petits sujets. Sa *Métamorphose de Luscinius en rossignol* est le morceau le plus achevé. Ses fables égalent celles de Phèdre pour l'élégance, et les surpassent pour l'invention.

Le jésuite la Rue publie : en 1667, sur les conquêtes de Louis XIV, un poëme latin que le grand Corneille traduit en vers français; en 1710, quatre livres de poésies latines pleines de sentiment. Il compose de remarquables notes pour l'édition du Virgile *ad usum Delphini.*

Les poésies du père Sanadon, jésuite, mort en 1733, sont des odes, des élégies, des épigrammes, où règnent l'harmonie du vers, la délicatesse des pensées, la pureté du langage.

Deux poëmes intitulés, l'un *Stagna,* et l'autre *Columbœ,* annoncèrent à la France, dans les commencements du XVIII[e] siècle, le talent poétique du jésuite Vanière. Son *Prœdium rusticum,* poëme en seize chants, mit le comble à sa célébrité ; les *Stagna* et les *Columbœ* y sont compris. Le père Vanière se distingue principalement par la richesse de l'imagination, le coloris de la poésie, le choix des expressions. Il est un de ceux qui ont le mieux saisi la manière de Virgile

dans le genre pastoral. Son *Prœdium rusticum* a été traduit dans toutes les langues.

L'*Anti-Lucrèce,* poëme latin du cardinal de Polignac, paraît en 1745 ; les grâces de la poésie et le génie de la langue latine y resplendissent hautement. Le cardinal se sert, pour combattre le système d'Épicure, de tout ce que la physique, la morale, la métaphysique enseignent de positif. L'*Anti-Lucrèce* est réputé le plus magnifique morceau de latinité moderne.

§ IV.

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA LANGUE GRECQUE, A LA PROPAGATION, A L'AMÉLIORATION DE SON ENSEIGNEMENT

Au commencement du VIIe siècle, sous l'impulsion de saint Colomban, l'étude du grec se ranime dans les Gaules. Après avoir déperi presque complétement aux IXe et Xe siècles, elle reprend au XIe ; une grande partie des monastères la cultivent.

Parmi les professeurs dont les leçons sont alors les plus renommées, se placent, au premier rang, saint Siméon, moine à Sainte-Catherine de Rouen ; Sigon, moine de Marmoutiers.

Vers 1170, Guillaume, religieux de Saint-Denis, se

rend à Constantinople, selon la mission qu'il a reçue d'Odon, son abbé, y recherche de précieux manuscrits grecs, dont il enrichit son abbaye.

Le concile de Vienne, en 1304, prescrit l'enseignement du grec.

Oresme, évêque de Lisieux, se consacre, sur la demande de Charles VI, à la traduction de plusieurs ouvrages grecs, et, entre autres, des *Morales* d'Aristote.

En 1458, l'Université de Paris dote une chaire de rhétorique grecque en faveur de Grégoire Tiferne.

Vers 1500, Tissard, prêtre, professeur à l'Université de Paris, imprime le premier, en France, des livres grecs.

Seyssel, évêque de Marseille, traduit, au commencement du XVI[e] siècle, Eusèbe, la *Cyropédie*, la portion de Plutarque et de Diodore de Sicile qui est relative aux successeurs d'Alexandre.

La connaissance vraie et complète des lettres grecques en France date seulement de l'année 1530, où François I[er], en créant le Collége de France, y institue deux chaires de grec. L'une d'elles est confiée à Danès, depuis évêque; l'autre à Jean Strazel.

Le chanoine Hervé, mort en 1547, est à Rome le savant collaborateur du cardinal Polus dans la traduction des auteurs grecs.

Amyot, illustre professeur de grec et de latin à l'université de Bourges, pendant douze années, puis évêque d'Auxerre et mort en 1593, a traduit du grec en français : les *Amours de Théagène et de Chariclée*, d'Héliodore, en 1547; les *Amours de Daphnis et de*

Chloé, de Longus, en 1559; les *Vies des grands hommes,* de Plutarque, en 1559 ; les *Œuvres morales,* de Plutarque pareillement, en 1574. La traduction d'Amyot a popularisé en Europe le génie de Plutarque. Le XVIe et le XVIIe siècles ont vécu sur cette version éloquente et si célèbre par la grâce et la force du style. Amyot se rendit à Rome pour collationner sur les manuscrits du Vatican le texte de son auteur.

Les poésies grecques du chanoine Nicolas de Bourbon, au XVIIe siècle, sont hautement appréciées.

Dom Lancelot, bénédictin, publie, avec un grand succès, vers la fin du XVIIe siècle, une grammaire grecque et le *Jardin des racines grecques.*

En 1700, l'abbé Rollin donne une vive impulsion à l'étude du grec.

Au XVIIIe siècle, dom Montfaucon, bénédictin, le cardinal de Polignac, les jésuites Brumoy, Giraudeau, les abbés Grou, Auger, sont les hellénistes les plus renommés.

Nous avons, de Montfaucon, les *Analectes grecques,* le recueil des historiens grecs ; toute l'Europe connaît ces deux importants ouvrages.

Le père Brumoy, dans son *Théâtre des Grecs,* nous montre, au plus haut degré, l'esprit d'analyse, le talent de la traduction, les finesses du goût.

Le père Giraudeau compose une méthode ingénieuse pour apprendre le grec. Elle s'adapte aux progrès de l'élève depuis la classe de cinquième jusqu'au moment où il peut lire Homère. Giraudeau a réuni

dans un petit poëme de six cent quatorze vers, et placé à la fin de sa méthode, tous les mots radicaux de la langue grecque.

L'abbé Grou est le premier et seul vrai traducteur de Platon.

L'abbé Auger a fait passer dans le français les chefs-d'œuvre d'Athènes.

§ V

NOUS DEVONS A NOS MOINES LES MERVEILLES DE LA CALLIGRAPHIE OU MANUSCRITURE

Au commencement du VIIIe siècle, l'écriture mérovingienne est frappée d'un dépérissement complet ; ses caractères, maigres et allongés, ont quelquefois plusieurs pouces de hauteur, et sont si pressés qu'on a une grande difficulté pour les lire.

Les moines sauvent l'écriture, sous Charlemagne, en créant la minuscule carlovingienne, si large et si recte, si posée et si lisible, que nous voyons dans les chartes et manuscrits, jusques au XIVe siècle. Le *Manuel de diplomatique* des bénédictins nous apprend à la déchiffrer.

Les moines ont porté la science scripturale à un degré de perfection vraiment surprenant. Parmi les

manuscrits les plus remarquables au point de vue calligraphique, sont :

Ceux des VIe et VIIe siècles, que la Bibliothèque impériale possède, et qui ont été écrits en or sur vélin pourpré, en argent sur parchemin noir ;

Le *Pentateuque* grec, les *Épîtres* de saint Paul, et le Grégoire Nazianze de Paris ; les livres d'église que contenait le Sainte-Chapelle de Paris ; le livre d'Évangiles que la ville de Toulouse avait reçu de Charlemagne, et dont elle fit hommage à Napoléon Ier, à son retour d'Espagne.

§ VI

LE CLERGÉ A INTRODUIT L'IMPRIMERIE EN FRANCE. IL L'Y A DÉVELOPPÉE

Il l'a introduite en France ; il en a alimenté les premiers travaux ; il l'a propagée dans nos provinces.

En 1470, sur la demande de Jean de la Pierre, prieur de Sorbonne, et de Guillaume Fichet, recteur de l'Université, Ulric Gering, Martin Crantz, Michel Friburger, arrivent de Mayence à Paris, et fondent dans une salle de la Sorbonne la première imprimerie que la France a possédée. En 1471, ils publient successivement : les *Épîtres* de Gasparin de

Bergame ; Salluste ; les *Élégances de la langue latine,* de Laurent Velle ; le *Sophologium,* de Jacques Legrand ; les *Dicts des philosophes ;* les *Proverbes* de Christine de Pisan ; le *Cours de rhétorique,* de Fichet.

Les premiers volumes sortis des ateliers de la Sorbonne constituaient comme des essais de l'art ; ils étaient tous imprimés de mêmes lettres, présentaient un caractère rond, de gros romain, et manquaient complétement de lettres capitales. On voyait dans quelques-uns des mots à moitié imprimés, et qui avaient été achevés avec la main.

En 1474, Guillaume Fichet et Jean de la Pierre ayant quitté Paris, Gering et ses associés cessent d'habiter la Sorbonne et viennent s'installer avec leurs presses dans une maison de la rue Saint-Jacques, à l'enseigne du *Soleil-d'Or.* A la fin de 1475, leur industrie s'est développée ; ils ont plusieurs sortes de caractères, des types nouvellement fondus, et font paraître la *Légende dorée,* les *Homélies de saint Grégoire-le-Grand,* Virgile, la première édition du *Bréviaire de Paris.*

Dans les dernières années du XVe siècle, la plupart des monastères importants, et plusieurs chapitres de cathédrales, établissent des presses, impriment des bréviaires, des missels et des livres profanes.

En 1510, Paris comptait plus de quarante imprimeurs ; Angers, Orléans, Avignon, Tours, Nancy, Arras, avaient des ateliers typographiques d'où sortaient de nombreuses productions en langue française. Les imprimeurs de Paris, en 1536, employaient deux

cent cinquante ouvriers, et consommaient chaque semaine deux cents rames de papier.

Le cardinal Duprat, premier ministre de François Ier, est le fondateur de l'imprimerie nationale. Il achète, à des prix considérables, les manuscrits des auteurs anciens en Italie, en Grèce, en Asie; il en procure des éditions correctes; il accorde des priviléges aux principaux imprimeurs; il fait graver et fondre les magnifiques caractères de Garamond, et permet à ses imprimeurs Néobar et Nicolas Estienne de s'en servir pour les éditions des auteurs grecs et latins qu'ils publient, à partir de 1540.

Au commencement du XVIIe siècle, Gauthier Lud, chanoine de Saint-Dié, y introduit l'imprimerie, établit des presses dont on admire le jeu, perfectionne les procédés typographiques, et se distingue par le choix des ouvrages qu'il imprime. Parmi eux sont Plutarque, Sénèque, Pétrarque.

Au XVIIe siècle, la Grande-Chartreuse a une imprimerie renommée.

CHAPITRE XIV

§ Ier

CONSTAMMENT, DEPUIS LE VIe SIÈCLE, DES MEMBRES DU CLERGÉ ONT CULTIVÉ, PROFESSÉ, PROPAGÉ LA LANGUE HÉBRAÏQUE

Au VIe siècle, l'enseignement de l'hébreu se donne dans la plupart des monastères de la Gaule. Au commencement du VIIe, saint Colomban le féconde et développe.

Au XIe, saint Siméon, moine à Sainte-Catherine de Rouen, Sigon, moine à Marmoutiers, sont cités pour leur science de la langue hébraïque et la professent avec distinction.

Les religieux de Cîteaux, sous la direction de saint Étienne, leur abbé, se consacrent à une intelligente révision de la Bible, au commencement du XIIe siècle.

Le concile de Vienne prescrit, en 1304, l'enseignement de l'hébreu, à Paris, à Salamanque, Bologne et Oxford.

En 1530, François I[er], créant le collége de France, sur les conseils du clergé, comme je l'ai indiqué précédemment, y institue nne chaire d'hébreu.

Pierre Vatable, Génébrard, archevêque d'Aix, Jean de Cinq-Arbres (Quinquarboreus), principal du collége Fortet à Paris, sont, au XVI[e] siècle, les restaurateurs de la langue hébraïque. Les traductions de Vatable, et ses notes sur la Bible, ont un grand mérite. Jean de Cinq-Arbres était lecteur ordinaire du roi ès-langues hébraïque et chaldaïque ; il a composé une grammaire hébraïque.

Vers le milieu du XVII[e] siècle, le père le Jay, oratorien, publie sa Bible polyglotte, que toute l'Europe admire.

L'abbé Flavigny est professeur d'hébreu, à Paris, en 1674.

Nos plus célèbres hébraïsants, au XVIII[e] siècle, sont : le père Richard Simon, oratorien ; dom Guarin, bénédictin de Saint-Maur ; le père la Bletterie, oratorien ; les abbés Jubé, Guédier, Ladvocat, Asseline ; dom Calmet, abbé de Sénones (Vosges) ; les pères Dufour, Houbigant, oratoriens ; dom Pont, bénédictin de Saint-Maur.

Le père Richard Simon, mort en 1714, lisait l'Écriture dans ses originaux ; parmi ses grands ouvrages, son monument principal est son *Histoire critique,* si pleine d'érudition.

Dom Guarin, mort en 1729, enseigne l'hébreu pendant plusieurs années ; il fait imprimer une grammaire hébraïque et un lexicon hébreu.

Dom Calmet a laissé des commentaires estimés sur la Bible.

En 1753 paraît l'édition critique du *Texte hébreu de la littérature biblique,* par le père Houbigant.

Les abbés Ladvocat, Asseline, Guénée, le père Dufour, dom Pont, sont professeurs d'hébreu et auteurs de grammaires hébraïques.

§ II

LES JÉSUITES MISSIONNAIRES EN CHINE NOUS ONT DONNÉ LA CONNAISSANCE DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE CHINOISES

Nos jésuites missionnaires dans la Chine, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, ont écrit en chinois les livres les plus estimés. Ceux du père Ricci, sur la morale et la controverse, ceux des PP. Premare et Gaubil, les traductions d'ouvrages scientifiques français en chinois, par les PP. Parennin et Gerbillon, sont classiques à Pékin.

Le jésuite Amyot, mort en Chine vers 1794, et auquel nous devons les renseignements les plus exacts sur les antiquités, les arts, la langue du pays, a traduit en français une collection considérable de livres chinois. Parmi eux est l'*Éloge de la ville de Moukden,*

ouvrage de l'empereur Kien-Long, sur l'art de dessiner les jardins. Le P. Amyot nous a donné aussi la connaissance de la langue mantchoue et les moyens de la cultiver. Il en a publié une grammaire régulière, et un volumineux dictionnaire français-mantchoue.

§ III

SERVICES QUE LE CLERGÉ NOUS A RENDUS POUR LA CONNAISSANCE DE L'ARABE, DU PERSAN, DE L'INDIEN, DE L'ARMÉNIEN, DU COPHTE

Le moine saint Siméon professe l'arabe, au XIe siècle, à Sainte-Catherine de Rouen.

Au XIIe, Guillaume, archevêque de Tyr, et Philippe, clerc de Gui de Valence, évêque de Tripoli, profitent de leur séjour en Orient pour étudier la langue arabe. Ils la possèdent si complétement qu'ils traduisent en latin plusieurs ouvrages arabes.

Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, au XIIe siècle, fait traduire le Coran en latin.

De 1539 à 1544, le prêtre Guillaume Postel professe les langues orientales au Collége de France ; il compose une grammaire arabe, et les *douze Alphabets des diverses langues orientales,* premier essai de grammaire polyglotte.

Dom Berthereau, l'un des bénédictins chargés de travailler à la collection des *Historiens de France,* se consacre, de 1760 à 1790, à compiler les historiens orientaux. Pour la période des croisades, il puise d'importants extraits dans Makrizy, Aboul-Mahacan, Chebab-Eddyn, Kemal-Eddyn, Iba-el-Atsyr.

Le père Ange de Saint-Joseph, carme déchaussé de Toulouse, mort en 1697, est pendant des années missionnaire en Perse; il en apprend la langue de la manière la plus complète, et traduit en latin la *Pharmacopée persane,* qu'il fait imprimer à Paris, en 1681. Il est aussi l'auteur du *Gazophylacium linguæ Persarum,* publié à Amsterdam, en 1684, et où il donne l'explication de tous les mots en latin, en français et en italien, avec une admirable justesse de remarques.

Le père Paulin de Saint-Barthélemy, mort vers 1800, avait une connaissance approfondie de la langue indienne. Il a indiqué de curieux rapprochements entre la langue sanscrite et quelques autres langues orientales et européennes.

Le père Guillaume Bonjour, religieux augustin, mort en Chine, en 1714, a été un grand orientaliste, particulièrement versé dans la langue cophte.

L'abbé Barthélemy, le célèbre antiquaire, mort en 1795, savait parfaitement le syriaque et l'hébreu. Il a adressé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une infinité de mémoires sur les langues orientales.

§ IV

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA DIPLOMATIQUE

La diplomatique est la critique et l'interprétation des vieilles écritures; elle considère les caractères intrinsèques, elle contrôle la langue, le style, l'orthographe, les poids, les mesures, les monnaies, les formules propres à chaque acte; elle étudie ce qui concerne les noms et surnoms, les titres, les dignités, les sceaux, etc.

Dom Mabillon, bénédictin de Saint-Maur, publie, en 1631, son ouvrage de diplomatique. Le premier, il réunit sous un seul point de vue les règles de cette science, il donne des principes pour l'examen des diplômes de tous les âges, de tous les pays. Son supplément de 1704 vint compléter ses précieux travaux sur la matière.

Dom Tassin, bénédictin de Saint-Maur, enseigne, dans son *Traité de diplomatique,* l'art de juger sainement les anciens diplômes; il simplifie les principes, il indique les sources, il explique chaque mot. Nous avons de lui, sur les sceaux et *contre-scels,* un autre traité des plus complets et qui manquait à notre littérature.

Dom de Vienne, membre de Saint-Maur, a laissé

un dictionnaire raisonné de *diplomatique,* où règne une vaste érudition.

§ V

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA PALÉOGRAPHIE

La paléographie est le déchiffrement et la description des vieilles écritures ; elle interroge leurs caractères matériels ; elle se divise en deux classes : la latine et la grecque.

En 1708, dom Montfaucon, bénédictin de Saint-Maur, rendant au grec le service que la *Diplomatique* de dom Mabillon a rendu au latin, fait imprimer sa *Paleographia græca,* où il cite des exemples de toutes les écritures grecques aux divers siècles.

L'abbé Barthélemy donne, en 1791, un important ouvrage de *Paléographie grecque,* au sujet d'une inscription apportée de Grèce par M. Choiseul-Gouffier. Il y développe sa profonde critique et sa science dans la littérature grecque.

§ VI

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A L'ARCHÉOLOGIE FRANÇAISE

L'abbé Lebœuf, chanoine de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mort en 1760, crée l'archéologie française, ou science de santiquités françaises. Il en pose les principes; les bénédictins, et autres membres du clergé, la fécondent. L'amour de Lebœuf pour les antiquités françaises a été sa préoccupation exclusive; il a interrogé presque tous les points de notre histoire, il a éclairé complétement chacun de ceux où une difficulté se présentait.

Sa Vie de saint Pèlerin, évêque d'Auxerre, est, en 1716, le début de ses recherches sur l'Auxerrois. Il publie, en 1723, et sous le titre de : *Prise d'Auxerre par les Huguenots en 1567,* un petit volume, aujourd'hui des plus recherchés, et précédé d'une introduction où les antiquités de la ville sont savamment étudiées.

Sa *Dissertation sur le Soissonnais* est, en 1735, couronnée par l'académie de cette ville.

De 1724 à 1742, il insère dans le journal *le Mercure* plus de cent cinquante mémoires sur l'histoire, sur les antiquités. A partir de 1735, il fournit aussi des articles à la *Gallia christiana,* au dictionnaire de la Martinière, au *Nouveau Glossaire* de Ducange.

Son ouvrage, en quinze volumes, sur la description du diocèse de Paris, atteste un grand sens archéologique ; il renferme des recherches immenses et d'un si haut intérêt, que l'érudition moderne l'a classé au premier rang parmi nos monuments historiques.

Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV,* proclame Lebœuf comme « un des plus savants hommes dans les détails de l'histoire de France. »

Dom Calmet, bénédictin, publie un *Traité historique* sur les antiquités et les eaux de Plombières, Bourbonne, Bains et Luxeuil.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, Jean Ruyr, chanoine de Saint-Dié, et le père Breuil, sont les auteurs distingués, l'un des *Antiquités des Vosges,* l'autre des *Antiquités de Paris.*

L'abbé de la Rue, dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen,* en décrit habilement les antiquités.

Le chanoine Cortigier, mort en 1696, écrit divers mémoires pleins d'intérêt sur l'histoire et les antiquités de l'Auvergne.

§ VII

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA SCIENCE DES ANTIQUITÉS GRECQUES, ROMAINES ET AUTRES

Nos missionnaires jésuites en Morée, au XVIIe siècle,

nous donnent les premières notions sur la Grèce antique ; ils recueillent avec une intelligente attention ce qui peut intéresser l'Europe savante, et posent ainsi une base à l'étude des antiquités grecques.

En 1674, le père Babin, l'un d'eux, publie un petit livre des plus curieux, et presque introuvable aujourd'hui, sous le titre de : *Relation de l'estat présent de la ville d'Athènes.* Homme de goût, il porte une grande lumière sur la topographie d'Athènes. Les travaux que Spon, Meursius, et autres érudits, accomplissent sur Athènes vers la fin du XVIIe siècle, ont leur vrai point de départ dans ce livre du père Babin (1).

Les capucins français fondent un couvent à Athènes en 1653, et s'appliquent à d'actives recherches sur l'ancienne Grèce. Vers 1670, ils dressent le plan d'Athènes.

L'abbé Barthélemy se consacre surtout à l'antiquité grecque ; son *Voyage du jeune Anacharsis,* publié en 1788, en développe le complet et magnifique spectacle, peint admirablement le monde grec et la société ancienne. Il est fleuri et disert, obtint un immense succès.

Les jésuites ont découvert et indiqué tous les monuments des antiquités et sciences indiennes.

Les pères Bonjour et Catel écrivent, au XVIIIe siècle, l'un sur les antiquités cophtes, l'autre sur les antiquités romaines.

(1) On en connaît deux exemplaires seulement, l'un dans le musée Britannique, l'autre dans la bibliothèque de M. de Laborde.

§ VIII

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA NUMISMATIQUE

Strozzi, cardinal de Sainte-Sabine, archevêque de Sens, mort en 1571, forme une célèbre collection de médailles que Goltzius cite dans son livre intitulé : *C.-J. Cæsar,* et imprimé en 1563.

En 1657, Gaston d'Orléans, oncle de Louis XIV, lui lègue le magnifique cabinet d'antiquités qu'il possédait à Blois, et dont l'abbé Bruneau avait recueilli toutes les richesses numismatiques.

Louis XIV rassemble au Louvre, en 1659, toutes les médailles disséminées dans les maisons royales, et confie à l'abbé Bruneau la direction de ce dépôt.

Le père Monet, chanoine de Sainte-Geneviève, mort en 1673, amasse une collection considérable de médailles et de curiosités de toutes sortes, dans la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris. Il aide Louis XIV à ranger ses médailles, et lui en fournit plus de huit cents nouvelles.

Le père Lacarry, jésuite, publie en 1671 une *Historia romana* de César à Constantin, appuyée sur les médailles et autres monuments de l'antiquité. Cet ouvrage est précieux pour les personnes versées dans la connaissance des médailles, il présente de savantes discussions.

Nous avons du père Ménétrier, jésuite, mort en 1705, divers traités sur les médailles, et l'*Histoire du règne de Louis-le-Grand* par les médailles.

Le père Chamillart, jésuite, mort en 1730, écrit des dissertations intéressantes sur les médailles anciennes et modernes.

En 1763 paraît l'*Introduction à la science des médailles*, ouvrage remarquable, et dont l'auteur est dom Mangeart, bénédictin, mort quelques années auparavant. Il a rendu un grand service à la numismatique en réunissant dans un seul volume les notions les plus importantes disséminées partout.

L'abbé Barthélemy est appelé, en 1753, à la direction du cabinet royal des médailles, à Paris. Il lui donne la classification la plus éclairée, il l'enrichit de trois cents médailles rares qu'il a rapportées de Rome ; il forme cette admirable suite de médailles impériales d'or, et les suites historiques des États modernes de l'Europe.

A sa mort, en 1795, il allait publier une *Paléographie* numismatique en trois volumes in-folio. Il a déchiffré quatre cent mille médailles.

De Camps, abbé de Signy, le père Souciet, jésuite, les abbés Belley, de Tersan, sont aussi, au XVIIIe siècle, des numismates distingués.

§ IX

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA SCIENCE DE LA CHRONOLOGIE, DE LA GÉNÉALOGIE, A LA STÉNOGRAPHIE

Le père Peteau, jésuite, mort en 1652, est, en chronologie, le premier savant de l'Europe. Les deux volumes intitulés : *De Doctrina temporum,* ou *Chronologie universelle,* qu'il donne en 1627, ont fixé les époques avec une grande sagacité. Son *Rationarium temporum,* plusieurs fois réimprimé, est un abrégé de la *Chronologie universelle.*

L'*Art de vérifier les dates,* ouvrage dû aux bénédictins Clément, d'Antine, Clémencet, Durand, et dont la première édition est de 1750, a servi puissamment à l'étude de la chronologie.

Le père Anselme, augustin, publie, en 1712, en deux volumes in-folio, son *Histoire généalogique de la maison royale de France et des grands-officiers de la couronne.*

Dom Pelletier, bénédictin de Saint-Maur, compose le nobiliaire de Lorraine.

Le père Ange, augustin déchaussé, travaille, au moment de sa mort, en 1726, à une *Histoire généalogique des grands-officiers de la couronne.* Le père Simplicien, son confrère, l'achève en neuf volumes.

Dom Caffiaux, après quarante années d'infatigables recherches, fait imprimer, en 1777, son *Trésor généalogique,* où sont comprises toutes les familles anciennes, nobles et bourgeoises.

Les écrits que le jésuite Monet, mort en 1613, a laissés sur le blason, sont de nos jours consultés avec fruit.

Le jésuite Labbe, en 1649, est l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Blasons et armoiries des familles nobles du Berry*. Les recherches curieuses y abondent.

Nous devons au jésuite Ménétrier, mort en 1705, plusieurs traités remarquables sur le *blason,* les *devises,* les *armoiries*.

Le premier ouvrage paru, en France, sur la sténographie est de l'abbé Caussard, aumônier de Louis XIII ; il a été publié en 1651 et a pour titre : *l'Art d'escrire aussi vite qu'on parle.*

Xénophon reproduisait les paroles de Socrate en style abréviateur. Les harangues de Cicéron nous ont été conservées, à l'aide du même procédé, par Tiron, l'un de ses affranchis. La sténographie était enseignée à Rome, elle disparut complétement dans l'ignorance du moyen âge.

§ X

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA GÉOGRAPHIE GÉNÉRALE

Les premiers ouvrages spéciaux de géographie se rédigent dans nos monastères pendant le XIe siècle. Vers la fin du XIIe, les croisades ayant amené des relations suivies avec l'Orient, on commence à avoir quelques renseignements positifs sur les Indes, sur l'Arménie.

Parmi les auteurs qui ont écrit sur la géographie, au XIIe siècle, on cite principalement Robert Lemoine et Otton de Fresingen. Lemoine a laissé une description de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, mais son récit est plein d'inexactitudes. L'Afrique, dont on ne connaissait alors que les côtes occidentales maritimes, lui paraît si petite qu'il la réunit à l'Europe, et de ces deux parties du monde en forme une seule. Otton décrit avec une fidélité remarquable les divers pays que sa chronique mentionne.

Les notions géographiques augmentent aux XIIIe et XIVe siècles, à mesure que les voyages des missionnaires français, flamands, italiens, deviennent plus fréquents.

Rubruquis, moine cordelier, est ambassadeur de

saint Louis auprès du khan des Tartares, en 1241. Son itinéraire est de Constantinople par la mer Noire et les vastes steppes de la Tartarie ; il accomplit son retour par l'Euphrate et la Syrie. Sa relation répand un grand jour sur la géographie de l'Asie ; elle est semée de remarques curieuses sur les mœurs des peuples. Il détruit l'erreur accréditée en Europe au sujet de la mer Caspienne, que l'on croyait unie à l'océan du Nord.

Vers le milieu du XIIIe siècle, Gauthier, moine de Metz, versifie son *Image du monde,* livre orné de la représentation du globe.

Sous Philippe de Valois, un missionnaire français passe la ligne, et adresse au roi le récit de ses découvertes dans un ouvrage intitulé : *De Mirabilibus Mundi.* Il y affirmait que les peuples connus formaient à peine la vingtième partie du monde, affirmait de plus l'existence des antipodes comme une vérité incontestable. Il a donc, le premier, annoncé et montré l'Amérique, avant Christophe Colomb et Améric Vespuce.

Le moine Bazin, médecin du fameux Thamas Kouli-Khan, nous donne la connaissance de la Perse.

En 1370, Jean Corbichon, le savant confesseur de Charles V, écrit sur l'Égypte, sur le Nil.

Cousin, marin de Dieppe, partant pour explorer la côte d'Afrique au delà de l'Équateur, quatre ans avant la découverte de l'Amérique, un savant prêtre, Pierre Descaliers, professeur d'hydrographie, lui disait : « Lance-toi au travers de l'Océan ; dès que tu seras dans l'Atlantique, abandonne ton navire au courant

équatorial qui porte à l'ouest, tu rencontreras un continent immense. Aie soin de ne pas reprendre le même chemin à ton retour; marche sur le pôle du midi, en revenant vers l'est. » Descaliers, en prononçant ces paroles, pressentait et devinait de la manière la plus précise le continent américain.

Les curieuses observations recueillies, aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, sur les diverses parties du monde, l'ont été presque toutes par nos missionnaires. Ils ont les premiers exploré les contrées, mesuré les terrains, interrogé les mœurs des peuplades ; ils ont créé le système de la géographie moderne, ils l'ont assis sur une base solide.

En mai 1673, à la sollicitation du comte de Frontenac, gouverneur du Canada, le père Marquette, jésuite, accompagné de M. Jollyet, habitant de Québec, et de cinq autres Européens, part de Michilima-Rinac pour aller à la découverte des Indiens. Ils arrivent, le 17 juin, à la grande rivière du Mississipi, et, le 25 du même mois, dans la tribu des Illinois. Après un séjour de quelques semaines au milieu de ces sauvages, ils poursuivent leur route, parviennent à Pekitanouy, où la rivière salée le *Missouri* vient se jeter dans le Mississipi. De Pekitanouy, ils descendent vers le sud, atteignent le Wabou-Kigou, l'Ohio, la rivière des Shwanees, et enfin Arkansas, situé au 33[e] degré, et à dix journées de marche de l'embouchure du Mississipi. Le manque de vivres les forçant alors de revenir sur leurs pas, Jollyet rentre à Québec avec les cinq autres Européens, et le père Marquette, resté

dans la contrée des *Miamis*, au bord du lac des Illinois, y mourut le 7 mai 1675.

Il nous a laissé un intéressant récit de ses voyages dans l'intérieur du Canada sous le titre de : *Relation des voyages et découvertes du R. P. James Marquette, de la Société de Jésus, en 1673 et les années suivantes.* Cet ouvrage présente une carte fidèle du pays, les détails les plus complets sur l'importance et le cours du Mississipi. Le P. Marquette est sans contredit le plus célèbre de tous ces missionnaires jésuites, qui, soutenus par la religion, n'ont pas craint, au XVII[e] siècle, de s'aventurer dans ces contrées inconnues avec un zèle et un courage vraiment admirables.

Le Mississipi prend sa source au milieu des Montagnes-Rocheuses, vient déverser ses eaux dans le golfe du Mexique, entre la Floride et Tampico, après un cours de 7,500 milles (12,000 kilomètres). Sa surface navigable est de 30,000 milles carrés (75,000 kilomètres carrés). Cet immense cours d'eau, passant par le milieu de l'Amérique septentrionale, peut, à raison des affluents qu'il reçoit en foule, s'appeler *mer intérieure.* Le nom de *Mississipi* vient de deux mots indiens : *missi,* grand, et *sepe,* rivière.

En 1681, le père Hennepin, franciscain, traverse le lac Huron et celui des Illinois, atteint le Mississipi, le descend jusques à la mer, et le remonte à trois cents lieues vers ses sources, au-dessus du lac des Illinois, jusques à une cataracte qu'il décrit le premier, et appelle le *Saut de Saint-Antoine.* La relation de

son voyage est pleine d'intérêt ; il dépeint la cascade comme ayant de quarante à cinquante pieds de hauteur, et comme partagée dans son milieu par une île rocheuse, de forme pyramidale.

Les jésuites français, au XVII[e] siècle, sont les premiers à remonter et à décrire le fleuve Bleu, où Yang-tsé-Kiang, le plus important de tous les cours d'eau qui sillonnent la Chine. Ce fleuve prend sa source sur les hauts plateaux du Thibet, et vient se jeter dans la mer, à une petite distance de Shang-Haï, après avoir arrosé plus de douze cents lieues de pays.

Au XVII[e] siècle, le père jésuite Charlevoix découvre l'Orégon.

De 1680 à 1700, les jésuites Gerbillon et Bouvet, membres de l'Académie des sciences de Paris, dressent la carte générale de la Chine et des contrées voisines.

Le père Gerbillon se consacre à la description du royaume de Siam et de la Grande-Tartarie.

Les pères Lesueur, Menard, Nicolet, ont été, à la fin du XVII[e] siècle, les premiers explorateurs du Minnesota, un des États actuels de l'Union américaine. Ils révèlent à l'Europe les immenses ressources de cette contrée, les mœurs, les coutumes des Dakotas, des Sioux, et autres peuplades indiennes qui l'habitent. Le Minnesota couvre une surface de treize millions d'hectares, ou à peu près les cinq sixièmes de la France.

En 1705, l'abbé Baudrand fait imprimer un dictionnaire de géographie, en deux volumes in-folio et sous le titre de : *Dictionnaire géographique et historique, contenant une description exacte de tous les*

États, royaumes, provinces, villes, bourgs, montagnes, îles, lacs, mers, fleuves et rivières de l'univers, la situation, l'étendue, la qualité de chaque pays, le nombre, les mœurs et le commerce de ses habitants, avec une table latine et française des noms anciens et modernes de chaque lieu, pour la facilité de ceux qui lisent les auteurs latins.

La publication de l'abbé Baudrand a accompli une grande et heureuse révolution dans l'étude de la géographie, a été le point de départ des dictionnaires géographiques modernes.

Les noms mentionnés dans la Bible, chez les auteurs grecs et latins, les quelques dénominations créées au moyen âge, avaient constitué jusques à la fin du XVIIe siècle la nomenclature des dictionnaires géographiques. L'abbé Baudrand a consacré le corps de son ouvrage à la géographie moderne et n'y a présenté les choses anciennes que comme renseignements historiques.

Le père Gouye, jésuite, mort en 1724, publie, avec des réflexions et des notes pleines d'intérêt, les observations importantes que les missionnaires jésuites de Siam ont adressées sur la géographie de ce pays à l'Académie des sciences de Paris.

En 1735, parait la *Description géographique et physique de la Chine,* par le jésuite Duhalde.

Le père Labat, dominicain, peint avec succès, dans les commencements du XVIIIe siècle, la grande et magnifique nature des tropiques. Ses documents géographiques sur la Guadeloupe et la Martinique sont des plus exacts.

La géographie sacrée de Mgr Viallard, évêque d'Avranches, est un ouvrage classique au XVIII[e] siècle.

L'abbé Ladvocat, professeur de Sorbonne, mort en 1765, publie, sous le nom de *Vosgien,* son dictionnaire géographique portatif, dont le mérite est hautement apprécié.

L'abbé Beauchamp dresse, vers 1780, une carte du cours que l'Euphrate et le Tigre suivent sur une étendue de trois cents lieues. Il détermine la situation de la mer Caspienne ; il rectifie, en 1795, les cartes de la mer Noire.

L'abbé Expilly est, au XVIII[e] siècle, un des plus féconds géographes ; il a parcouru l'Europe, les côtes de la Barbarie ; la relation de ses voyages a mérité tous les suffrages.

L'abbé Lacaille, vers 1740, lève la carte exacte des iles de France et de Bourbon.

Le père Pingré, génovéfain, est, en 1780, le géographe de la marine.

§ XI

SERVICES QUE LE CLERGÉ A RENDUS A LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

Le jésuite Monet, mort en 1643, a écrit, sur la géographie de la Gaule, plusieurs ouvrages qu'on continue à apprécier de nos jours.

L'abbé Picard, vers 1660, constate l'imperfection des cartes géographiques, et déclare qu'il est indispensable de refaire la carte de France.

L'abbé de la Grive, mort en 1756, a publié une topographie circonstanciée de Paris, une trigonométrie sphérique, le *Plan de Versailles,* les *Environs de Paris,* le *Terrier du domaine du roi aux environs de Paris.* Il a été pendant plusieurs années le collaborateur de Cassini.

De 1760 à 1780 paraissent successivement, la *Géographie de la Provence,* par l'abbé Bouche; le *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Gaule et de la France,* par l'abbé Expilly, la *Mappemonde sur l'horizon de Paris,* par le père Chrysologue, capucin.

Le père André, capucin, auteur de plusieurs travaux importants sur la géographie, dresse, en 1781, la carte perfectionnée des Vosges.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV



FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

Typ. J. Lance, à Saint-Omer.

